



**HAL**  
open science

**L'oppidum du Castellas à Murviel-lès-Montpellier (Hérault).  
Nouveaux acquis sur l'occupation de la fin de l'âge du Fer  
(IIIe-Ier s. av. n. è.)**

Alexandre Beylier, Emmanuel Baudouin, Joachim Le Bomin, Adrien Malignas,  
Gaëlle Guillerme, Juliette Michel, Laure Métais

► **To cite this version:**

Alexandre Beylier, Emmanuel Baudouin, Joachim Le Bomin, Adrien Malignas, Gaëlle Guillerme, et al.. L'oppidum du Castellas à Murviel-lès-Montpellier (Hérault). Nouveaux acquis sur l'occupation de la fin de l'âge du Fer (IIIe-Ier s. av. n. è.). Documents d'archéologie méridionale, 2024, 45, pp.35-153. <hal-04578283>

**HAL Id: hal-04578283**

**<https://hal.science/hal-04578283v1>**

Submitted on 6 Jun 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Alexandre BEYLIER, Emmanuel BAUDOUIN, Joachim LE BOMIN, Adrien MALIGNAS  
avec les contributions de Gaëlle GUILLERME, Juliette MICHEL et la participation de Laure MÉTAIS

***L'oppidum du Castellas à Murviel-lès-Montpellier (Hérault).  
Nouveaux acquis sur l'occupation de la fin de l'âge du Fer (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. n. è.)***



**Résumé :**

Cet article présente les résultats des campagnes de fouille menées entre 2010 et 2018 sur la partie sommitale du site du *Castellas* de Murviel-lès-Montpellier, qui est surtout connu pour la période gallo-romaine. Les investigations ont porté sur le secteur nord de l'enceinte, en particulier aux abords d'une des entrées repérées anciennement. Les données nouvellement acquises permettent d'établir la date de fondation de l'*oppidum* vers le milieu ou dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. av. n. è. Elles permettent également de caractériser pour la première fois l'occupation protohistorique du site, ainsi que d'en retracer l'évolution. L'image qui ressort est celle d'un habitat aggloméré et bien structuré de près de 4 ha, protégé derrière une puissante fortification. Les différents vestiges découverts trouvent de nombreux points de comparaison avec les principaux établissements fortifiés contemporains du Languedoc oriental. Si l'on en juge par les zones fouillées, le sommet de la colline, après plus de deux siècles d'occupation continue, n'est définitivement plus habité à partir du règne d'Auguste, l'agglomération, qui atteint alors 20 ha, se développant dès lors principalement au pied du relief.

**Mots-clefs :**

Languedoc oriental, second âge du Fer, *oppidum*, fortification, porte, habitations, voirie, périnatales, *instrumentum*, monnaies

**Abstract:**

This paper specifically highlights on the results of the 2010-2018's excavation campaigns located on the top of the *Castellas* at Murviel-lès-Montpellier (34, France), which is best known for the Gallo-Roman period. The investigations focused on the northern part of the enclosure wall, specifically near one of the entrances identified during the ancient excavations. The new insights date the foundation of the "*oppidum*" in the middle or the second half of the 3<sup>rd</sup> century BC. For the first time, this field-work has characterised the Protohistoric occupation on the site as well as its evolution. It appears as a clustered settlement of nearly 4 ha, protected behind a powerful fortification. The several remains discovered on the *Castellas* have many similarities with the main contemporary fortified settlements in the Eastern Languedoc. Reflecting excavated areas, the hilltop, after more than two centuries of a continuous activity, is definitively abandoned after the reign of Emperor Augustus. From then on, the city, which then covered 20 ha, spread out mainly on the slopes of the hill.

**Keys-words:**

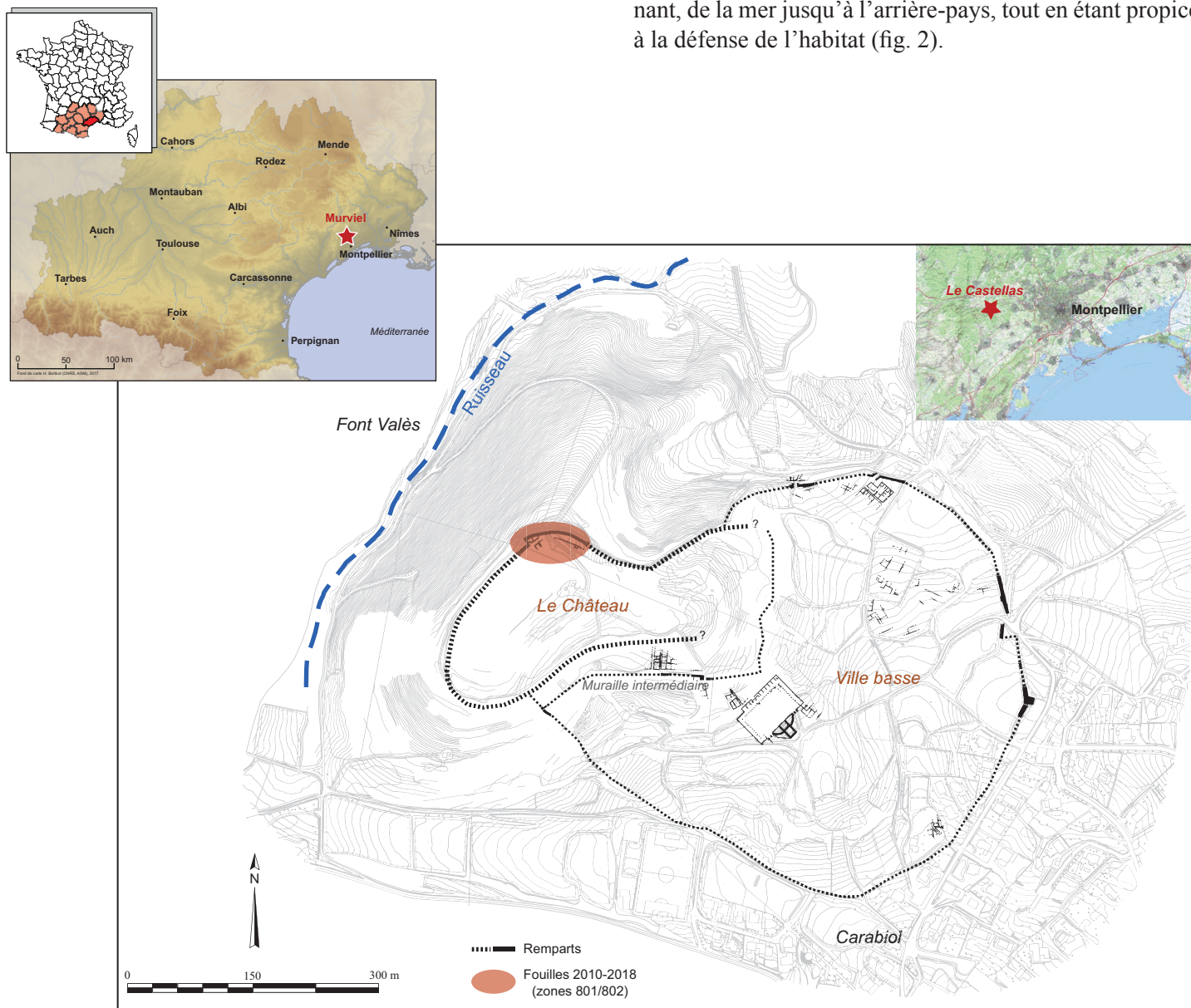
Eastern Languedoc, Second Iron Age, *oppidum*, fortification, gate, dwellings, highways, perinatales, *instrumentum*, coin

## 1. Présentation du site et des recherches

### 1.1. Le site du Castellat

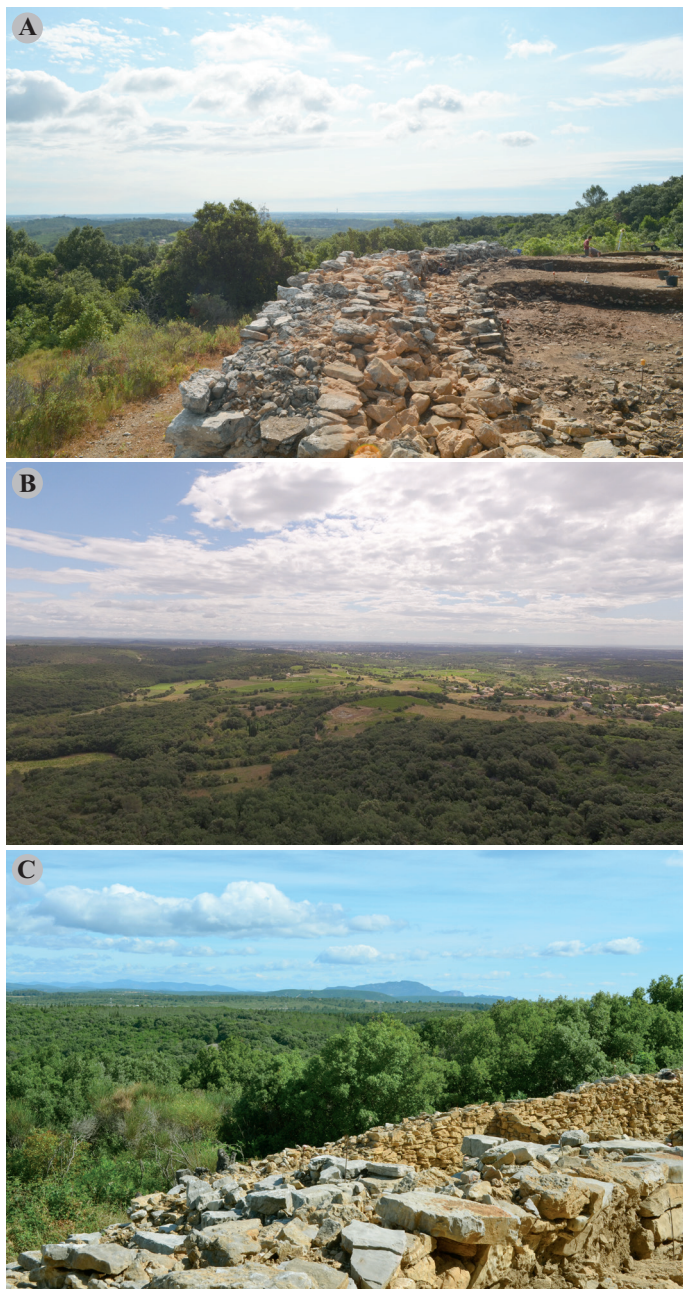
Établi à une douzaine de kilomètres au nord-ouest de Montpellier, le site du Castellat est implanté sur l'un des reliefs les plus élevés du front collinaire cernant le bassin

de Murviel-lès-Montpellier (fig. 1). Il se situe à la tête d'un ensemble d'étroites vallées drainées par de nombreux ruisseaux, légèrement en retrait de l'itinéraire protohistorique, pérennisé par la voie Domitienne, qui emprunte le bassin de Montbazin à 3,5 km au sud-est. Il s'agit donc d'un site d'interface entre la côte et la plaine littorale, d'un côté, et les collines puis les causses et la montagne cévenole, de l'autre. Il occupe une position avantageuse, assurant à ses occupants l'exploitation de terroirs diversifiés, comprenant une forte proportion de sols fertiles propices à la culture, mais également des zones de garrigues pouvant être dévolues au pastoralisme et à l'approvisionnement en bois (Favory 2002, 434-436). Sa situation de hauteur offre par ailleurs une large maîtrise visuelle de l'espace environnant, de la mer jusqu'à l'arrière-pays, tout en étant propice à la défense de l'habitat (fig. 2).



■ 1 Localisation et plan général du site du Castellat sur fond photogrammétrique (G. Vacassy, G. Marchand, A. Beylier).

Culminant à 192 m d'altitude, la colline présente un sommet tabulaire, flanqué à l'ouest et au nord par des versants en pente raide. Les versants sud et est, sur lesquels se développe l'occupation, s'étagent quant à eux d'abord



■ 2 Différents points de vue depuis le sommet de la colline du Castellans. A : Vers le sud-est sur la plaine littorale avec la mer à l'horizon, depuis la zone 802 (E. Baudouin, J. Le Bomin). B : Vers le sud-est sur la plaine littorale, avec prise de hauteur (M. Peyrière). C : Vers le nord sur l'arrière-pays collinaire et montagneux (le Pic Saint-Loup se détache parfaitement bien), depuis la zone 801 (A. Beylier).

en une série de terrasses aménagées de profil accidenté puis, après une rupture nettement marquée, descendent en pente douce jusqu'au vallon du Carabiol à la cote + 130 m (fig. 1). La topographie dessine donc deux entités bien distinctes : une partie haute constituée par les abrupts de calcaire dur du plateau sommital et des terrasses intermédiaires, et une partie inférieure communément appelée ville basse ou ville récente, formée d'une alternance de marnes et de calcaires siliceux (Favory 1991, 64-66, fig. 3). Forêts de chênes verts et vignes se partagent aujourd'hui l'essentiel de la surface du site. Extrêmement dense sur le plateau sommital, le couvert forestier est le résultat de l'abandon des cultures viticoles et de l'élevage durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s. Si la visibilité sur le terrain est dorénavant quasi nulle, les photos aériennes des années 1930 montrent pour cette époque des parcelles dégagées et accessibles.

Connu depuis longue date, le site a été exploré de manière discontinue depuis le XIX<sup>e</sup> s., avant de faire l'objet, entre 2001 et 2019, d'un important programme de recherche qui a permis d'étendre et d'approfondir sensiblement nos connaissances<sup>1</sup>. Il est le siège d'un établissement dont le développement connaît son apogée à l'époque républicaine et au début de l'Empire (I<sup>er</sup> s. av. n. è. - I<sup>er</sup> s. de n. è.), avant de décliner et d'être progressivement déserté au III<sup>e</sup> s. de n. è. À son acmé, l'agglomération, qui est identifiée comme le possible chef-lieu des *Samnagenses*, peuple gaulois dont le nom est mentionné par Pliny l'Ancien dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. de n. è. (Thollard, Christol 2010 ; Thollard 2017), est l'une des plus vastes du Languedoc méditerranéen. Elle est alors dotée d'une fortification qui enserré une superficie de 22 ha englobant la colline et la ville basse, auxquels s'ajoutent, à l'est et au sud, des quartiers péri-urbains étendus. Cette enceinte, qui a fait l'objet d'une publication récente (De Chazelles *et al.* 2013), se raccorde à une muraille intermédiaire édifiée sur les versants méridionaux et orientaux, ainsi qu'à un rempart plus ancien, mais jusqu'à présent non daté, ceinturant le plateau sommital (fig. 1).

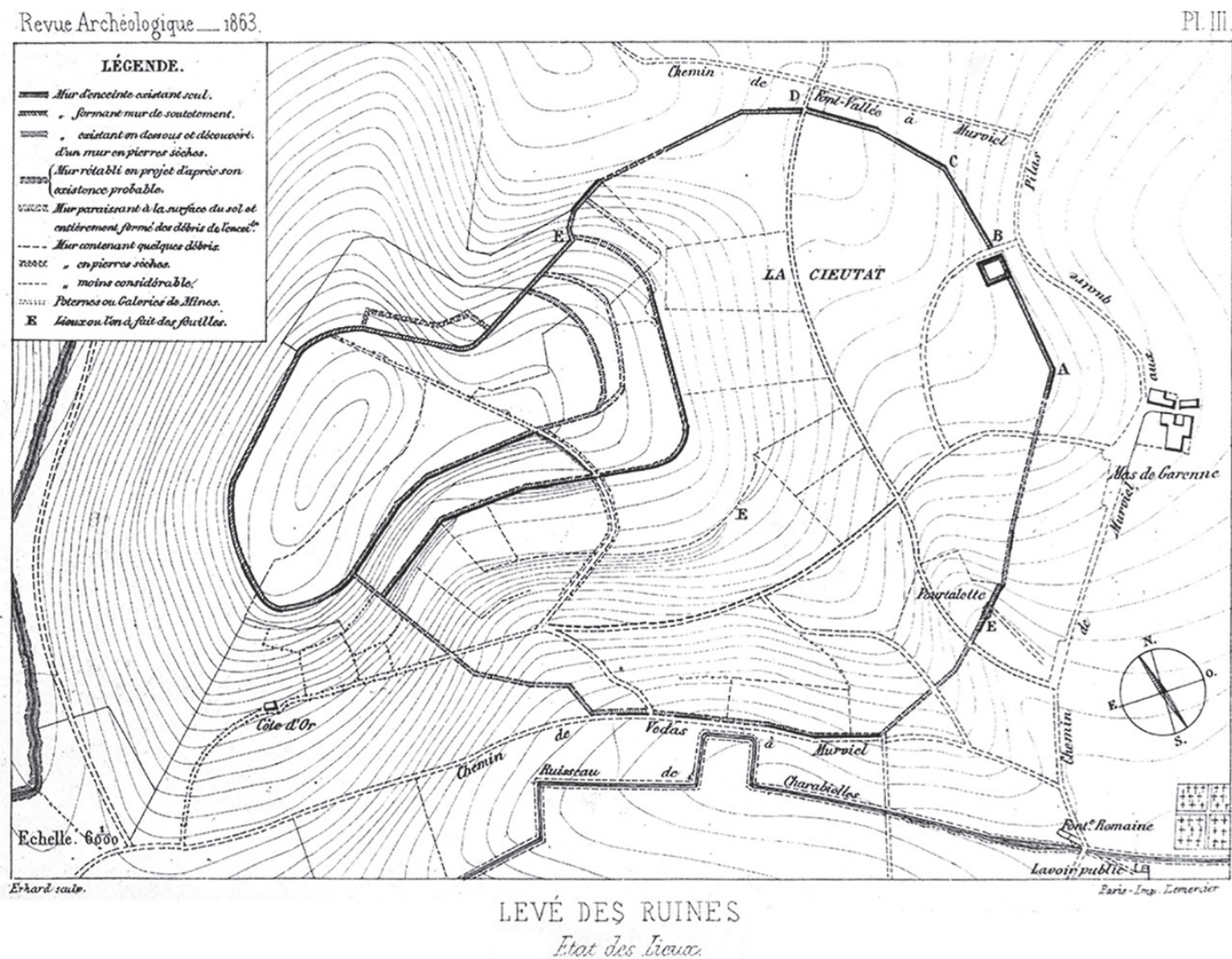
Pendant toutes ces années, les débuts de l'occupation sont restés mal connus faute de fouilles des niveaux correspondants, les investigations les plus significatives étant restées principalement cantonnées aux terrasses intermédiaires et aux secteurs de piémont. Cette situation a dès lors suscité nombre de spéculations sur la période de fondation de l'habitat. Afin de combler cette lacune, il est apparu indispensable, dans le cadre du programme lancé en 2001, de se saisir pleinement de cette question. Dans cette optique, ont

été menées de 2010 à 2018 des fouilles sur l'enceinte supérieure du Castellat, au lieu-dit le Château<sup>2</sup> (De Chazelles *et al.* 2010 ; Thollard *et al.* 2013 ; Thollard *et al.* 2016 ; Thollard, Malignas 2019) (fig. 1). Ce sont les résultats de ces travaux que nous exposons dans cet article. Mais avant d'exposer le fruit de ces recherches, il est nécessaire de faire le point sur les connaissances qui étaient les nôtres avant notre intervention, concernant la partie haute du site et son occupation ancienne. Bien qu'un certain nombre de bilans généraux assez complets aient été déjà dressés (Favory 2002 ; Raux, Thollard 2003 ; Vial 2003, 290-312 ; De Chazelles *et al.* 2013, 12-15), aucun ne s'est spécifiquement consacré dans le détail à ces points précis. Un état des lieux préalable s'impose donc ici.

## 1.2. Les interventions anciennes sur la partie haute du Castellat

### 1.2.1. Les premières investigations : XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> s.

Les premières investigations réalisées sur le site ont été l'œuvre, en 1862, d'Auguste Azéma de Montgravier, missionné pour le compte de la Commission de la Carte des Gaules (Montgravier, Ricard 1863). Elles donnèrent lieu à un levé de la fortification, qui constitua le principal objet de ces recherches (fig. 3). Elles se concentrèrent principalement sur l'enceinte de la partie basse de l'agglomération ainsi que sur ses différents systèmes d'entrée,



■ 3 Relevé des vestiges effectué lors de l'intervention de A. de Montgravier (Montgravier, Ricard 1863).

avérés ou supposés. Deux portes furent également signalées au niveau des terrasses intermédiaires, dont l'une a été récemment repérée et documentée (De Chazelles *et al.* 2013, 17-30). Ces travaux de reconnaissance ont en revanche très peu concerné la partie sommitale du site qui fut néanmoins considérée, dès cette époque, comme étant probablement la première à avoir été occupée et fortifiée, la fondation de l'oppidum étant alors placée dans le courant du II<sup>e</sup> s. av. n. è. (Montgravier, Ricard 1863, 155, 165). Les observations sur la muraille entourant le sommet tabulaire se limitèrent à souligner le caractère particulier de sa structure en pierres sèches, bien distincte des autres murs d'enceinte.

Ce n'est que 70 ans plus tard que des fouilles furent pour la première fois engagées dans la partie haute de la colline du Castellat. En 1932 et 1933, Pierre Temple et l'abbé Guichard effectuèrent une série de sondages à l'intérieur des remparts, mais nous ne disposons, pour ces interventions, que d'un plan de localisation approximatif (Félix 1959, 54) et de quelques bribes d'informations guère exploitables (Vial 2003, 297-299). Parmi celles qui nous sont parvenues, est à mentionner la découverte, dans la parcelle 252 (fig. 4, n° 1), d'un caniveau curviligne en pierre d'environ 45 cm de large, reconnu sur 2-3 m de long. Plus au sud-ouest (parcelle 335), fut mis au jour le tronçon d'un collecteur de section carrée (1 m de côté), à couverture dallée (fig. 4, n° 2). Est également rapportée la présence, au sein de la parcelle 334 (fig. 4, n° 3), d'un possible silo ainsi que d'une construction circulaire contenant des pierres rubéfiées et interprétée comme un four (Vial 2003, 307).

### 1.2.2. Les fouilles de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s.

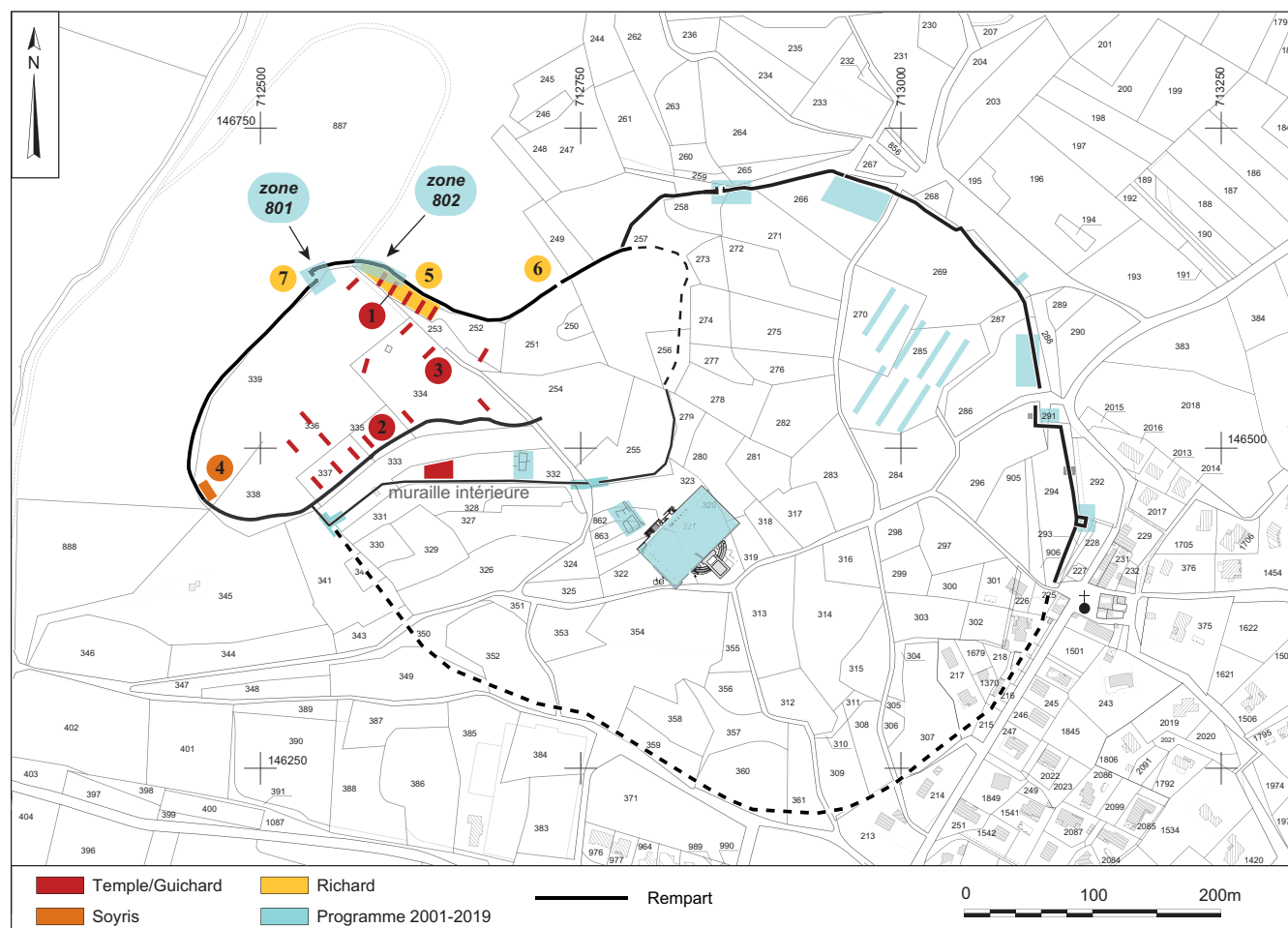
Les recherches menées par la suite, bien que n'ayant pas été publiées, sont un peu mieux connues grâce aux rapports produits par leur auteur et aux comptes rendus – très succincts – parus notamment dans la rubrique des informations archéologiques de la revue *Gallia*. Elles se limitent à deux secteurs, chacun situé en bordure interne de la fortification. La première intervention, échelonnée sur plusieurs campagnes entre 1963 et 1967, fut entreprise par Paul Soyris et concerne la partie sud-ouest du plateau sommital (parcelle 339) (fig. 4, n° 4). La seconde, localisée sur le front nord de l'enceinte (parcelle 252), fut dirigée entre 1976 et 1980 par Jean-Claude Richard (fig. 4, n° 5) qui dégagait en outre, durant cette période, la totalité du parement extérieur de la muraille, depuis l'extrémité explorée par P. Soyris, jusqu'à la jonction avec la fortification de la ville basse. À cette occasion, furent mises en

évidence deux poternes : l'une au nord, l'autre au nord-ouest (fig. 4, n° 6 et 7).

Les fouilles conduites dans les années 1960 s'évertuèrent à dégager la face intérieure de la courtine, sur une longueur d'une trentaine de mètres. Elles révélèrent l'existence, au pied du parement, d'une assise de gros blocs taillés en calcaire coquillier de dimensions variables (les plus grands mesurent 1,20 m x 0,80 m, les plus petits 0,50 m x 0,20 m). Assemblés à joints vifs en boutisse et panneresse, ces blocs forment un alignement rectiligne très régulier côté intra-muros. L'aménagement prend l'aspect d'une plateforme légèrement recouverte par le parement de l'enceinte et s'étirant le long de celle-ci. Large par endroits de 1,80 m, il est élevé au ras du sol sur une hauteur maximale de 0,48 m. Il n'a donné lieu, jusqu'à présent, à aucune explication véritablement convaincante. L'hypothèse d'un chemin de ronde parfois proposée (Gallet de Santerre 1966, 468-469 ; Favory 2002, 447) a été à juste titre écartée pour privilégier celle d'une structure (assise de réglage ou autre) spécifiquement liée à la construction de la muraille (Raux, Thollard 2003, 57). Il paraît toutefois plus probable, au vu de la configuration de l'ensemble, que cette ligne de blocs participe de l'aménagement de l'espace viaire qui semble longer l'enceinte. Elle est en effet bordée par un niveau de galets disposés en strates régulières, correspondant vraisemblablement à l'empierrement d'une rue.

En dessous, ont été observées deux couches relevant manifestement d'un état antérieur : une couche homogène de cailloutis, épaisse d'une trentaine de centimètres, ainsi qu'un niveau induré fait d'un agglomérat très dur de même nature que les pierres en calcaire coquillier, dans lequel est creusé un possible trou de poteau de 20 cm de diamètre. La relation stratigraphique entre ces apports et l'assise de blocs agencée contre le parement de la courtine n'a pas pu être établie par le fouilleur. Un peu plus à l'intérieur de l'habitat, le rocher naturel est entaillé sur 40 cm de profondeur par deux creusements remplis de terre cendreuse, interprétés comme des sépultures en dépit de l'absence de tout reste osseux.

À proximité de l'enceinte, a été découvert un four circulaire à pilier central, d'un diamètre de 1,70 m et d'une hauteur conservée de 0,76 m. Revêtu intérieurement d'argile et doté d'une sole perforée, il a pu être destiné à la cuisson de céramiques. Non loin, un mur en pierres de 0,58 m d'épaisseur a été suivi sur environ 7 m parallèlement à la muraille : il pourrait s'agir de la façade d'un



■ 4 Localisation des interventions anciennes et des principales fouilles récentes (2001-2019) sur fond cadastral (A. Beylier, G. Marchand, P. Thollard).

îlot. Là encore, le raccord stratigraphique entre ces structures et les niveaux de rue n'est pas renseigné. La datation de ces différents contextes demeure, de plus, très peu assurée. Issu principalement des couches d'abandon du secteur, l'abondant mobilier (céramiques, objets métalliques, matériel faunique, monnaies) recueilli à l'occasion des fouilles anciennes se rapporterait, selon P. Soyris, qui souligne l'absence de tessons de sigillée et la prédominance de céramique campanienne, au I<sup>er</sup> s. av. n. è.

Plus au nord, la zone fouillée par J.-C. Richard s'étire contre l'enceinte sur environ 30 m de long et 5 à 8 m de large. Lors de cette opération fut réalisée ce qui constitua, jusqu'à notre intervention, la seule coupe – très schématique – de la fortification de la partie haute du Castellus. D'après les observations de l'époque, la muraille, épaisse de 3,70 m, comporte à cet endroit un noyau central enserré

entre deux parements d'une largeur totale de 1,80 m, doublés, pour chacun d'entre eux, par un blocage limité par un second parement, large de 1,30 m à l'extérieur et de 0,70 m à l'intérieur. L'ensemble est bâti avec des pierres en calcaire froid. Il est à noter que l'assise de blocs en calcaire coquillier mise au jour plus au sud par P. Soyris n'a pas été observée ici. Un petit sondage pratiqué au pied de l'ouvrage a permis de dégager le parement interne sur une hauteur voisine de 1,15 m (fig. 5, A). Celui-ci ne repose pas directement sur le substrat, mais sur une couche de terre rougeâtre correspondant en partie à la décomposition du rocher et contenant « quelques tessons de céramique indigène atypique et des fragments de silex » (rapport 1978).

Sur le reste de la surface étudiée, les investigations de J.-C. Richard consistèrent simplement en un décapage



■ 5 Vues des vestiges dégagés lors des fouilles de J.-C. Richard dans la partie nord de la ville haute (A. Beylier d'après fonds photographique photos de J.-C. Richard). A : Le sondage ouvert au pied du parement intérieur de l'enceinte, vu du sud.  
 B : Dolium à proximité du mur bordier de la voie, vu du nord.  
 C : La zone de fouille, vue de l'est, avec le caniveau en pierre au premier plan.

superficiel et à quelques sondages complémentaires. Elles révélèrent la présence d'une voie est/ouest matérialisée par un niveau empierré se développant, sur une largeur de 3 m, le long de la courtine. Cet espace de circulation est délimité au sud par un mur de même orientation d'une largeur de 0,45 m, vers l'extrémité ouest duquel se trouvait un fond de dolium (fig. 5, B). À l'est, il est interrompu par un mur perpendiculaire, au-delà duquel est aménagée « une sorte de sol bétonné » (rapport 1978) percé de trois trous circulaires (des négatifs de poteaux ?) et d'une fosse quadrangulaire. Un peu plus loin, a été observé le caniveau antérieurement mis au jour par P. Temple (*supra*). Cette canalisation, qui n'est que brièvement décrite, se dirige du sud vers le nord, obliquant ensuite parallèlement à la muraille à proximité de laquelle elle se perd (fig. 5, C). L'ensemble de ces structures est bordé au sud par deux murs accolés (se rapportant peut-être à deux états distincts), larges de 0,70 et 0,50 m, parallèles à l'enceinte. Suivis sur une quinzaine de mètres de longueur, ils correspondent probablement à la façade septentrionale d'un îlot situé à environ 7 m de la fortification. À son extrémité orientale, le mur le plus épais intègre ainsi une construction en pierres très arasées de plan rectangulaire (5 x 3,50 m) (rapport 1980).

À l'instar des opérations antérieures, les données chronologiques font largement défaut. Le mobilier récolté a été en effet regroupé sans distinction stratigraphique. Issu principalement des niveaux de décapage, il est attribué par J.-C. Richard à l'époque républicaine (seconde moitié du II<sup>e</sup> s. et début du I<sup>er</sup> s. av. n. è.) (rapport 1978). La date de fondation de l'enceinte reste quant à elle indéterminée, et ce malgré les sondages effectués.

---

### 1.3. Bilan des connaissances

---

#### 1.3.1. Structuration de l'habitat et chronologie de l'occupation

Le bilan des travaux de recherche menés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s. sur les parties hautes du site est pour le moins assez maigre. Ce constat tient tout autant à la faible étendue et à la nature des explorations qu'au caractère très laconique – pour ne pas dire lacunaire – de la documentation dont nous avons

hérité. L'organisation interne de l'habitat demeure très largement méconnue, tandis que l'articulation entre l'enceinte et les quelques niveaux d'occupation mis au jour n'apparaît pas clairement. L'existence d'un espace de circulation longeant le rempart, à l'image de ce qui a pu être observé sur les terrasses intermédiaires et en ville basse (Raux, Thollard 2003, 75 ; De Chazelles *et al.* 2013), semble cependant assurée, du moins pour ce qui concerne les dernières phases d'occupation conservées. On retiendra également, même si certains des dispositifs qui lui sont liés restent inexplicables, la facture particulière de la muraille qui se distingue nettement de l'enceinte intermédiaire et de celle venant enclore le bas de l'agglomération : d'une épaisseur totale relevée variant entre 2,50 et 4 m (Richard, Fiches 1979, 32), elle est constituée de parements multiples construits au moyen de blocs de modestes ou moyennes dimensions, appareillés dans l'ensemble de manière irrégulière.

Mais c'est surtout sur le plan chronologique que l'indigence des données est la plus patente : la fortification n'est pas datée, pas plus au demeurant que les divers aménagements intra-muros mis au jour. En arrière-plan, se pose plus globalement la question, fondamentale, de la date de création du site. Les premières conclusions de A. de Montgravier, qui plaçait cette fondation dans le courant du II<sup>e</sup> s. av. n. è. et qui considérait le sommet de la colline comme étant le siège de l'occupation la plus ancienne (Montgravier, Ricard 1863), firent pendant longtemps l'objet d'un large consensus. Dans cette lignée, J.-C. Richard, en se fondant sur le mobilier recueilli dans les niveaux d'abandon de ses fouilles et de celles de ses prédécesseurs, situa la construction de l'enceinte supérieure avant le troisième quart du I<sup>er</sup> s. av. n. è., de manière certaine, voire plus hypothétiquement dès le siècle précédent (Richard 1973, 71-75 ; Richard, Fiches 1979, 31-32 ; Richard, Soyris 1985). Sur la base de ces éléments, il avança l'hypothèse d'un déplacement progressif de l'habitat du sommet au bas des pentes de la colline, entre le II<sup>e</sup> s. av. n. è. et le Haut-Empire, la zone de hauteur n'étant selon lui plus occupée à l'aube de notre ère. Postérieure à celle couronnant le plateau sommital, l'enceinte de la ville basse, dont la construction a été placée par Claire-Anne de Chazelles vers le milieu du I<sup>er</sup> s. av. n. è. (De Chazelles *et al.* 2013, 133), correspondrait dès lors à un agrandissement de l'agglomération.

S'il a parfois été réfuté catégoriquement, certains allant jusqu'à abaisser la date de fondation de l'agglomération au tout début du I<sup>er</sup> s. av. n. è. (Vial 2011, 91), ce schéma,

jugé comme trop simpliste, fut appelé à être abandonné lors de la reprise des recherches en 2001, l'argument principal retenu étant l'existence, en ville basse, de traces d'occupation remontant au moins au milieu du II<sup>e</sup> s. av. n. è., soit à peu près à la même période que celles *a priori* attestées dans la partie haute du site (Raux, Thollard 2003, 65). Pour autant, bien qu'elles invitent incontestablement à nuancer l'évolution chronologique proposée auparavant, ces traces anciennes n'impliquent pas à elles seules que l'on remette en cause l'idée d'une antériorité de la « ville haute » et encore moins que l'on invalide celle d'une extension de l'agglomération fortifiée. Tout aussi imprécis puissent-ils parfois être, les éléments de datation absolue disponibles pour l'ensemble de la fortification murvielloise, mais aussi l'articulation des différents murs d'enceinte à leur point de raccord, témoignent d'un agrandissement par étapes de l'aire enclose. Le rythme et la chronologie de cette expansion restent à déterminer, ce d'autant plus que la datation de la muraille ceinturant les parties basses, que l'on pensait définitivement acquise (De Chazelles *et al.* 2013), semble devoir être révisée à la lumière des fouilles conduites entre 2009 et 2017 par Grégory Vacassy et Ghislain Vincent sur un quartier résidentiel jouxtant l'enceinte. Si l'on en croit en effet les données nouvellement obtenues, la construction de cette dernière serait à remonter à la charnière des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. av. n. è. (Vacassy, Vincent 2019, 307 ; Vacassy *et al.* 2022), ce qui ne va pas sans soulever plusieurs questions nouvelles sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

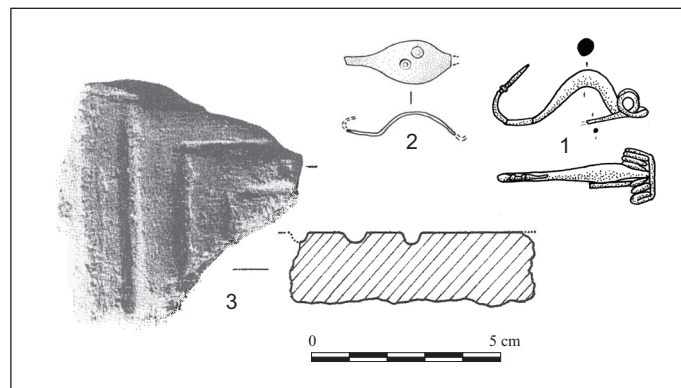
### 1.3.2. Une occupation antérieure au II<sup>e</sup> s. av. n. è. ?

La possibilité que le Castellis ait été occupé avant le II<sup>e</sup> s. av. n. è. a été jusqu'à présent écartée de manière quasi unanime, l'absence de traces d'occupation protohistorique plus ancienne allant même jusqu'à faire dire qu'il fallait, ici, « renoncer de manière définitive au terme d'oppidum, parce que celui-ci est inadéquat tout autant que trompeur » (Raux, Thollard 2003, 91). Les très rares témoignages directs antérieurs au II<sup>e</sup> s. av. n. è. ont été interprétés, au mieux, comme les indices d'une fréquentation épisodique des lieux dans le courant du second âge du Fer, sans que celle-ci ait forcément abouti à une installation durable (Richard *et al.* 1980, 129 ; Favory 2002, 440-441 ; Vial 2003, 292-293 ; Vial 2011, 164-165). Ils proviennent non pas de niveaux contemporains en place mais d'horizons stratigraphiques livrant principalement des vestiges des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. av. n. è. Il s'agit donc d'éléments en position résiduelle. Leur insigne rareté nous permet ici de les passer en revue individuellement.

Écartons d'emblée, à la suite de nos prédécesseurs, les trois fibules *a navicella* du début du premier âge du Fer et les deux autres de type Golfe du Lion (VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. av. n. è.) conservées, sans renseignement supplémentaire, dans les collections de la Société Archéologique de Montpellier (Richard *et al.* 1980, 125-127) : leur provenance précise est inconnue et leur appartenance à la commune même de Murviel-lès-Montpellier n'est pas assurée. À notre courte liste nous n'intégrons pas non plus le *triens* apulien de 209-208 av. n. è., seule monnaie antérieure au II<sup>e</sup> s. av. n. è. recensée à ce jour sur le territoire murvielmois (Richard, Soyris 1976, 226 ; Vial 2003, 309). Ce numéraire, découvert fortuitement, est issu des abords immédiats du Castellas (parcelle 217, section A, cadastre 1976). Il n'apporte donc pas d'indication directe sur l'occupation de l'oppidum, même s'il est très vraisemblablement associé à l'agglomération antique.

Plus intéressant pour notre propos est en revanche le mobilier de l'âge du Fer trouvé en contexte stratigraphique par C.-A. de Chazelles dans un remblai comblant, à la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du I<sup>er</sup> s. av. n. è., le fond du thalweg sur lequel est implantée la porte nord de la ville basse (De Chazelles *et al.* 2013, 131). Daté de manière lâche entre le milieu du VI<sup>e</sup> s. et le milieu du II<sup>e</sup> s. av. n. è., il se compose de céramiques non tournées, d'amphores de Marseille, d'un probable tesson attique et d'une fibule en alliage cuivreux à pied replié sur l'arc de la fin du V<sup>e</sup> s.-début du III<sup>e</sup> s. av. n. è. (De Chazelles *et al.* 2013, 108) (fig. 6, n° 1). Cette dernière fait écho, d'un point de vue chronologique, à celle de type de Duchcov (fig. 6, n° 2) exhumée anciennement par P. Soyris sur l'une des terrasses intermédiaires du site (parcelle 332), dans « des niveaux profonds » (Richard *et al.* 1980, 129, fig. 2, n° 6 ; Vial 2003, 299). Ce type, fréquent en Europe centrale, est également connue en Gaule (Suisse, Bassin Parisien, Franche-Comté, Bourbonnais, etc.) vers 375-325 av. n. è. (Kruta 1979 ; Kaenel 1990 ; Ramsel 2007).

À ces deux fibules attestées régionalement au IV<sup>e</sup> s. (Tendille 1978) s'ajoute un petit fragment de sole de foyer en argile décoré d'une grecque (Dedet *et al.* 1968, 39-40) (fig. 6, n° 3), provenant des fouilles menées dans les années 1960 par P. Soyris au sommet de la colline (parcelle 339). En Languedoc, les motifs de grecques sont récurrents au IV<sup>e</sup> s. av. n. è. dans la zone Gard-Hérault et aucun foyer décoré en place n'est connu postérieurement au III<sup>e</sup> s. av. n. è. (De Chazelles 2021, 225-226). Ainsi que cela a déjà été suggéré (Vial 2011, 164-165), le fragment de Murviel est donc très probablement antérieur au II<sup>e</sup> s. av. n. è.



■ 6 Objets du second âge du Fer découverts sur site du Castellas de Murviel-lès-Montpellier. 1-2 : Fibules en alliage cuivreux de la fin V<sup>e</sup> s. – début III<sup>e</sup> s. av. n. è. (1 : De Chazelles *et al.* 2013 ; 2 : Richard *et al.* 1980). 3 : Fragment de foyer décoré (d'après Dedet *et al.* 1968).

Cet élément n'est pas aussi anecdotique qu'il semblerait l'être de prime abord. Il renvoie en effet à un type de vestige, à savoir une construction soignée et à haute valeur symbolique qui ne peut à l'évidence être considérée sur le même plan que des objets de parure personnelle ou que des tessons de céramiques. Par sa nature, il témoignerait, selon nous, moins d'une simple fréquentation que d'une occupation précoce du plateau sommital du Castellas, le foyer démantelé auquel se rattache ce fragment décoré ne devant pas se trouver très loin du point de découverte. Jusqu'alors, cependant, il était bien trop esseulé pour que l'on pût s'autoriser à envisager cette occupation autrement qu'à titre d'hypothèse.

#### 1.4. Les fouilles de 2010-2018

##### 1.4.1. Objectifs et méthodes d'investigation

Les nouvelles recherches entreprises en 2010 sur le sommet du Castellas s'inscrivent dans la suite logique des travaux menés les années précédentes sur le système défensif (De Chazelles *et al.* 2013), à savoir sur l'enceinte de la ville basse (direction : C.-A. de Chazelles) et sur la muraille intermédiaire (direction : Alexandre Beylier). Elles répondaient à plusieurs objectifs portant principalement sur le rempart ceinturant la partie supérieure de la colline. Elles ont été avant tout guidées par la nécessité de déterminer la période de construction de la fortification et, plus largement, d'apporter des éléments chronologiques sur l'occupation de ce secteur de l'habitat, avec en ligne

de mire la question primordiale de la date de fondation du site, ainsi que celle d'une éventuelle désertion précoce des zones de hauteur au profit d'une occupation de versant et de bas de pente. Ces questions sont naturellement à mettre en relation avec la nature de l'installation et avec le rôle structurant joué par l'enceinte. Dans cette optique, il s'agissait également de caractériser la morphologie de cette dernière, d'en établir un relevé précis et d'appréhender son articulation avec les aménagements internes, le but étant d'apporter une documentation, en particulier stratigraphique, qui faisait jusqu'à présent défaut.

Afin de répondre à ces problématiques ont été ouvertes successivement deux zones de fouille : l'une centrée sur la poterne nord-ouest aménagée dans un redan de l'enceinte (zone 801), l'autre localisée sur le front nord de la fortification (zone 802), à l'emplacement des fouilles anciennes de J.-C. Richard (fig. 4, fig. 7 et fig. 8).

La zone 801 a été fouillée de 2010 à 2015 (direction : A. Beylier). Deux raisons principales ont amené à retenir cette fenêtre d'étude plutôt qu'une autre. La première est qu'il s'agissait d'un secteur vierge de toute exploration archéologique, à même donc de livrer une séquence stratigraphique complète. La seconde raison tient au tracé original qu'adopte l'enceinte à cet endroit. La poterne est en effet protégée dans l'angle d'un redan qui confère au dispositif une indéniable valeur défensive (fig. 9). Elle ouvre par ailleurs sur un étroit replat surplombant la pente ici très marquée du versant nord de la colline, qui constitue une défense naturelle supplémentaire. L'aménagement de ce secteur était donc susceptible de fournir des éléments permettant de mieux appréhender les considérations d'ordre pratique qui ont pu régir l'implantation et la configuration du rempart et des accès.

L'intervention archéologique proprement dite a été précédée d'une opération de déboisement, le terrain étant occupé par un épais couvert forestier. D'une surface totale d'environ 220 m<sup>2</sup>, l'aire de fouille ainsi aménagée s'étire sur 22 m de long contre la muraille, dont elle épouse le tracé, et s'enfonce sur 12 m vers l'intérieur du site. Les abords extérieurs des courtines ont été également nettoyés et fouillés, du moins pour ce qui concerne l'espace situé face à l'entrée.

Les niveaux archéologiques apparaissent à la cote moyenne de 187,50 m NGF, soit près de 2 m au-dessus du sol actuel au pied du parement extérieur de la muraille. L'arase de celle-ci, qui se présente dans un état de conser-



■ 7 Vue aérienne verticale des zones 801 et 802 en cours de fouille (état 2016) (M. Peyrière).



■ 8 Situation des zones 801 et 802 sur le sommet de la colline du Castellas, depuis le nord (état 2017). À l'arrière-plan, dans la plaine, le village actuel de Murviel-lès-Montpellier (M. Peyrière).



■ 9 La poterne nord-ouest protégée dans le redan de l'enceinte (zone 801), vue de l'ouest au démarrage des fouilles (A. Beylier).

vation assez inégal, se trouve à une altitude maximale de 188,60 m NGF. Elle était recouverte d'un épais amas de pierrailles qui a été retiré afin de procéder à un relevé pierre à pierre. Le plan obtenu comporte quelques lacunes, notamment dans l'angle du redan. Ces hiatus sont imputables à la présence de souches qui n'ont pu être extirpées des blocs auxquels elles sont solidement arrimées.

La stratigraphie est particulièrement épaisse au contact du parement intérieur des courtines, où elle atteint jusqu'à 1,60 m. Elle s'amenuise en revanche sensiblement à mesure que l'on s'éloigne du rempart, du fait du profil du terrain qui remonte en effet progressivement. Au point le plus haut, elle n'est ainsi conservée au mieux que sur une quarantaine de centimètres. Ce différentiel joue évidemment sur l'état de conservation des vestiges et sur leur niveau d'arasement. Il convient de préciser que les investigations ont été conduites ici presque de partout jusqu'au substrat rocheux.

La zone 802 a fait l'objet, quant à elle, de trois campagnes de fouille, de 2016 à 2018 (direction : Emmanuel Baudouin et Joachim Le Bomin). Située seulement à une dizaine de mètres à l'est de la zone 801, elle couvre une surface d'environ 270 m<sup>2</sup>. Elle coïncide avec l'emprise des fouilles de J.-C. Richard : elle longe sur 42 m le parement interne de l'enceinte, en s'étirant sur une largeur de 3,80 m à l'ouest et de 9,40 m à l'est. Elle est circonscrite à l'ouest et au sud par un mur parcellaire moderne qui la sépare du chemin communal actuel dont le tracé coupe celui de la muraille. Ce terrain, qui fut un temps dévolu à la culture de la vigne – le rempart tenant alors lieu de mur de terrasse – offre en surface un pendage régulier vers l'est, avec une dénivelée moyenne de 2%, comprise entre 185,10 et 186,04 m NGF. Il est à signaler que la courtine, dont l'arase culmine à l'ouest à 186,64 m NGF, fut par endroits « restaurée » au moment de l'intervention de J.-C. Richard (rapport 1979, p. 7), certains tronçons menaçant en effet de s'effondrer. Tout aussi louables soient-ils, ces remontages, combinés à ceux pratiqués plus anciennement lors de la mise en culture de la parcelle, occultent en partie la structure originelle de l'ouvrage défensif, ce qui a pour conséquence d'en entraver la lecture.

La reprise des investigations dans ce secteur avait pour objet de documenter les fouilles anciennes – dont le caractère sommaire a déjà été souligné – par le biais de relevés précis (en plan comme en coupe) et d'observations stratigraphiques rigoureuses. Elle devait également permettre d'offrir des points de comparaison avec les

données acquises en zone 801. Pour ce faire, l'un des deux sondages réalisés lors des campagnes antérieures contre le parement interne de l'enceinte a été réétudié, tandis que l'autre, qui restait inachevé, a été poursuivi et agrandi. Deux larges fenêtres transversales, à l'intérieur desquelles l'exploration a été conduite jusqu'au sol vierge, ont par ailleurs été ouvertes à intervalles réguliers entre la courtine et la clôture méridionale du chantier. Dans le reste de la zone, les investigations ont été plus superficielles et n'ont été poussées que là où cela est apparu nécessaire.

#### *1.4.2. Les données nouvellement acquises : présentation générale des résultats*

Les fouilles effectuées entre 2010 et 2018 sur le plateau sommital du Castellas ont livré des résultats répondant amplement aux attendus. Elles permettent de retracer dans ses grandes lignes l'évolution de cette partie du site et d'en proposer un phasage. La mise en place de l'habitat fortifié peut désormais être fixée dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. av. n. è., soit nettement plus tôt que ce qui avait été jusqu'à présent envisagé. Les données recueillies militent par ailleurs pour une désertion des lieux environ deux siècles plus tard, à l'aube du dernier quart du I<sup>er</sup> s. av. n. è. Dans cet intervalle, l'enceinte connaît plusieurs états, auxquels se rattache, en zone 801, une entrée carrossable, convertie par la suite en poterne. Cette reconfiguration s'accompagne de remaniements urbanistiques concernant tout autant les espaces de circulation que les unités domestiques mis au jour.

Ces différentes séquences s'inscrivent dans une stratigraphie complexe, notamment en zone 801 où les aménagements successifs interviennent dans un espace somme toute très réduit, ce qui rend parfois leur attribution chronologique incertaine et leur interprétation peu aisée. Ce constat vaut en particulier pour les niveaux les plus anciens, qui ont été plus ou moins bouleversés par les restructurations postérieures. Malgré ces difficultés, ont pu être identifiées six grandes phases d'occupation<sup>3</sup>, se succédant sans hiatus et se découpant chronologiquement de la façon suivante :

- phase 1 : -250/-200
- phase 2 : -200/-125
- phase 3 : -125/-100
- phase 4 : -100/-75
- phase 5 : -75/-50
- phase 6 : -50/-20

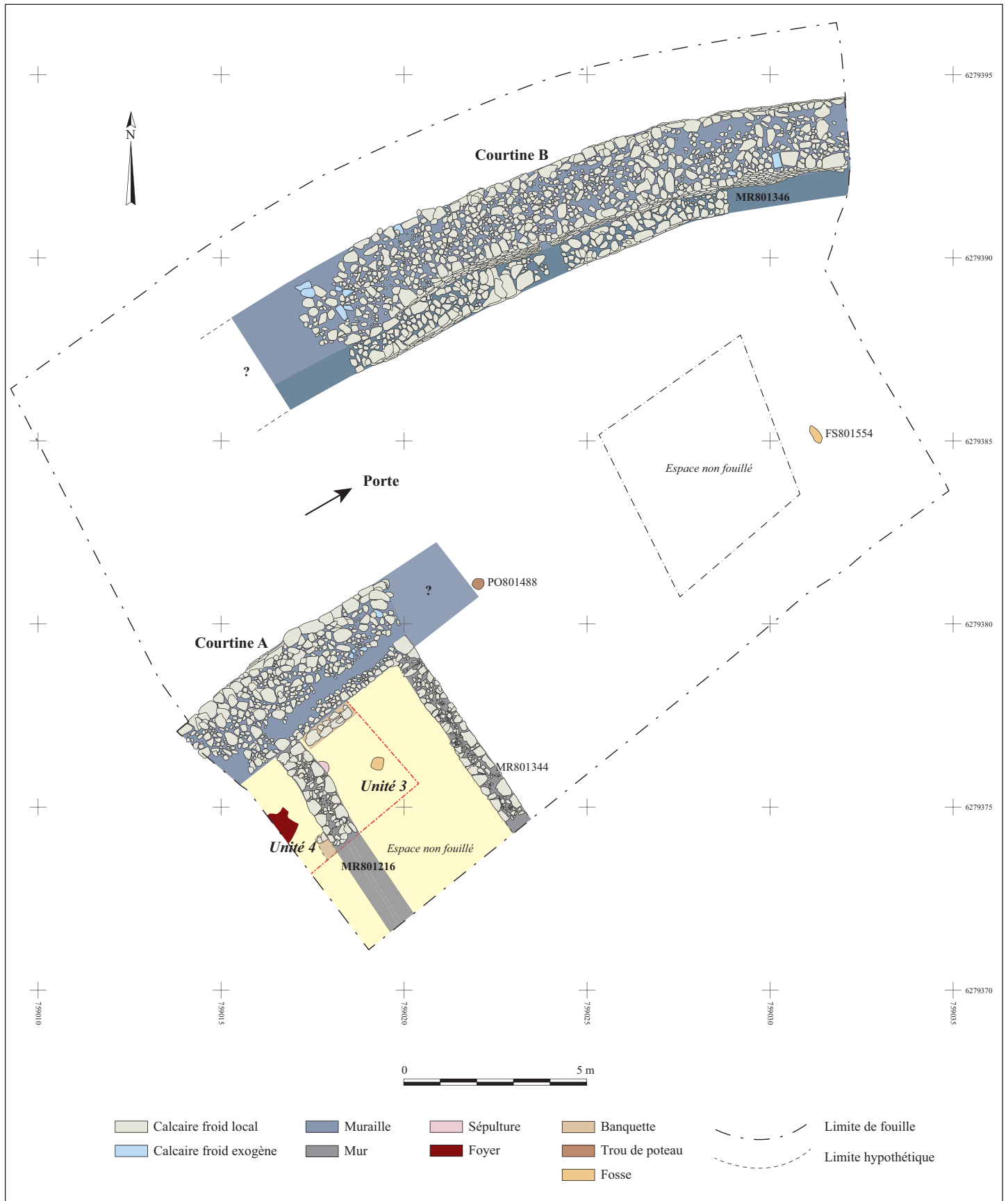
Dans les pages qui suivent, chacune de ces phases est présentée avec le détail des données stratigraphiques, en

considérant systématiquement l'enceinte et les aménagements intra-muros propres à chaque zone (fig. 10), accompagné d'un argumentaire chronologique. Par souci de clarté, les unités fonctionnelles, au nombre de huit, sont

décrites à part, selon leur ordre de numération<sup>4</sup>. Le choix de les aborder séparément du reste nous est apparu comme étant le plus judicieux compte tenu du fait que la plupart d'entre elles présentent différents états pouvant recou-

Phases	"Datation (av. n. è.)"	Zone 801	Zone 802
PHASE 1	250-200	construction enceinte	construction enceinte
		porte charretière	aménagement rue 2 avec mur bordier
		Unités 3 et 4	
PHASE 2	200-125	habillage monumental de l'enceinte	habillage monumental de l'enceinte
		poterne	utilisation rue 2
		Unités 3 et 4	espace d'activités contre la muraille
		Unités 6 contre courtine B	réaménagement mur bordier
		Unité 5 ?	Unité 7 contre mur bordier
		SB801465	
PHASE 3	125-100	démontage parement intérieur courtine B	utilisation rue 2
		poterne	espace d'activités contre la muraille
		Unités 3 et 4	Unité 8 contre courtine C
		abandon Unité 6	Unité 7
		aménagement Unités 1 et 2 contre courtine B	
		Unité 5	
		plateforme SB801242 et caniveau CN801164 ?	
		rampe d'accès SB801231 empierrement rue 1	
PHASE 4	100-75	remontage parement interne courtine A	abandon Unité 8
		caniveau dans poterne	rue 2
		vide sanitaire contre Unité 1	caniveau CN802007
		Unités 1 et 2	Unité 7
		Unité 5	
		abandon Unités 3 et 4	
		extension rue 1	
PHASE 5	75-50	abandon et destruction Unités 1 et 2	rue 2 ?
		abandon caniveau poterne	Unité 7 ?
		dépotoir (-60/-50)	
		"trottoir" le long courtine A	
		rue 1	
		Unité 5	
PHASE 6	50-20	abandon Unité 5 et plateforme SB801242	rue 2 ?
		élargissement rue 1	fin occupation ?
		fin occupation	

■ 10 Tableau synoptique et synthétique des principaux événements caractérisant les phases d'occupation des zones 801 et 802 (A. Beylier, E. Baudouin, J. Le Bomin).



■ 11 Plan général des vestiges de la phase 1, zone 801 (A. Beylier).

vrir plusieurs phases ou ne pas toujours être datés avec certitude. Suit en dernier lieu un développement spécifique sur les sépultures de sujets immatures. Les études de mobiliers (céramique, *instrumentum*, vestiges artisanaux, monnaies) et d'écofacts ne sont pas présentées ici, mais feront l'objet de publications ultérieures. L'ensemble des données exposées sont ensuite synthétisées et comparées à d'autres exemples régionaux.

## 2. La Phase 1 (v. -250/-200)

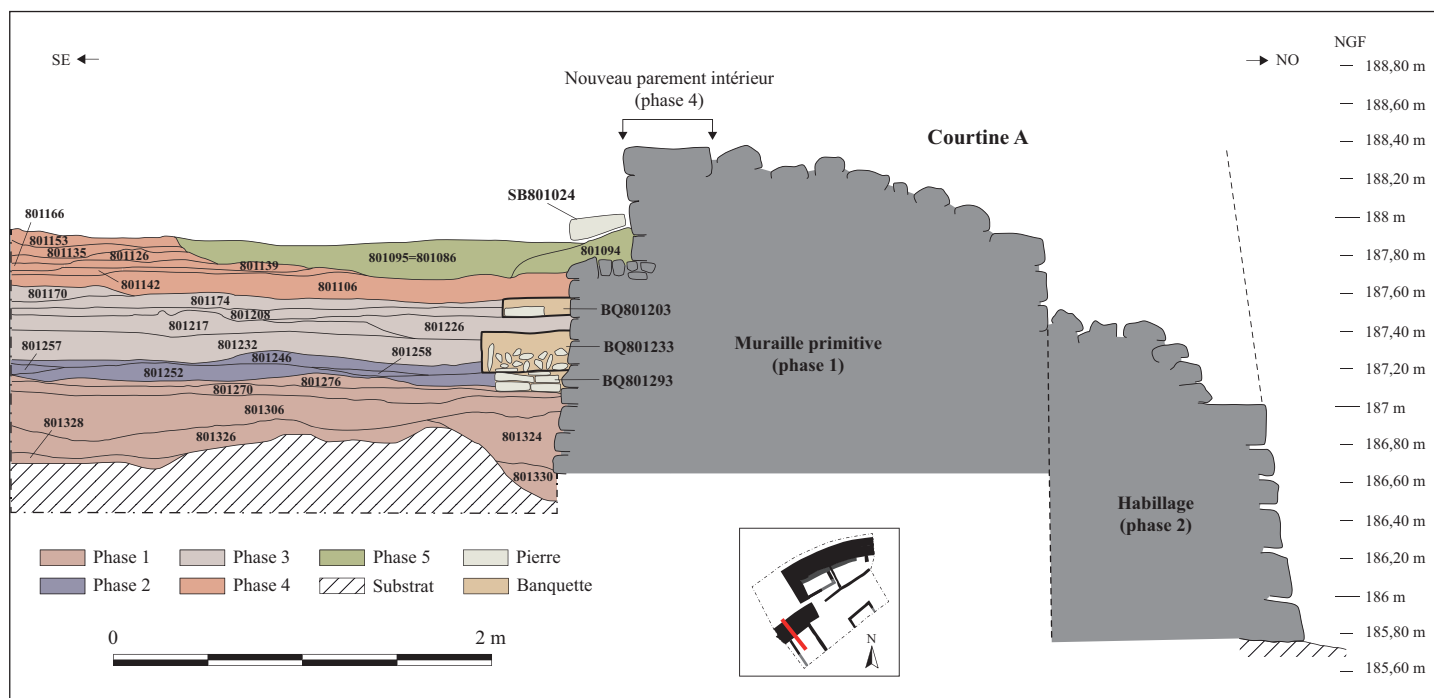
### 2.1. L'enceinte

#### 2.1.1. En zone 801

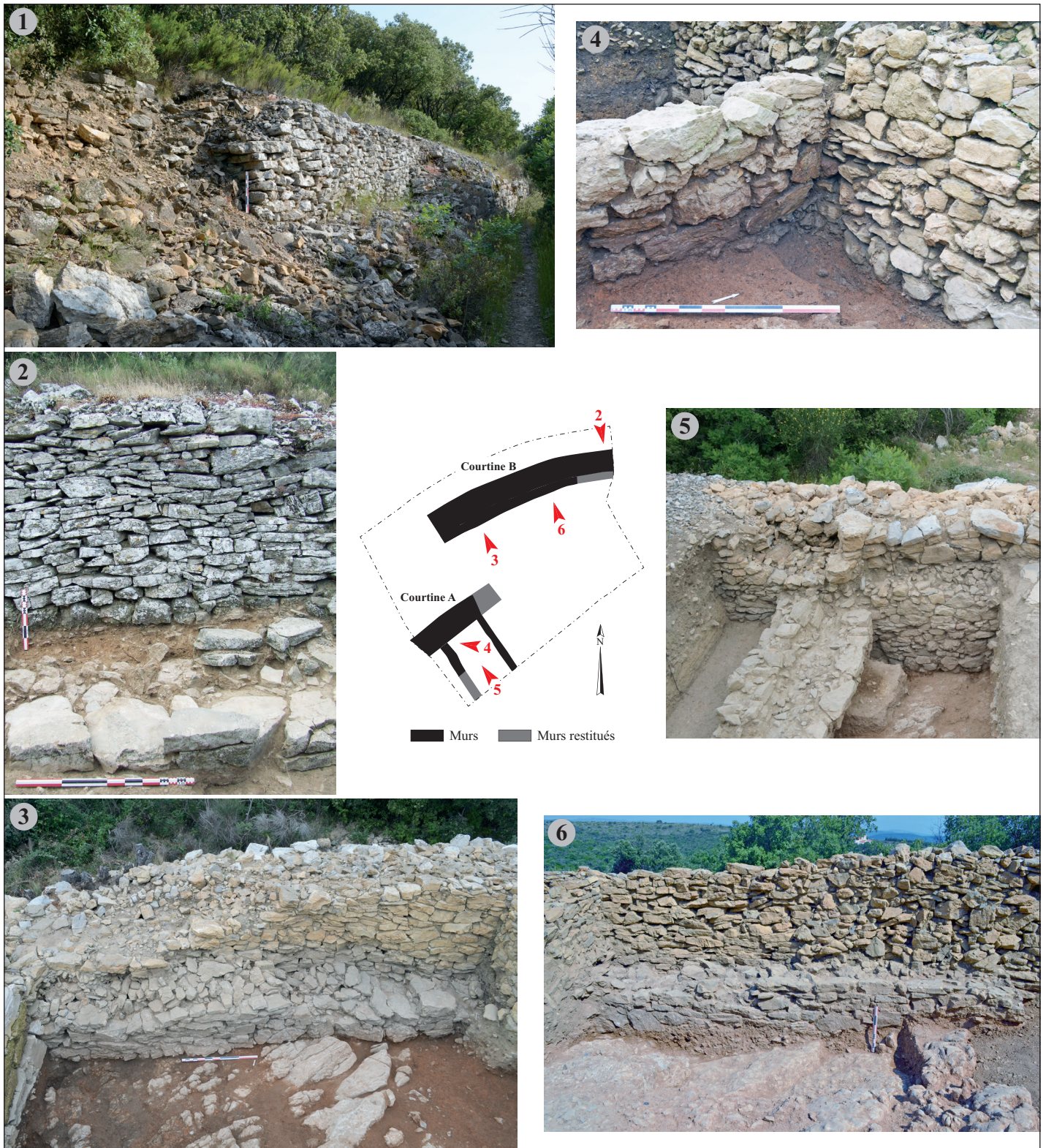
Ce secteur de l'habitat correspond, dans son état initial, à une porte charretière à recouvrement d'environ 5 m de large, s'ouvrant vers le sud-ouest (fig. 11). L'entrée s'effectuait non pas frontalement mais parallèlement à la ligne de l'enceinte qui suit ici une orientation approximativement sud-ouest/nord-est. Le chevauchement des courtines semble avoir été faiblement marqué, mais leur

tracé pourrait avoir été raccourci durant la phase 2, lors de la refonte du système d'accès. En tout état de cause, la courtine occidentale (courtine A) ne pouvait se prolonger plus loin qu'un trou de poteau implanté dans l'axe de son parement intérieur. Rien ne fait obstacle, en revanche, à ce que la courtine orientale (courtine B) se soit étirée sur plusieurs mètres supplémentaires, au-delà des limites définies par le second état de la fortification, toutefois il est impossible de déterminer sur quelle longueur elle a pu être tronquée. L'ouverture, très spacieuse, était vraisemblablement fermée par une porte cochère ; néanmoins, on ne trouve aucune trace matérielle de celle-ci ni aucune structure se rapportant directement et formellement au dispositif d'entrée.

La muraille est conservée par endroits jusqu'à 1,80 m de haut. Elle présente, de part et d'autre de l'accès, deux visages visiblement différents. Épaisse de 2,20 à 2,30 m, la courtine A semble correspondre à un simple mur à double parement et à blocage interne de pierraille<sup>5</sup> (fig. 12). Les pierres employées sont, au même titre que les constructions domestiques contemporaines, uniquement en calcaire froid local. Les parements sont constitués de moellons bruts de taille, agencés de manière irrégulière. Sur la face extérieure<sup>6</sup> de l'ouvrage, certains de ces blocs



■ 12 Coupe stratigraphique sud-est/nord-ouest de la courtine A et du sondage effectué dans l'Unité 3 (E. Baudouin, A. Beylier).



■ 13 L'enceinte primitive de l'oppidum en zone 801 et à ses abords (phase 1) (DAO : A. Beylier). 1 : Le parement extérieur de la courtain A observé à l'ouest de la zone 801 à la faveur d'un éboulis (A. Beylier). 2 : Le parement extérieur de la courtain B (A. Beylier). 3 : Le parement intérieur de la courtain B avec, au premier plan, le plaquage MR801346 aux abords de l'entrée (A. Beylier). 4 : Le parement intérieur de la courtain A contre lequel s'adosse un mur d'habitation (E. Baudouin). 5 : Le parement intérieur de la courtain A. Les blocs plus massifs disposés au sommet participent de réaménagements postérieurs (E. Baudouin). 6 : Le parement intérieur de la courtain B avec, au premier plan, le plaquage MR801346 (J. Le Bomin).



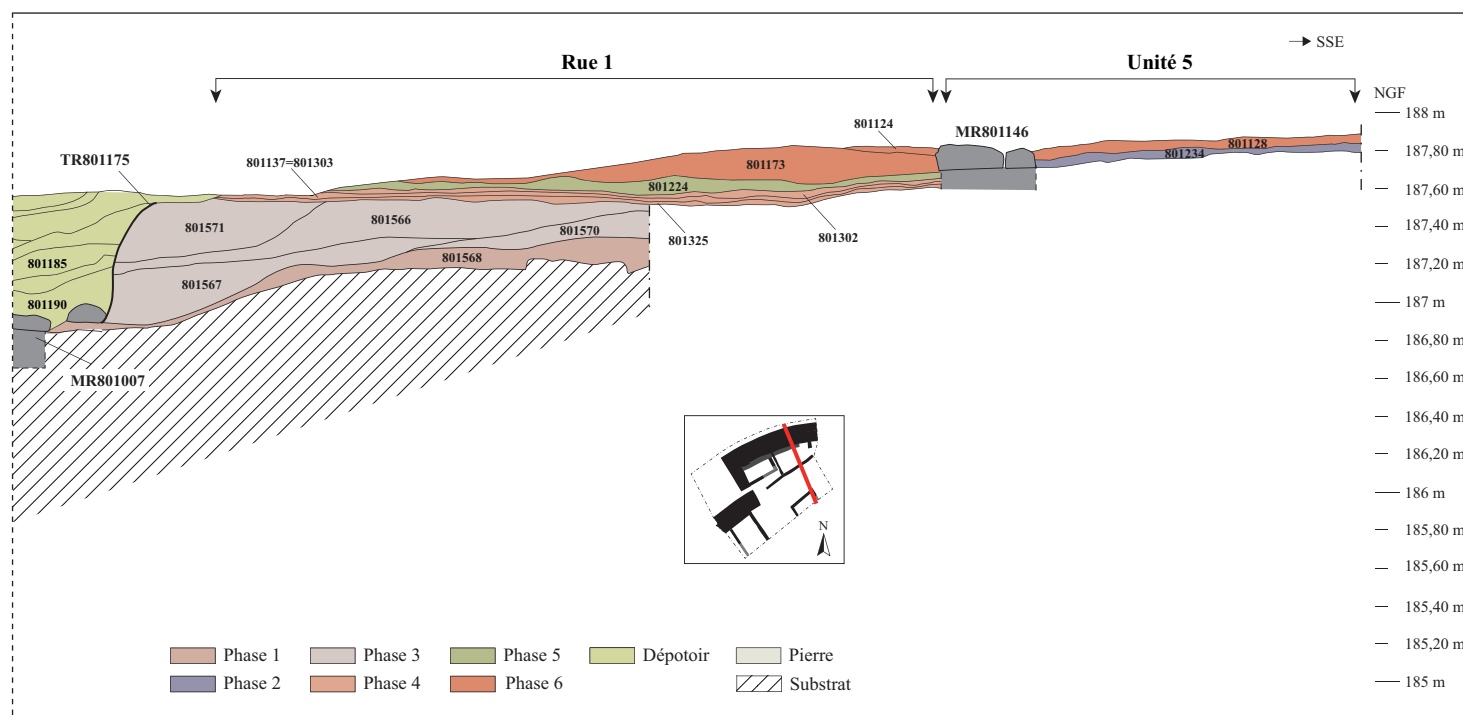
le segment occidental (fig. 13, n°2). À la différence de ce dernier<sup>7</sup>, cette courtine, au tracé légèrement sinueux, comprend un parement intermédiaire qui permettait de raidir l'ouvrage. Elle se compose ainsi d'un massif parementé sur ses deux faces, de près de 2 m de large, contre lequel est plaqué, côté intérieur, un mur deux fois plus mince à parement unique (MR801346) (fig. 13, n°3 et 6, fig. 14 et fig. 15). Celui-ci court sans solution de continuité sur plus de 11 m de long depuis l'extrémité de la muraille, mais il se poursuivrait sur une distance nettement plus longue si l'on se fie aux observations réalisées en zone 802 (*infra*). Il ne s'agit donc pas d'un aménagement strictement limité aux abords immédiats de l'entrée, à moins de considérer que l'interruption observée en zone 801 ne procède pas d'un épierrement et que le tronçon ainsi défini du mur MR801346 corresponde à la base d'une rampe d'escalier permettant l'accès au sommet du rempart.

La mise en place de la fortification s'accompagne par endroits d'une préparation préalable du terrain par l'apport parfois massif de remblais argilo-limoneux et graveleux (Us 801330, 801555), destinés à colmater les anfractuosités du plancher rocheux et à en gommer les aspérités

les plus notables, n'atténuant que ponctuellement sa dénivelée (fig. 12, fig. 15, fig. 16 et fig. 17). De profil très irrégulier, le substrat accuse dans toute la zone étudiée un pendage assez sensible vers le nord, auquel s'en ajoute un autre, moins marqué, en direction de l'ouest. Une déclivité relativement brutale s'observe notamment à hauteur de la courtine A, qui est érigée au pied d'une rupture de pente. Il est fort probable que la configuration des lieux a été mise à profit et a dicté le choix de l'emplacement de la muraille ainsi que du système d'accès qui ouvre, extra-muros, sur un replat surplombant la pente – ici très abrupte – de la colline.

### 2.1.2. En zone 802

Dans ce secteur, l'enceinte a pu être observée sur une longueur d'environ 47,50 m (fig. 18). D'orientation est/ouest dans la moitié occidentale de la zone (courtine C), elle s'infléchit ensuite vers le sud en se poursuivant en ligne droite selon un axe approximativement nord-ouest/sud-est (courtine D). Cette inflexion est marquée par un coup de sabre visible sur le parement intérieur (fig. 19, A). Cette rupture indique que la muraille a été construite non pas en un seul tenant, mais en tronçons successifs. Dans





■ 16 Vue en coupe, depuis le sud, des remblais de nivellement installés sur le substrat rocheux avant l'édification de la courtine B (J. Le Bomin).

cette zone, la lecture en plan de l'ouvrage est limitée par l'existence de remontages récents, consécutifs aux fouilles de J.-C. Richard menées dans les années 1970. Ces travaux de reconstruction, destinés à consolider le rempart au fur et à mesure de la fouille, ne reprennent pas exactement la structure de l'enceinte qui se trouve donc en partie masquée, en particulier sur le tracé de la courtine D. L'extrémité orientale de cette dernière fut rehaussée par le fouilleur de l'époque au moyen de dalles posées de chant, dans un appareillage très différent de celui de l'enceinte. Les observations qui ont pu être malgré tout portées sur la muraille montrent que celle-ci est très comparable à ce qui a été mis en œuvre en zone 801 (fig. 20).

Épaisse d'environ 2,40 m en moyenne, la courtine C correspond au strict prolongement de la courtine B. Elle est constituée d'un noyau à double parement (fig. 21), contre lequel est plaqué un parement intérieur (MR802006) qui correspond sans doute au prolongement du massif MR801346 habillant, côté interne, la courtine B. Ce placage est ici plus mince qu'en zone 801 : il n'atteint qu'une soixantaine de centimètres de large et s'interrompt au point de jonction avec la courtine D qui se présente, selon toute apparence, comme un simple mur parementé de 1,75 m d'épaisseur au minimum (fig. 22), conservé sur une hauteur de 1,10 à 1,40 m (fig. 19).

L'édification de la muraille est là aussi précédée d'un nivellement du terrain au moyen de remblais de terre<sup>8</sup> (*infra*) qui viennent régulariser le substrat rocheux dont l'inclinaison porte ici à la fois vers le nord et vers l'est.

---

## 2.2. Les aménagements intra-muros

---

### 2.2.1. En zone 801

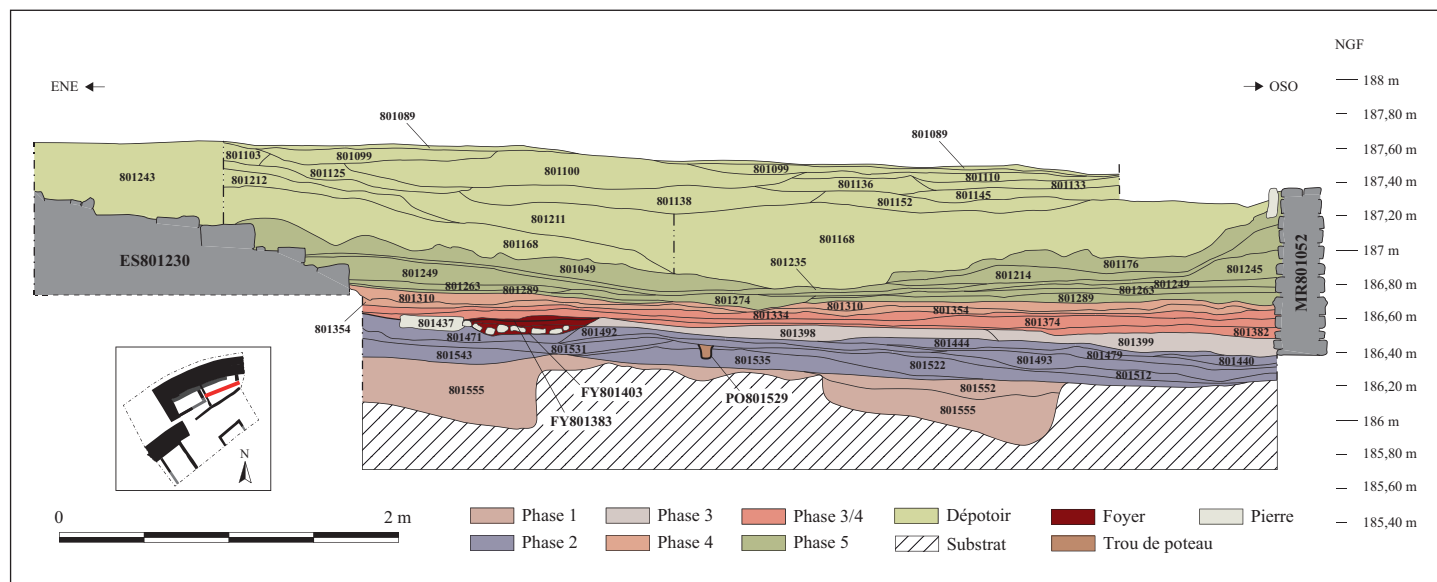
En zone 801, deux unités d'habitation contiguës (Unités 3 et 4), incomplètement dégagées mais bien conservées, sont adossées à la courtine A dans le sens de la largeur (fig. 11). Elles pourraient appartenir à un ensemble plus vaste de cellules se juxtaposant le long du rempart. Le mur de fermeture de la plus orientale des deux (Unité 3) est chaîné avec le parement interne de la muraille. Ce lien architectural révèle l'existence d'un programme de construction préétabli, associant dès l'origine enceinte et habitations.

Aucune construction n'est par contre accolée à la courtine B. Le secteur de l'entrée correspond ainsi à une vaste aire ouverte, dépourvue de tout aménagement. Il est dans un premier temps remblayé par un apport de terre ocre avec éclats de pierre, riche en mobilier (céramiques et ossements d'animaux en grand nombre) (Us 801343). Ce remblai, lié vraisemblablement au chantier de construction de l'enceinte, égalise la surface bosselée du substrat sans pour autant en rattraper l'inclinaison. Le nivellement du terrain est assuré par des couches pierreuses de limon argileux<sup>9</sup>, qui ont sans doute fait office, par la même occasion, de niveaux de circulation : aucun autre niveau n'étant associé à l'entrée, il s'agit là – en effet – des seules candidates à cette fonction<sup>10</sup> (fig. 14 et fig. 23). L'une de ses couches livre un fragment de chenet zoomorphe en terre cuite, représentant une probable tête d'équidé dont on

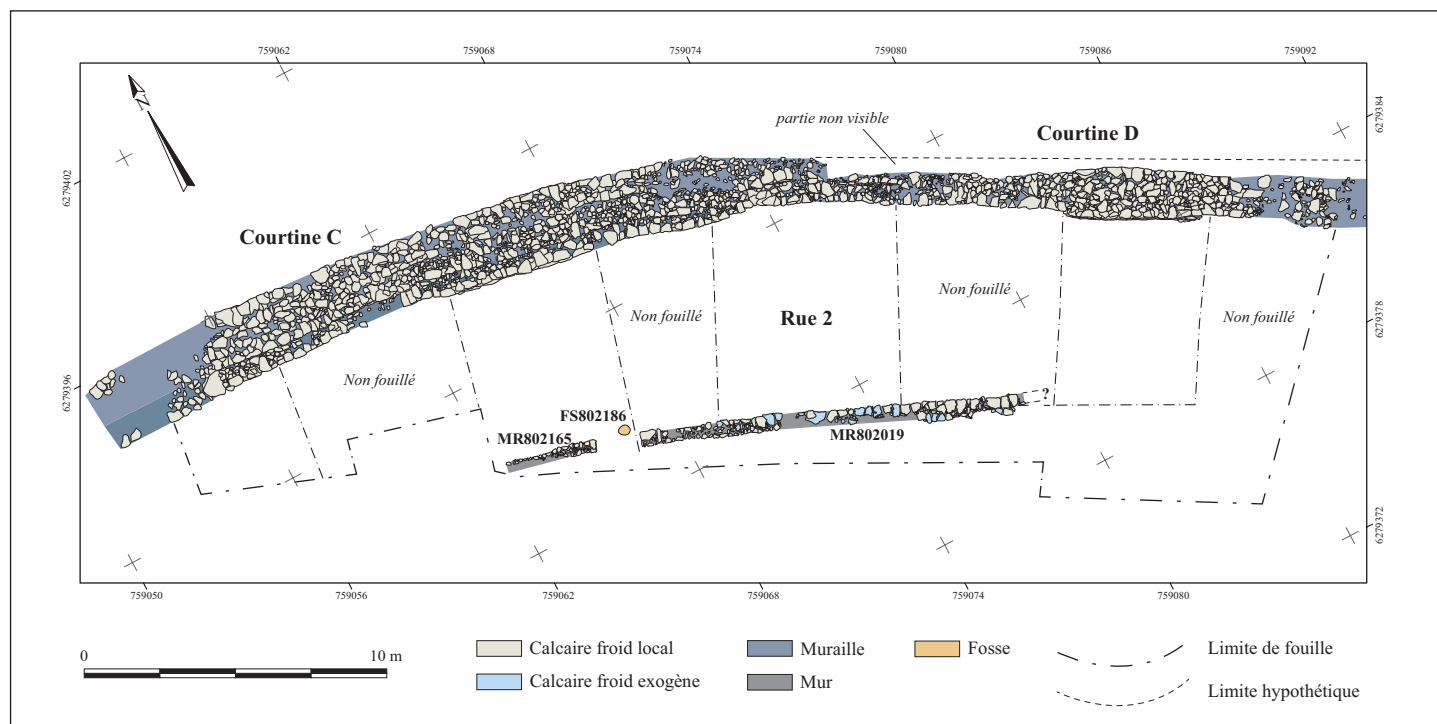
devine la crinière en relief<sup>11</sup> (fig. 24). Le cou est décoré de chaque côté par des cercles concentriques et pointés, tandis qu'à la base de l'encolure s'observe un motif en relief qui pourrait correspondre à la représentation des

rênes ou d'un collier.

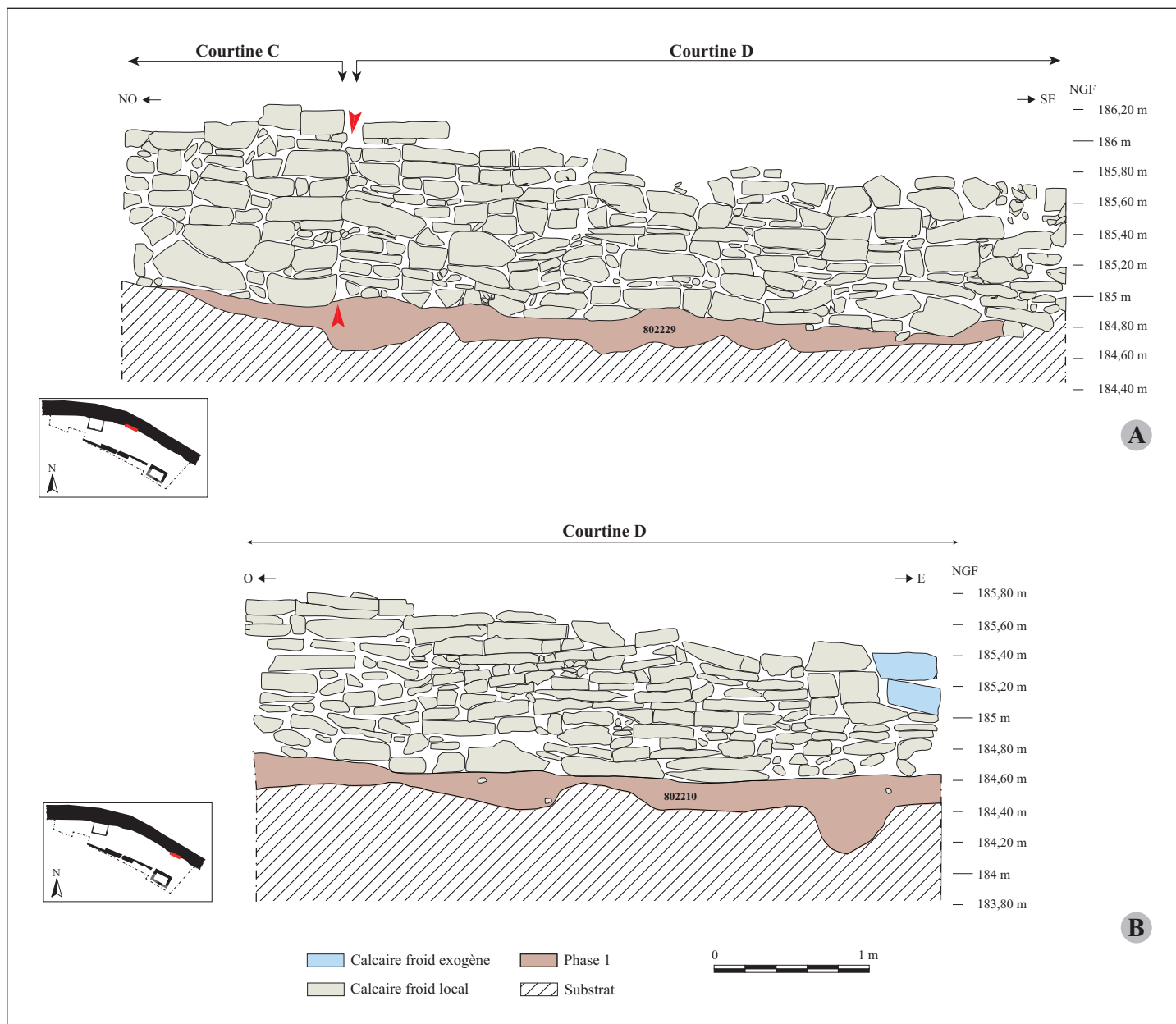
Le reste de la zone fait également l'objet d'un remblaiement prenant la forme d'apports sédimentaires successifs



■ 17 Coupe stratigraphique est-nord-est/ouest-sud-ouest de l'Unité 2 ainsi que des niveaux antérieurs et postérieurs à cette dernière (J. Le Bomin, A. Beylier).



■ 18 Plan général des vestiges de la phase 1, zone 802 (J. Le Bomin).



■ 19 Relevés en élévation du parement interne de l'enceinte en zone 802. A : À la jonction des courtines C et D (E. Baudouin).  
B : Au niveau de la courtine D (G. Guillaume, E. Baudouin).

plus ou moins étendus et d'épaisseur très variable (de 5 à 40 cm)<sup>12</sup>. Le terrain acquiert de la sorte une surface plus régulière, davantage propice à l'occupation, tout en conservant un pendage général assez prononcé vers le nord (fig. 25 et fig. 26).

Au cours de cette séquence de remblaiement, s'intercale, à peu près dans l'alignement de la courtine A, une large fosse aux contours irréguliers (2,15 x 1,90 m), dont le creusement

entaille en partie le rocher jusqu'à 50 cm de profondeur (FS801550) (fig. 27). Exceptée cette fosse, dont l'utilisation semble avoir été brève et opportuniste, seules deux autres structures ont été repérées dans ce qui constitue les espaces extérieurs (fig. 11) : dans la partie orientale de la zone, une fosse ovale (50 x 24 cm) de 15 cm de profondeur, aux parois semi-verticales (FS801554), dont le comblement, riche en charbons, évoque une vidange de foyer ; et, face à l'extrémité de la courtine A, le trou de



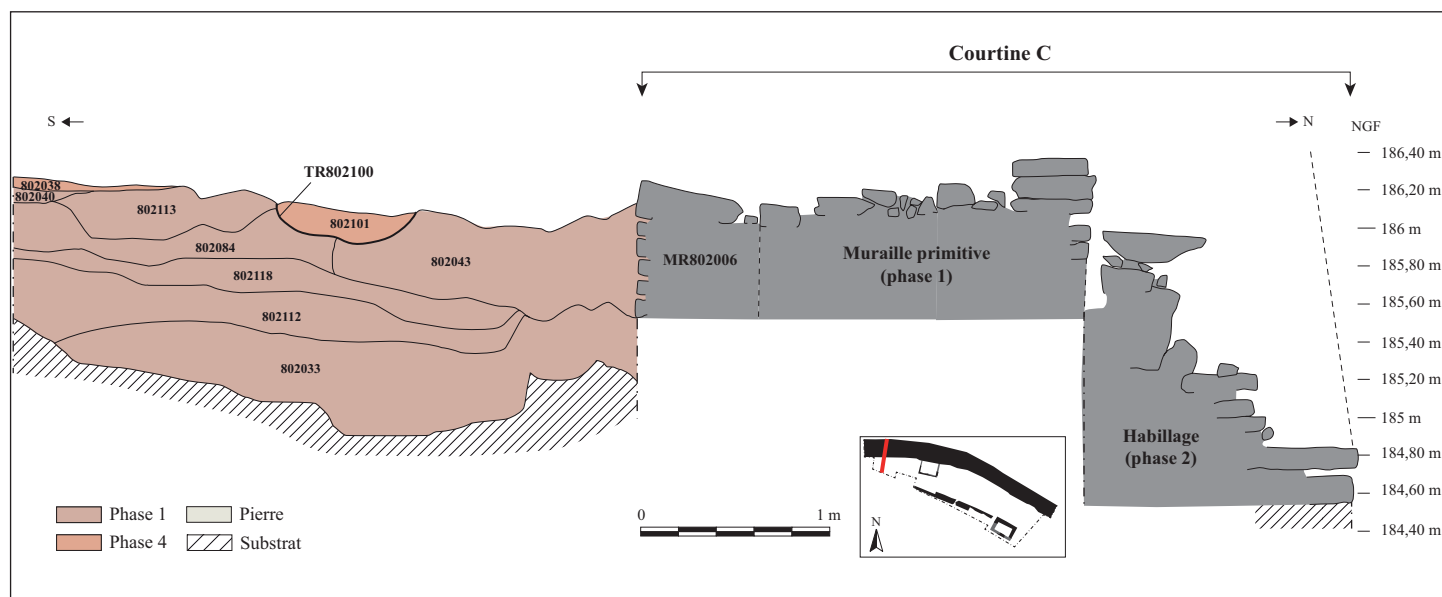
■ 20 Vues depuis le sud de l'élévation du parement interne de l'enceinte primitive en zone 802.

A : Au point de jonction des courtines C et D (E. Baudouin).  
B : Au niveau de la courtine C (J. Le Bomin).

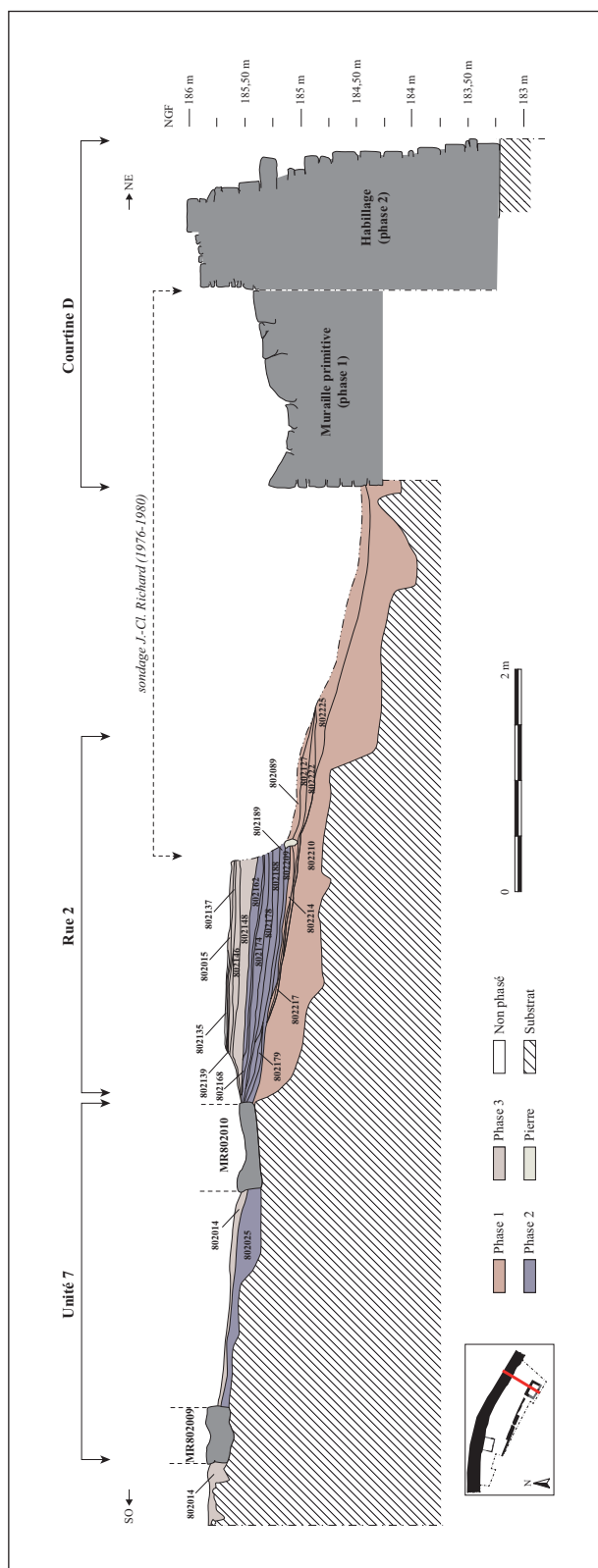
poteau signalé plus haut (PO801488) (fig. 28). De dimensions modestes (30 cm de diamètre pour 20 cm de profondeur), celui-ci est affecté, sur sa bordure nord-ouest, d'un léger surcreusement lié très probablement à l'arrachement du poteau. Quelques petits cailloux de calage, associés à un sédiment très argileux (Us 801505), sont encore conservés verticalement contre les parois, tandis que le reste de la cavité est remplie par une couche d'abandon limoneuse (Us 801488).

### 2.2.2. En zone 802

En zone 802, s'observe, le long du rempart, la présence de niveaux pierreux, dont certains ont pu fonctionner lors du chantier de construction de l'enceinte, mais qui participent indéniablement de l'aménagement d'un axe de circulation (rue 2). Préalablement à l'installation de cette voie, une épaisse couche de pierrailles<sup>13</sup> est par endroits installée contre la muraille, sur une bande de 2 à 3 m de large (fig. 29, fig. 30). Ce remblai contribue à rattraper la dénivellation naturelle et à ménager une terrasse pour la mise en place des niveaux d'occupation intra-muros, dont fait partie la rue 2. Dans la zone fouillée, cette dernière se développe tout le long de la courtine. Limitée au sud par un mur bordier en pierres sèches, elle se déploie dans un premier temps sur une largeur d'environ 6,50 m. Elle est constituée de recharges successives et irrégulières de cailloutis, alternant avec des niveaux de sédimentation<sup>14</sup>. L'ensemble s'organise selon un pendage assez marqué



■ 21 Coupe stratigraphique sud/nord des niveaux résiduels de la rue 2 et des niveaux liés à l'installation de la courtine C, à l'extrémité occidentale de la zone 802 (E. Baudouin).



■ 22 Coupe stratigraphique sud/nord de la rue 2 et de l'Unité 7 à l'emplacement d'un sondage ancien, à l'extrémité orientale de la zone 802 (G. Guillaume, E. Baudouin).

vers l'est, suivant en cela la pente naturelle du plateau sommital (fig. 29, fig. 30, fig. 31).

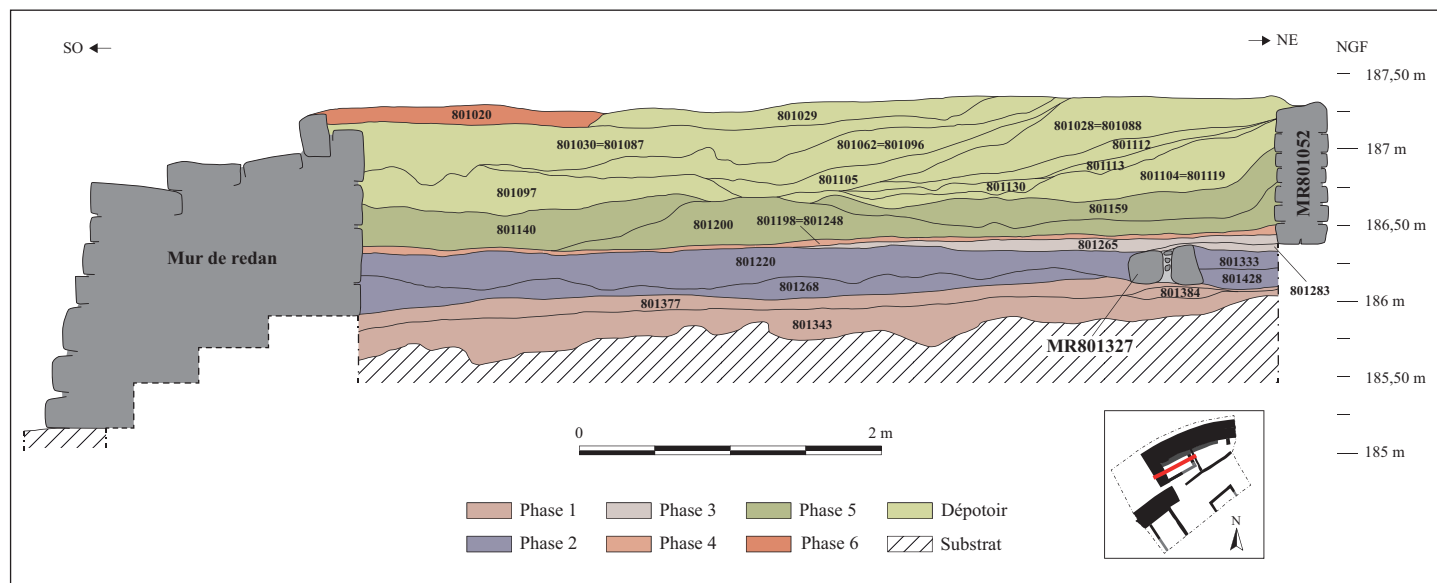
Côté sud, le mur bordier se décompose en deux tronçons parallèles à l'enceinte (MR802165 à l'ouest et MR802019 à l'est). Ils sont séparés par un hiatus, large de 80 cm, qui s'apparente à un accès piétonnier. Au sein de cette ouverture est logé un creusement circulaire de 70 cm de diamètre et d'à peine 10 cm de profondeur (FS802186), difficilement interprétable. Très largement arasé dans sa partie orientale, où il ne subsiste que sur une à deux assises, le mur MR802019 est conservé sur une hauteur supérieure à 50 cm dans sa partie occidentale. Il est fait de gros blocs dont certains, placés à la base de la construction, avoisinent les 50 cm. Épais de 35 cm, le tronçon MR802165 se suit quant à lui sur 3 m de long et se poursuit à l'ouest au-delà des limites de fouille.

### 2.3. Argumentaire chronologique (A. Malignas)

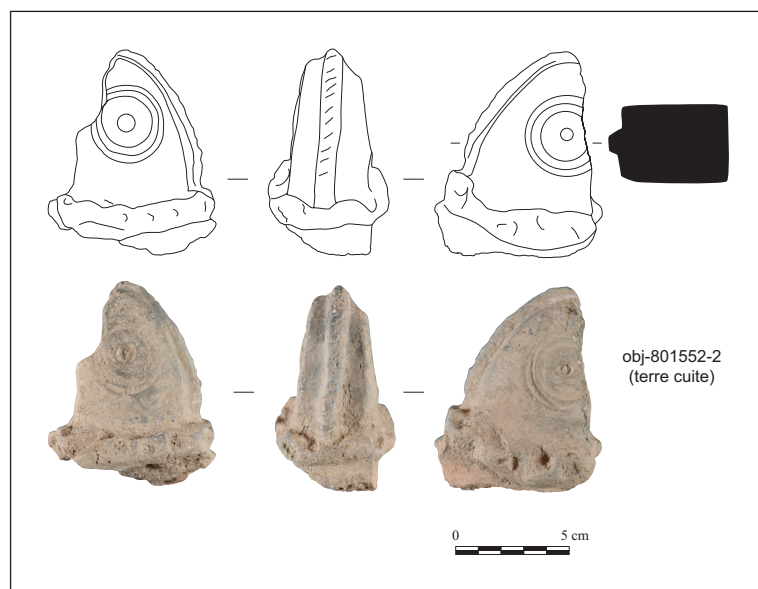
Les niveaux liés à la construction de l'enceinte et les premiers remblais associés à l'aménagement de la rue 2 livrent un mobilier céramique relativement homogène d'une zone à l'autre (fig. 32). Dispersé dans de nombreux contextes stratigraphiques, ce mobilier est essentiellement composé de quelques vases à vernis noir (fig. 33), de céramiques modelées (fig. 33, n° 12) et d'amphores massaliètes. Plus rarement, on distingue des productions en céramique à pâte claire de tradition massaliète (fig. 33, n° 11) et, parfois, des fragments informes d'amphore dont la pâte semble indiquer une origine italique.

C'est sur la zone 802 que l'on rencontre les indices chronologiques les plus nombreux et précis. De manière générale, le mobilier de la phase 1 est constitué de céramiques utilisées au III<sup>e</sup> s. av. n. è. La vaisselle fine est principalement composée de céramiques campanienne A au vernis plutôt métalléscent, associées à quelques productions étrusco-latiales du Groupe des Petites Estampilles (Brecciaroli 2019). On distingue dans cette catégorie des coupes hémisphériques pet-est 2783 (fig. 33, n° 1 et 2). Elles se différencient des vases campaniens à vernis noir par la finesse de leurs parois, leur pâte beige/chamois et les boursoufflures du vernis. Cette forme produite dans le *Latium* est caractéristique du III<sup>e</sup> s. av. n. è. (Py *et al.* 2001, 1163). Le reste du mobilier s'accorde avec cette datation, que confirme notamment la présence majoritaire des amphores massaliètes par rapport à celles exportées d'Italie (gréco-italiques).

Certains objets permettent néanmoins de préciser la chronologie des événements associés à cette phase d'occupation primi-



■ 23 Coupe stratigraphique sud-ouest/nord-est des Unités 1 et 6 ainsi que des niveaux antérieurs et postérieurs à ces dernières (A. Beylier).



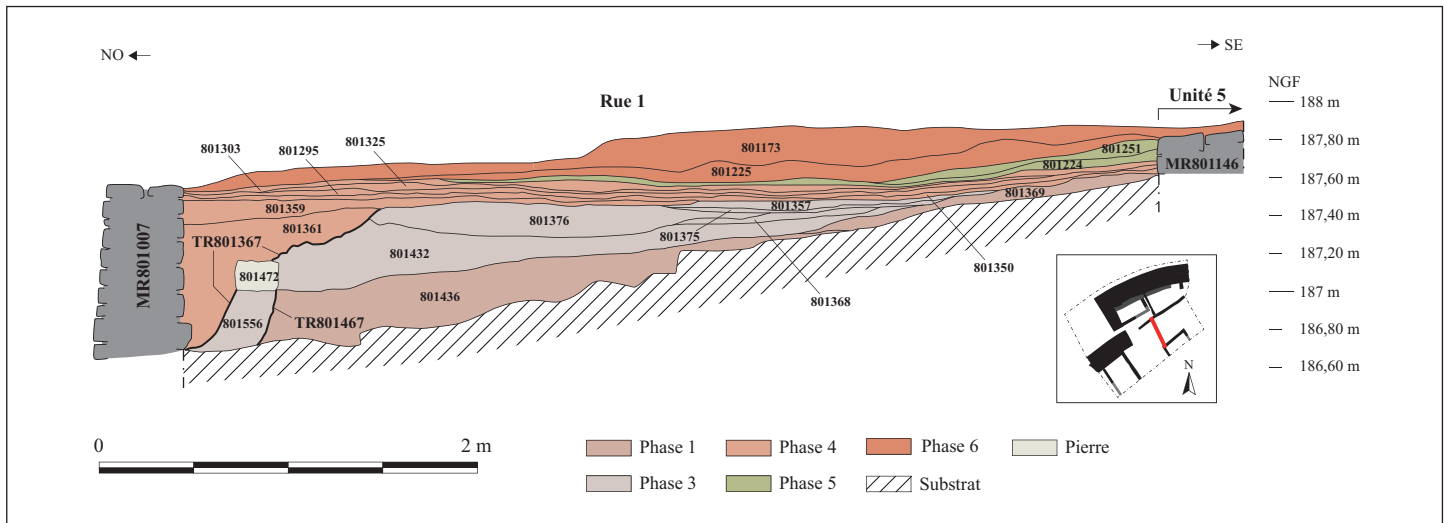
■ 24 Chenet zoomorphe en terre cuite (phase 1) (G. Guillerme).

tive. Dans les premiers remblais mis en place, on compte ainsi un mortier massaliète à lèvres pendantes de type cl-mas 633a (Us 802236 ; non ill.). De semblables ustensiles sont attestés dans les niveaux de chantier (Us 802234 ; non ill.) ou dans les premières couches d'utilisation de la rue 2 (fig. 33, n° 10). Ce type de mortier apparaît dès la fin du IV<sup>e</sup> s. av. n. è., mais semble

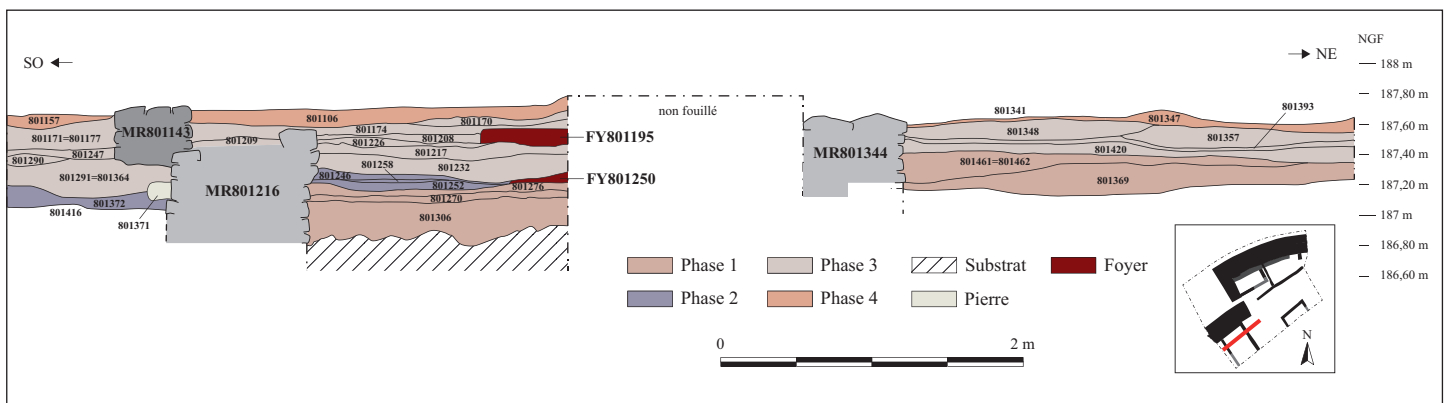
véritablement diffusé à partir du milieu du III<sup>e</sup> s. à Lattes (Py *et al.* 2001, 781). Ce n'est également qu'à compter de cette date que semble distribué un des éléments de vaisselle représentés ici, à savoir une coupe en céramique dite celtique de type celt 9a (fig. 33, n° 9) (Py 1993, 168).

Les céramiques campaniennes découvertes dans les niveaux de voie fournissent également les mêmes indications. L'association des coupes camp-a 27ab (non ill.), 42bc (fig. 33, n° 5) et 28ab (fig. 33, n° 6 et 8) est caractéristique – toujours à Lattes – des niveaux du milieu du III<sup>e</sup> s. av. n. è. (Py *et al.* 2001, 476). Pour finir, on note la présence de quelques éléments issus de la rue 2 (Us 802119 et 802134) qui permettent de resserrer la chronologie en l'abaissant légèrement. Il s'agit de deux bords de coupelle rattachés au type camp-a 34a (fig. 33, n° 4) qui n'apparaît pas avant le dernier quart du III<sup>e</sup> s. en Gaule méridionale (Py *et al.* 2001, 494).

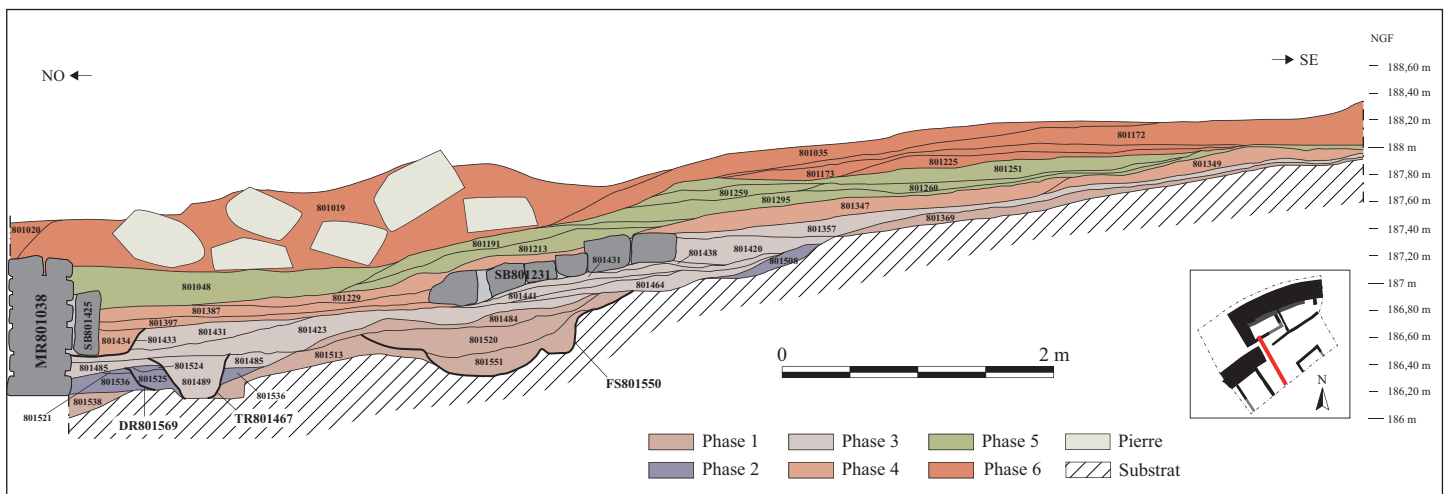
Pour cette première phase d'occupation, on propose donc de placer les remblais associés à la construction de l'enceinte vers le milieu ou dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. av. n. è. L'aménagement puis le début de l'utilisation de la rue 2 interviendraient pour leur part dans le dernier quart du siècle. Le mobilier recueilli dans la zone 801 s'accorde avec



■ 25 Coupe stratigraphique nord-ouest/sud-est de la rue 1 et des niveaux sous-jacents, dans la partie centrale de la zone 801 (A. Beylier, E. Baudouin).

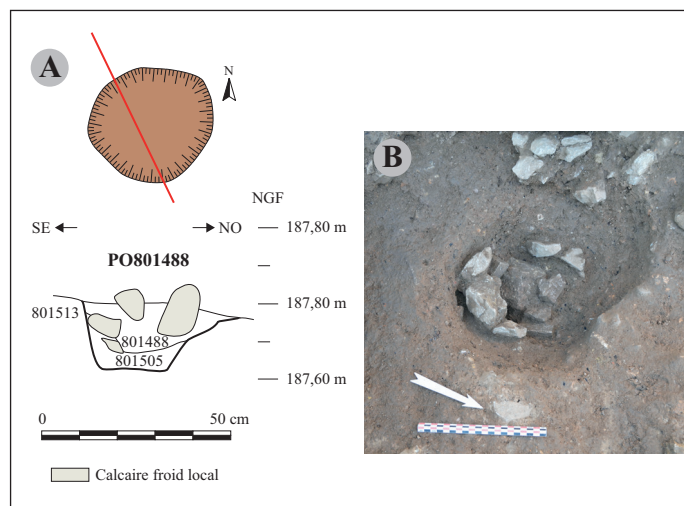


■ 26 Coupe stratigraphique sud-ouest/nord-est des Unités 3 et 4 ainsi que des niveaux antérieurs et postérieurs à ces dernières (A. Beylier, E. Baudouin).



■ 27 Coupe stratigraphique nord-ouest/sud-est de la rue 1 et de l'espace situé en arrière de la poterne (A. Beylier, E. Baudouin).

cette proposition. On trouve plus précisément, dans les remblais installés après l'édification de l'enceinte, un bord d'amphore massaliète de type 7/8 (Us 801134 ; non ill.) et un bord de mortier massaliète cl-mas 663a (Us 801377 ; non ill.) qui sont distribués de manière significative à Lattes à partir du milieu du III<sup>e</sup> s. (Py *et al.* 2001, 170, 781).

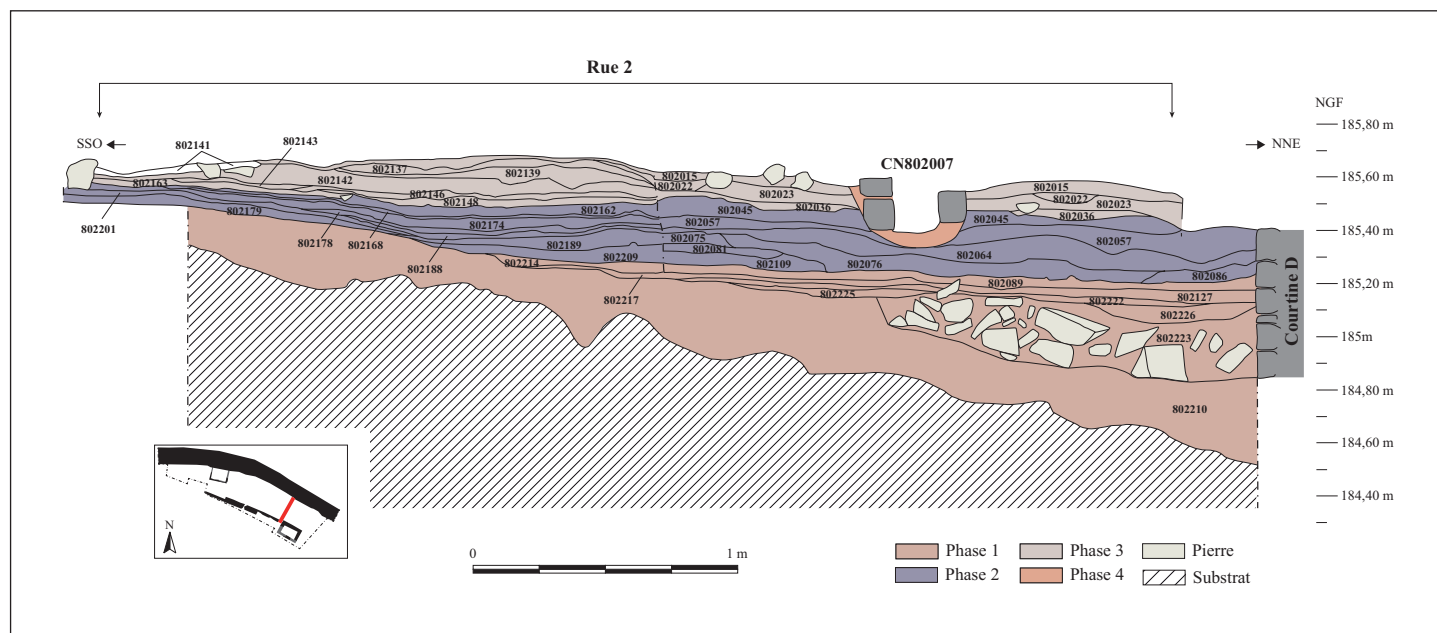


■ 28 Le trou de poteau PO801488 (A. Beylier). A : Plan et coupe. B : Vue, depuis l'est, des restes des pierres de calage.

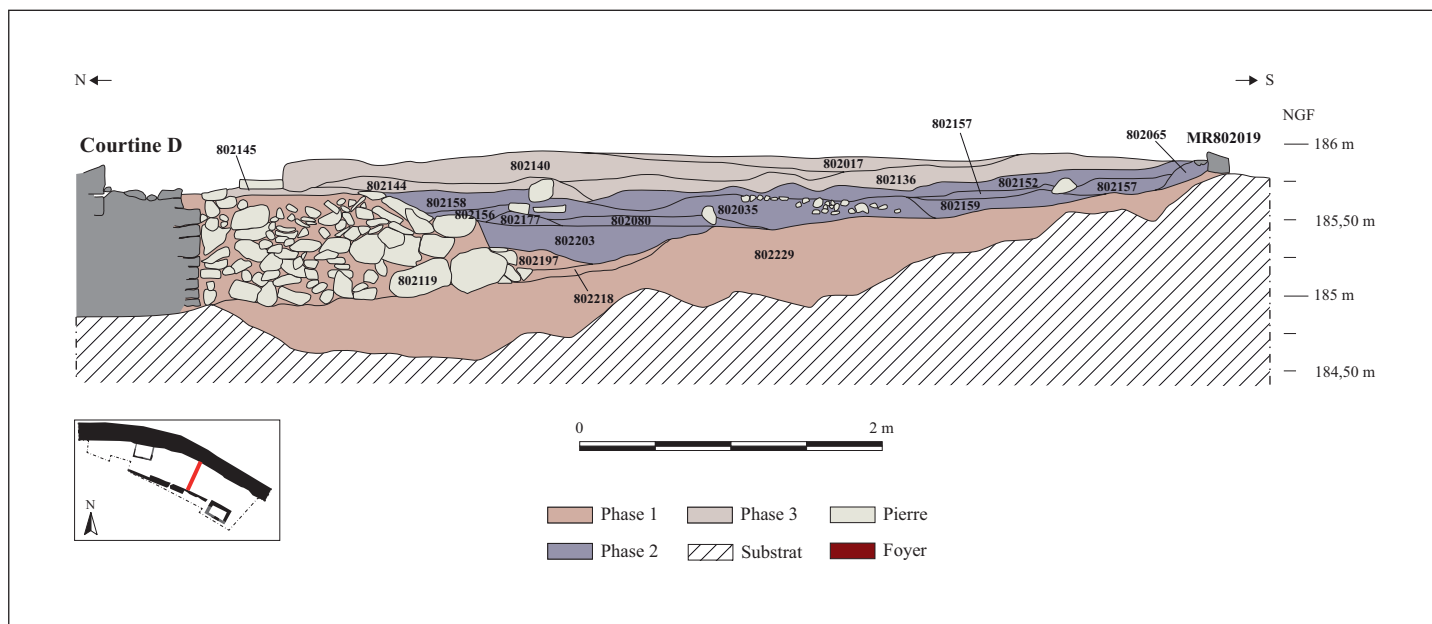
Bien que les ensembles soient homogènes, on rencontre sur les deux zones quelques éléments résiduels plus anciens. C'est le cas en particulier de fragments d'amphores étrusques parmi lesquels on trouve un bord de type a-etr 3AB à pâte orangée qui est caractéristique du VI<sup>e</sup> s. (Us 802229) (fig. 33, n° 13). Un fragment de bol à anse horizontale est aussi présent dans les premiers remblais de la zone 802 (Us 802229) (fig. 33, n° 3). Ce vase est recouvert d'un vernis noir peu adhérent et d'une pâte grise à blanchâtre assez calcaire. Il semble imiter la forme du bolsal attique à vernis noir de type at-vn 532-561. Techniquement et morphologiquement, il pourrait correspondre à la catégorie des céramiques pseudo attiques et plus précisément au type pseudo-at 541 bien représenté durant tout le IV<sup>e</sup> s. à Lattes (Py *et al.* 2001, 1186). L'identification de la catégorie reste toutefois incertaine et le profil associé à cette pâte pourrait aussi être rattaché plus largement aux céramiques grises peintes et au type gr-peinte 2 daté entre les milieux des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. (Py *et al.* 2001, 1118).

### 3. La phase 2 (v. -200/-125)

#### 3.1. L'enceinte



■ 29 Coupe stratigraphique nord/sud de la rue 2 et des niveaux sous-jacents, dans la partie orientale de la zone 802 (G. Guillaume, E. Baudouin).



■ 30 Coupe stratigraphique nord/sud de la rue 2 et des niveaux sous-jacents, dans la partie centrale de la zone 802 (E. Baudouin).

### 3.1.1. Un habillage monumental

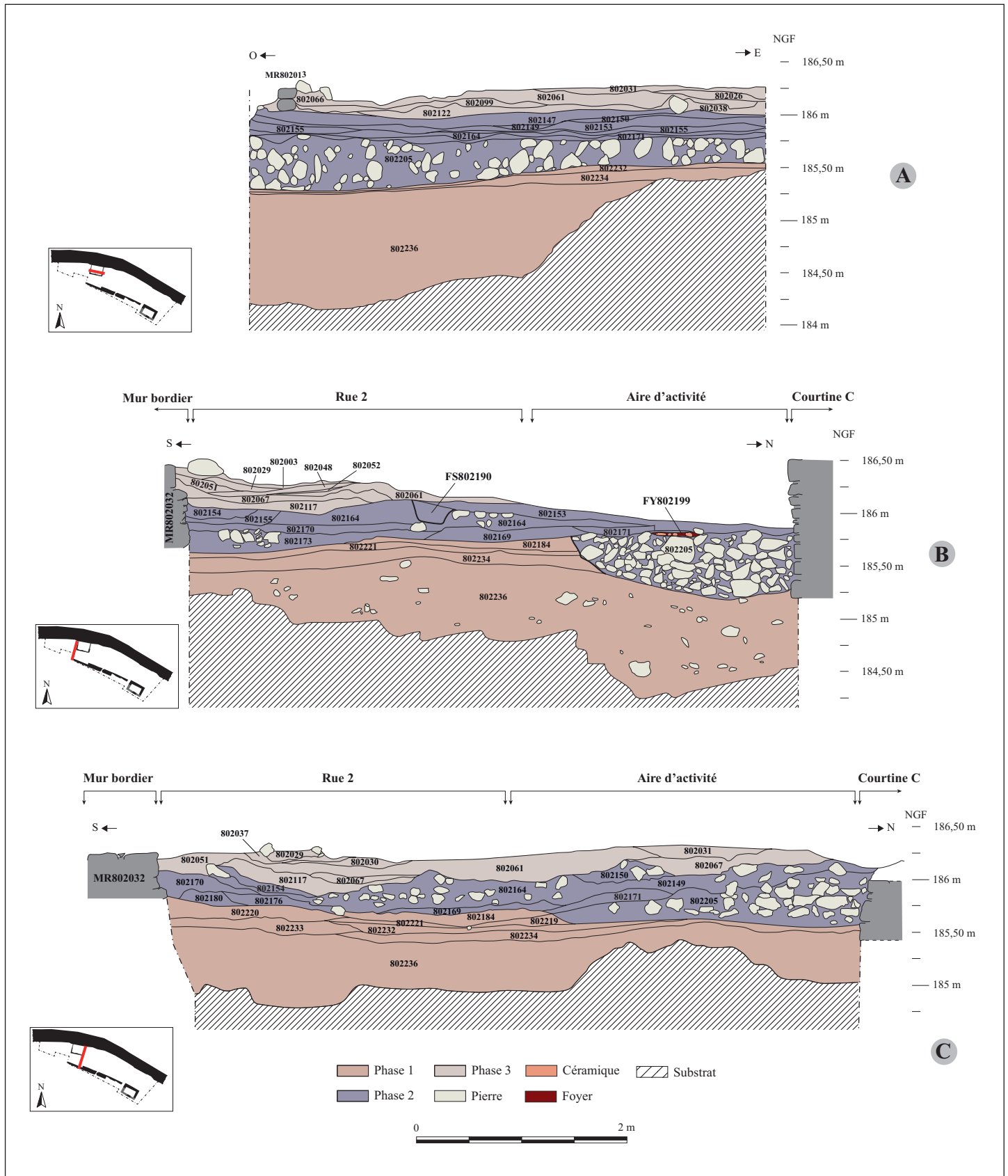
Durant la phase 2, l'enceinte est affublée, sur l'ensemble de son tracé, d'une parure monumentale en grand appareil constituée principalement de gros blocs de calcaire dur exogène, qu'accompagnent des pierres équarries en calcaire coquillier (fig. 34 et fig. 35). Cet habillage, que l'on aura du mal à détacher d'un nouveau statut acquis par l'oppidum, concerne uniquement le côté extérieur de l'ouvrage auquel il apporte, au-delà de toute considération symbolique, une indéniable valeur ajoutée défensive (fig. 36). Ainsi épaissie, la muraille se trouve substantiellement renforcée (fig. 12, fig. 14 et fig. 15). La courtine A atteint désormais à sa base 3,50 m de large, de même que la courtine B dont le parement intérieur (MR801346) est dans le même temps partiellement tronqué (il n'en subsiste plus que le soubassement, conservé sur 0,45 à 0,65 m de haut). Rien n'indique en revanche qu'en zone 802 ce parement ait été démonté. La courtine C atteint donc 4 m, tandis que la courtine D présente une largeur un peu moindre, de l'ordre de 3,10 m environ.

D'une épaisseur maximale de 1,50 m, le placage nouvellement adjoint est érigé directement sur la roche. Les blocs, de dimensions variables, sont pour la majorité placés en panneresse et ordonnés sans liant, en étant calés par de nombreuses petites pierres. Leur lit de pose suit plus ou moins la pente du terrain, sans chercher à en rectifier l'ho-

rizontalité, notamment en soubassement. Leur disposition est dans l'ensemble trop irrégulière pour que l'on puisse parler de véritables assises (fig. 37). Ils ne sont pas directement agrégés au noyau préexistant, mais en sont séparés par un blocage de terre et de pierrailles. Ils sont par ailleurs agencés de manière à donner un fruit à la muraille.

### 3.1.2. Une reconfiguration de l'entrée

En zone 801, l'habillage de l'enceinte est assorti d'une reconfiguration importante du dispositif d'entrée : jusqu'alors carrossable, l'accès est réduit et transformé en passage piéton (fig. 34). Il est barré par un mur d'environ 2 m d'épaisseur (MR801004), chaîné perpendiculairement à la courtine B (fig. 38). Cette construction est de même nature que la nouvelle façade de la muraille. Elle intègre des blocs particulièrement imposants, longs pour la plupart de 0,80 à 1 m. L'emploi d'éléments taillés en calcaire coquillier, bien qu'étant peu fréquent, se concentre au sud, aux abords de l'ouverture. Il répond peut-être à des considérations d'ordre esthétique liées à une mise en valeur de l'entrée. La semelle du mur épouse l'inclinaison du tablier rocheux sur lequel elle est dressée (fig. 38, B). Elle s'étage en degrés, de sorte à offrir, pour le reste de l'élevation, des lits de pose plus horizontaux. Large de 0,80 à 0,90 m, la poterne est blottie dans l'angle du redan ainsi formé (fig. 39). Elle est délimitée au sud par l'extrémité de la courtine A, qui se termine par un



■ 31 Coupes stratigraphiques des niveaux de la rue 2, de l'aire d'activité et des niveaux sous-jacents, dans la partie centrale de la zone 802 (J. Le Bomin, E. Baudouin). A : Coupe ouest/est (J. Le Bomin). B : Coupe sud/nord (J. Le Bomin). C : Coupe nord/sud.

Phase 1	Zone 802		Zone 802	
	fr	NMI	fr	NMI
campanienne A	3	3	42	22
autre vernis noir	2	1	3	2
claire massaliète	2	1	8	6
claire engobée mode A	1	1	5	4
claire engobée mode B	1	1	6	5
celtique			1	1
pâte calcaire indét.	16	9	11	7
fines indét.	1	1		
<b>Total fines</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>76</b>	<b>47</b>
commune italique/grecque	0	0	4	3
modélée	509	92	1263	126
commune indét.			2	2
<b>Total communes</b>	<b>509</b>	<b>92</b>	<b>1269</b>	<b>131</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>535</b>	<b>109</b>	<b>1345</b>	<b>178</b>
amphore étrusque			3	2
amphore massaliète	47	11	39	14
amphore gréco-italique			13	5
amphore indét.	1	1	5	3
<b>Total amphores</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>60</b>	<b>24</b>
dolium	4	3	25	9
<b>TOTAL</b>	<b>587</b>	<b>124</b>	<b>1430</b>	<b>211</b>

■ 32 Tableau de comptage des céramiques de la phase 1 (vers -250/-200) (A. Malignas).

nouveau massif d'environ 2 m de long, entièrement monté en grand appareil. Cette adjonction architecturale s'insère au sud dans une tranchée de fondation débordante (70 cm de large pour environ 40 cm de profondeur), implantée dans les remblais de la phase précédente.

À l'aménagement de la poterne se rapporte l'installation d'un remblai très compact de limon argileux ocre, qui se caractérise par la présence de cailloutis et d'éclats de taille de calcaire froid, mais surtout par celle de calcaire coquillier délité et de quelques nodules de roche mère (Us 801446) (fig. 39, B). Imbriqué au mur de redan, il correspond sans doute à un niveau de chantier en lien avec

la réorganisation des lieux. Sa surface plane très indurée laisse à penser qu'il a pu également tenir lieu de surface de circulation.

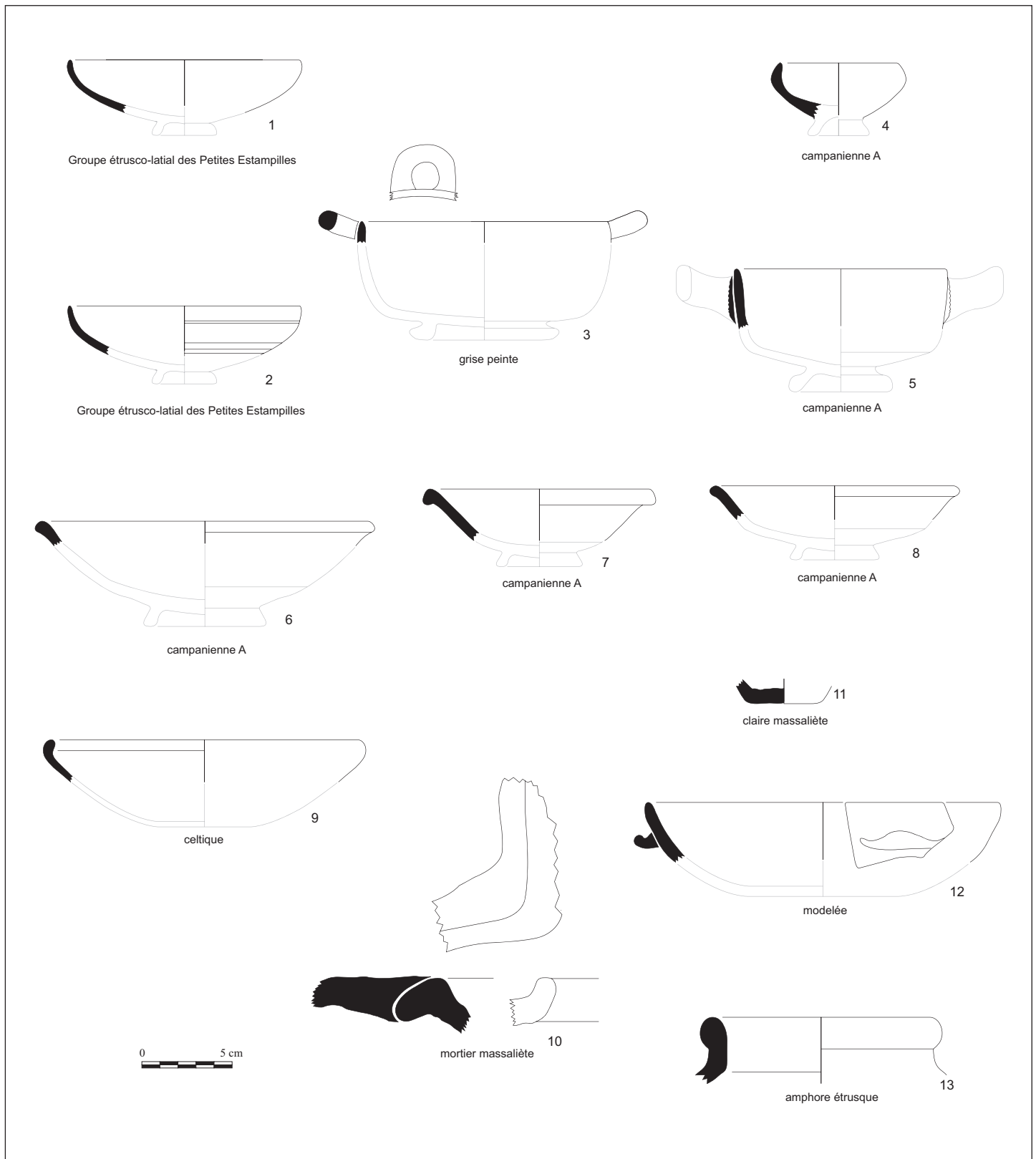
Les niveaux liés spécifiquement au fonctionnement de l'accès consistent en deux simples couches compactées de terre et de cailloutis (Us 801536 et 801521). Peu épaisses, elles se superposent au sein du passage et dans l'axe de celui-ci, côté intra-muros. En revanche, elles ne se poursuivent pas à l'extérieur des murs. Elles sont prolongées, en avant du seuil, par un replat du substrat, taillé de manière à former un palier dont la largeur coïncide avec celle de la porte. Ce palier présente, dans l'alignement du tableau de baie septentrional de l'ouverture, un décrochement vertical d'une trentaine de centimètres de hauteur. À sa base lui est adossée une grande dalle de calcaire coquillier engagée dans la semelle du mur de redan dont elle dépasse de 36 cm (fig. 40). Elle repose sur un ressaut rocheux également entaillé. L'ensemble de ces aménagements fait manifestement partie d'une sorte d'embranchement desservant la poterne. Fortement érodé, le reste du secteur extra-muros ne livre aucun autre vestige significatif susceptible d'être associé au dispositif d'entrée et, plus généralement, à l'occupation des lieux.

Au sein du passage, la dernière recharge de sol (Us 801521) est entaillée dans sa partie médiane par une rigole peu profonde (autour de 10 cm) (DR801569), permettant l'écoulement des eaux de pluie vers l'extérieur de l'enceinte (fig. 27, fig. 39, B et fig. 41). Ce dispositif de drainage, large en moyenne de 25 cm environ, prenait naissance quelque part à l'est. Bouleversé par les réaménagements postérieurs, il ne s'observe plus que sur 2 m de long en bordure de l'Unité 6 (*infra*) (fig. 34). Vers son extrémité orientale, un petit moellon en calcaire coquillier est disposé de chant contre sa paroi nord : il pourrait correspondre au reste possible d'un piédroit ou d'un système de captage. Le canal est colmaté par un sédiment limoneux meuble (Us 801525), au sommet duquel est piégée une fine colluvion graveleuse (Us 801524).

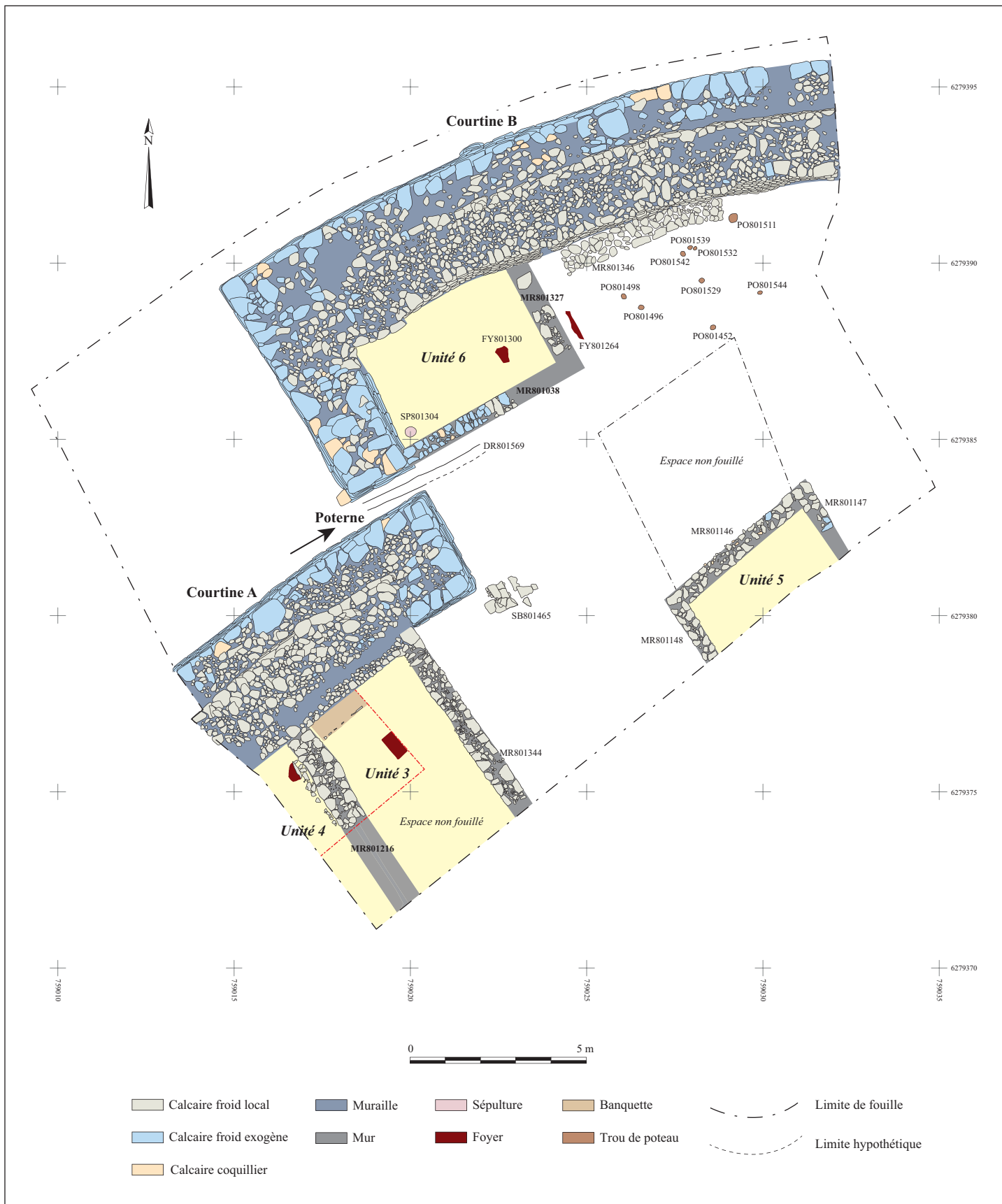
### 3.2. Les aménagements intra-muros

#### 3.2.1. En zone 801

En zone 801, le remodelage de l'enceinte et du système d'accès ne modifie pas en profondeur la configuration de l'espace intra-muros (fig. 34). Les habitations établies au pied de la courtine A (Unités 3 et 4) sont ainsi mainte-



■ 33 Céramiques de la phase 1 (vers 250-200 av. n. è.). 1-2 : pet-est 2783. 3 : gr-peinte 2. 4 : Lamb 34a. 5 : Lamb 42bc. 6-8 : Lamb 28ab. 9 : celt 9a. 10 : cl-mass 633a2/a1. 11 : cl-mass 521/522. 12 : coupe/jatte à oreilles indét. 13 : a-etr bd 3AB. Les parties en gris et en blanc correspondent à des restitutions des formes complètes (A. Malignas).

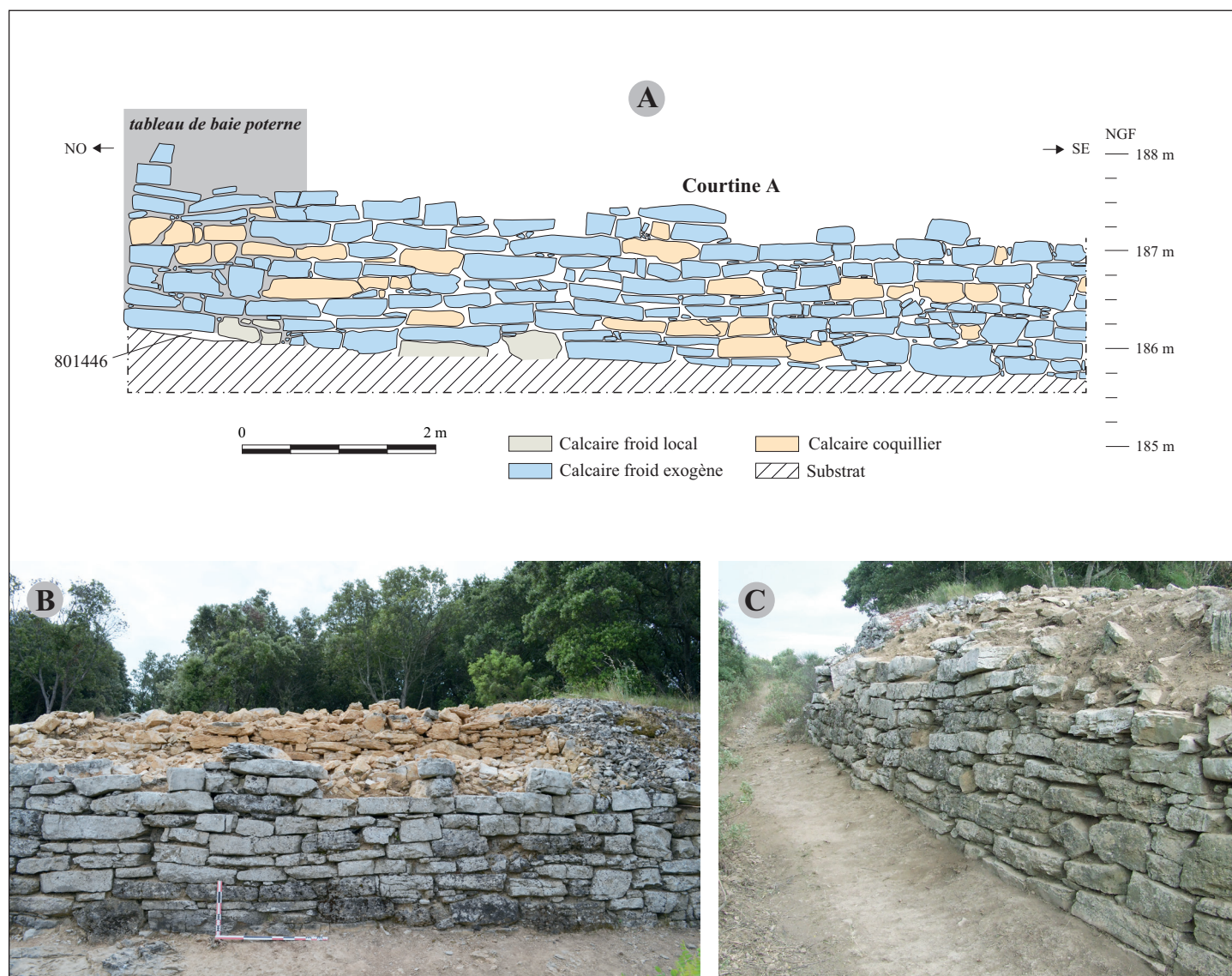


■ 34 Plan général des vestiges de la phase 2, zone 801 (A. Beylier).

nues en place. Une rupture s'observe en revanche dans le secteur de l'entrée, aux abords de la courtine B : en effet, là où s'ouvrait auparavant la porte charretière, s'élève désormais une petite unité d'habitation rectangulaire (Unité 6). Logée dans l'angle de la muraille, elle est pour partie installée sur un remblai de pierrailles (Us 801268) apporté après le démantèlement du mur de doublage MR801346 de l'enceinte. Elle est fermée par des murs – l'un appuyé perpendiculairement à la courtine, l'autre flanquant la poterne – en grande partie épierrés. Avec son aspect bosselé probablement dû à des phénomènes

de tassements secondaires, le niveau d'occupation est tout aussi mal conservé. Les quelques vestiges subsistants ne laissent cependant guère de doute sur la vocation domestique de cette pièce, qui semble donc n'avoir tenu aucune fonction défensive malgré son emplacement stratégique.

Était-elle isolée ou s'inscrivait-elle, à l'image de ce que l'on relève dans la partie ouest de la zone, dans un « îlot » longiligne s'étendant le long du rempart ? Le seul fait que l'on peut tenir comme à peu près certain est qu'elle



■ 35 L'habillage en grand appareil de l'enceinte en zone 801 (A. Beylier). A : Relevé en élévation du parement extérieur de la courtine A dans l'emprise de la zone 801. B : Vue du placage de la courtine A, contre le parement extérieur de l'enceinte primitive visible à l'arrière-plan. C : Vue du placage de la courtine B.



■ 36 Vue aérienne verticale de l'enceinte en zone 802, avec son placage en grand appareil (M. Peyrière).

n'était pas juxtée d'un espace vacant. Le secteur situé sur son flanc oriental est en effet émaillé de plusieurs petits creusements circulaires aux parois verticales et à fond plat, correspondant vraisemblablement à l'ancrage de piquets ou de poteaux de modeste dimension (PO801452, PO801496, PO801498, PO801511, PO801529, PO801532, PO801539, PO801542, PO801544) (fig. 17 et fig. 34). Ces trous présentent un diamètre s'échelonnant entre 11 et 15 cm, et une profondeur variant de 5 à 20 cm. Ils sont tous uniformément comblés par un sédiment limoneux, pauvre en inclusions, à l'exception d'un seul (PO801511), de plus grande ouverture (25-30 cm), qui comporte en plus des pierres de calage disposées en couronne (fig. 42).

Aucun plan intelligible ne se dégage de leur répartition. Les difficultés de lecture stratigraphique dans ce secteur rendent par ailleurs vaine toute tentative d'analyse spatiale. Le caractère localisé des différentes couches qui tiennent lieu d'encaissant, leurs limites souvent très diffuses, ainsi que le profil irrégulier du sol à cet endroit ne permettent pas, en effet, de s'assurer de la contemporanéité de tous ces creusements. Il n'est ainsi pas exclu que les deux plus méridionaux (PO801452 et PO801544) aient fonctionné

ultérieurement, avec l'Unité 2, dont la mise en place, durant la phase 3, intervient directement sur les niveaux préexistants. Il n'en est pas moins envisageable que cette concentration de structures ait recouvert l'existence d'un espace aménagé, voire, sur le même modèle que ce que l'on observe à l'ouest de la poterne avec les Unités 3 et 4, d'une habitation accolée à l'Unité 6, qui aurait été entièrement rasée.

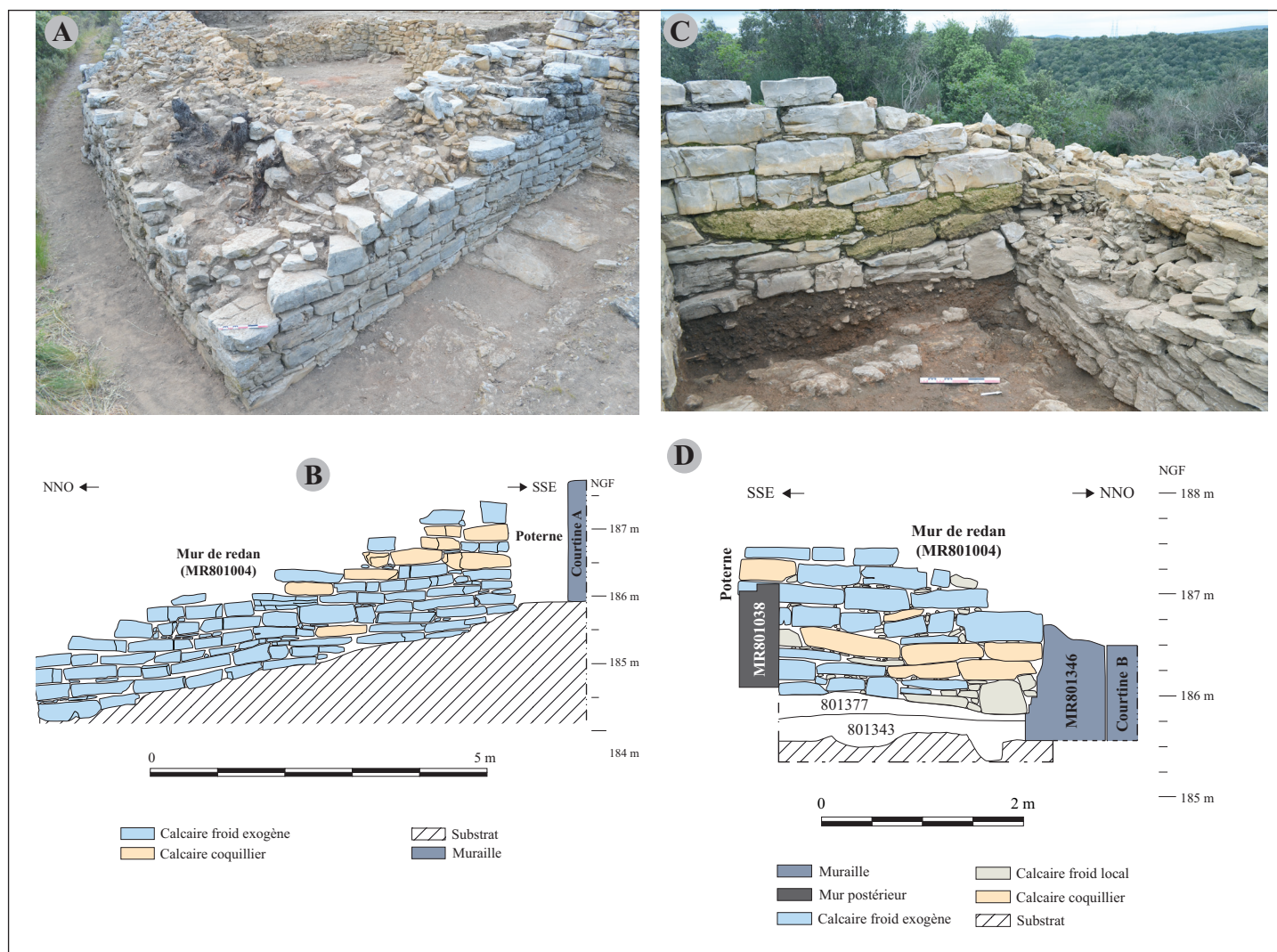
Dans ce secteur, la base du parement intérieur initial de la muraille (MR801346) reste apparente en continu sur une longueur de 5 m depuis l'Unité 6. Conservée sur une hauteur totale de 35 cm environ elle a pu servir de banquette (fig. 15). Elle est prolongée, à son extrémité orientale par un amas désorganisé de moellons répartis plus ou moins densément sur une épaisseur voisine de 30 cm. Ces pierres résultent probablement de l'épierrement de la structure.

Celle-ci est bordée au sud par plusieurs niveaux hétérogènes successifs<sup>15</sup>, dans lesquels sont implantés les trous de poteau précédemment mentionnés. De texture limoneuse pour la plupart, ces couches contiennent une quantité très

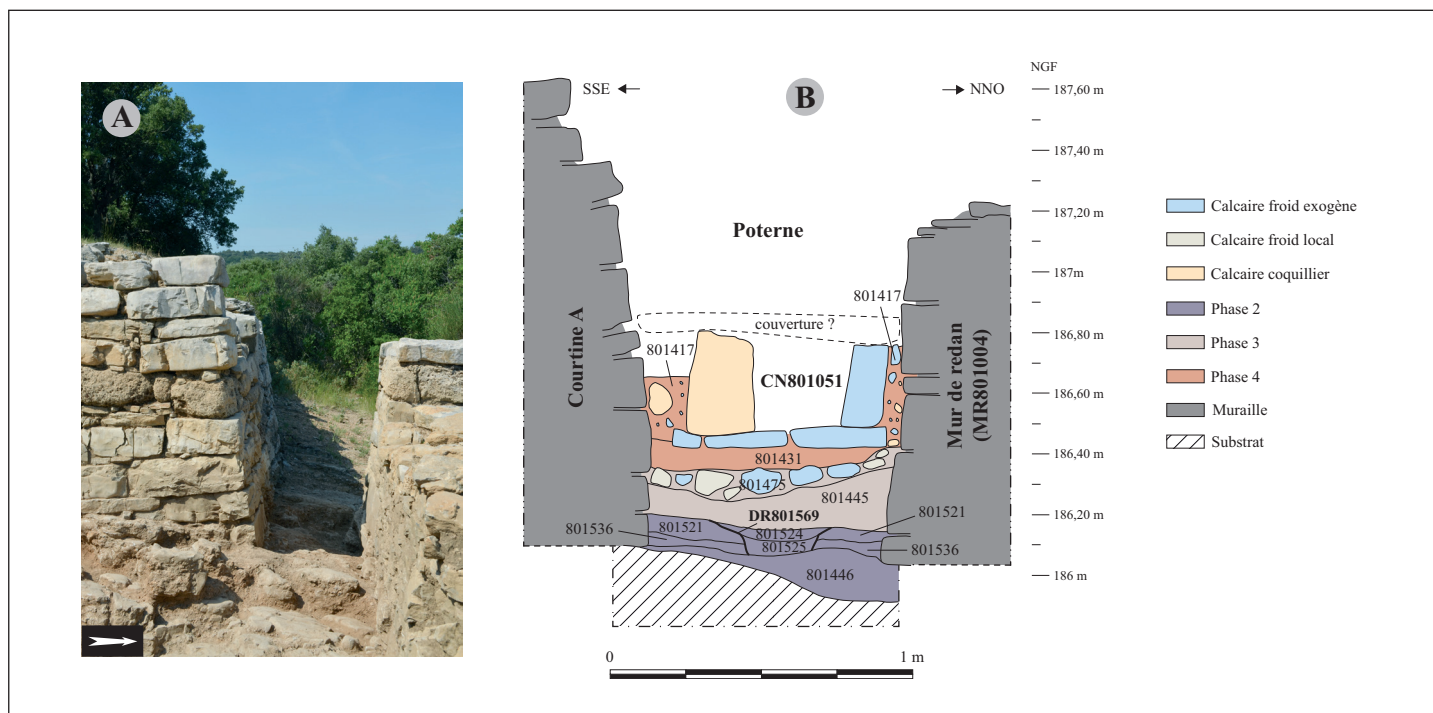


■ 37 Le parement externe en grand appareil de la courtine C (zone 802), vu du nord-ouest (E. Baudouin).

variable de cailloutis, parfois associés – en surface – à des résidus de combustion ainsi qu'à du mobilier (céramique et faunique) écrasé sur place. Disposées sur une épaisseur totale de 24 cm au maximum (fig. 15 et fig. 17), elles se rapportent à plusieurs états d'occupation recouvrant vraisemblablement toute la durée de la phase 2. C'est à l'un de ces derniers états que se rattachent les restes d'un foyer lenticulaire (FY801264) localisé au pied du mur oriental de l'Unité 6 (fig. 34). Il adopte la forme d'une simple plaque argileuse rubéfiée, conservée sur une longueur de 85 cm et une largeur d'une vingtaine de centimètres. En dehors de cette structure, aucun autre aménagement n'a été repéré.



■ 38 Le mur de redan MR801004 se raccordant à l'extrémité de la courtine B et barrant l'accès carrossable de la phase 1 (A. Beylier). A. : Vue depuis l'ouest. B. : Relevé en élévation du parement externe. C. : Vue, depuis l'est, du parement intérieur adossé à la muraille primitive. D. : Relevé en élévation du parement interne et coupe de la stratigraphie associée.



■ 39 La poterne de la zone 801 (A. Beylier). A. : Vue depuis l'espace intra-muros. B. Section transversale.

Les habitations n'étaient pas toutes accolées à l'enceinte. Il en est ainsi de l'une d'elles (Unité 5), située dans la partie sud-est de la zone (fig. 34). La fondation de ce bâtiment quadrangulaire très arasé semble pouvoir être attribuée à cette phase, bien que dans cette partie de la zone, où le substrat affleure rapidement, l'érosion assez avancée



■ 40 L'aménagement du substrat rocheux en avant de la poterne, vu du nord (A. Beylier).

des niveaux archéologiques n'autorise aucune certitude chronologique et ne permet pas, par conséquent, d'exclure totalement une datation plus ancienne (phase 1) comme plus récente (phase 3).

Au titre des aménagements extérieurs, on ne trouve en zone 801 qu'un massif en pierre en grande partie arraché (SB801465), qui semble pouvoir être identifié comme un caniveau (fig. 34). De cette construction, localisée vers l'extrémité de la courtine A, subsistent, sur moins d'un mètre de long, deux assises de blocs de calcaire local appareillés de manière à ménager un « conduit » nord/sud d'une quinzaine de centimètres de large, avec une pente orientée en direction de la poterne (fig. 43). Aucun niveau de circulation bien caractéristique n'est associé à cette structure. Plus globalement, aucun niveau de rue en tant que tel ne semble avoir été aménagé durant cette phase en zone 801.

### 3.2.2. En zone 802

En zone 802, la phase 2 est marquée par un réaménagement partiel de cette partie de l'agglomération (fig. 44). La rue 2, qui est surélevée à l'ouest par un épais remblai de pierrailles localisé contre la muraille (Us 802205), reste en usage mais la circulation se polarise essentiellement dans l'axe central, laissant la place au nord, le long

de l'enceinte, sur une largeur pouvant atteindre 2,5 m, à des activités de cuisson matérialisées par des foyers et des résidus de combustion (charbons, cendres) ainsi que de consommation alimentaire (restes d'ossements d'animaux et coquillages).

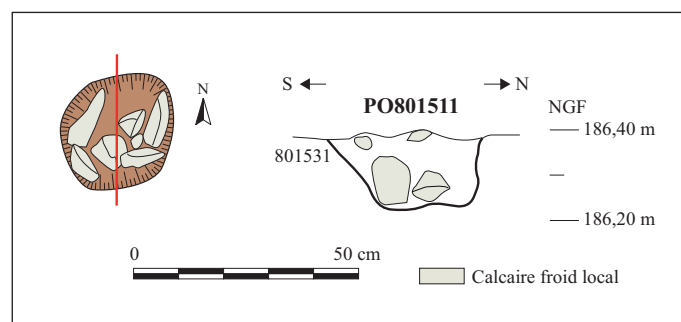
Aucune limite physique nette ne sépare l'espace de circulation de cette aire d'activité qui est utilisée dès le début du II<sup>e</sup> s. av. n. è. et qui connaît plusieurs états successifs. Les premiers rejets associés à cet espace<sup>16</sup> fonctionnent, dans la partie ouest de la zone, avec un petit foyer circulaire de 22 cm de diamètre (FY802199) (fig. 45). Celui-ci est délimité par une couronne de cailloux enserrant un radier constitué de tessons à plat appartenant vraisemblablement

à un seul récipient (Us 802199), sur lesquels prend directement place la sole.

La rue 2 continue quant à elle de faire l'objet d'un entretien régulier avec, parfois, l'apport de remblais plus ou moins épais. Dans la partie centrale de la zone, l'un des niveaux de circulation les mieux aménagés, construit avec des galets de modules moyens (Us 802080 = 802169), est strié sur 3 m de long par une ornière de 25 à 30 cm de large et de 5 à 10 cm de profondeur (fig. 46). La présence de ce sillon confirme la nature carrossable de la voie durant cette période.



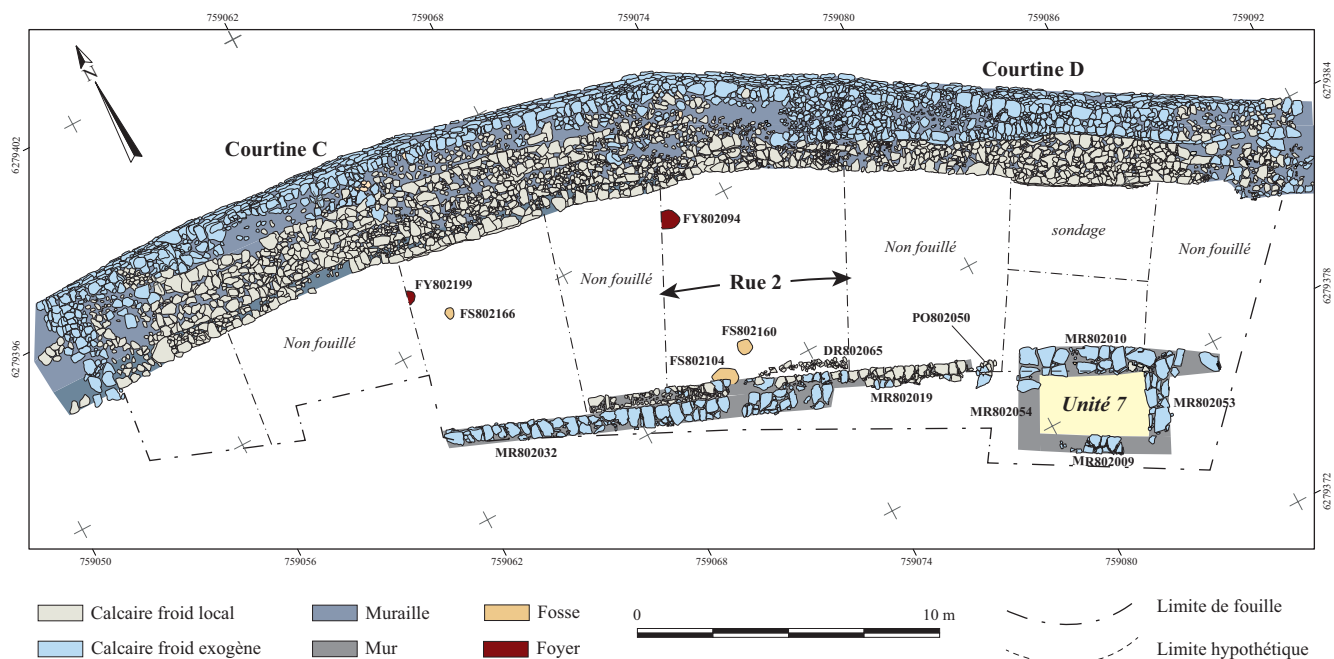
■ 41 La rigole DR801569 creusée dans l'axe de la poterne, vue du sud-ouest (A. Beylier).



■ 42 Plan et coupe du trou de poteau PO801511 (J. Le Bomin).



■ 43 La structure en pierre (caniveau ?) SB801465, vue du nord (J. Bertaut).



■ 44 Plan général des vestiges de la phase 2, zone 802 (J. Le Bomin).



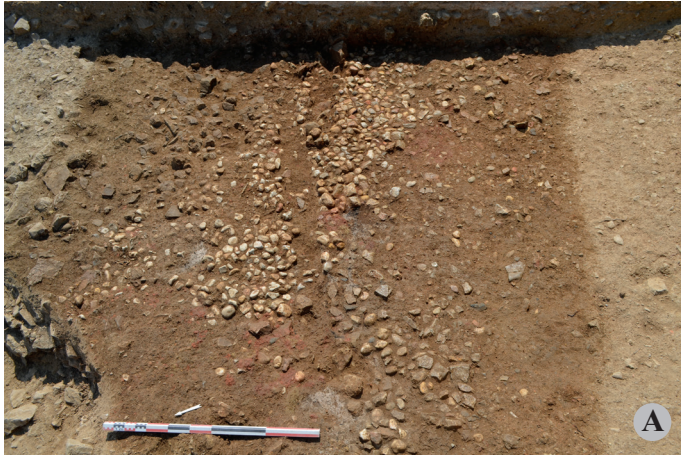
■ 45 Le foyer FY802199 (phase 2) construit entre la courtine C et la rue 2. A : Le radier de tessons, vu de l'est (M.-G. Lagasse). B : Relevé en plan (J. Le Bomin).

Cette rue est bordée par un nouveau mur (MR802032) qui reprend en partie le tracé du mur bordier antérieur (fig. 47), dont il se distingue par l'emploi de blocs calcaires plus massifs et d'origine non locale. Cette structure bordière, qui s'étire sans solution de continuité, est prolongée à l'est par un édifice d'aspect monumental (Unité 7), dont elle est séparée par ce qui semble correspondre à un passage. Au sein de cette ouverture est

disposée, sur une succession de couches limoneuses<sup>17</sup>, une grande dalle calcaire supportant plusieurs pierres placées sur un cercle de 28 cm de diamètre (PO802050) (fig. 44). Ce dispositif évoque un socle de pilier qui pourrait faire partie d'un portique s'étendant le long de la façade occidentale de l'Unité 7, mais aucun indice tangible ne permet d'appuyer cette hypothèse. De même, la stratigraphie n'est pas préservée au sud du mur (on se trouve en effet directement sur le rocher), si bien que la nature de l'occupation au-delà de la rue 2 reste indéterminable.

La voie présente un aspect particulièrement soigné en face de l'Unité 7, où elle est formée de plusieurs strates de cailloutis densément agglomérés<sup>18</sup>. Qui plus est, dans l'un de ses états (Us 802109 et 802075), la bande de roulement est délimitée du côté nord par un alignement de petits moellons calcaires (fig. 48). Les recharges suivantes<sup>19</sup> élargissent pour leur part l'emprise de la voie, qui vient dès lors s'étendre jusqu'au pied de l'enceinte, du moins dans ce secteur.

Plus à l'ouest, la partie centrale de la zone est elle aussi plusieurs fois reconfigurée au cours de la phase 2. Elle est remblayée sur toute sa largeur par des couches de pierraille (Us 802152, 802158, 802116), avant d'être de



■ 46 Surface de circulation de la rue 2 avec son aménagement de galets (Us 802080 = 802169) dans la partie centrale de la zone 802. A : Vue du nord-ouest avec au centre une ornière bien distincte (E. Baudouin). B : Vue de l'ouest. Bien que moins marquée, l'ornière se perçoit bien (J. Le Bomin).

nouveau revêtue, dans son axe médian, par des niveaux de circulation successifs de largeur variable, composés de galets et de cailloutis<sup>20</sup> (fig. 49). L'un d'eux est percé, près du mur MR802019, par une cuvette circulaire (FS802160) de 45 cm de diamètre et 6 cm de profondeur, remplie par un comblement limoneux riche en charbons et en cendres (fig. 50). Au contact du mur bordier, s'observe une fosse à fond plat un peu plus grande, qui est peut-être en lien avec l'épierrement que semble avoir subi ici la structure. À cet endroit, le mur est par ailleurs longé par un drain sommaire de pierres (DR802065), large de 20 cm environ, installé sur un niveau de substrat remanié (fig. 51). Près de la muraille, est aménagé un foyer incomplètement dégagé (FY802094) (fig. 52). Bordé du côté nord par un boudin d'argile jaune, il est installé dans une cuvette ovale de

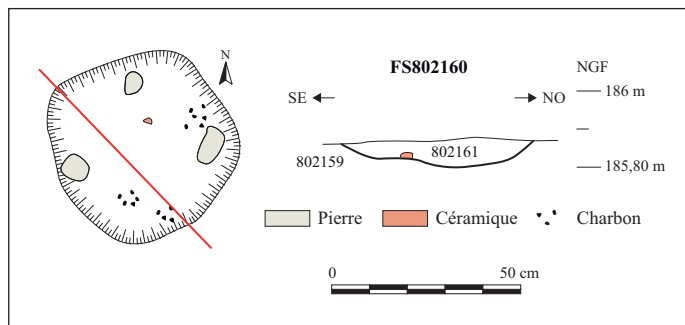
■ 47 Les deux états du mur bordier de la rue 2 (MR802019 accolé à MR 802032). A : Vue générale depuis le nord-ouest (E. Baudouin). B : Vue de détail depuis l'ouest de l'agencement des structures (J. Le Bomin).



■ 48 Les niveaux de circulation de la rue 2 (phase 2), à l'extrémité orientale de la zone 802, vus de l'ouest (R. Roques).



■ 49 Vue depuis le nord du remblai 802096 s'appuyant contre le parement interne de l'enceinte, dans la partie centrale de la zone 802 (E. Baudouin).



■ 50 Plan et coupe de la fosse circulaire FS802160 creusée à l'aplomb du mur bordier de la rue 2 (Le Bomin, E. Baudouin).

54 x 45 cm, garnie de pierres posées à plat. Ce radier est nappé d'une couche rubéfiée de gravillons, sur laquelle est disposée la sole argileuse.

Dans la partie occidentale de la zone, la rue est également rechargée à plusieurs reprises<sup>21</sup>. Dans l'un des niveaux de circulation intermédiaires (Us 802164), est à signaler la présence de deux petits creusements indéterminés d'une quarantaine de centimètres de diamètre environ et de 14 à 22 cm de profondeur (FS802166 et FS802191). Il s'agit ici des seuls aménagements s'intercalant au sein de cet espace. Ce dernier est bordé comme ailleurs, sur près de 3 m de large, de couches limoneuses hétérogènes parsemées de lentilles cendreuse occultant le foyer FY802199 utilisé au début du II<sup>e</sup> s. av. n. è. (Us 802153, 802149, 802150, 802147). Ces apports, situés en marge de la voirie, sont en dernier lieu recouverts par un remblai de moellons de calcaire pris dans un limon argileux (Us 802098).



■ 51 Le mur MR802019 et le niveau de cailloux accolé le long de son parement nord dans la partie centrale de la zone 802. A : Vue de l'ouest (E. Baudouin). B : Vue du nord (J. Le Bomin).



■ 52 Vue générale depuis le sud-est, de l'aire d'activité située entre l'enceinte et la rue 2, avec le foyer FY802094 (E. Baudouin).

### 3.3. Argumentaire chronologique (A. Malignas)

À l'instar de la phase précédente, le mobilier céramique de la phase 2 est plus abondant et plus caractéristique en zone 802 qu'en zone 801. Une fois encore, les ensembles sont assez faibles quantitativement, ce qui n'autorise qu'une approche chronologique globale tenant compte de la totalité des contextes (fig. 53).

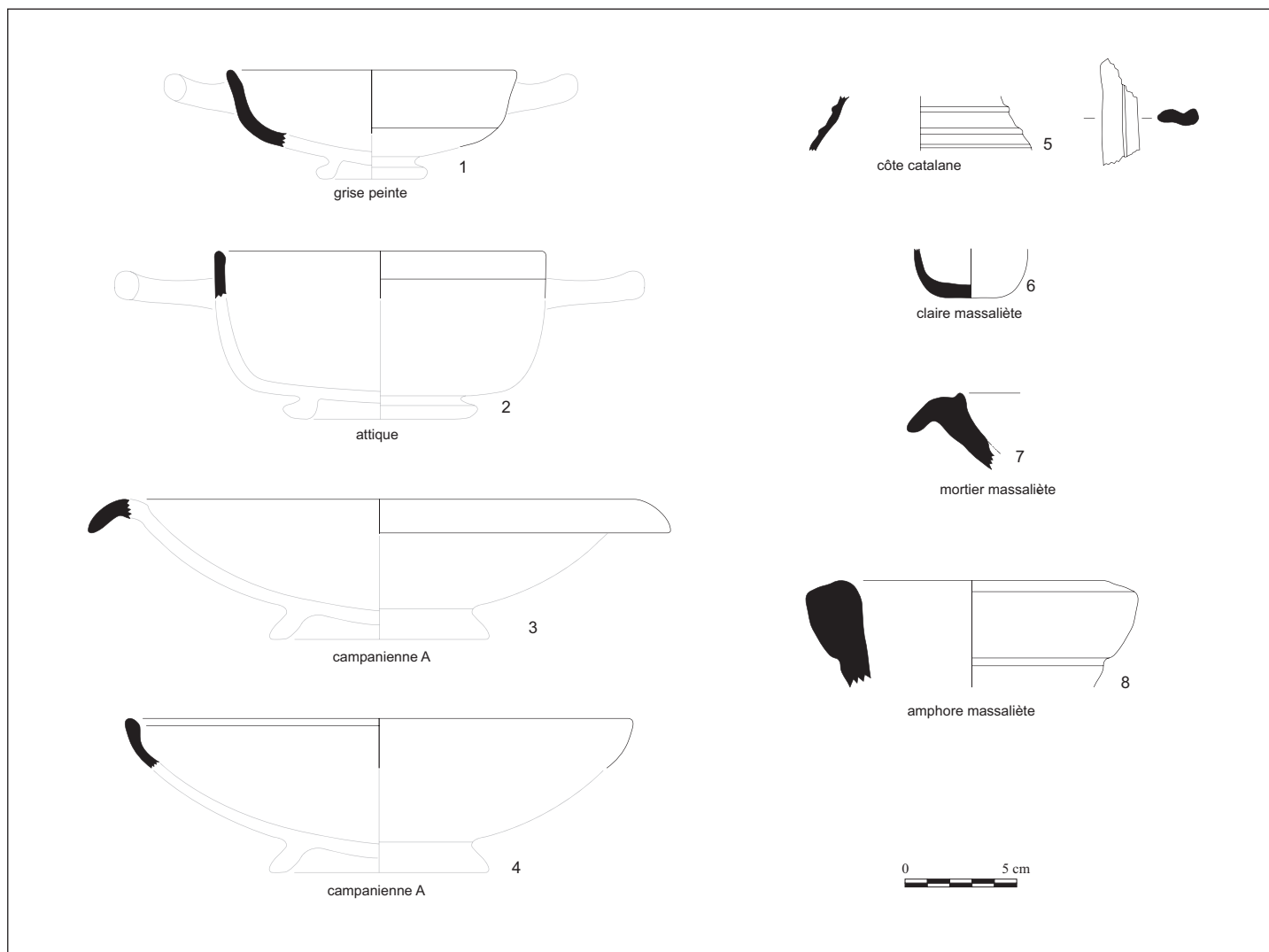
Un lot retient cependant l'attention par la présence de mobilier résiduel datant d'une période antérieure à la construction de l'enceinte. Il s'agit d'un important remblai de pierres (Us 802205 ; *supra*), qui a probablement été formé à partir de couches plus anciennes. On y rencontre ainsi des vases plutôt caractéristiques du IV<sup>e</sup> s ou du début du III<sup>e</sup> s. : une coupe gr-peinte 4 (fig. 54, n° 1), un bolsal attique de type at-vn 532-561 (fig. 54, n° 2) et un bord de type 3-5 d'amphore massaliète (fig. 54, n° 8).

Pour le reste et de manière générale, le faciès diffère assez peu de la phase précédente mais certaines caractéristiques renvoient assez clairement au II<sup>e</sup> s av. n. è. On constate effectivement, parmi les céramiques fines, la fin de la diffusion des productions à vernis noir du groupe étrusco-lial des Petites Estampilles et, à l'inverse, la présence significative des céramiques grises de la côte catalane (Us 802177 ; fig. 54, n° 5). Par ailleurs, les proportions d'amphores de Marseille par rapport aux amphores gréco-italiques tendent à s'équilibrer, voire à tourner à l'avantage des secondes, ce qui est également un changement

Phase 2	Zone 801		Zone 802	
	fr	NMI	fr	NMI
campanienne A	55	17	347	74
campanienne B			3	2
côte catalane	2	1	16	9
claire massaliète			19	7
pseudo-attique	1	1		
claire engobée mode A	1	1		
claire engobée mode B	10	1	52	18
celtique			3	3
pâte calcaire indét.	21	4	117	30
fines indét.			8	3
<b>Total fines</b>	<b>90</b>	<b>25</b>	<b>565</b>	<b>146</b>
commune italique/grecque			3	2
commune massaliète			41	12
commune ibérique			9	3
modelée	470	50	2270	267
commune indét.	1	1	14	10
<b>Total communes</b>	<b>471</b>	<b>51</b>	<b>2337</b>	<b>294</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>561</b>	<b>76</b>	<b>2902</b>	<b>440</b>
amphore étrusque			1	1
amphore massaliète	36	10	48	22
amphore gréco-italique	5	3	100	32
amphore indét.			25	12
<b>Total amphores</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>174</b>	<b>67</b>
dolium	3	2	178	31
<b>TOTAL</b>	<b>605</b>	<b>91</b>	<b>3254</b>	<b>538</b>

■ 53 Tableau de comptage des céramiques de la phase 2 (vers -200/-125) (A. Malignas).

caractéristique du II<sup>e</sup> s. (Py *et al.* 2001, 98). Parmi les céramiques campaniennes A, on observe la présence des coupes camp-a 31b (non ill.), camp-a 36 (Us 802177 ; fig. 54, n° 3) et camp-a 27Ba et Bd (Us 802080 ; fig. 54, n° 4) dont la diffusion à Lattes débute et se développe au II<sup>e</sup> s. (Py *et al.* 2001, 468, 484, 497). En ce qui concerne les céramiques communes, les productions massaliètes à pâte claire sont encore attestées mais deviennent anecdotiques (fig. 54, n° 6 et 7). Cette production disparaît progressivement dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. (Py *et al.* 2001, 624).



■ 54 Céramiques de la phase 2 (vers 200-125 av. n. è.). 1 : gr-peinte 4. 2 : at-vn 532-561 (bolsal). 3 : Lamb 36. 4 : Lamb 27Ba. 5 : cot-cat gb0. 6 : cl-mass 633a. 7 : cl-mass 633a. 8 : a-mass bd5. Les parties en gris et en blanc correspondent à des restitutions des formes complètes (A. Malignas).

La limite basse de la chronologie de la phase 2 reste difficile à définir avec précision. On peut cependant proposer de la situer vers la fin du troisième quart du II<sup>e</sup> s., principalement du fait de l'absence d'éléments que l'on rencontre à la phase suivante et qui sont caractéristiques de la fin du siècle. L'extrême discrétion des céramiques campaniennes B est en ce sens particulièrement significative. Hormis trois fragments présents dans un des derniers niveaux de la phase 2 (Us 802168, rue 2), la diffusion de cette production, bien que restreinte, n'intervient qu'à partir de la phase 3. On propose donc de situer les événements rattachés à la phase 2 dans la première moitié et le troisième quart du II<sup>e</sup> s. av. n. è.

## 4. La phase 3 (v. -125/-100)

### 4.1. L'enceinte

Au cours de la phase 3, l'enceinte ne fait l'objet d'aucune réfection. Sa morphologie demeure inchangée (fig. 55). La poterne est quant à elle encore utilisée en tant que telle. Les niveaux de fonctionnement antérieurs sont recouverts, au sein-même de l'ouverture et en arrière



■ 55 Plan général des vestiges de la phase 3, zone 801 (A. Beylier).

de celle-ci, par une nouvelle recharge de cailloutis pris dans un sédiment limono-sableux (Us 801445=801485) (fig. 56). Sur cet apport est en dernier lieu installé un niveau de circulation hétérogène semé de pierraille (Us 801423), qui, par sa constitution, a vraisemblablement joué un rôle drainant pour les eaux de ruissellement. Il est à noter que ces petites pierres s'avèrent plus particulièrement concentrées dans l'encadrement de la porte (Us 801475) (fig. 39, B).

---

## 4.2. Les aménagements intra-muros

---

### 4.2.1. En zone 801

#### ➤ Un nouvel îlot d'habitations

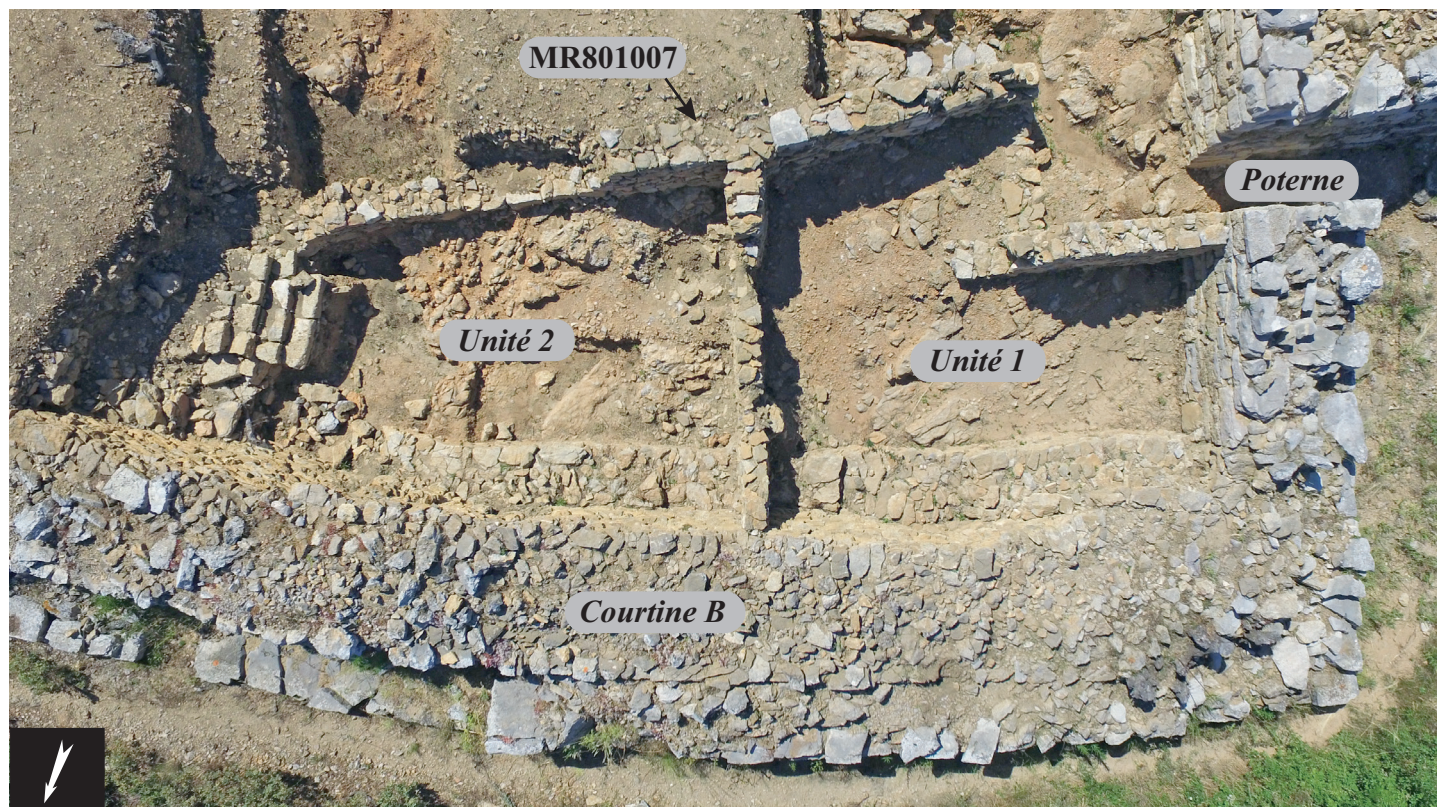
Intra-muros surviennent en revanche des changements que l'on peut qualifier de majeurs même s'il est vrai que la configuration générale des lieux s'inscrit, dans une certaine mesure, dans la continuité de la phase précédente. Là encore, les réaménagements touchent non pas tant la partie occidentale de la zone où les Unités 3 et 4 font l'objet d'une réfection, que les abords de l'entrée ainsi que tout l'espace se déployant le long de la courtine B. À cet endroit, l'Unité 6 est démantelée et cède la place à deux pièces attenantes de plus grandes dimensions (Unités 1 et 2), entièrement circonscrites (fig. 55). Tout un pan de son mur méridional est abattu tandis que son mur oriental est totalement arasé et en grande partie épierré. La récupération des blocs situés à la base de ces architectures se fait par le biais de tranchées de faible profondeur, aux contours très irréguliers et au tracé discontinu, se recoupant parfois les unes les autres<sup>22</sup> (fig. 14).

Les deux nouvelles habitations sont appuyées contre la muraille et sont séparées par un simple mur peu épais (MR801052), dans lequel a pu initialement exister une ouverture permettant de communiquer de l'une à l'autre. Elles sont délimitées au sud par un mur de façade rectiligne (MR801007) situé à peu près dans l'axe de la courtine A dont il suit l'orientation (fig. 57). D'une épaisseur moyenne de 50 cm, ce mur est construit avec des blocs (principalement en calcaire froid bleuté) liés à la terre, sur une hauteur maximale conservée de 90 cm. Non fondé, il repose directement sur les niveaux antérieurs. Il s'étire sans interruption sur une longueur de 10,40 m depuis son extrémité ouest. Celle-ci se trouve à une



■ 56 Vue, depuis l'ouest, du niveau de pierrailles 801485 mis en place dans l'axe de la poterne. Sur la droite, les cailloutis de plus grand module correspondent au drain installé dans le caniveau inachevé CN801413 (A. Beylier).

distance de 2,30 m environ du parement latéral de la courtine occidentale, définissant de la sorte un passage d'autant de large reliant la poterne à la rue qui longe au sud « l'îlot » nouvellement implanté. Tout porte à croire que ce dernier ne se développait pas au-delà de l'emprise de fouille, autrement dit qu'il ne comprenait pas d'autres unités que les deux déjà identifiées. À l'est, le mur MR801007 converge en effet sensiblement vers la muraille, ce qui ne laisse guère de place à l'aménagement d'une pièce supplémentaire. En outre, le fait que l'Unité 2 soit desservie du côté oriental par un escalier apparaît incompatible avec l'existence d'un bâtiment attenant.



■ 57 Vue aérienne de l'îlot d'habitations installé contre la courtine B (zone 801) (photo : M. Peyrière ; DAO : A. Beylier).

### ➤ L'aménagement d'un espace viaire

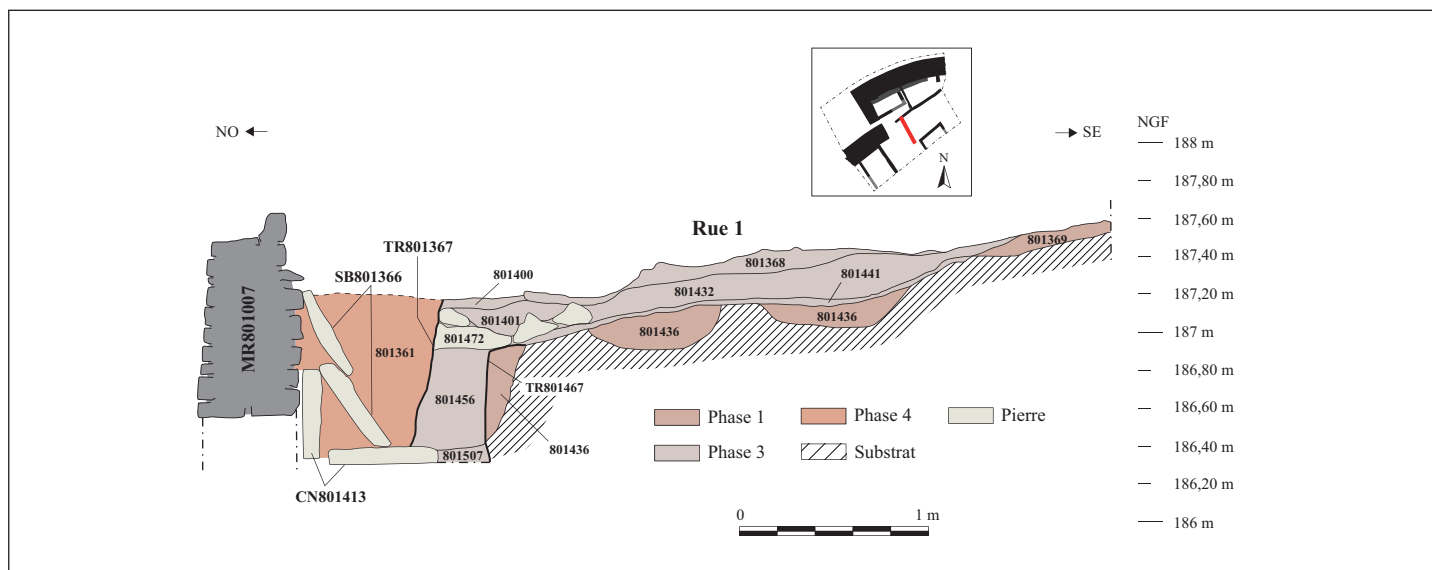
Immédiatement au sud de cet ensemble architectural est aménagée, pour la première fois dans cette partie de l'habitat, une authentique voie (rue 1). D'orientation nord-est/sud-ouest, elle atteint près de 4,80 m de large et accuse



■ 58 Vue, depuis le nord-est, de l'espace viaire (phase 3) entre les Unités 3 et 5 (E. Baudouin). Les gros blocs visibles sur la droite correspondent à la rampe SB801231 donnant accès à la poterne et à l'Unité 1.

un pendage général vers l'est. Elle est constituée d'une succession de recharges de cailloux pour la plupart calibrés entre 5 et 10 cm, de répartition plus ou moins dense, parmi lesquels se rencontrent de petits tessons de céramique écrasés sur place<sup>23</sup> (fig. 15, fig. 25, fig. 26 et *infra* fig. 62). Ces niveaux de circulation reposent, dans la partie orientale de la zone, sur des remblais de limon argileux avec ou sans cailloutis, plus ou moins massifs (Us 801567, 801570) (fig. 15), et sont parfois exhaussés en cours d'utilisation par des apports sédimentaires de même nature (Us 801376) (fig. 25). Souvent peu étendus, ils sont entrecoupés de fins niveaux de sédimentation et sont jalonnés de réparations de nids de poule, ce qui dénote une fréquentation assidue ainsi que d'un entretien régulier de l'espace viaire. Ce dernier est bordé au sud par l'Unité 5 et se poursuit à l'ouest jusqu'aux abords de l'Unité 3. Dans ce secteur, le cailloutis est plus diffus, ce qui ne permet pas de s'assurer de l'existence d'une voie nord/sud se raccordant à la poterne située en contrebas (fig. 55).

La transition entre ce passage et la rue 1 est matérialisée par une série de remblais en terre de faible épaisseur, respectant un pendage vers le nord<sup>24</sup>. L'enchevêtrement



■ 59 Coupe stratigraphique nord-ouest/sud-est du caniveau CN801413 et de la structure SB801366 (E. Baudouin, A. Beylier).

de ces apports tend à indiquer que leur installation, qui a lieu dans le courant de la phase 3 et non pas au tout début de celle-ci, s'est déroulée sur un temps très court. Cette séquence de remblaiement semble avoir servi à préparer le terrain en vue de la mise en place d'une rampe d'accès

en pierre (SB801231). Conservée sur environ 2 m de long et 1,80 m de large, celle-ci se présente sous la forme d'un lit grossier de blocs équarris de calcaire dur, étagés sur la pente à la manière d'un emmarchement (fig. 27). Certaines de ces pierres, que bloque un mélange de pierrailles et de terre, ont été déplacées voire arrachées, ce qui rend approximative notre appréciation du dispositif (fig. 58).



■ 60 Vue, depuis le nord-est, des aménagements bordiers en pierre de la rue 1 (phase 3) (E. Baudouin).

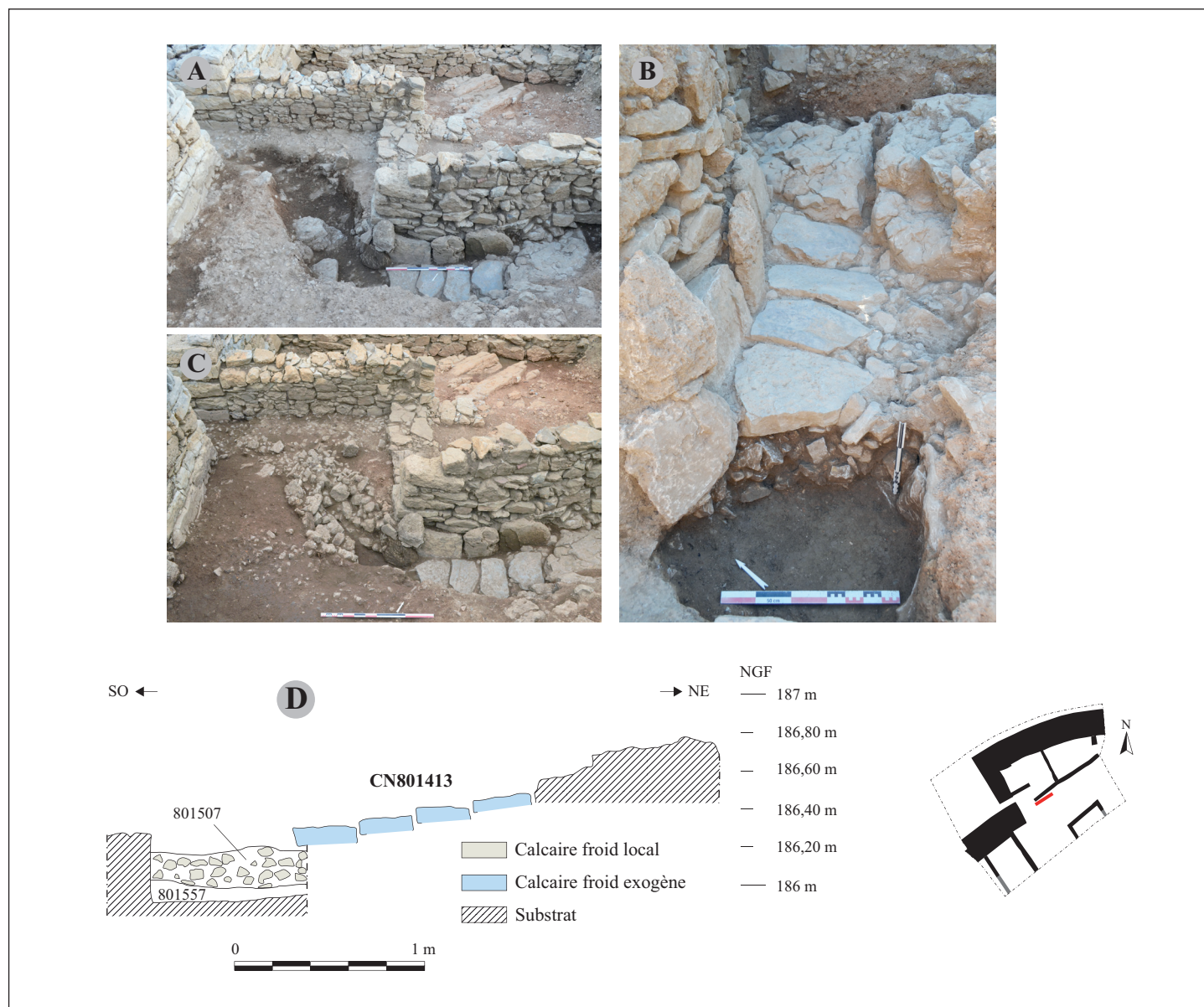
Cet aménagement retient au sud une épaisse couche de limon et de cailloux qui fait partie intégrante de la rue 1 (Us 801420). Il est prolongé à l'est, sur la frange septentrionale de la voie, par un empierrément d'environ 1 m de large, principalement constitué de moellons de plus petites dimensions disposés à plat (Us 801472) (fig. 59). Un niveau similaire s'observe sur son flanc opposé, le long de la courtine, jusqu'au contact de l'Unité 3 (Us 801394). Ces bordures en pierre, bien distinctes de la bande de roulement, correspondent selon toute vraisemblance aux vestiges d'un trottoir (fig. 60). Nous sommes donc en présence d'un espace viaire visiblement élaboré, dont la conception intègre le cheminement à la fois des véhicules et des piétons, du moins dans ce secteur de l'habitat.

#### ➤ La gestion des eaux de ruissellement

Une certaine importance semble également avoir été accordée à la gestion des eaux de ruissellement. En cours d'occupation<sup>25</sup>, un caniveau (CN801413) présentant la particularité d'être inachevé est ainsi construit en bordure de voie, à hauteur de l'Unité 1 dont il longe la façade

(fig. 55). Il devait sans doute permettre l'évacuation des eaux de pluie par l'axe du passage piéton ménagé dans l'enceinte, mais sa construction n'a pas été menée à son terme. Implantée à la faveur d'une faille naturelle du rocher, sa tranchée d'installation (TR801467) suit en effet le mur MR801007 sur plus de 2,70 m de long et sur 0,90 m de large en moyenne, avant de bifurquer en direction de la poterne devant laquelle elle s'interrompt brutalement. À ce niveau, elle se heurte au substrat rocheux dont la paroi fait barrage à l'écoulement de l'eau (fig. 27 et fig. 61, A).

Le dispositif n'a pu donc remplir le rôle qui aurait dû être le sien. Pourtant, le tronçon situé à l'aplomb du mur MR801007 n'en fut pas moins partiellement aménagé. Contre la paroi verticale du creusement sont ainsi plaquées de chant quatre grandes dalles (trois en calcaire coquillier, une en calcaire dur), dont la partie supérieure débordé sur la base du mur (fig. 59). Le piédroit opposé est en revanche manquant, de même que la couverture. Mis en place dans un second temps, le fond est quant à lui revêtu de dalles de calcaire froid d'une épaisseur voisine



■ 61 Le caniveau inachevé CN801413 (E. Baudouin). A : La tranchée d'implantation de la structure, vue du sud-est. B : La partie construite (fond et bordure), vue de l'ouest. C : Le comblement drainant à base de cailloux rapporté à l'intérieur de la tranchée, vu du sud-est. D : Coupe longitudinale sur la partie construite (DAO : E. Baudouin, A. Beylier).

de 10 cm (fig. 61, B). Ce revêtement observe un pendage vers le sud-ouest où il est réglé par une épaisse couche de cailloutis mêlés à la terre (Us 801507) recouvrant elle-même un niveau de limon sableux graveleux plus mince (Us 801557) (fig. 61, D). Il s'appuie au nord-est contre un décrochement du sol naturel, sur lequel l'eau devait directement s'écouler. À l'est de cet affleurement, on ne relève pas d'aménagement particulier : les contours de la tranchée sont plus difficilement discernables et se confondent avec un creusement plus tardif (*infra* TR801367). Leur rétrécissement suggère néanmoins que la structure ne devait pas se prolonger outre mesure. Celle-ci est en totalité colmatée par un apport de pierrailles (Us 801456=801489) qui a très certainement eu une utilité en limitant, par sa nature drainante, les infiltrations à l'intérieur de l'Unité 1 ainsi que la stagnation d'eau en avant de la poterne, se subtilisant ainsi, en guise en quelque sorte de pis-aller, à l'aménagement initialement prévu (fig. 61, C).

Un autre dispositif hydraulique (CN801164), pour sa part parfaitement fonctionnel, flanque à l'est l'Unité 5 (fig. 55). Ce caniveau en pierre, au tracé légèrement curviligne, court du sud-est au nord-ouest sur une longueur observée de 2,65 m (fig. 62). Le conduit se rétrécit sensiblement vers le nord, au niveau de son embouchure, passant ainsi, d'une extrémité à l'autre, de 32 à 16 cm de large. Il donne directement sur la rue, où libre cours semble avoir été laissé aux eaux acheminées jusqu'ici. Les piédroits, d'une hauteur moyenne de 20 à 25 cm, sont constitués de dalles et de moellons de calcaire froid liés à la terre et placés de chant ou empilés à plat sur deux à trois assises. La couverture était assurée par des dalles épaisse de 5 cm environ, dont seules deux sont encore en place, tandis que d'autres ont glissé à l'intérieur du conduit après son abandon. Le fond était quant à lui laissé à nu : il n'est matérialisé que par un simple niveau de terre argileuse. Le rattachement de ce caniveau à la phase 3 demeure largement hypothétique. Les observations stratigraphiques n'étant ici pas suffisamment probantes et le mobilier recueilli dans le comblement d'abandon n'étant pas suffisamment discriminant, il est tout à fait concevable qu'il ait pu sinon être mis en place du moins encore fonctionner durant les phases 4 et 5.

#### ➤ Un aménagement bordier indéterminé

Le degré d'incertitude chronologique est tout aussi important pour la plateforme empierrée quadrangulaire (SB801242) qui borde au sud la rue 1 (fig. 55). Dégagée



■ 62 Le caniveau CN801164, vu du sud-est (E. Baudouin).



■ 63 Vue depuis le nord des aménagements flanquant la bordure sud de la Rue 1 (A. Beylier).

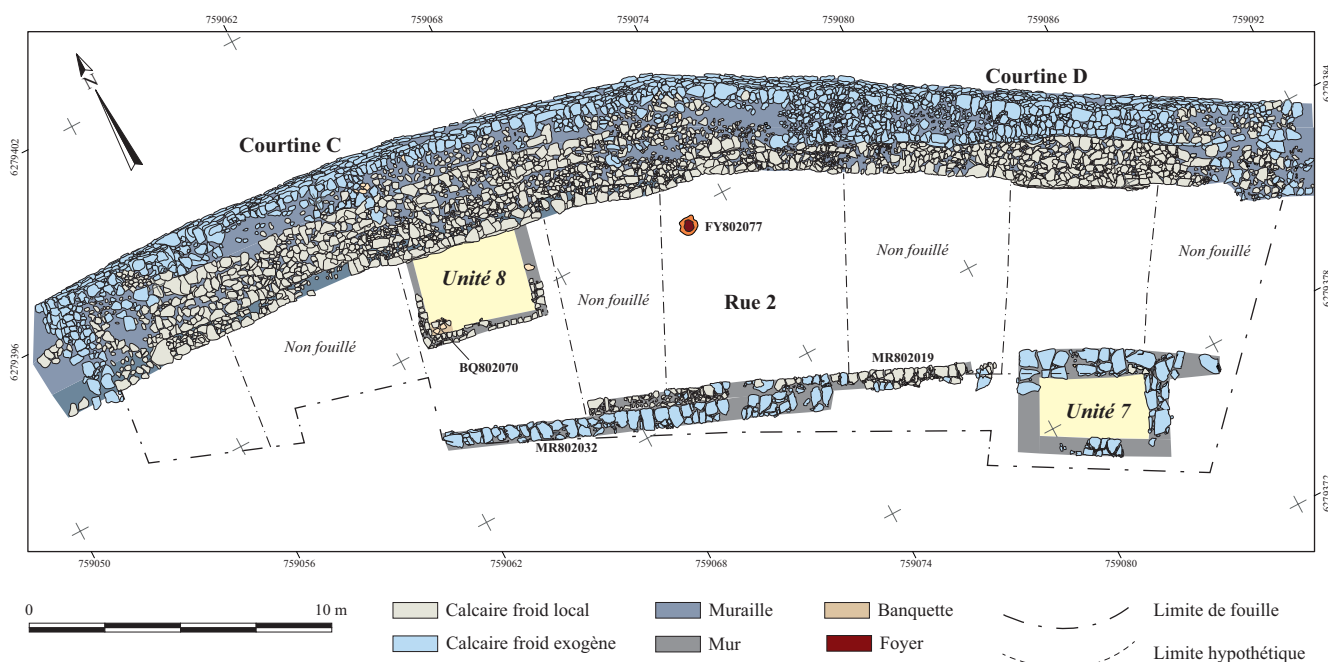
dans l'angle sud-est de la zone sur 2,50 m de long et 1,90 m de large, cette structure de nature indéterminée, dont le plan nous est incomplet, fait face à l'Unité 5 et est flanquée à l'ouest par le caniveau CN801164 (fig. 63). Elle est faite d'une couche presque horizontale de cailloux en calcaire froid local, pris dans un limon compact. De surface irrégulière, elle a pu servir de radier à un aménagement totalement arasé, dont ne subsiste plus le moindre vestige. Elle est maintenue à l'ouest par un alignement de moellons équarris placés de chant, tandis que la bordure septentrionale a été épiercée, à l'exception d'un imposant bloc parallélépipédique de calcaire coquillier dressé dans l'angle de la plateforme. Cette dernière est légèrement surélevée par rapport à la voie sur laquelle elle empiète.

#### 4.2.2. En zone 802

Il n'est guère possible d'affirmer que durant la phase 3 l'Unité 7 est encore occupée (fig. 64). Toujours est-il que les niveaux de voie nouvellement installés viennent buter contre son mur nord, dont le soubassement est donc encore en place. La rue 2 est rechargée sur toute sa longueur avec des apports caillouteux voire parfois avec des apports plus graveleux issus du concassage de calcaire coquillier, que peuvent entrecouper des remblais limoneux qui contribuent à l'exhaussement de la voie<sup>26</sup>.

La bande s'étirant le long de la courtine reste dévolue non pas à la circulation, mais à des activités autres, dans la continuité de la phase précédente. Cet espace sert partiellement de dépotoir, avec notamment la mise en place d'une couche relativement épaisse (une dizaine de centimètres), extrêmement riche en déchets domestiques (ossements, moules) et en fragments de vaisselle céramique (Us 802078). Elle est associée à un foyer lenticulaire ovulaire de 71 sur 58 cm (FY802077) (fig. 64), ainsi qu'à des rejets de consommation et à des résidus de combustion (Us 802072, 802145).

Dans la partie occidentale de la zone, une petite unité d'habitation rectangulaire (Unité 8) vient se greffer contre la courtine (fig. 65), empiétant pour partie sur la voirie, dont l'emprise se trouve de fait légèrement réduite vers le sud où sont aménagés plusieurs niveaux de circulation contemporains du bâti<sup>27</sup>. Cet édifice a semble-t-il une durée de vie assez courte puisqu'il paraît démantelé avant le terme de la phase 3. Après son utilisation, il est recouvert par plusieurs épaisses couches de pierrailles<sup>28</sup>, sur lesquelles se superposent de nouveaux niveaux de rue<sup>29</sup> indiquant une reprise de la circulation sur la largeur initiale de la voie.



■ 64 Plan général des vestiges de la phase 3, zone 802 (J. Le Bomin).



■ 65 Vue depuis l'est de l'Unité 8 (en cours de fouille) et des niveaux de circulation (Rue 2) associés (J. Le Bomin).

### 4.3. Argumentaire chronologique (A. Malignas)

Bien que relativement abondant, le mobilier céramique associé à la troisième phase d'occupation du site reste, comme pour les phases antérieures, dispersé dans de nombreux contextes. On ne peut donc dresser qu'un tableau général de cette séquence au risque, encore une fois, de lisser de possibles différences chronologiques d'un ensemble à l'autre (fig. 66).

Globalement, le faciès est proche de celui de la phase précédente. Les céramiques fines sont principalement représentées par des vases à vernis noir campaniens tandis que la vaisselle est largement dominée par les céramiques modelées. Pour les amphores, l'évolution observée à la phase 2 se poursuit, avec des importations italiques qui deviennent quasi exclusives face aux fragments d'amphores massaliètes qui demeurent pour leur part anecdotiques. On remarque parfois l'apparition, timide, des premières amphores africaines anciennes.

À première vue, le mobilier de cette phase ne permet pas de proposer une chronologie qui s'étendrait au I<sup>er</sup> s. av. n. è. L'absence des céramiques campaniennes C et de leurs imitations produites régionalement, qui apparaîtront à la phase suivante, confirme cette hypothèse. La limite haute de la datation peut être définie par quelques éléments, peu nombreux, mais assez précis en utilisant des comparaisons régionales et murvielloises.

Phase 3	Zone 801		Zone 802	
	fr	NMI	fr	NMI
campanienne A	137	40	346	67
campanienne B	8	5	2	2
autres vernis noir	1	1	2	2
côte catalane	4	2	39	10
claire massaliète	1	1		
claire engobée mode A	1	1		
claire engobée mode B	45	20	131	29
celtique			1	1
claire peinte			1	1
pâte calcaire indét.	115	35	140	28
fines indét.			2	2
<b>Total fines</b>	<b>312</b>	<b>105</b>	<b>664</b>	<b>142</b>
commune italique/grecque	12	3	4	3
sableuse oxydante	2	2	12	7
enfumée			1	1
sableuse réductrice			5	2
modelée	1370	181	1839	166
commune indét.			11	6
<b>Total communes</b>	<b>1384</b>	<b>186</b>	<b>1872</b>	<b>185</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>1696</b>	<b>291</b>	<b>2536</b>	<b>327</b>
amphore africaine			5	3
amphore étrusque	2	2		
amphore massaliète	38	19	12	6
amphore gréco-italique/ italique	108	24	211	31
amphore indét.	34	6	31	13
<b>Total amphores</b>	<b>182</b>	<b>51</b>	<b>259</b>	<b>53</b>
dolium	75	26	115	24
<b>TOTAL</b>	<b>1953</b>	<b>368</b>	<b>2910</b>	<b>404</b>

■ 66 Tableau de comptage des céramiques de la phase 3 (vers -125/-100) (A. Malignas).

Le premier indice est fourni par la présence de bords de type Dressel 1 sur les amphores italiques. Au sein des niveaux de la phase 3, trois bords de type Dressel 1a sont ainsi identifiés dans la zone 801 (Us 801403, 801456 et 801489), de même qu'un autre dans la zone 802 (Us 802062) où l'on trouve également un bord de Dressel 1b (Us 802146).

L'apparition de ce profil, qui remplace celui des amphores gréco-italiques, se situe vers le dernier quart du II<sup>e</sup> s. à Lattes (Py *et al.* 2001, 97). Cet argument n'offre qu'une tendance assez faible étant donné la difficulté de classer précisément ces bords qui sont ici disséminés dans des contextes différents. Seule une étude métrologique des bords d'amphores italiques et gréco-italiques à partir d'ensembles plus fournis et bien isolés stratigraphiquement permettrait de renforcer réellement l'argumentation (Sanchez 2009, 251).

Le deuxième indice se rapporte à la composition des céramiques à vernis noir. Les campaniennes A, produites sur l'île d'Ischia en face de Naples, restent ultra majoritaires mais sont accompagnés de plusieurs fragments de campanienne B qui n'était attestée auparavant que par trois tessons issus d'un des niveaux les plus récents de la phase précédente (*supra*). Pour la phase 3, dix fragments sont identifiés : huit sur la zone 801 et deux sur la zone 802. Cette présence, même très ténue, demeure significative. En Gaule méridionale, les premières importations notables arrivent dans le dernier tiers du II<sup>e</sup> s. av. n. è. (Principal, Ribera 2013, 97). Il s'agit de la production médiane de l'atelier de Calès situé au nord de Naples. À cette époque, à partir des années 130-120 av. n. è., le plat de type Lamboglia 5 apparaît dans le répertoire. C'est justement cette forme qui a été découverte dans un niveau de remblai lié à l'installation de la rue 1 (Us 801432).

Les comparaisons régionales permettent de consolider l'hypothèse d'une chronologie limitée, pour la phase 3, aux dernières décennies du II<sup>e</sup> s. av. n. è. Des exemples de la région de Narbonne confirment que la présence, même très faible, de céramiques à vernis noir de Calès est compatible avec cette datation. Ces ensembles narbonnais constituent une documentation précieuse car ils permettent de différencier un lot de Montredon-des-Corbières (Aude) (Sanchez 2009, 33-76), daté de 140-120 av. n. è., de deux autres situés à Narbonne (*La Gendarmerie* ; Sanchez 2009, 77-106) et à Vinassan (Aude) (*La Grangette* phase 2 ; Le Roy *et al.* 2019, 266-269), datés des années 120-100 av. n. è. Le passage d'une fourchette chronologique à l'autre se fait entre autres par l'apparition des premières campaniennes B.

Un autre parallèle intéressant se rencontre dans la ville basse de Murviel. Dans un niveau récemment fouillé, un lot de céramiques assez important a permis de dater la construction de l'enceinte défendant cette partie du Castellat de la fin du II<sup>e</sup> s. av. n. è., probablement avant la conquête romaine (Vacassy *et al.* 2022). Il présente des affinités avec notre corpus pour ce qui concerne l'appari-

tion des premiers fragments de campanienne B. On peut donc situer les contextes associés à la troisième phase d'occupation des zones 801 et 802 dans le dernier quart du II<sup>e</sup> s. av. n. è., en notant au passage qu'ils sont certainement contemporains de l'installation de l'enceinte en ville basse. C'est au demeurant à cette tranche chronologique que se rattache l'une des deux seules monnaies récoltées dans l'un des niveaux de cette phase, à savoir une drachme légère de Marseille, frappée entre 125 et 90 av. n. è. (Feugère, Py 2011, DRM-41-1)<sup>30</sup>.

## 5. La phase 4 (v. -100/-75)

### 5.1. L'enceinte

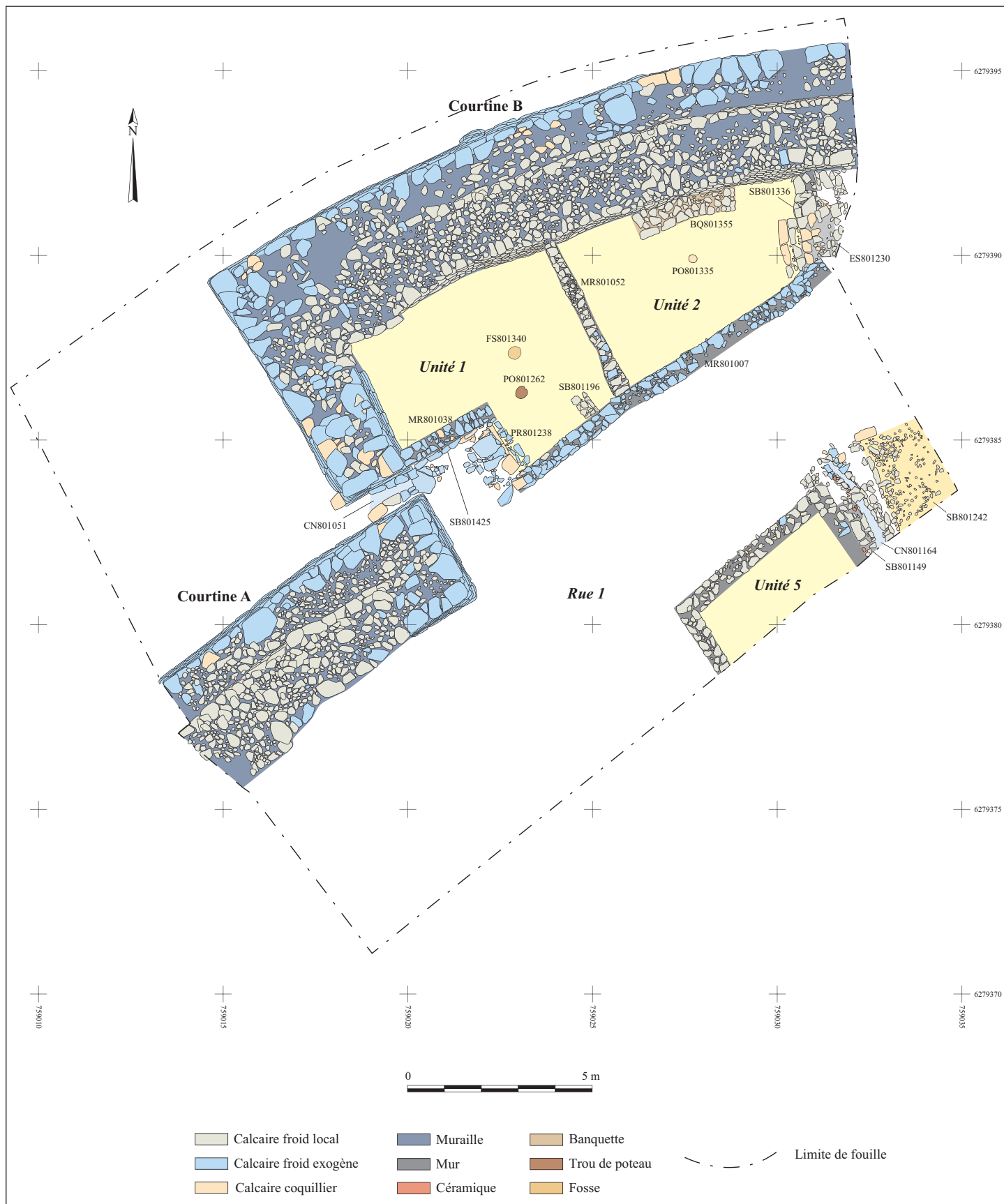
Dans l'emprise de la zone 801, l'enceinte ne fait l'objet, durant cette phase, que d'une retouche très localisée. Cette modification intervient à l'extrémité de la courtine A où l'on assiste, sur tout le tronçon inclus jusqu'alors dans l'Unité 3, à un remontage assez sommaire d'un parement intérieur au tracé sinueux, fait de gros blocs de calcaire dur (fig. 67). Ce placage se situe légèrement en retrait par rapport au parement d'origine. Avec cette reprise, consécutive à la destruction de l'habitation 3, la muraille acquiert une forme définitive qui perdurera jusqu'à la désertion des lieux (fig. 68).

La poterne devient pour sa part le siège d'un caniveau dont la construction est en lien avec l'évolution de l'espace intra-muros (*infra*) (fig. 69). Cet aménagement succède à la rigole qui fonctionnait à la phase 2 et au système de drainage qui avait été mis en place à la phase suivante. Il souligne le rôle joué par cette brèche, ouverte dans l'enceinte, dans l'évacuation des eaux de ruissellement. Sa présence pose toutefois la question de la pérennité du passage piéton en tant que tel et d'une éventuelle condamnation de l'accès.

### 5.2. Les aménagements intra-muros

#### 5.2.1. En zone 801

En zone 801, le fait le plus saillant est sans doute l'abandon des habitations établies contre la courtine A au profit d'une extension de la rue 1. Cette dernière court désormais en



■ 67 Plan général des vestiges de la phase 4, zone 801 (A. Beylier).

ligne droite le long de la muraille, traversant ainsi la zone de part en part (fig. 67 et fig. 70). Les Unités 3 et 4 sont démolies à peu près jusqu'au niveau du sol qui est ensuite nivelé sur une dizaine de centimètres d'épaisseur, soit jusqu'à l'arase des murs, par un remblai de cailloutis et de limon argileux (Us 801144=801157), auquel succède une couche légèrement plus caillouteuse formant la base de la voie (Us 801106) (fig. 12, fig. 26 et fig. 71). Les niveaux de circulation sont constitués de plusieurs recharges



■ 68 Vue, depuis le nord-est, de la cortine A dans son état final (A. Beylier).



■ 69 Vue générale, depuis le sud-ouest, du caniveau installé au sein de la poterne et, à l'arrière-plan, des Unités 1 et 2 adossées contre la cortine B (A. Beylier).

empierrées, entrecoupés quelquefois de fines strates de sédimentation<sup>31</sup> (fig. 12, fig. 15, fig. 25 et fig. 71). Le tout s'organise, au cours de la phase 4, sur une épais-



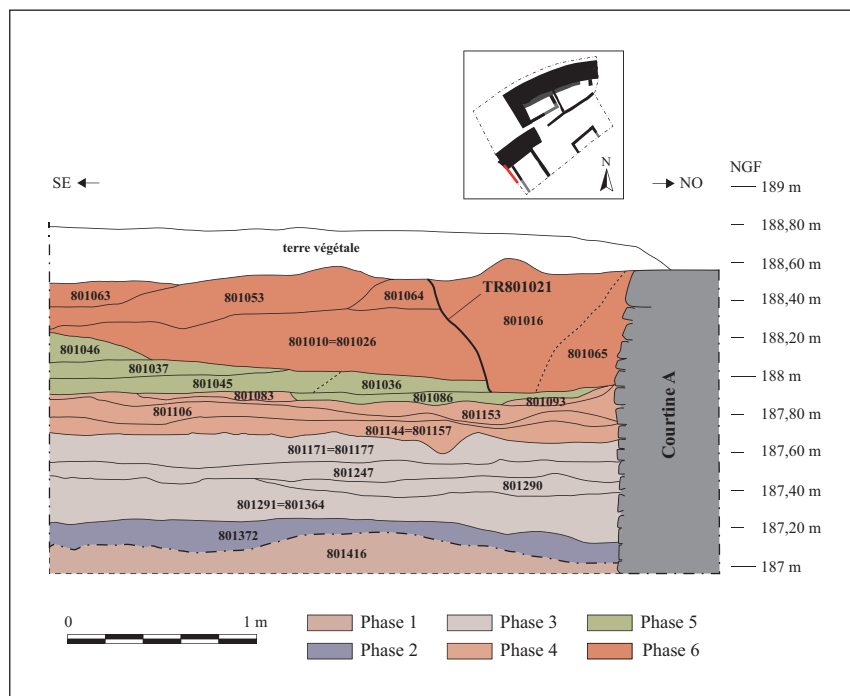
■ 70 Vue des niveaux de circulation de la Rue 1 à la phase 4. A : A l'emplacement auparavant occupé par les Unités 3 et 4 (Us 801335), depuis le sud-est (E. Baudouin). B : Dans la partie centrale de la zone (Us 801350), depuis le nord-est (E. Baudouin). C. : Dans la partie orientale de la zone, entre l'Unité 5 et les Unités 1 et 2 (Us 801137), depuis le nord (A. Beylier).

seur totale d'environ 20 cm. Il est à noter que la bande de roulement est striée par endroits de légers renforcements rectilignes d'orientation sud-ouest/nord-est, correspondant aux ornières créées par le passage des charrettes.

Aux abords de la poterne et de l'entrée de l'Unité 1 sont engagés de nouveaux travaux liés, une fois encore, à la gestion des eaux de ruissellement, ce qui confirme à quel point cette question a pu rester sensible dans ce secteur névralgique. Au fil du temps, l'exhaussement progressif de la rue ainsi que la restructuration du seuil de l'habitation 1 rendirent inopérant le drain improvisé à la phase 3. Afin probablement de tenir l'édifice au sec, un nouveau dispositif est aménagé contre sa façade sud, à l'endroit précis où se trouvait le caniveau CN801413. Une tranchée de 3,20 m de long et de 0,40 à 0,70 m de large (TR801367) est ainsi ouverte sur une profondeur maximale de 0,80 m, de façon à atteindre la base du mur (fig. 25 et fig. 59). Elle sert de réceptacle à deux rangées superposées de grandes dalles, inclinées selon un plan d'à peu près 45° et soigneusement accolées les unes aux autres (SB801366) (fig. 72, A). Le niveau inférieur repose directement sur le fond du caniveau sous-jacent CN801413 en prenant appui contre les pierres du piédroit laissées en place, tandis que le rang supérieur est adossé contre le parement du

mur MR801007. La tranchée est ensuite remblayée par une terre argileuse riche en gravillons (Us 801361), qui contribue, par son tassement, à assurer le maintien des dalles. La disposition de ces dernières permet de créer, au contact du mur, un espace vide (retrouvé tel quel à la fouille), vraisemblablement destiné à préserver l'édifice de l'humidité, à la manière d'un vide sanitaire. L'utilité de cette isolation apparaît d'autant plus prégnante que le sol de la maison ne se trouve pas de plain-pied avec l'espace extérieur, mais se situe en contrebas de celui-ci, ce qui favorise les risques d'infiltration.

L'installation du caniveau au sein de la poterne intervient au même moment. L'accès et ses abords sont préalablement nivelés par un remblai de graviers et de limon très sablonneux (Us 801431) mis en place au cours de la phase 3 (*supra*). Dans ce remblai sont fichées verticalement, contre la paroi du mur MR801038, de grosses dalles de calcaire dur associées à des pierres de calage de plus petit calibre (SB801425). Elles sont logées côte à côte à l'intérieur d'une tranchée rectiligne de 60 cm de large et de 10 à 16 cm de profondeur (Us 801433) (fig. 27 et fig. 72, C). Ce creusement s'étire sur une longueur de 1,90 m depuis le seuil de l'Unité 1. Il est comblé par une couche de terre et de cailloux (Us 801434) qui n'englobe que la base des dalles, qui se retrouvent donc à moitié enterrées (fig. 72, C). On peut supposer que cet aménagement assez singulier devait permettre de limiter les infiltrations à travers le mur MR801038 et de détourner vers la poterne les eaux de pluie ruisselant depuis le sud.



■ 71 Coupe stratigraphique sud-est/nord-ouest de l'Unité 4 ainsi que des niveaux antérieurs et postérieurs à cette dernière (A. Beylier, E. Baudouin).

Ces dernières étaient redirigées vers le caniveau CN801051 dont le départ, matérialisé par un énorme bloc posé à plat (80 x 60 x 14 cm), se situe immédiatement en avant de l'ouverture aménagée dans l'enceinte, à la jonction avec SB801425. Le fond de la structure est positionné une dizaine de centimètres en contrebas de cette imposante pierre. Accusant un pendage assez prononcé vers l'extérieur, il est formé de petites dalles agencées sur toute la largeur du passage (fig. 72, D). Par-dessus sont élevés de chant les blocs constituant les piédroits. Ils ne sont pas directement adossés aux tableaux de baie (fig. 39, B), mais en sont séparés par un amas de

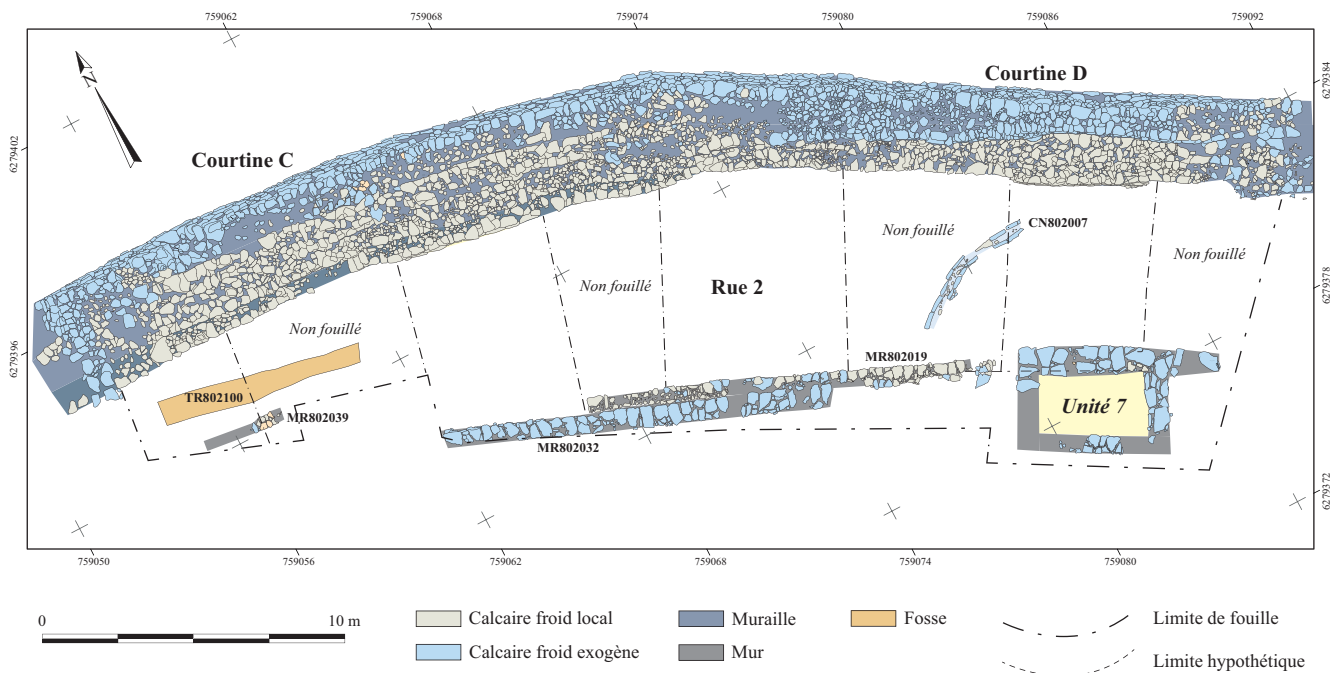
cailloutis et de moellons englobés dans un sédiment limoneux (Us 801417), assurant le blocage du dispositif. D'une hauteur comprise entre 26 et 35 cm, ils définissent un conduit d'environ 23 cm de large, qui s'élargit à son extrémité sud-ouest où il atteint 30 cm (fig. 67 et fig. 72, E).

On peut s'interroger sur la raison d'être de ce caniveau. En effet, telle quelle, la poterne aurait pu parfaitement se prêter à cette fonction, sans qu'il eût été nécessaire de prévoir un aménagement spécifique. Qu'elle n'ait pas été mise à profit comme simple exutoire et qu'il y ait eu besoin



■ 72 Dispositifs hydrauliques et d'assainissement mis en place à la phase 4 aux abords de la poterne (DAO : A. Beylier).

A : Le vide-sanitaire (SB801366) contre le mur de façade de l'Unité 1, vu du sud (E. Baudouin). B-C : Les dalles dressées (SB801425) contre le mur MR801038, vues de l'ouest (B) et du sud (C) (A. Beylier). D : Les dalles de fond du caniveau installé dans la poterne, vues du sud-ouest (A. Beylier). E : Le caniveau installé au sein de la poterne, vu du nord-est (A. Beylier).



■ 73 Plan général des vestiges de la phase 4, zone 802 (J. Le Bomin).

de construire en son sein une conduite en pierre signifie que les occupants des lieux ont cherché à canaliser le flot de l'écoulement et à le diriger vers un point précis localisé hors les murs. Le fait que le secteur extra-muros ait été totalement arasé constitue évidemment un obstacle à notre compréhension d'ensemble. La présence de ce dispositif d'évacuation pourrait par ailleurs s'expliquer par la volonté de maintenir le passage praticable, ce qui impliquerait que la canalisation ait été souterraine et qu'elle ait été donc équipée d'un système de couverture sur laquelle le cheminement aurait pu s'opérer. Mais les vestiges conservés ne permettent pas de vérifier cette éventualité.

Les niveaux de circulation contemporains du caniveau viennent buter contre le bloc marquant son départ. Ils consistent en une superposition de couches de limon argileux ou sableux avec cailloutis et galets plus ou moins épars, dont la surface est marquée par la présence de quelques tessons de céramique à plat<sup>32</sup>. Ils font le raccord entre l'Unité 1 et la rue en recouvrant d'abord partiellement, puis presque totalement, la « rampe » en pierre SB801231 (fig. 27).

### 5.2.2. En zone 802

En zone 802, les vestiges postérieurs à la phase 3 sont mal connus du fait des explorations archéologiques anté-

rieures (fig. 73). Les comptes rendus de ces fouilles étant très succincts, il n'est plus possible d'appréhender dans le détail la manière dont les lieux étaient configurés. On sait néanmoins, bien qu'aucun des niveaux la constituant n'ait pu être observé par nos soins, que la voie était encore en usage durant la phase 4. Dans la partie orientale de la zone, elle est traversée, du sud-ouest vers le nord-est, par un caniveau en pierre curviligne (CN802007), dont ne subsiste plus qu'une portion (fig. 74). Conservé sur 5 m de long, il s'infléchit à proximité de la courtine, mais son débouché n'est pas connu, tout comme son départ. L'écoulement s'effectuait sur une simple couche de cailloutis de 8 cm d'épaisseur (Us 802063) garnissant le fond de la tranchée d'installation, large de 46 cm et profonde de 32 cm. Les piédroits reposent directement sur ce niveau et délimitent un canal de 20 à 25 cm de large. Ils sont formés de blocs ébauchés de calcaire froid bleuté (entre 30 et 60 cm de long pour 20 cm de haut environ) posés de chant. L'absence de barbacane dans l'enceinte indique que ce caniveau devait se poursuivre parallèlement à celle-ci, en direction de l'est.

Dans la partie ouest de la zone, les seuls vestiges subsistants consistent en un mur (MR802039) et en une tranchée (TR802100) dont la fonction n'a pu être établie. Le premier repose directement sur les niveaux de rue anté-



■ 74 Vue depuis le sud-ouest du caniveau CN802007 traversant la rue 2 (J. Le Bomin).



■ 75 La tranchée TR802100 à l'extrémité occidentale de la rue 2, vue du nord (E. Baudouin).

Phase 4	Zone 801		Zone 802	
	fr	NMI	fr	NMI
campanienne A	237	47	1	1
campanienne B	14	10		
campanienne C	2	2		
dérivée de campanienne C	2	2		
autres vernis noir	1	1		
côte catalane	10	7		
claire engobée mode B	63	16		
pâte calcaire indét.	218	27		
unguent	2	1		
<b>Total fines</b>	<b>549</b>	<b>113</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
commune italique/grecque	4	4		
sableuse oxydante	2	2		
enfumée	1	1		
sableuse réductrice	3	1		
modelée	1305	132	16	3
<b>Total communes</b>	<b>1315</b>	<b>140</b>	<b>16</b>	<b>3</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>1864</b>	<b>253</b>	<b>17</b>	<b>4</b>
amphore africaine	3	1		
amphore étrusque	1	1		
amphore massaliète	31	14		
amphore italique	349	22	1	1
amphore indét.	38	11		
<b>Total amphores</b>	<b>422</b>	<b>49</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
dolium	66	17		
<b>TOTAL</b>	<b>2352</b>	<b>319</b>	<b>18</b>	<b>5</b>

■ 76 Tableau de comptage des céramiques de la phase 4 (vers -100/-75) (A. Malignas).

rieurs. D'orientation est-ouest, il n'est plus conservé que sur 79 cm de long, mais les rapports de fouille de J.-C. Richard (campagnes de 1976 et 1977) font état d'un mur de 5 m de long. Le tronçon encore visible est fait d'une assise de moellons de pierre agencés sur 49 cm de large. Contre son parement nord subsiste un lambeau de niveau de circulation en galets et en cailloutis (Us 802038). Celui-ci est entaillé par la tranchée TR802100 qui se présente sous la forme d'un creusement rectiligne de 6 m



■ 77 Plan général des vestiges de la phase 5, zone 801 (A. Beylier).

de long et environ 0,70 m de large, parallèle à la courtine (fig. 75, fig. 21). Profond de 48 cm au maximum, ce fossé est comblé par un apport de limon sableux (Us 802101), qui ne nous éclaire pas sur sa fonction.

---

### 5.3. Argumentaire chronologique (A. Malignas)

---

Les vestiges de la phase 4 se concentrent essentiellement dans la zone 801. Le mobilier céramique est réparti dans plusieurs contextes, dont aucun ne peut constituer à lui seul un ensemble de référence. On ne peut donc l'appréhender que de manière globale (fig. 76). Comme précédemment, il est composé d'une majorité de céramiques modelées, d'amphores italiques et de céramiques fines à vernis noir. Dans le détail, les campaniennes A sont toujours très majoritaires face aux campaniennes B dont la progression reste assez faible. On note toutefois l'arrivée des premières campaniennes C, qui ne sont représentées ici que par quelques fragments. Cette production originale de Syracuse, qui n'est distribuée qu'à partir du début du I<sup>er</sup> s. av. n. è. (Principal, Ribera 2013, 120), est davantage visible durant la phase 5, à l'instar de ses imitations régionales – les céramiques dérivées de campanienne C – qui connaissent une diffusion croissante pendant le second quart du I<sup>er</sup> s. av. n. è. (Py *et al.* 2001, 1053 ; Barberan 2013, 26). On situera donc globalement les événements rattachés à la quatrième phase d'occupation de la ville haute dans le premier quart de ce siècle.

## 6. La phase 5 (v. -75/-50)

---

### 6.1. L'enceinte

---

En zone 801, la présence, au pied du parement interne de la courtine B et de celui du mur de redan, de quelques blocs effondrés provenant sans nul doute possible de la muraille pose la question du devenir de celle-ci à partir de la phase 5. Sans aller jusqu'à parler de désaffectation ou même de démantèlement, elle témoigne d'une dégradation sinon généralisée du moins localisée de l'enceinte. Cette altération, dont on a du mal à percevoir l'ampleur et qui pourrait n'être que superficielle, ne remet pas forcément en cause la fonctionnalité défensive de l'ou-



■ 78 L'épierrement de la partie orientale du mur de façade MR801007, vu du nord-ouest (J. Le Bomin).



■ 79 Le colmatage du caniveau implanté dans la poterne, vu du sud-ouest (A. Beylier).

vrage. Néanmoins, elle amène à s'interroger sur le statut désormais assigné à la fortification, qui pourrait n'être réduite, au I<sup>er</sup> s. av. n. è., qu'à un rôle symbolique de parure urbaine.

## 6.2. Les aménagements intra-muros

La phase 5 est marquée en zone 801 par l'abandon et la destruction des habitations établies contre la courtine B (fig. 77). Les Unités 1 et 2 tiennent lieu de décharges avant que leurs murs, déjà en partie détruits, ne soient abattus. La base des architectures est cependant préservée jusqu'à hauteur du niveau de rue, exceptée la partie orientale du mur de façade MR801007 qui s'avère plus profondément épiercée (fig. 78). La récupération des pierres se fait à cet endroit par une tranchée (TR801175) qui entaille sur au moins 4,40 m de long la frange septentrionale de la voie.

Au même moment, le caniveau traversant la poterne est mis hors service. Le conduit est à la fois obstrué et recouvert, sur une épaisseur atteignant par endroits plus de 40 cm, par de gros blocs auxquels se mêlent des cailloux de moindre dimension (Us 801410). Cette couche condamne définitivement l'ouverture (fig. 79). Elle est prolongée, en arrière de cette dernière, par un niveau de pierres prises dans un limon riche en mobilier (Us 801048), qui se confond avec la séquence de destruction de l'Unité 1.

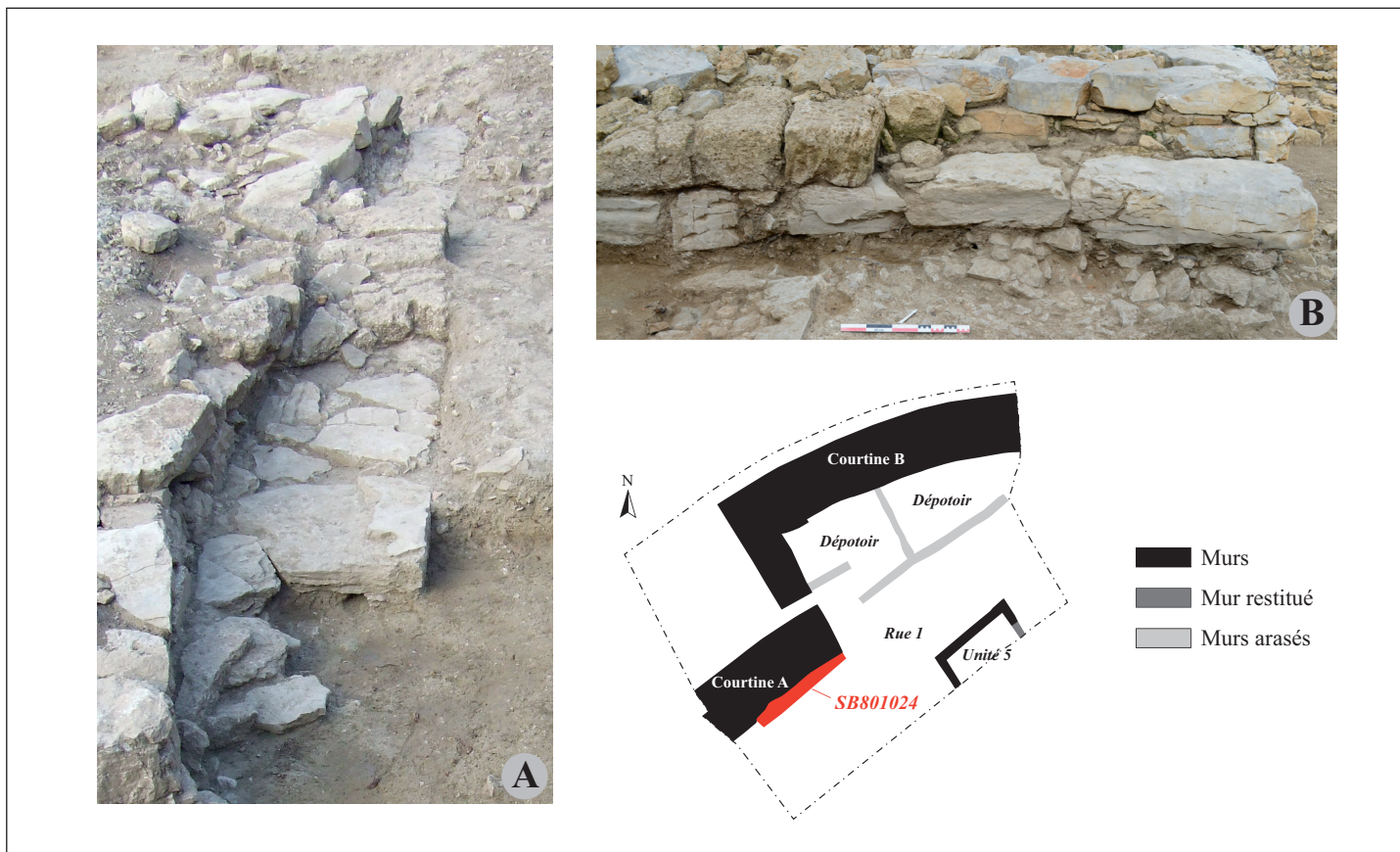


■ 80 Vue depuis le sud des niveaux de dépotoir installés contre la courtine B et d'un amas de blocs résultant probablement de l'effondrement de l'élévation de la muraille (J. Le Bomin).

Dans un second temps, un vaste et massif dépotoir est mis en place sur les décombres des habitations 1 et 2. Entièrement circonscrit, il occupe une surface d'un peu plus de 60 m<sup>2</sup>. Il n'empiète au sud que très légèrement sur les niveaux de circulation de la voie, ce qui traduit la volonté de maintenir celle-ci en l'état, et ce jusqu'à l'abandon de cette partie de la ville haute, en restreignant l'espace réservé au dépotoir à un recoin de l'habitat, contre le rempart. Il est composé de près d'une centaine de couches très disparates et souvent très localisées, qui s'enchevêtrent sur 80 cm d'épaisseur (fig. 14, 15, 17 et 23). Ces rejets contiennent un matériel abondant et diversifié : des récipients céramiques, des déchets de consommation parmi lesquels des coquillages ainsi que



■ 81 Vue, depuis le sud-ouest, de la rue 1 lors de son fonctionnement durant la phase 5 (E. Baudouin).



■ 82 La bordure de pierres SB801024 adossée contre la courtine A et longeant la rue 1. A : Vue du sud-ouest (A. Beylier). B : Vue de détail depuis le sud-est (E. Baudouin).

de nombreux restes de faune dont quelques ossements en connexion anatomique, des petits objets métalliques (éléments de quincaillerie, de parure, d'armement, etc.) ou en os sculpté (pendentif, charnière de coffre, manche de couteau, etc.), des fragments de meule, ainsi que 57 monnaies de bronze. Ce mobilier est accompagné en outre de matériaux de construction, présents également en quantité importante : tuiles, terres cuites architecturales, mortier, enduit, pierres équarries.

L'ensemble de ces débris a été déversé sur un intervalle de temps relativement bref dans le deuxième quart du I<sup>er</sup> s. av. n. è., probablement autour des années -60/-50 (*infra*). Il apporte un témoignage très précieux sur la culture matérielle, les productions et la consommation dans l'agglomération murvielloise pour la période en question. Il constitue plus largement, par son importance, sa variété et son homogénéité chronologique, une référence régionale de tout premier plan pour une période pour laquelle les contextes similaires font largement défaut.

On notera la présence, au sein de cette séquence, d'un amas de blocs équarris de calcaire dur local (Us 801160), positionné au pied de la courtine (fig. 80). Plusieurs de ces pierres sont disposées verticalement ou selon une forte inclinaison vers le sud. Leur disposition et leur calibre semblent indiquer qu'elles proviennent d'un effondrement des assises supérieures de la muraille, ce qui fait écho aux considérations soulevées plus haut quant à la pérennité de la fortification (*supra*).

La rue 1 est quant à elle toujours en service. De nouvelles recharges y sont apportées sur une épaisseur totale de 20 à 40 cm selon les secteurs<sup>33</sup> (fig. 15, fig. 25, fig. 27, fig. 71 et fig. 81). Dans la partie ouest de la zone, elles sont bordées par de gros blocs parallélépipédiques alignés sur 5 m de long contre l'extrémité de la courtine A (SB801024) (fig. 77). D'une largeur de 70 à 80 cm et d'une hauteur de 45 cm, cette bordure est formée d'une semelle en calcaire dur surmontée d'une assise de pierres taillées en calcaire coquillier dont ne subsistent plus que

Phase 5	Zone 801	
	fr	NMI
campanienne A	1052	247
campanienne B	139	55
campanienne C	41	18
dérivée de campanienne A	1	1
dérivée de campanienne C	203	58
autres vernis noir	4	2
celtique	3	3
parois fines pâte sabl.	254	62
côte catalane	17	12
ibérique peinte	25	5
pré-sigillée	3	2
sigillée italique	4	2
claire engobée mode A	43	6
claire engobée mode B	296	75
pâte calcaire indét.	2387	187
bol hellénistique à relief	11	4
unguent	7	4
fine indét.	9	6
<b>Total fines</b>	<b>4499</b>	<b>749</b>
commune italique/grecque	133	61
rouge pompéien	21	10
sableuse oxydante	42	21
enfumée	38	13
sableuse réductrice	155	51
modelée	6214	749
commune indét.	18	9
<b>Total communes</b>	<b>6621</b>	<b>914</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>11120</b>	<b>1663</b>
amphore africaine	19	11
amphore étrusque	1	1
amphore massaliète	19	12
amphore italique	3301	128
amphore indét.	121	40
<b>Total amphores</b>	<b>3461</b>	<b>192</b>
dolium	894	85
<b>TOTAL</b>	<b>15475</b>	<b>1940</b>

■ 83 Tableau de comptage des céramiques de la phase 5 (vers -75/-50) (A. Malignas).

trois éléments disposés en boutisse sur une longueur de 1,20 m (fig. 82). Elle s'étendait probablement vers l'ouest sur une plus grande distance. Un creusement observé en coupe sur la berme occidentale de la zone pourrait en effet parfaitement correspondre à une tranchée de récupération (TR801021), intervenant lors de la dernière phase d'occupation (fig. 71). Qui plus est, cet aménagement en pierre fait pendant à celui mis au jour anciennement par P. Soyris à l'extrémité sud de la courtine, environ 200 m plus loin (*supra*). Il semble donc s'être étiré sur une longueur particulièrement importante. De ce point de vue, l'hypothèse à notre sens la plus convaincante est celle d'un trottoir associé à la chaussée.

Cet accotement ne trouve pas d'équivalent dans la partie orientale de la zone. Cela étant dit, les niveaux empierrés constituant la voie ne viennent pas mourir au pied du mur MR801007, mais s'estompent subitement, selon une limite rectiligne, à environ 1,50 m de celui-ci (*infra* fig. 92). Il est à souligner que le même constat peut être établi pour la phase précédente. La bande longitudinale ainsi définie se distingue par une densité nettement moindre de cailloutis, voire par leur absence. Elle recouvre peut-être l'existence d'un aménagement bordier particulier, que l'on est toutefois bien en peine de pouvoir caractériser, faute de vestiges significatifs<sup>34</sup>.

Il convient par ailleurs de signaler l'existence, vers l'extrémité occidentale de la zone et à proximité de la muraille, d'un creusement de faible profondeur (Us 801166) recoupant les niveaux de rue antérieurs (fig. 12). D'une largeur nord/sud de 2 m et d'une extension est/ouest inconnue, mais au moins équivalente, cette fosse ou tranchée aux contours à peu près rectilignes est comblée par un niveau de limon argileux assez pauvre en mobilier (Us 801086=801095). Au vu de ses dimensions, elle ne peut être reliée à la construction de la bordure SB801024, qu'elle précède dans le temps. Elle pourrait correspondre à une réfection de la voie ou, plus vraisemblablement, à la spoliation d'un dispositif bordier indéterminé. Là encore, cependant, aucun élément probant ne permet de proposer une interprétation satisfaisante.

### 6.3. Argumentaire chronologique (A. Malignas)

Les vestiges se rapportant à la phase 5 se situent uniquement en zone 801 (fig. 83). Cette séquence peut être assez précisément datée grâce à l'existence de plusieurs

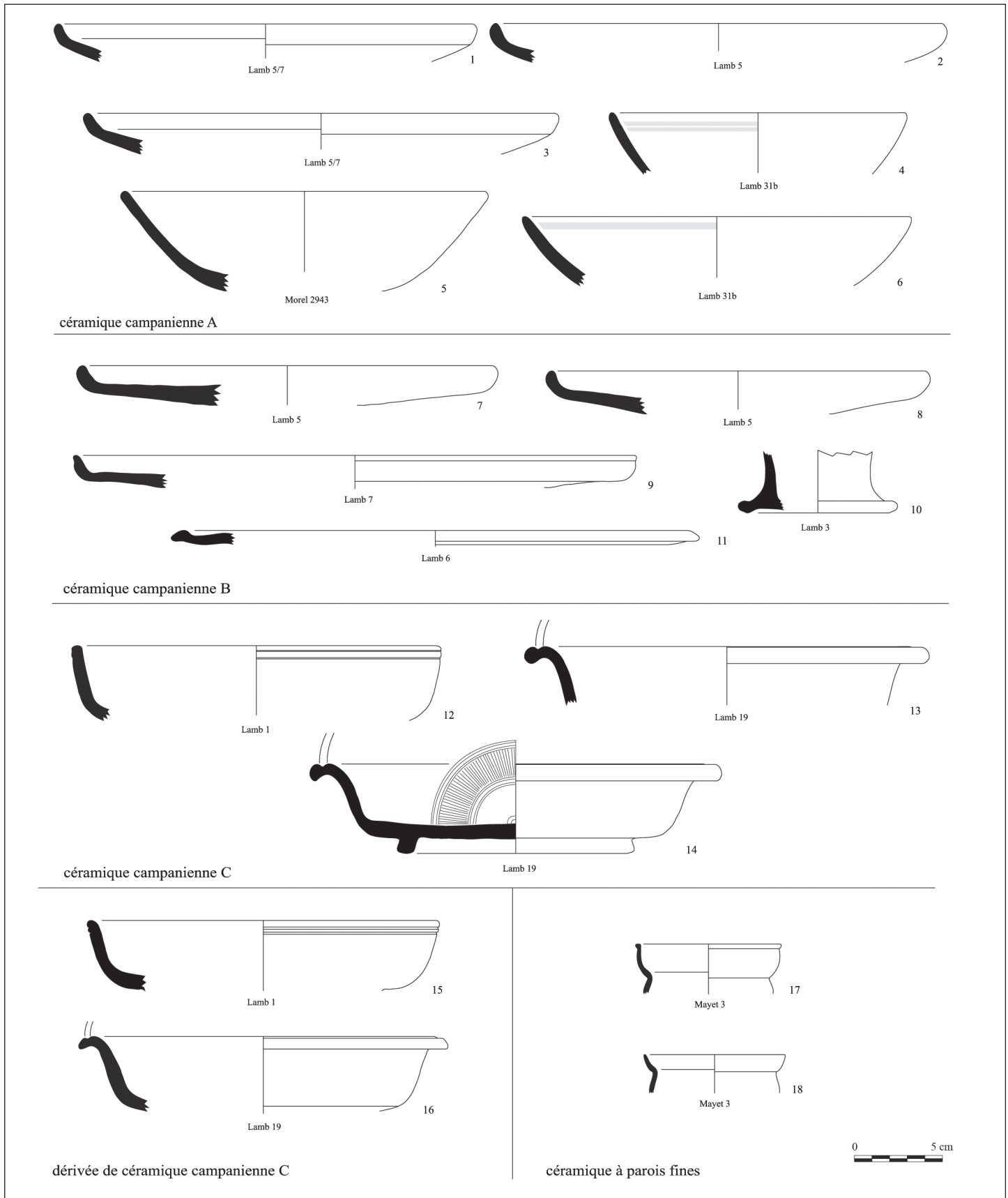
Phase 5 - dépotoir	Zone 801	
	fr	NMI
campanienne A	579	147
campanienne B	85	19
campanienne C	23	6
côte catalane	5	1
celtique	1	1
parois fines	213	20
bol hellénistique à relief	10	1
ibérique peinte	27	5
dérivée de campanienne A	1	1
dérivée de campanienne C	155	27
pré sigga	2	1
fine autre	3	1
claire engobée mode A	134	9
claire engobée mode B	82	12
unguent	1	0
<b>Total fines</b>	<b>1321</b>	<b>251</b>
claire récente	1341	75
enfumée	34	10
sableuse réductrice	68	19
sableuse oxydante	32	3
commune italique	89	20
vernis rouge pompéien	17	4
mortier calcaire	13	4
mortier italique	13	12
modelée	3862	418
com autres	2	2
<b>Total communes</b>	<b>5471</b>	<b>567</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>6792</b>	<b>818</b>
amphore africaine	12	1
amphore de Bétique	1	1
amphore italique	1796	34
amphore massaliète	9	2
amphore punique	3	1
amphore de Tarraconaise	7	1
amphore indét.	52	1
<b>Total amphores</b>	<b>1880</b>	<b>41</b>
dolium	483	7
<b>TOTAL</b>	<b>9155</b>	<b>866</b>

■ 84 Phase 5, dépotoir de la zone 801 (60-50 av. n. è.).  
Tableau de comptage des céramiques (A. Malignas).

ensembles quantitativement importants, dont fait notamment partie le mobilier céramique provenant du dépotoir installé sur les ruines des Unités 1 et 2. Ce dépotoir livre en effet 9155 fragments représentant au minimum 866 individus<sup>35</sup> (fig. 84). Dans ce lot, comme dans les autres contextes de la zone 801, les céramiques fines à vernis noir sont toujours représentées majoritairement par les campaniennes A, mais les proportions de campanienne B et C deviennent clairement plus significatives que lors des phases précédentes (fig. 85). La distribution des dérivées de campanienne C (fig. 85, n° 15 et 16) et celle des céramiques à parois fines (fig. 85, n° 17 et 18) ne sont également plus anecdotiques. Les céramiques communes sont toujours largement dominées par les productions modelées et par une part non négligeable de pâtes claires calcaires. Pour ce qui concerne les amphores, les importations italiques (fig. 86, n° 1 à 5) restent quasi exclusives face à quelques importations africaines (fig. 86, n° 6) ou aux vestiges résiduels d'amphores de Marseille (fig. 86, n° 7 et 8).

Le faciès renvoie globalement au deuxième quart du I<sup>er</sup> s. av. n. è. La limite haute de la fourchette chronologique peut être confirmée par les taux importants de céramiques dérivées de campanienne C. La diffusion de cette production régionale, dont on situe des ateliers dans la région nîmoise, se développe véritablement à partir de -75 (Barberan 2013, 26 ; Py *et al.* 2001, 1054). La même chronologie s'applique aux premiers arrivages de gobelets à parois fines de type Mayet (Barberan 2013, 19 ; Py *et al.* 2001, 1153) dont on compte treize exemplaires dans le dépotoir.

L'ensemble ne semble pas avoir été constitué à une époque dépassant le milieu du I<sup>er</sup> s. av. n. è. Les taux de céramique modelée sont ici encore très importants par comparaison avec les productions à pâte sableuse tournées, alors qu'ils ont tendance à chuter à partir du milieu du siècle (Barberan 2013, 38). La présence encore écrasante des amphores italiques par rapport aux amphores de Tarraconaise, qui restent insignifiantes, va dans le même sens (Sanchez 2009, 250). Le caractère relativement ancien du lot est également donné par la part encore importante de bords de type Dressel 1a (19 ex.) vis-à-vis des Dressel 1b (14 ex.). Un dernier indice pourrait être celui de l'absence de sigillées italiques. Ces dernières, même si elles sont encore très rares au début de la seconde moitié du siècle, sont parfois attestées dans des contextes précoces à partir de -50, par exemple à Vinassan (Le Roy *et al.* 2019, 272) ou à Saintes en Charente-Maritime (Landreau 2015, 379). Bien que l'argument de l'absence, sur une catégorie encore rare à

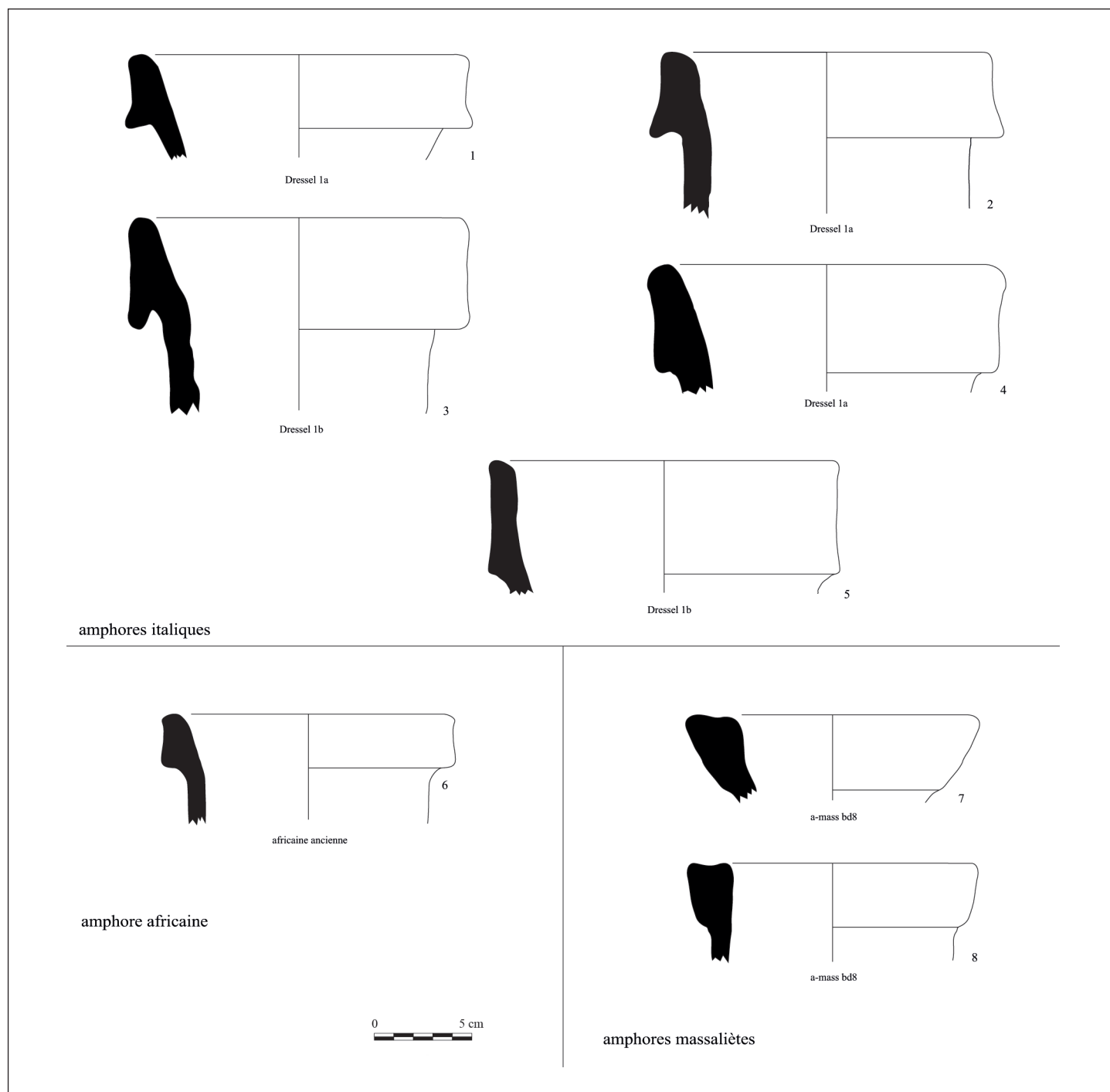


■ 85 Phase 5, dépotoir de la zone 801 (60-50 av. n. è.). Céramiques fines (A. Malignas).

cette époque, peut paraître un peu faible, l'importance du lot considéré ici mérite qu'il soit pris en considération.

Pour finir, certains éléments permettent d'affiner la chronologie. Il s'agit en premier lieu des différentes proportions de vernis noir qui tendent à nous rapprocher du

milieu du siècle. Les taux relativement importants de campanienne B et de dérivées de C que l'on identifie ici sont plutôt comparables à ceux des ensembles régionaux dont la chronologie dépasse légèrement le milieu du siècle (fig. 87) (Sanchez 2009, 161). Cette tendance est confirmée par les monnaies. Le dépotoir a livré



	Dépotoir, phase 5, ville haute, Murviel		Nîmes, Maison Carrée, -75/-50 (Barberan 2013, 19)		Nîmes, Maison Carrée, -50/-30 (Barberan 2013, 29)	
	fr	%	fr	%	fr	%
camp A	579	68,7	216	86,1	92	49,2
camp B	85	10,1	11	4,4	24	12,8
camp C	23	2,7	7	2,8	8	4,3
dér. C	155	18,4	17	6,8	63	33,7
<b>Total vernis noir</b>	842		251		187	

■ 87 Tableau comparatif de la distribution des vernis noirs, entre le dépotoir de la phase 5 de la ville haute du Castellat et les ensembles de la Maison Carrée à Nîmes datés des deuxième et troisième quarts du I<sup>er</sup> s. av. n. è. (A. Malignas).

de nombreux numéraires dont la plupart renvoie à la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. n. è., mais dont quelques-uns ont été frappés vers le milieu de ce même siècle (Métais 2012, 41-45), ce qui incite à rapprocher la constitution de cet espace vers -50.

On placera donc les événements rattachés à la cinquième phase d'occupation de la ville haute dans le troisième quart du I<sup>er</sup> s. av. n. è. Dans cette séquence, il est possible de situer plus précisément la mise en place du dépotoir recouvrant les Unités 1 et 2 vers les années 60-50 av. n. è.

## 7. La phase 6 (v. -50/-20)

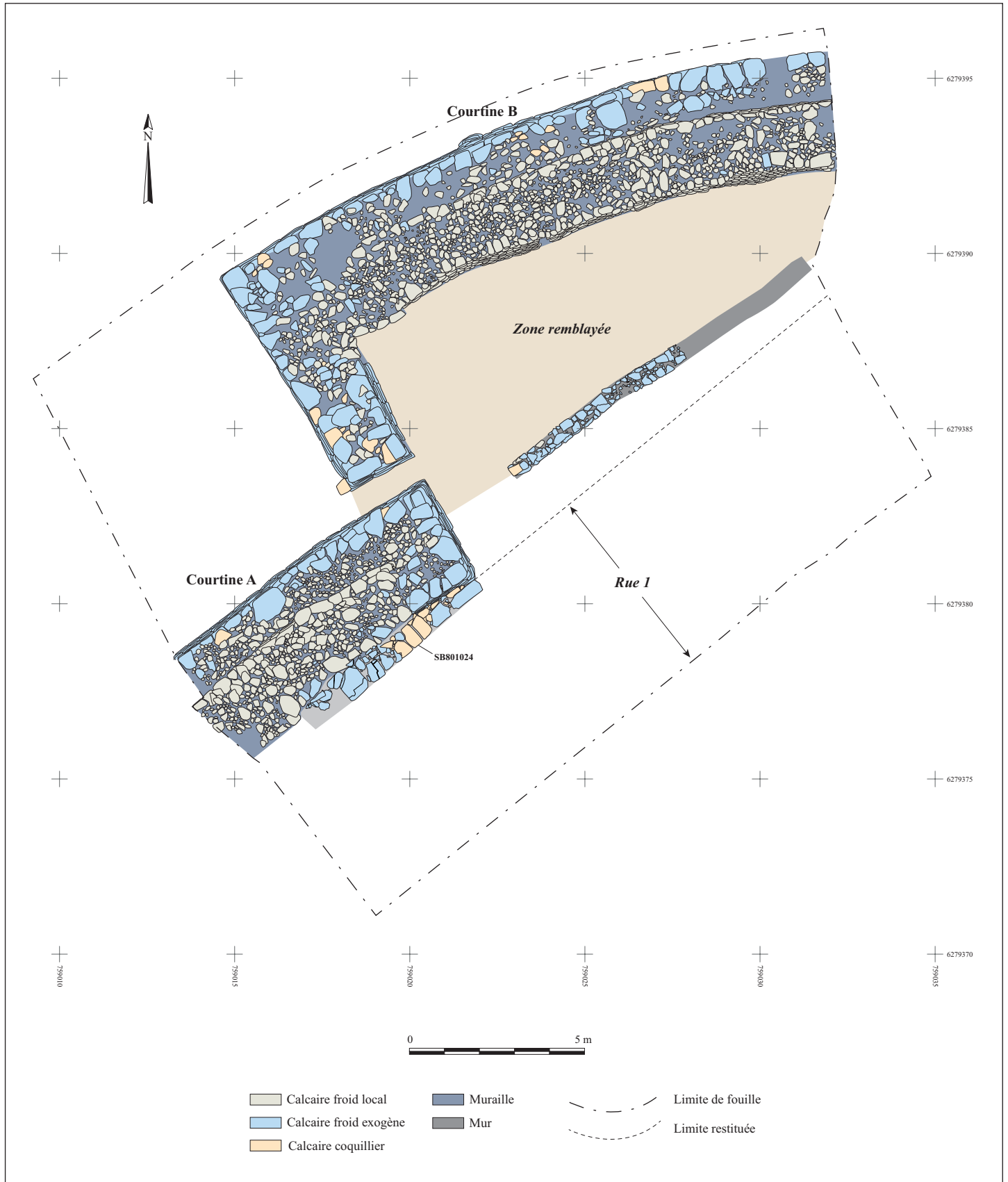
### 7.1. Les aménagements intra-muros

Durant la dernière phase d'occupation, le dépotoir de la zone 801, laissé à l'air libre, semble avoir été au moins partiellement remblayé (fig. 88). Située à quelques centimètres à peine sous la surface actuelle, la séquence stratigraphique se rapportant à ce remblaiement s'avère mal caractérisable du fait des perturbations liées à la présence du couvert végétal. Ce qui en est conservé consiste principalement en des apports limoneux avec cailloutis (Us 801020), s'organisant sur une épaisseur d'une vingtaine de centimètres.

L'ouverture correspondant à l'ancienne poterne est quant à elle complètement obturée par un amoncellement de gros blocs (Us 801012=801019). Au nombre de quinze,

ces pierres sont disposées dans tous les sens, en compagnie de nombreux moellons de moindres dimensions, sur une surface d'environ 13 m<sup>2</sup> (fig. 27 et fig. 89). Elles se répartissent à part à peu près égale entre éléments équarris en calcaire froid et blocs taillés de calcaire coquillier. Ces derniers, pour la plupart détériorés et mis en forme au marteau taillant, se rapportent à une architecture monumentale (fig. 90). Au regard de leur imposant gabarit, il est peu probable qu'ils aient été transportés jusqu'ici pour être simplement abandonnés. Le scénario le plus plausible est celui d'un effondrement d'un pan de la muraille ou bien d'une construction qui pourrait avoir surmontée la poterne (une arche ou un linteau ?).

Cet amas de pierres n'empiète au sud que légèrement sur l'espace viaire qui connaît pour sa part un agrandissement notable. La rue s'étend en effet désormais sur l'emplacement de l'Unité 5 et de la plateforme empierrée SB801242 dont l'abandon et l'arasement sont actés pour cette période (fig. 25 et fig. 91). Les niveaux successifs<sup>36</sup> qui la composent sont dans l'ensemble moins soigneusement structurés qu'auparavant, bien que cette tendance soit déjà observable pour la phase 5. Relativement riches en mobilier (céramique, faune, petits morceaux de tuile, objets métalliques fragmentés), ils incorporent pour la plupart des éléments en pierre plus grossiers, disposés de manière plus ou moins anarchiques (fig. 92). Ce constat vaut tout particulièrement pour la moitié occidentale de la zone, où l'ultime recharge (Us 801053=801172), épaisse de 20 à 30 cm, offre une surface irrégulière (fig. 71) ponctuée par endroits de concentrations de moellons de calcaire dur. Cet axe de circulation est utilisé jusque vers 20 av. n. è., date après laquelle plus aucune trace d'occupation n'est attestée dans le secteur.



■ 88 Plan général des vestiges de la phase 6, zone 801 (A. Beylier).



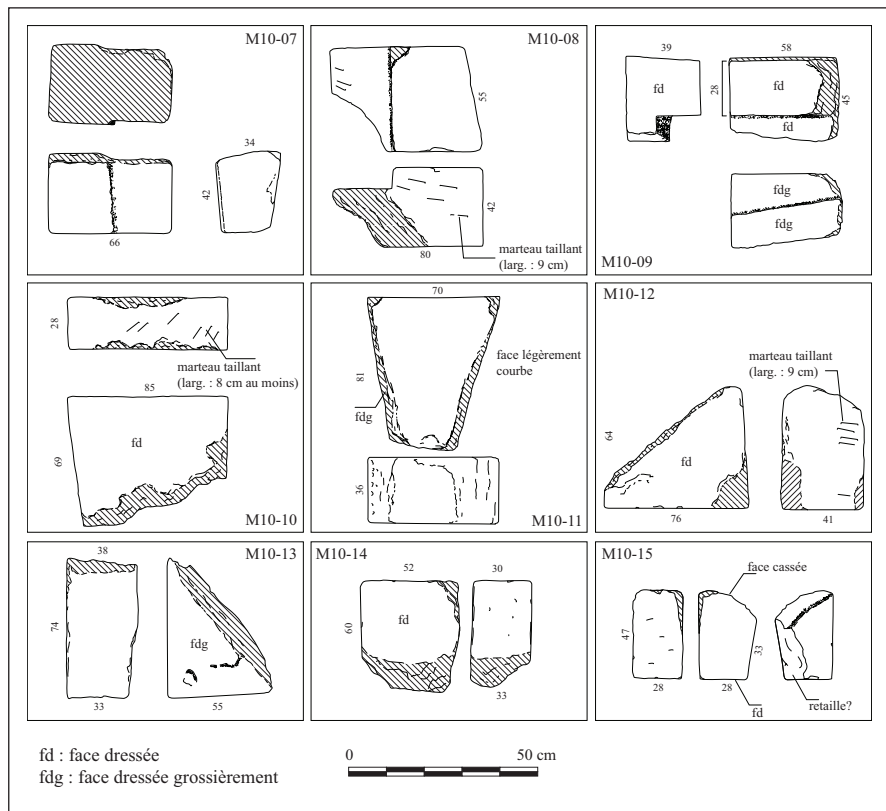
■ 89 L'amas de blocs obturant la poterne, vu du sud-est (A. Beylier).

## 7.2. Argumentaire chronologique (A. Malignas)

Le mobilier céramique de la phase 6 reste globalement assez proche de celui de la phase précédente (fig. 93). La principale différence tient dans la présence d'une trentaine de fragments de sigillées italiques, répartis dans différents contextes stratigraphiques. En dehors de cette nouveauté, les ensembles n'évoluent donc presque pas. Les céramiques fines restent dominées par les productions campaniennes et leurs imitations régionales. Les amphores italiques sont encore clairement majoritaires bien que les importations de Tarraconaise commencent à se développer. Dans les ensembles les plus récents, le rapport entre les céramiques modelées et les productions tournées à pâte sableuse tend à s'équilibrer, bien qu'il ne soit que rarement à l'avantage des secondes. De manière générale, les céramiques modelées demeurent donc majoritaires.

Tous ces indices permettent de situer cette dernière phase d'occupation dans le troisième quart du I<sup>er</sup> s. av. n. è. Cette proposition peut cependant être nuancée car elle lisse des différences observées entre certains contextes particuliers, qui peuvent être datés avec plus de précision. C'est le cas, d'une part, pour un remblai installé sur la rue 1 (Us 801010=801026) et, d'autre part, pour deux niveaux successifs de circulation (Us 801173 et 801225), qui sont constitués d'assemblages différents et chronologiquement complémentaires.

Le remblai 801010=801026 livre un lot céramique important, composé de 985 fragments représentant au minimum 119 individus (fig. 94). Il contenait également six monnaies dont un potin des *Turones* frappé dans la deuxième



■ 90 Dessin des blocs taillés en calcaire coquillier (Us 801019) obturant la poterne (G. Chapelin).

moitié du I<sup>er</sup> s. av. n. è. et un petit bronze à la colonie sacrifiant de Nîmes produit entre 40 et 30 av. n. è. La présence de ces numéraires permet de placer la mise en place du remblai après le milieu du I<sup>er</sup> s. av. n. è. L'examen du mobilier céramique n'autorise pas à abaisser bien plus la chronologie ; les productions à vernis noir dominent largement les céramiques fines, tandis que les importations de sigillée italique n'apparaissent pas. Les amphores italiques occupent une place écrasante face à un fragment de Tarraconaise et deux de Bétique, tandis que les productions modelées sont encore majoritaires. On peut rapprocher cet ensemble du mobilier de la phase 2b de la *Maison Carrée* à Nîmes, datée entre les années 50 et 30 av. n. è. (Barberan 2013, 28). De manière générale, cette fourchette chronologique vaut pour la plupart des autres contextes de la phase 6 de la ville haute de Murviel, à l'exception de certaines unités stratigraphiques plus récentes dont font partie les niveaux de rue 801173 et 801225.



■ 91 Détail, depuis le sud-ouest, d'un niveau de la rue 1 (ici : US 801124) de la phase 6, empiétant sur les murs arasés de l'Unité 5 (A. Beylier).

Ces derniers sont constitués de lots assez importants de céramiques, à savoir 1563 fragments pour au moins 156 individus en 801173 et 696 fragments pour au moins 43 individus en 801225 (fig. 95 et fig. 96). À la différence des autres contextes de la phase 6, on note la présence d'importations de sigillée italique, bien que celle-ci soit encore réduite par rapport aux vernis noirs. Les amphores de Tarraconaise sont un peu plus présentes, même si elles sont toujours dominées par les importations italiques. La production de céramiques à pâte sableuse tournées concurrence quant à elle sérieusement les vases modelés. Elle les dépasse même largement dans l'Us 801173, mais il faut probablement nuancer ce phénomène par le fait que le mobilier présente un état de conservation assez médiocre, ce qui rend assez difficile la distinction entre ces deux catégories. On peut néanmoins estimer que la distribution de ces dernières est au moins égale et que les céramiques modelées sont encore loin d'avoir disparu. La limite haute de la chronologie peut être placée vers -30 en raison de la présence de deux formes anciennes en sigillée italique : un plat sig-it 10.1 en 801173 et une coupe sig-it 38.1 en 801225 (Py 1993, 557, 564). Un bord d'amphore de Bétique de type Dressel 20a renvoie à la même date, ce profil n'étant présent, par exemple, à Narbonne qu'à partir de la phase 5 de la médiathèque (Sanchez 2009, 154-160).

Au vu de l'inversion des courbes qui se profile entre les céramiques modelées et les productions tournées à pâte sableuse, la limite chronologique basse serait à situer



■ 92 Niveau de circulation de la rue 1 (ici : US 801173) de la phase 6, vu du nord-est (A. Beylier). Du côté nord, la bande de roulement présente une limite à peu près rectiligne à distance du mur MR801007.

vers les années 20-10 av. n. è. (Malignas 2020, 62). La dernière décennie avant notre ère est à exclure, car à cette époque les vases modelés sont clairement moins nombreux qu'ici, notamment à Murviel même (Barberan

*et al.* 2009, 291). La distribution des deux formes identifiées en sigillée italique, qui est limitée à 10 av. n. è., confirme cette tendance. On pourrait donc situer la constitution de ces lots entre les années 30 et 10 av. n. è. Néanmoins, la composition des céramiques fines permet de resserrer un peu cette datation sur les années 30-20 av. n. è. En effet, les proportions de sigillées italiques sont encore trop faibles par rapport aux vernis noirs campaniens et à leurs imitations régionales. Par comparaison avec les assemblages du *Mas de Vignoles*, de la *Tour Magne* et de la rue *Saint Laurent* à Nîmes – tous datés vers la deuxième décennie avant notre ère – les

Phase 6	Zone 801	
	fr	NMI
campanienne A	162	22
campanienne B	30	9
campanienne C	6	2
dérivé de campanienne A	1	1
dérivée de campanienne C	39	18
parois fines pâte sabl.	5	4
sigillée italique	25	8
claire engobée mode B	68	8
pâte calcaire indét.	1002	101
unguent	1	1
fine indét.	3	3
<b>Total fines</b>	<b>1342</b>	<b>177</b>
commune italique/grecque	22	12
rouge pompéien	1	1
sableuse oxydante	20	5
enfumée	188	41
sableuse réductrice	278	20
modelée	659	86
commune indét.	1	1
<b>Total communes</b>	<b>1169</b>	<b>166</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>2511</b>	<b>343</b>
amphore africaine	3	3
amphore massaliète	2	2
amphore massaliète impériale	6	3
amphore gauloise	2	1
amphore de Tarraconaise	24	7
amphore de Bétique	46	8
amphore italique	965	36
amphore indét.	61	9
<b>Total amphores</b>	<b>1109</b>	<b>69</b>
dolium	158	13
<b>TOTAL</b>	<b>3778</b>	<b>425</b>

■ 93 Tableau de comptage des céramiques de la phase 6 (vers -50/-20) (A. Malignas).

Phase 6, US 801010=801026	fr	NMI
campanienne A	106	15
campanienne B	14	3
dérivée de campanienne C	22	6
parois fines sabl.	7	3
claire engobée	4	2
unguent	4	1
claire engobée mode A	3	3
claire engobée mode B	39	2
unguent	1	1
<b>Total fines</b>	<b>157</b>	<b>30</b>
claire récente	99	12
commune italique	2	1
mortier italique	3	2
modelée	423	62
commune italique	7	3
mortier calcaire	24	10
modelée	120	17
<b>Total communes</b>	<b>527</b>	<b>77</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>684</b>	<b>107</b>
amphore africaine	2	1
amphore italique	263	9
amphore de Tarraconaise	1	1
amphore de Tarraconaise	13	1
amphore indét.	40	2
<b>Total amphores</b>	<b>266</b>	<b>11</b>
dolium	35	1
<b>TOTAL</b>	<b>985</b>	<b>119</b>

■ 94 Phase 6, tableau de comptage des céramiques de l'Us 801010=801026, 50-30 av. n. è. (A. Malignas).

importations de sigillées sont très discrètes (Barberan, Pomarède 2008, 202).

La dernière phase d'occupation du plateau sommital du Castellat se rapporte donc au troisième quart du I<sup>er</sup> s. av. n. è. Plus précisément, si l'essentiel des contextes, à l'image de l'Us 801010=801026, peuvent être datés entre les années 50 et 30 av. n. è., les niveaux les plus récents semblent constitués vers 30-20 av. n. è. Les deux dernières décennies de ce siècle ne paraissent pas avoir laissées, en revanche, de traces matérielles sur les zones 801 et 802.

Phase 6, US 801173	fr	NMI
campanienne A	46	4
campanienne B	16	1
campanienne C	1	1
parois fines	1	1
dérivée de campanienne C	9	4
sigillée italique	18	2
claire engobée mode A	3	3
claire engobée mode B	39	2
unguent	1	1
<b>Total fines</b>	<b>134</b>	<b>19</b>
claire récente	441	39
enfumée	166	33
sableuse réductrice	179	11
sableuse oxydante	12	3
commune italique	7	3
mortier calcaire	24	10
modelée	120	17
<b>Total communes</b>	<b>949</b>	<b>116</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>1083</b>	<b>135</b>
amphore de Bétique	42	4
amphore italique	327	12
amphore massaliète impériale	4	1
amphore de Tarraconaise	13	1
amphore indét.	40	2
<b>Total amphores</b>	<b>426</b>	<b>20</b>
dolium	54	1
<b>TOTAL</b>	<b>1563</b>	<b>156</b>

■ 95 Phase 6, tableau de comptage des céramiques de l'Us 801173, 30-20 av. n. è. (A. Malignas).

Phase 6, US 801225	fr	NMI
campanienne A	35	1
campanienne B	2	1
dérivée de campanienne C	5	2
sigillée italique	1	1
claire engobée mode A	2	1
claire engobée mode B	15	1
<b>Total fines</b>	<b>60</b>	<b>7</b>
claire récente	221	11
sableuse réductrice	85	4
sableuse oxydante	5	1
mortier calcaire	6	2
mortier italique	1	1
modelée	81	8
<b>Total communes</b>	<b>399</b>	<b>27</b>
<b>Total vaisselle</b>	<b>459</b>	<b>34</b>
amphore de Bétique	1	1
amphore italique	193	4
amphore massaliète impériale	1	1
amphore indét.	6	2
<b>Total amphores</b>	<b>201</b>	<b>8</b>
dolium	36	1
<b>TOTAL</b>	<b>696</b>	<b>43</b>

■ 96 Phase 6, tableau de comptage des céramiques de l'Us 801225, 30-20 av. n. è. (A. Malignas).

## 8. Les unités fonctionnelles

### 8.1. L'Unité 1

L'Unité 1 est construite durant la phase 3 dans l'angle du redan de l'entrée de la zone 801, à l'emplacement auparavant occupé par l'habitation 6 (fig. 55). D'une surface utile de près de 25 m<sup>2</sup>, elle s'étire au-delà des limites de celle-ci, soit sur 6 m d'est en ouest et sur 4,80 m au maximum du nord au sud. Accessible depuis le sud-ouest par un large seuil faisant face à la poterne, elle présente un plan original en forme de « L » inversé. Elle est encore occupée au cours de la phase 4, moment où le seuil est

réaménagé, tandis que son organisation interne connaît quelques évolutions mineures (fig. 67). Son abandon intervient à la phase suivante, en même temps que l'Unité 2 qui lui est mitoyenne.

### 8.1.1. L'architecture

L'entrée est ménagée entre l'extrémité du mur de façade MR801007 et celle du mur MR801038, qui constituait la fermeture méridionale de l'Unité 6. Amputé de toute sa partie orientale, ce dernier, large de 42 à 46 cm, ne se déploie plus que sur 2,80 m de long. Son élévation, conservée sur une hauteur maximale de 1,05 m, est construite pour l'essentiel avec des blocs de calcaire dur bleuté liés à la terre, sur le même schéma que le mur MR801007.

de la pièce et, plus généralement, sur ceux de l'ensemble des deux zones de fouille. Cependant, les plaques d'enduit blanc trouvées dans les niveaux d'abandon et de destruction des habitations 1 et 2 permettent de supposer que le parement interne des murs n'était pas nu.

### 8.1.2. L'état 1 (phase 3)

L'accès à la pièce s'effectuait depuis le sud-ouest par un seuil (PR801238) (fig. 99), large de 1,60 m et profond de 0,60 m, constitué d'une assise de blocs dont le sommet est surélevé d'une quinzaine de centimètres environ par rapport au niveau de circulation extérieur. Ce massif, au pied duquel est inhumé un sujet immature (SP801322) (*infra* – étude anthropologique), est imbriqué avec le



■ 97 Le parement ouest du mur MR801052 (A. Beylier).

Le mur de séparation avec l'Unité 2 (MR801052) présente en revanche un aspect quelque peu différent. Dans l'ensemble moins épais (35-40 cm en moyenne), il est en effet bâti au moyen de pierres issues pour la très grande majorité du substrat local (fig. 97). Il est par ailleurs de facture assez inégale. Ses extrémités sont ainsi plus soigneusement montées que le tronçon central dont le caractère plus rudimentaire explique sans doute pourquoi une partie s'est affaissée après l'abandon de la pièce. Les parois étaient manifestement recouvertes d'un enduit, ainsi qu'en témoigne la présence d'un lambeau, certes altéré, mais encore en place à la base du parement ouest (fig. 98). Ce revêtement est formé en premier lieu d'une strate d'argile limoneuse grisâtre épaisse de 5 cm, dans laquelle sont englobés des cailloux de tailles diverses. Cette accroche en terre est ensuite badigeonnée d'une fine pellicule de chaux, conservée de manière résiduelle. Aucune trace de revêtement similaire n'a été repérée sur les autres murs



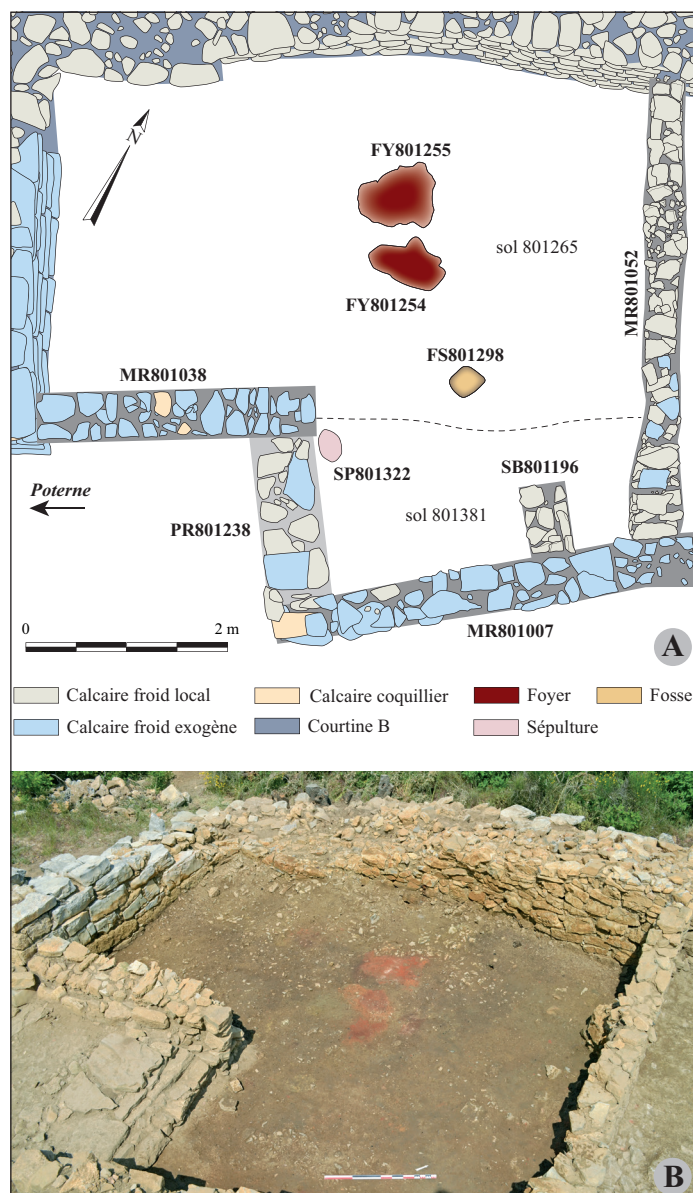
■ 98 La partie sud du mur MR801052, avec restes d'enduit à sa base (parement ouest) [flèche] (A. Beylier).

mur MR801007 mais également avec l'extrémité du mur MR801038 qui est formée de pierres simplement posées en « pile d'assiettes » (*infra* fig. 104).

À l'occupation de cet espace est associé un sol de limon très argileux d'assez faible épaisseur (moins de 5 cm), contenant des inclusions assez fréquentes de charbons (Us 801265). Ce niveau, qui ne fournit qu'une quantité insignifiante de mobilier, ne s'observe toutefois que dans la partie nord-orientale de la pièce (fig. 23) : il ne

se prolonge pas au-delà de l'axe du mur MR801038, où il cède la place à une couche hétérogène de cailloutis<sup>37</sup> (Us 801381), tandis qu'à l'ouest il se pince sur le sol, pour partie encore apparent, qui fonctionnait précédemment avec l'Unité 6 (fig. 99). Ces limites spatiales et ce chevauchement stratigraphique concourent à rendre assez floue l'attribution chronologique de certaines structures<sup>38</sup>, ce qui ne permet donc pas d'avoir une image bien nette de la manière dont les lieux étaient aménagés d'une phase à l'autre.

Malgré ces difficultés de lecture, on peut attribuer au premier état de l'Unité 1 deux foyers adjacents qui semblent avoir été utilisés de concert (FY801254 et FY801255). Situés à peu près au centre de la pièce, ils ne sont distants l'un de l'autre que d'une vingtaine de centi-



■ 99 Le premier état d'occupation de l'Unité 1.

A : Plan des vestiges (A. Beylier, G. Marchand).

B : Vue générale des vestiges, depuis le sud-est (A. Beylier).

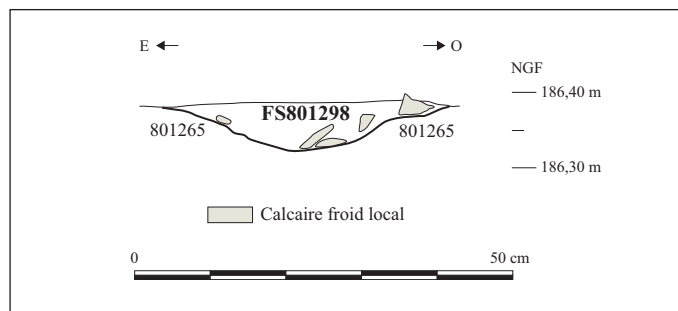


■ 100 Les foyers FY254-255 (A. Beylier). A : Les plaques foyères, vues du sud. B : Les vestiges du radier du foyer FY801255, vus du sud-est.

mètres (fig. 100). Ils sont construits sur le même modèle, à savoir un plan de chauffe argileux de 2-3 cm d'épaisseur étalé pour partie sur un radier mêlant, en proportions variables, cailloux rubéfiés et sédiment graveleux, eux-mêmes installés au sein d'une cuvette vaguement ovale<sup>39</sup> d'une profondeur d'environ 3 cm (fig. 100). Les soles débordent des limites de ces creusements (90 x 60 cm pour FY801255), mais sont détériorées, si bien que leur forme en plan ne peut être restituée.

À moins d'un mètre au sud de ces structures de chauffe, se trouve une petite fosse plus ou moins circulaire de 32 cm de diamètre et de 12 cm de profondeur (FS801298), comblée par un limon argileux de couleur jaune à vert (fig. 101). Ses caractéristiques très banales n'offrent guère de possibilités d'interprétation, cependant, malgré ses dimensions plutôt modestes et son profil évasé, l'hypothèse d'un négatif de poteau mérite d'être examinée. Localisé en effet à peu près dans l'axe du mur MR801038, à une distance approximativement médiane entre l'extrémité de celui-ci et le mur MR801052, ce creusement pourrait correspondre à l'emplacement d'un aménagement architectural partitionnant l'espace interne avec, d'un côté, le corps central de la pièce et, de l'autre, la partie avant, de surface nettement plus réduite, donnant sur la porte d'entrée. L'existence d'une telle division spatiale apparaît d'autant plus crédible qu'elle coïncide à peu près avec les limites des niveaux de sol 801265 et 801381, mais les quelques vestiges conservés au sein de cette habitation ne sont pas suffisamment explicites pour que l'on puisse assigner à ces différents espaces une fonction bien précise.

En plus des foyers déjà signalés, on ne relève qu'un seul autre aménagement, situé face à l'entrée. Celui-ci consiste en une structure bâtie de fonction énigmatique (SB801196), constituée de blocs de calcaire dur agencés perpendiculairement au pied du mur MR801007 de manière à former un massif de 76 cm de long et d'environ 45 cm de large (fig. 102). Se dressant sur une hauteur maximale de 26 cm, les pierres qui composent sa bordure orientale sont plantées de chant, tandis que les autres sont disposées à plat. Cette structure est fondée dans une fosse de 21 cm de profondeur (Us 801379) (fig. 14). Elle repose non pas directement sur le fond du creusement, mais sur son comblement inférieur (un limon argileux avec cailloutis, charbons et nodules de terre brûlée) (Us 801378), qui livre la moitié d'un bracelet en bronze dont la présence n'est peut-être pas fortuite (un dépôt de fondation ?). Elle est calée en dernier lieu par un sédiment de même nature, plus pauvre en inclusions (Us 801292).



■ 101 Coupe est/ouest de la fosse FS801298 (A. Beylier).



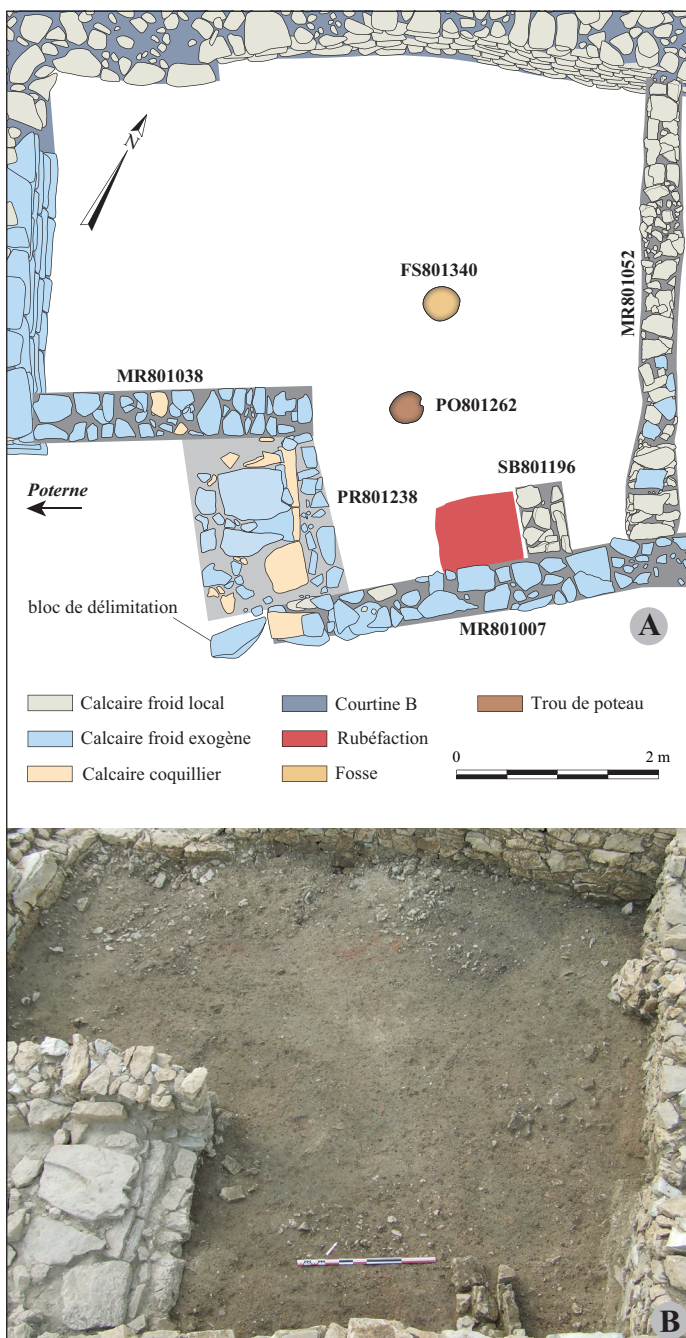
■ 102 La structure SB801196 vue du nord-ouest (A. Beylier).

### 8.1.3. L'état 2 (phase 4)

Pendant la phase 4, l'Unité 1 ne connaît aucune transformation architecturale majeure (fig. 103). La seule réfection notable concerne l'entrée qui se voit dotée d'une plateforme en pierre (fig. 104). Le seuil utilisé précédemment est ainsi exhaussé d'un peu plus de 20 cm par trois niveaux de dalles : une assise inférieure formée de grands blocs équarris en calcaire coquillier de 40 à 60 cm de longueur ; un niveau intermédiaire fait de dalles en calcaire dur bleuté de taille plus modeste, sur lequel sont disposés en dernier lieu deux imposants blocs de même nature. L'ensemble s'organise sur une profondeur de près de 1 m. Il est délimité, côté sud, par un bloc brut d'extraction, simplement posé sur le sol extérieur, à l'extrémité du mur MR801007.

Contre cette plateforme est adossée une marche en pierre de 20 à 32 cm de large et de 20 cm de hauteur donnant accès à l'habitation, dont le sol se situe désormais nettement en contrebas des niveaux de rue environnants.

Le niveau d'occupation de cette phase est matérialisé par une fine couche de terre (Us 801198=801248) (fig. 23).



■ 103 Le second état d'occupation de l'Unité 1. A : Plan des vestiges (A. Beylier, G. Marchand). B : Vue générale des vestiges, depuis le sud-est (A. Beylier).

Riche en petits morceaux de charbon, il livre par endroits des concentrations de cendres et d'argile rubéfiée, dont la présence révèle l'existence d'activités de combustion. Sur le flanc sud-ouest du petit massif de pierres SB801196, qui a été bâti précédemment mais qui reste encore visible, la rubéfaction du sol est ainsi particulièrement marquée. À la différence cependant de l'état antérieur, aucune structure



■ 104 Le seuil réaménagé de l'Unité 1 (état 2), situé face la poterne (A. Beylier). A : Vu du nord-est, à hauteur d'homme. B : Vu semi-verticalement.



■ 105 Le niveau de destruction des élévations de l'Unité 1, vu du sud-est (A. Beylier).

blement vers le haut de la séquence. Elles contiennent également une quantité assez notable de mobilier regroupant, par ordre d'importance, tessons de vaisselle céramique, déchets de consommation alimentaire (ossements et, dans une moindre mesure, coquillages), fragments de petits objets métalliques et (rares) monnaies de bronze. Leur formation, que l'on suppose être issue pour partie de l'effondrement des architectures, semble donc avoir été accompagnée de rejets volontaires, ce qui renvoie l'image d'une destruction non pas soudaine, mais progressive.

Le sommet de la séquence correspond quant à lui à un amoncellement de pierres résultant du démantèlement des élévations<sup>42</sup> (fig. 105). Il est plus épais au contact des murs que vers le centre de la pièce. Parmi les blocs s'en trouvent deux très imposants, situés côte à côte au pied du mur de redan de l'enceinte dont ils faisaient de toute évidence partie.

de cuisson bien individualisable (foyer ou four) ne semble avoir été durablement aménagée au sein de la pièce.

Les seuls aménagements attribuables au dernier état de l'Unité 1 consistent en deux creusements circulaires, de 25 à 30 cm de diamètre environ. L'un d'eux (FS801340) est localisé approximativement dans la partie centrale de la pièce<sup>40</sup>. Le second (PO801262) est quant à lui placé dans l'alignement du mur MR801038, à un peu moins de 80 cm de son extrémité orientale (fig. 103). D'une profondeur maximale de 9 cm, il pourrait avoir servi de réceptacle à un poteau, ce qui confèrerait à la pièce une configuration analogue à celle que l'on restitue pour son état initial. Là encore, toutefois, les vestiges conservés sont trop indigents pour que l'on puisse percevoir une quelconque division fonctionnelle de l'espace. Qui plus est, les lieux ont été visiblement nettoyés avant leur abandon, ce qui rend leur caractérisation encore plus vaine.

#### 8.1.4. L'abandon et la destruction de la pièce (phase 5)

La stratigraphie correspondant à la phase d'abandon et de destruction de l'Unité 1 (phase 5) occupe la totalité de la pièce. D'une épaisseur totale de 45 à 84 cm (fig. 14 et fig. 23), elle est constituée, à sa base, de couches de limon argileux<sup>41</sup> dans lesquelles sont dispersés quelques fragments de tuile ainsi que des restes d'enduit conservés parfois sous forme de plaques d'une vingtaine de centimètres de côté. Ces strates s'individualisent principalement par leur densité en pierres (des éléments de calcaire froid, d'un module de 10 à 40 cm), qui augmente sensi-

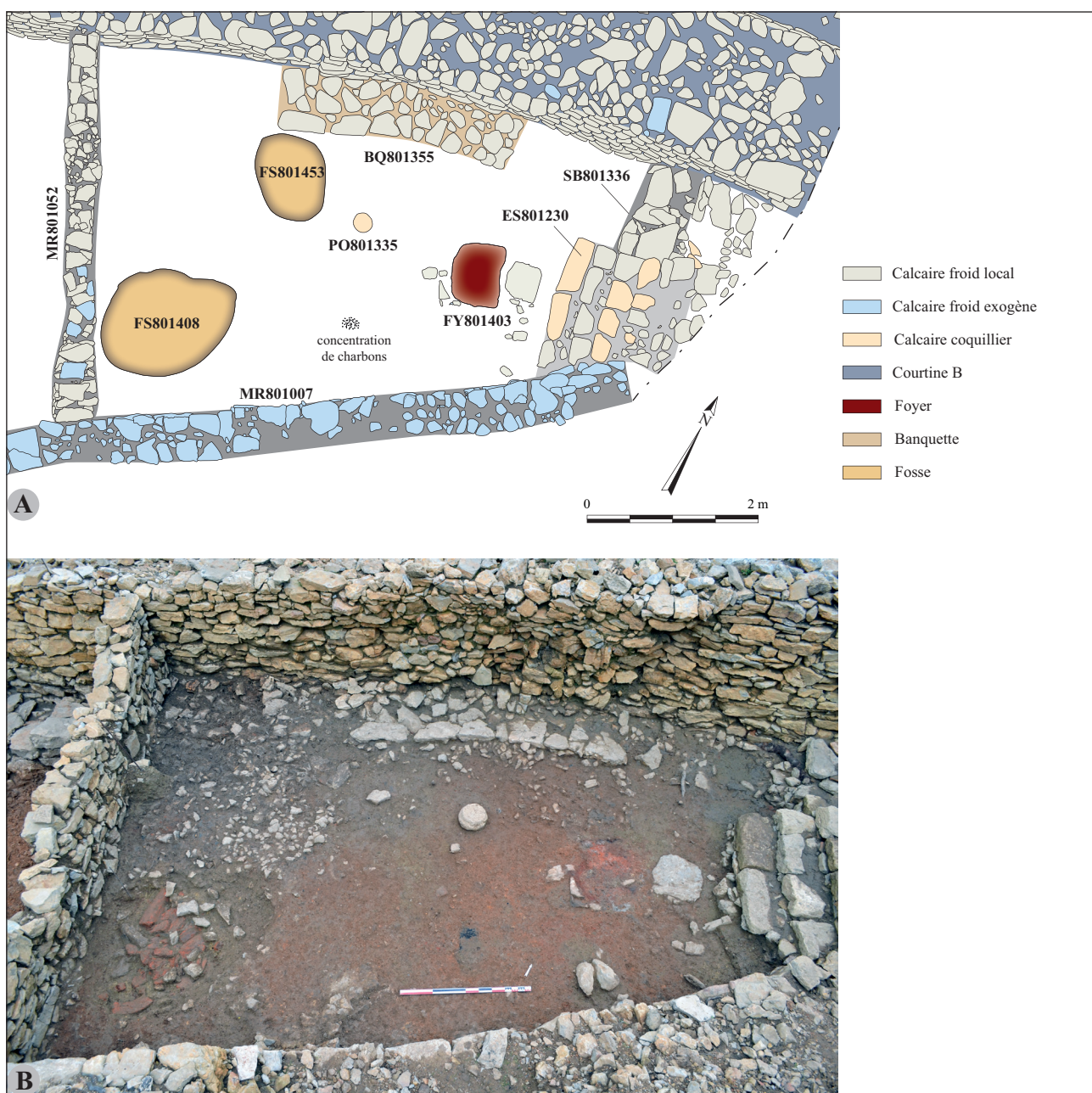


■ 106 L'escalier en pierre de l'Unité 2, vu de l'ouest (A) et du sud (B) (J. Le Bomin).

## 8.2. L'Unité 2

Sise en zone 801 contre la courtine B (fig. 55), l'Unité 2 adopte la forme d'un quadrilatère d'une longueur d'environ 6,45 m et d'une largeur intra-muros variant, d'ouest en est, de 4,30 à 2,85 m, ce qui porte sa surface utile à environ 23 m<sup>2</sup>, soit une emprise sensiblement équivalente à

celle de l'habitation 1 voisine. À l'instar de cette dernière, sa mise en place, durant la phase 3, n'est précédée d'aucun épisode de remblaiement massif. Elle connaît, jusqu'à son abandon à la phase 5, quatre états d'occupation successifs plus ou moins bien individualisables, mais dont la datation ne peut être systématiquement précisée. C'est ainsi le cas pour les états 2 et 3 dont la chronologie recouvre sans distinction possible les phases 3 et 4.



■ 107 Le premier état d'occupation de l'Unité 2. A : Plan des vestiges (A. Beylier, J. Le Bomin, G. Marchand). B : Vue des vestiges, depuis le sud-est (J. Le Bomin).

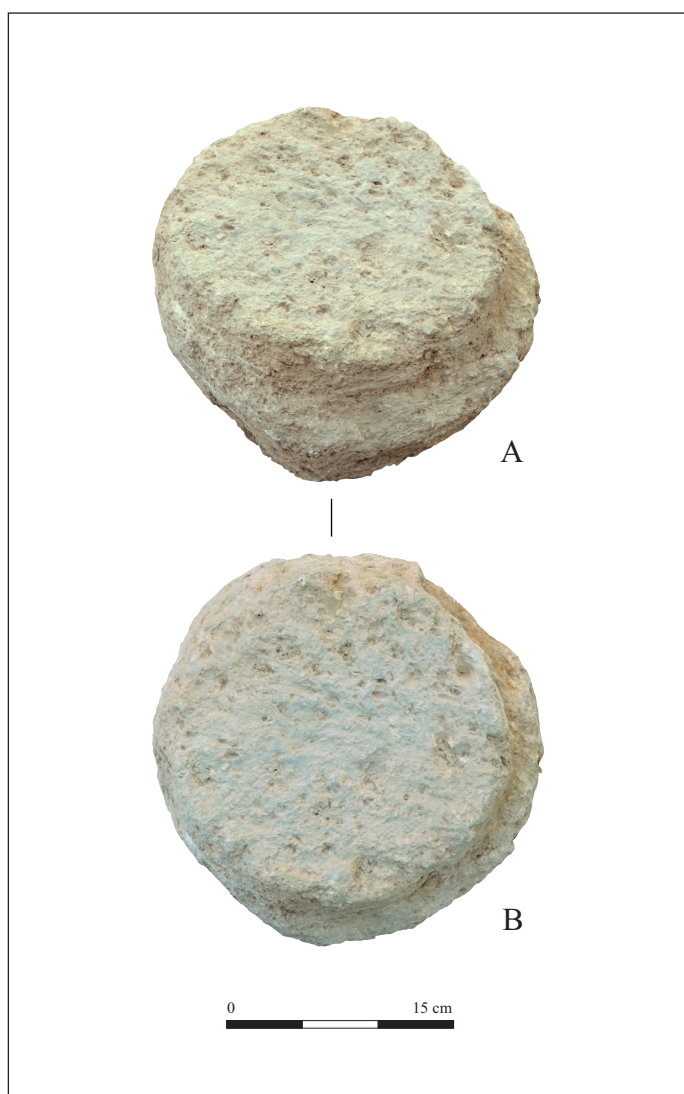
### 8.2.1. L'architecture

La configuration architecturale de cette pièce reste à peu près inchangée pendant toute la durée de son occupation. L'accès s'effectuait depuis l'est par un escalier d'au moins 1,30 m de large (ES801230), accolé au mur de façade MR801007 (fig. 106). Cet emmarchement est formé de quatre degrés, hauts de 12 à 18 cm et profonds de 25 à 32 cm, s'étageant sur une hauteur totale de 60 cm (fig. 17). Il est constitué de moellons épannelés dont l'épaisseur coïncide à peu près avec les dimensions des contremarches. Sa construction semble avoir été guidée par des considérations esthétiques ; c'est du moins ce que renvoie l'alternance, sur les trois marches inférieures, de pierres de nature différente, chaque niveau étant constitué

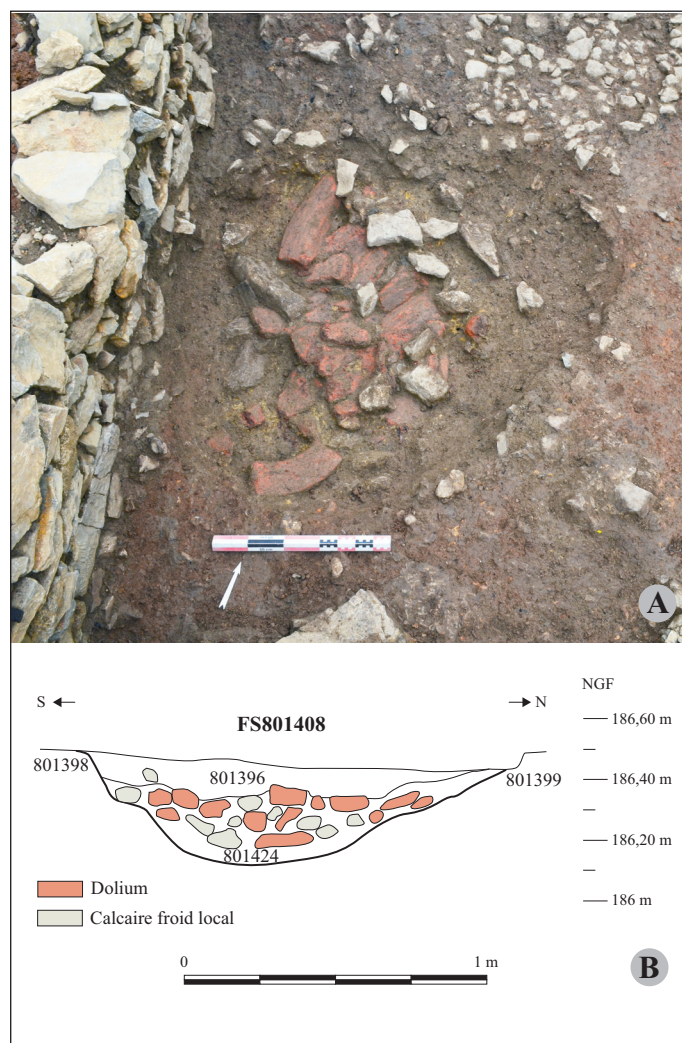
majoritairement ou exclusivement d'éléments en calcaire coquillier ou en calcaire froid. Cette entrée, dont le seuil semble précédé par une plateforme empierrée, est flanquée au nord par un épais massif en pierre en partie démantelé (SB801336), qui correspond sans doute à un mur de fermeture se raccordant à la courtine.

### 8.2.2. L'état 1 (phase 3)

Vers le centre de la pièce est placée à même le sol une pierre taillée en calcaire coquillier de forme circulaire que l'on est enclin à interpréter comme un socle de pilier servant de soutien à la toiture ou à un étage (PO801335) (fig. 107). Cet élément, dont le plan de pose mesure 24 cm de diamètre, comporte à sa base une moulure saillante arrondie qui n'est pas sans évoquer le tore d'une colonne (fig. 108).



■ 108 Le possible socle de colonne en calcaire coquillier PO801335, vu de biais (A) et verticalement (B) (A. Beylier).



■ 109 La fosse FS801408 avec fragments de dolium (J. Le Bomin). A : Vue du sud-est. B : Section nord-sud.

Le niveau d'occupation consiste en un sédiment ocre très charbonneux (Us 801398) observable dans la majeure partie de la pièce, hormis dans l'angle nord-ouest de celle-ci où il laisse place à un cailloutis dense associé à limon sableux (Us 801399). Il est fort probable que l'espace recouvert par ce cailloutis était dévolu à une fonction spécifique, que nous sommes néanmoins bien en peine de déterminer.

L'angle sud-ouest semble en revanche avoir été utilisé comme resserre. À cet endroit, s'ouvre, sur une profondeur de 35 cm et une largeur de 1,20 à 1,50 m, une grande excavation ovale (FS801408) qui a pu faire office de fosse de calage pour dolium (fig. 109). Sur le fond du creusement reposent en effet, au milieu de quelques cailloux de calcaire, plusieurs gros fragments appartenant à ce type de récipient (Us 801424). Ils sont ensevelis sous une couche de limon sableux venant combler la fosse (Us 801396).

Dans son état primitif, la pièce comprend également un foyer (FY801403) situé près de l'entrée. De forme rectangulaire (75 x 58 cm), cette structure est aménagée au pied de l'escalier dans une cuvette peu profonde dans laquelle sont installés un radier de cailloux et de tessons de céramique non tournée (Us 801429) (fig. 17 et fig. 110) ainsi qu'une sole en argile dont le pourtour est limité par de petites pierres (Us 801402). Elle est flanquée à l'est par une grande dalle de calcaire froid local (45 x 42 x 8 cm) (Us 801437) qui a pu tenir lieu de support pour les préparations culinaires (voire d'enclume dans le cas où nous nous trouverions en présence d'une forge ?).

Contre la courtine, l'extrémité occidentale de ce qui restait du parement interne initial de la muraille (MR801346) est épiercée, puis remblayée par une couche de terre (Us 801388=801404). La partie préservée s'étire sur environ 3 m (fig. 111). Avec son arase légèrement surélevée par rapport au niveau de sol, elle tenait probablement lieu de banquette (BQ801355).

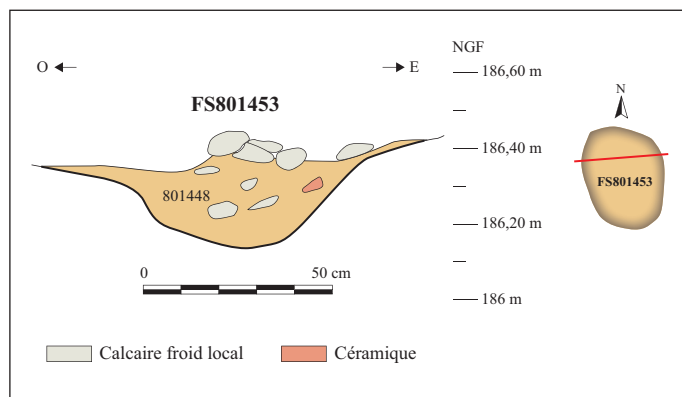
Au contact de cette dernière se trouve une fosse ovale de 110 x 80 cm (FS801453), dont la destination est inconnue. D'une profondeur maximale de 30 cm, elle présente un profil très irrégulier, avec des parois tantôt semi-abruptes, tantôt à peine marquées (fig. 112). Son comblement, peu caractéristique, est assuré par un apport unique à base de cailloux et de sédiment (Us 801448).



■ 110 Le radier du foyer FY801403, vu du nord-ouest (J. Le Bomin).



■ 111 La banquette au pied du parement interne de la courtine, vue du sud-est (J. Le Bomin).

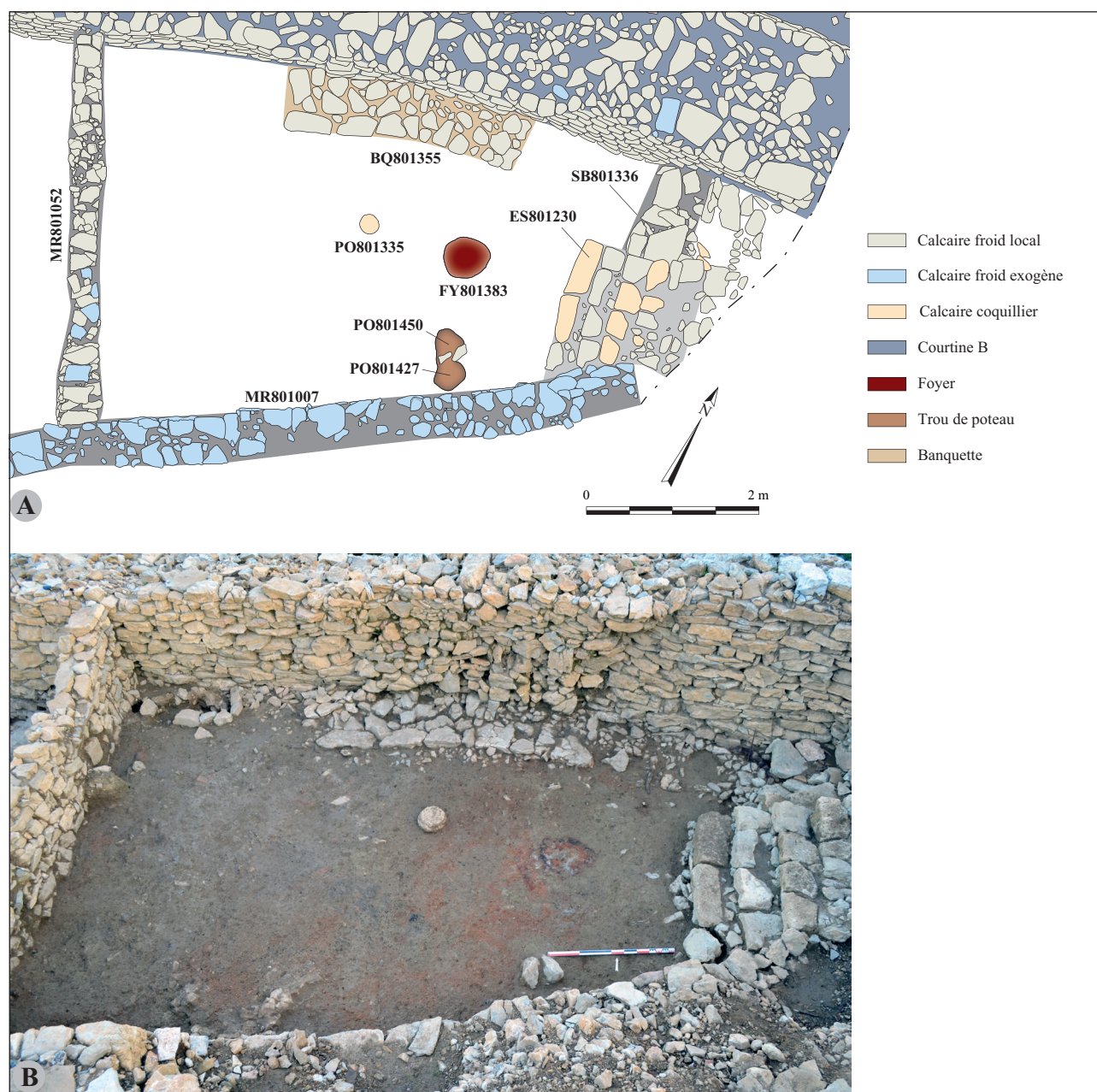


■ 112 Section de la fosse FS801453 (J. Le Bomin).

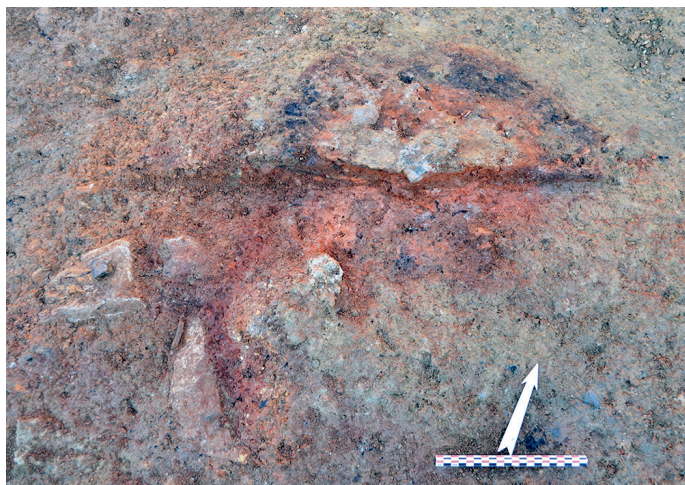
### 8.2.3. L'état 2 (phase 3 ou 4)

À un moment indéterminé, le sol d'origine est exhaussé sur presque 5 cm par un niveau de limon et de gravillons (Us 801382) (fig. 15 et fig. 17). Cette couche occulte toutes les structures antérieures, hormis la banquette et le probable support de pilier (fig. 113). Par-dessus est installé un nouveau petit foyer circulaire de 45 cm de diamètre (FY801383). Il se trouve à l'endroit où se tenait précédemment le foyer FY801403 (fig. 17), ce qui atteste d'une

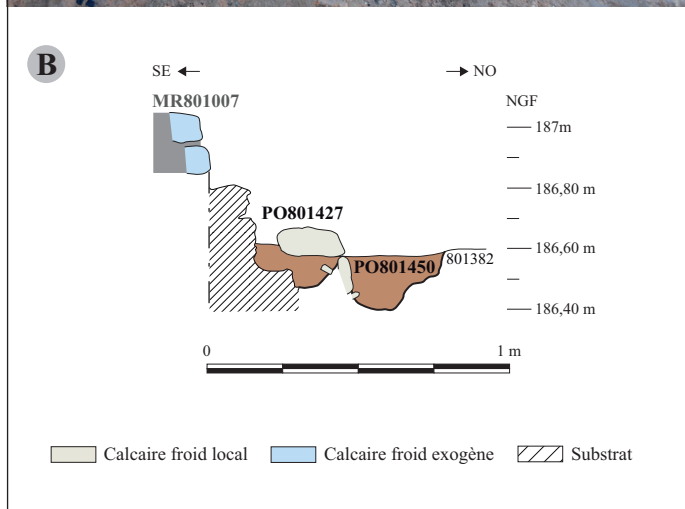
certaine permanence dans la configuration interne de la pièce. Légèrement surélevé par rapport au niveau d'occupation (5 cm), il est constitué d'une succession de fines strates indurées de cendres et de terre rougie par le feu, couronnées d'une pellicule noirâtre (fig. 114). Tout autour sont disséminés, sur un rayon relativement large, des morceaux de charbon associés à des traces de rubéfaction. Celles-ci sont plus particulièrement marquées sur le côté ouest de la structure et autour du socle circulaire PO801335.



■ 113 Le second état d'occupation de l'Unité 2. A : Plan des vestiges (A. Beylier, J. Le Bomin, G. Marchand). B : Vue des vestiges, depuis le sud-est (J. Le Bomin).



■ 114 Le foyer lenticulaire FY801383 en cours de fouille, vu du sud (J. Le Bomin).



■ 115 Les deux probables trous de poteaux juxtaposés PO801427 et PO801450 (J. Le Bomin). A : Vus de l'est. B : Section nord-ouest/sud-est.

Au sud du foyer, se juxtaposent deux probables trous de poteau adjacents placés au pied du mur de façade. Le premier (PO801427), de 40 x 30 cm à l'ouverture et de 25 cm de profondeur, est coupé au nord par un creusement de même dimension et de même forme (PO801450), correspondant vraisemblablement à un repentir (fig. 115). Contre la paroi sud de celui-ci sont dressées de chant deux pierres de calage en calcaire froid. Elles sont englobées dans un comblement limoneux très comparable à celui de PO801427.

#### 8.2.4. L'état 3 (phase 3 ou 4)

L'état suivant voit se succéder, dans un intervalle de temps manifestement assez court, deux recharges de sol très hétérogènes. La première est jonchée d'une quantité importante de débris (vaisselle, faune), accompagnés de quelques pierres et de petites plaques d'enduits dont la présence semble résulter d'un épisode de destruction (Us 801374) (fig. 116). Ces éléments se concentrent plus particulièrement dans la moitié occidentale de l'habitation, notamment au pied du mur MR801052. Ils sont en partie recouverts par une seconde recharge (Us 801334), d'environ 5 cm d'épaisseur (fig. 17), qui se distingue de la précédente par sa nature moins graveleuse et par l'absence de blocs.

Des résidus charbonneux ainsi que des traces de feu s'observent au centre de la pièce, mais celle-ci, à la différence des séquences d'occupation précédentes, ne comporte pas de foyer aménagé. En revanche, à l'ouest du socle en calcaire coquillier est implantée une fosse circulaire de 75 cm de diamètre et de 20 cm de profondeur (FS801365), dont le comblement (Us 801356) renferme de très nombreux fragments de céramique. Elle pourrait avoir servi à caler un récipient, peut-être l'un de ceux dont elle contient les restes.

Le seul autre aménagement attribuable à cet état consiste en une probable banquette faite de pierres et de gros morceaux de tuile disposés à plat dans l'angle nord-ouest de la pièce (BQ801279) (fig. 117). Se déployant sur une longueur de 1 m environ, il se situe à peu près sur la même axe que le massif de pierres BQ801355 qui reste encore partiellement visible.

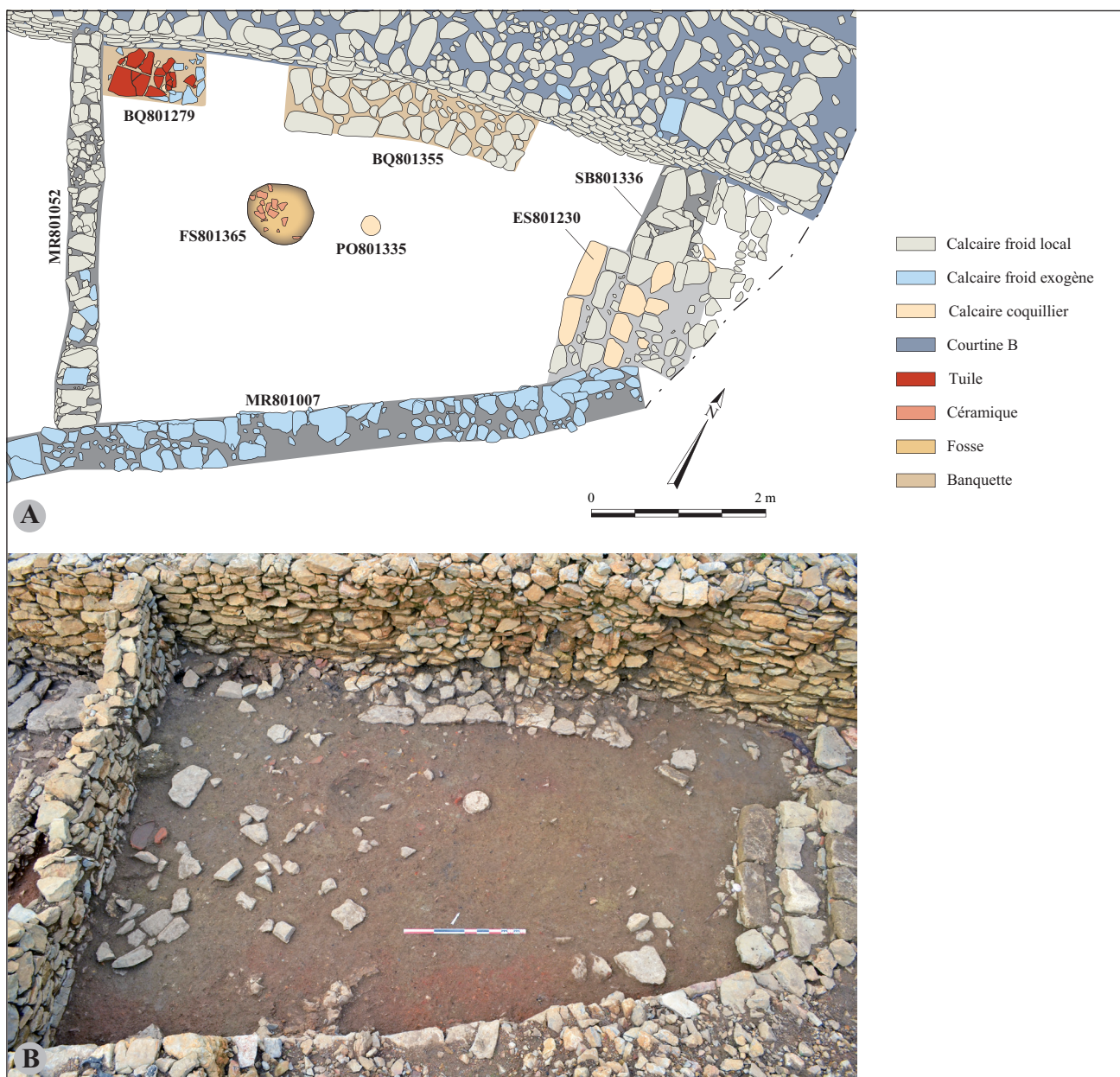
#### 8.2.5. L'état 4 (phase 4)

Los de l'ultime séquence d'occupation, la banquette BQ801355 est oblitérée par une couche peu épaisse (4 cm en moyenne) de limon argileux (Us 801354) (fig. 15 et fig. 17). Il en est de même pour le support de pilier en

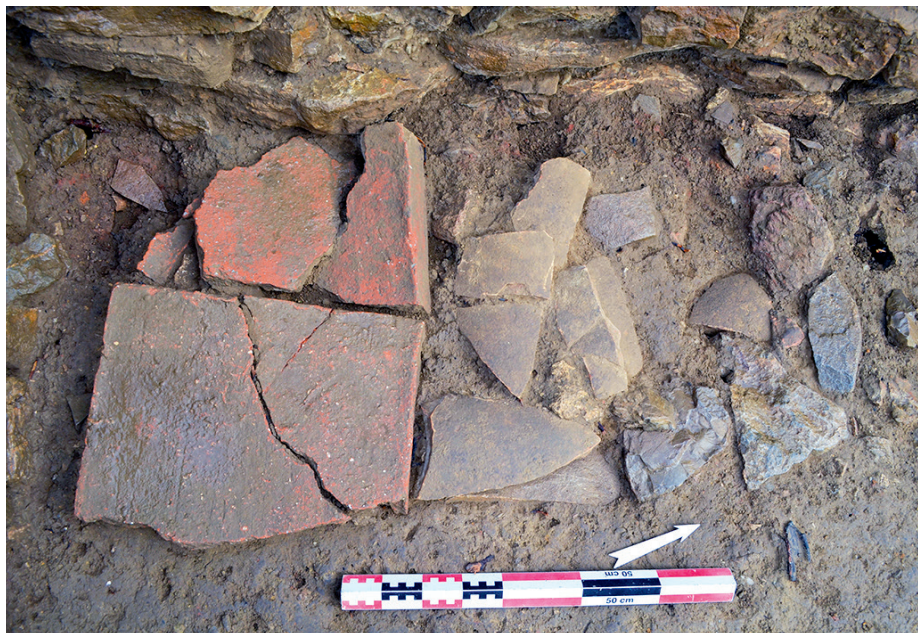
calcaire coquillier. On assiste donc à une rupture nette dans la façon dont cet espace était jusqu'alors organisé (fig. 118, A).

Le niveau de terre qui tient lieu de sol (Us 801310) offre une surface inégale et livre une quantité notable de déchets domestiques (récipients brisés, ossements d'animaux, résidus de combustion) ainsi que de matériaux divers (moellons de calcaire, fragments de tuile, lentilles

d'argile correspondant vraisemblablement à de la terre architecturale fondue) (fig. 118, B). L'unique structure qui lui est associée est un foyer construit dans l'angle sud-est de la pièce (FY801253), le long du mur de façade méridional. De forme rectangulaire (75 x 40 cm) et d'une épaisseur de 10 cm, elle comporte une semelle réfractaire de petits cailloux et de tessons de céramique soigneusement disposés à plat (Us 801319) (fig. 119, A). Ces éléments sont recouverts par une chape compacte de



■ 116 Le troisième état d'occupation de l'Unité 2. A : Plan des vestiges (A. Beylier, J. Le Bomin, G. Marchand). B : Vue des vestiges et du sol 801374, depuis le sud-est (J. Le Bomin).



■ 117 La structure (banquette ?) BQ801279 aménagée dans l'angle nord-ouest de l'Unité 2 (état 3), vue du sud-est (J. Le Bomin).

cailloutis noircis par le feu, mêlés à de la cendre et à du charbon indurés (Us 801253) (fig. 119, B). Cette couche se poursuit de façon très lacunaire sur une bande de 1,05 m de long à l'ouest du foyer (Us 801311), ce qui laisse à penser que le plan de chauffe ne se réduisait pas aux strictes limites du radier (fig. 119, C). Grise avec des reflets bleutés, la surface de ce foyer présente un coloris assez inhabituel, témoignant peut-être d'une utilisation particulière (en atmosphère confinée ?). En tout état de cause, la combustion paraît avoir été contrôlée aussi bien en intensité que spatialement : aucune marque laissée par le feu n'est en effet visible aux abords de la structure, que ce soit sur le sol ou sur le parement du mur auquel elle est pourtant accolée. Quel qu'il fut, le fonctionnement de ce foyer semble s'inscrire dans le cadre d'une occupation assez sporadique, à un moment peut-être où la pièce est déjà pour partie laissée à l'abandon.

#### 8.2.6. *L'abandon et la destruction de la pièce (phase 5)*

L'Unité 2 présente une dynamique d'abandon et de destruction comparable, dans les grandes lignes, à celle de sa voisine. Les derniers niveaux d'occupation sont scellés par une série d'apports sédimentaires peu épais (fig. 15 et fig. 17), plus ou moins localisés et hétérogènes<sup>43</sup>. Ces litages successifs recèlent un mobilier tout aussi varié

que celui rencontré dans l'Unité 1 (céramique, faune dont une patte en connexion anatomique de petit mammifère, etc.), mêlé à des résidus de combustion (cendres et charbons) ainsi qu'à des éléments de construction (mortier, enduit, tuiles, blocs en calcaire dur et coquillier). La présence de débris et d'objets de rebut indique que les lieux ont servi de décharge immédiatement après leur abandon. La démolition généralisée des murs n'intervient qu'ultérieurement. Les pierres qui en sont issues s'amoncellent sur une épaisseur moyenne de plus d'une vingtaine de centimètres<sup>44</sup> (fig. 17). Elles occupent la majeure partie de la pièce, excepté la bande centrale de celle-ci où elles ont manifestement fait l'objet d'une récupération, avant la mise en place du dépotoir au cours de la phase 6 (fig. 120).

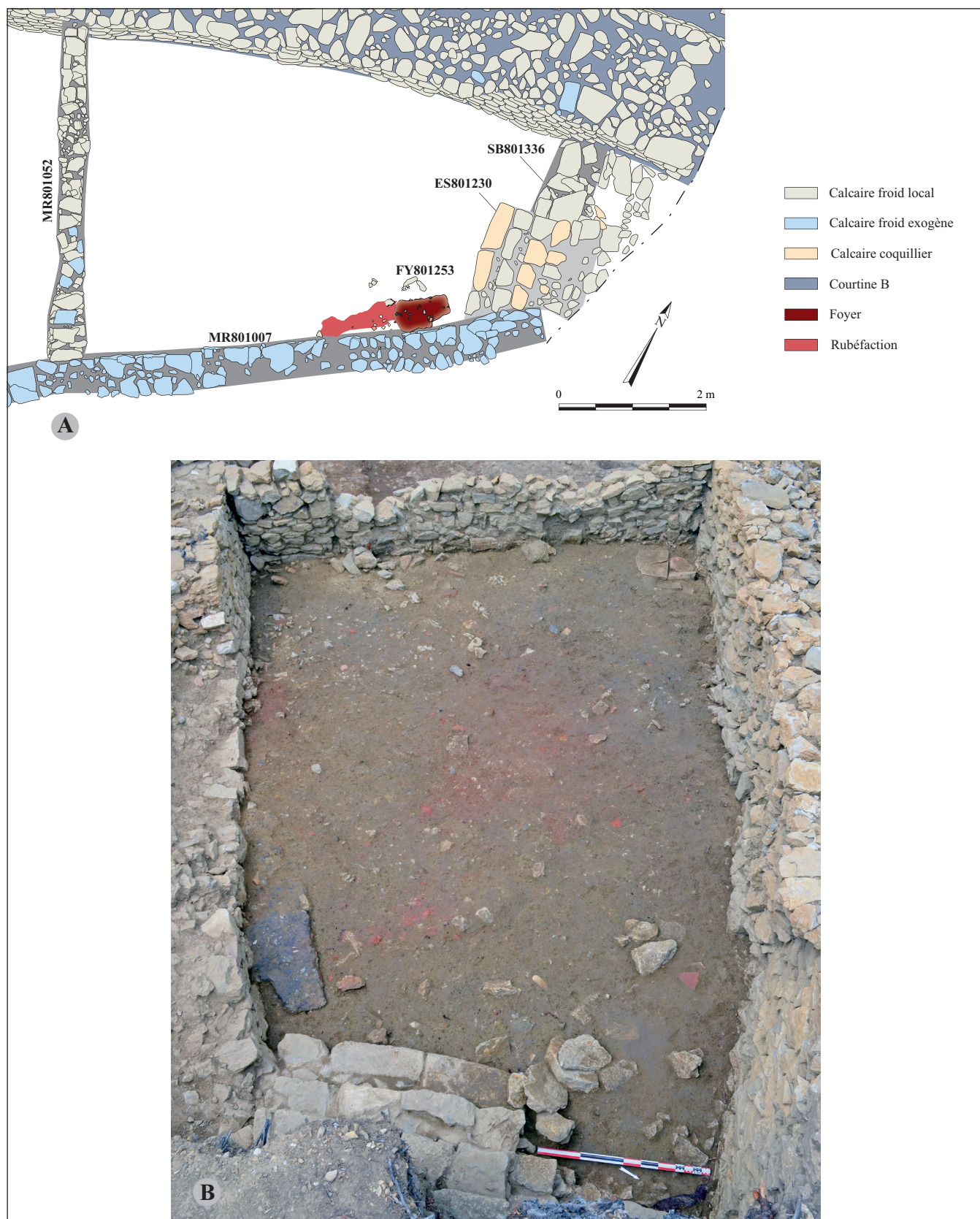
---

### 8.3. *L'Unité 3*

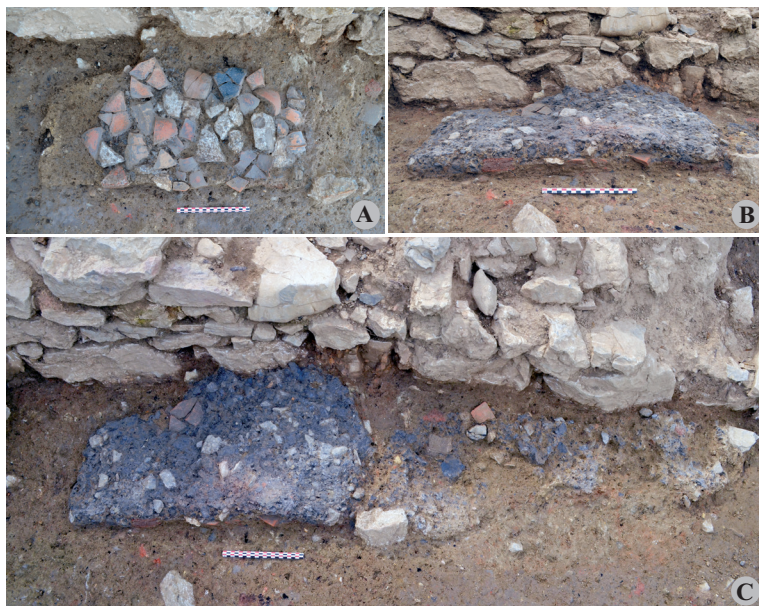
---

Établie en zone 801 contre la courtine A, l'Unité 3 est adjacente à l'Unité 4, avec laquelle elle est architecturalement liée. Elle correspond à une pièce rectangulaire d'environ 3,30 m de large et d'au moins 5,70 m de long intra-muros, soit une surface utile supérieure à 18,80 m<sup>2</sup>. Son emprise déborde du périmètre de fouille, si bien que sa longueur totale demeure inconnue. Un sondage de 5 m<sup>2</sup> réalisé dans son angle ouest permet néanmoins de disposer d'une séquence stratigraphique complète et de restituer, dans les grandes lignes, son aménagement. Bien qu'ils n'aient été pour la plupart qu'incomplètement dégagés du fait des limites imposées par notre fenêtre d'étude, les vestiges mis au jour appartiennent clairement à la sphère domestique.

Construite durant la phase 1, cette habitation n'est abandonnée qu'au terme de la phase 3. Pendant cet intervalle chronologique de près d'un siècle et demi se succèdent quatre états d'occupation. D'un point de vue strictement stratigraphique, le premier et le dernier d'entre eux sont respectivement rattachables aux phases 1 et 3. Les niveaux et les structures (dont le mur MR801143)



■ 118 Le dernier état d'occupation de l'Unité 2 (état 4). A : Plan des vestiges (A. Beylier, J. Le Bomin, G. Marchand).  
B : Vue des vestiges, depuis l'est (J. Le Bomin).



■ 119 Le foyer FY801253 utilisé lors de la dernière phase d'occupation de l'Unité 2 (J. Le Bomin). A : Le radier vu du nord-ouest. B : Vue en coupe depuis le nord-ouest. C : Vue générale de la structure depuis le nord-ouest.



■ 120 Les couches de destruction à base de blocs de l'Unité 2, vues de l'est (J. Le Bomin).

correspondant à l'état 3 livrent pour leur part un mobilier céramique que l'on ne peut faire remonter avant -125, ce qui renvoie de fait à la phase 3. Pour l'état 2, on ne dispose pas de datation absolue aussi resserrée, cependant, l'enchaînement stratigraphique avec la séquence qui précède et les similitudes présentées avec celle qui suit militent en faveur d'une attribution à la phase 2.

### 8.3.1. L'état 1 (phase 1)

À l'état initial se rapportent notamment une banquette en pierre s'étirant le long du parement intérieur de la muraille qui fait office, ici, de mur du fond, ainsi qu'une sépulture de périnatal en fosse, reléguée, comme cela est souvent le cas pour ce type de structure, au pied de l'un des murs (fig. 121). Ces derniers sont bâtis avec des pierres de calcaire extraites localement.

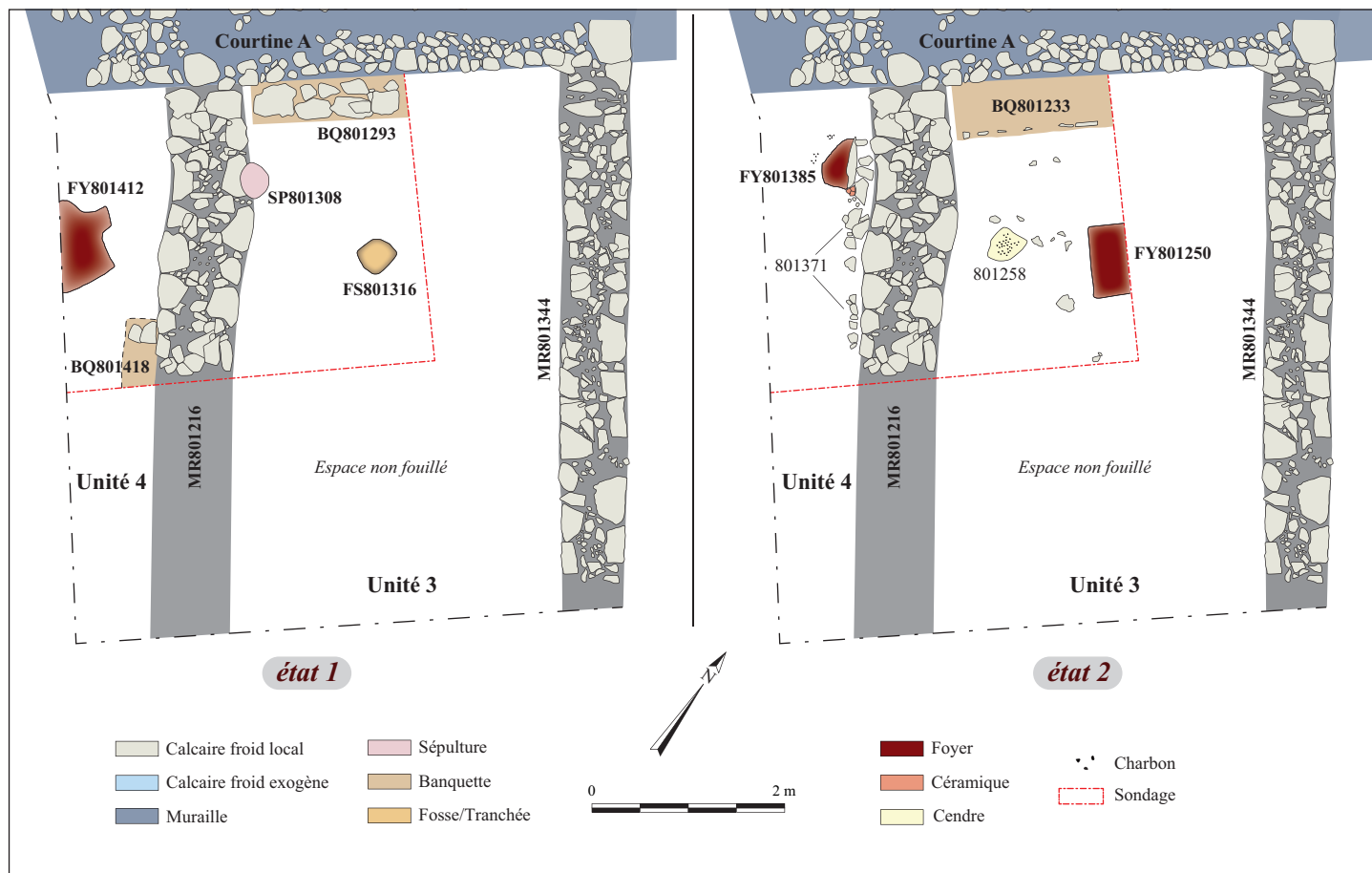
Les murs latéraux sont édifiés pour partie sur des remblais de nivellement à base de limon argileux ocre (Us 801326, 801328) ou de cailloutis (Us 801324), mis en place lors de l'érection de la courtine (fig. 12). Du fait de la pente du terrain, ils sont plus profondément fondés au contact de cette dernière qu'au sud, où ils prennent directement appui sur le plancher rocheux affleurant. Conservés sur une hauteur maximale de 80 cm, ils sont constitués de blocs de pierre bruts, dont les plus imposants atteignent 30 cm de hauteur et 60 cm de longueur. Ces éléments, pour la plupart disposés en panneresse, sont liés à la terre et appareillés de manière irrégulière avec des moellons de plus petites dimensions (fig. 122).

Le mur nord-est (MR801344) est chaîné, dans sa partie sommitale, avec le parement du rempart. Le mur opposé (MR801216), dont seul un pan a été dégagé, est quant à lui simplement appuyé à la muraille et non pas imbriqué à celle-ci. D'une épaisseur voisine de 80 cm, contre 64 à 70 cm pour son pendant nord-oriental (fig. 26), il présente un caractère particulièrement massif qui tient vraisemblablement à sa mitoyenneté avec l'Unité 4.

L'entrée de la pièce n'a pas été repérée. L'absence d'ouverture dans le mur nord-est et la configuration générale des lieux donnent à penser qu'elle se situait très probablement sur la façade sud-est (soit en dehors des limites de fouille), autrement dit du côté opposé à la courtine.

Préalablement à l'aménagement des niveaux de sol, l'espace délimité par les murs est nivelé par un remblai de terre assez massif, épais de 28 cm environ (Us 801306). Cet apport contribue à gommer les irrégularités du substrat qui sont ici particulièrement marquées (fig. 12 et fig. 26).

Sa mise en place a pu intervenir au cours de la construction du mur MR801216, contre lequel il s'appuie et dont la base se situe à une altitude inférieure à celle du mur opposé (MR801344).



■ 121 Plan des vestiges des deux premiers états d'occupation des Unités 3 et 4 (phases 1-2) (E. Baudouin, A. Beylier, G. Marchand).



■ 122 L'élevation du mur de séparation des Unités 3 et 4 (MR801216), vue du nord-est (M. Mura).



■ 123 Le socle en dalles de la banquette BQ801293 de l'Unité 3 (état 1), vu du sud-est (E. Baudouin).



■ 124 Le foyer FY801250 de l'Unité 3 (état 2), vu du sud-ouest (E. Baudouin).

Il est recouvert par une couche moins épaisse, constituée de cailloutis mêlés à un sédiment rougeâtre (Us 801270), qui sert de socle à l'installation d'un niveau d'occupation limono-argileux (Us 801276) sur lequel est jonchée une quantité relativement importante de tessons de céramique et de restes fauniques, ainsi qu'un manche en bois de cervidé d'un ustensile indéterminé à soie en fer. Sa surface est également ponctuée de concentrations de petites pierres



■ 125 La banquette BQ801233 de l'Unité 3 (état 2) (E. Baudouin).  
A : La structure interne en pierres et en terre, vue du sud-ouest.  
B : Les dalles plaquées sur la face avant, vues du sud-est.  
C : La chape de terre enrobant la banquette, vue du sud.

ainsi que de plaques informes de cailloux et d'argile jaune indurée, à l'image de celle s'étendant sur un peu moins de 1 m<sup>2</sup> dans la partie nord-ouest de la pièce (Us 801269). Ce sol est percé, sur une profondeur d'une dizaine de centimètres, par une fosse vaguement quadrangulaire d'environ 35 cm de côté et de profil semi-ovale (FS801316).

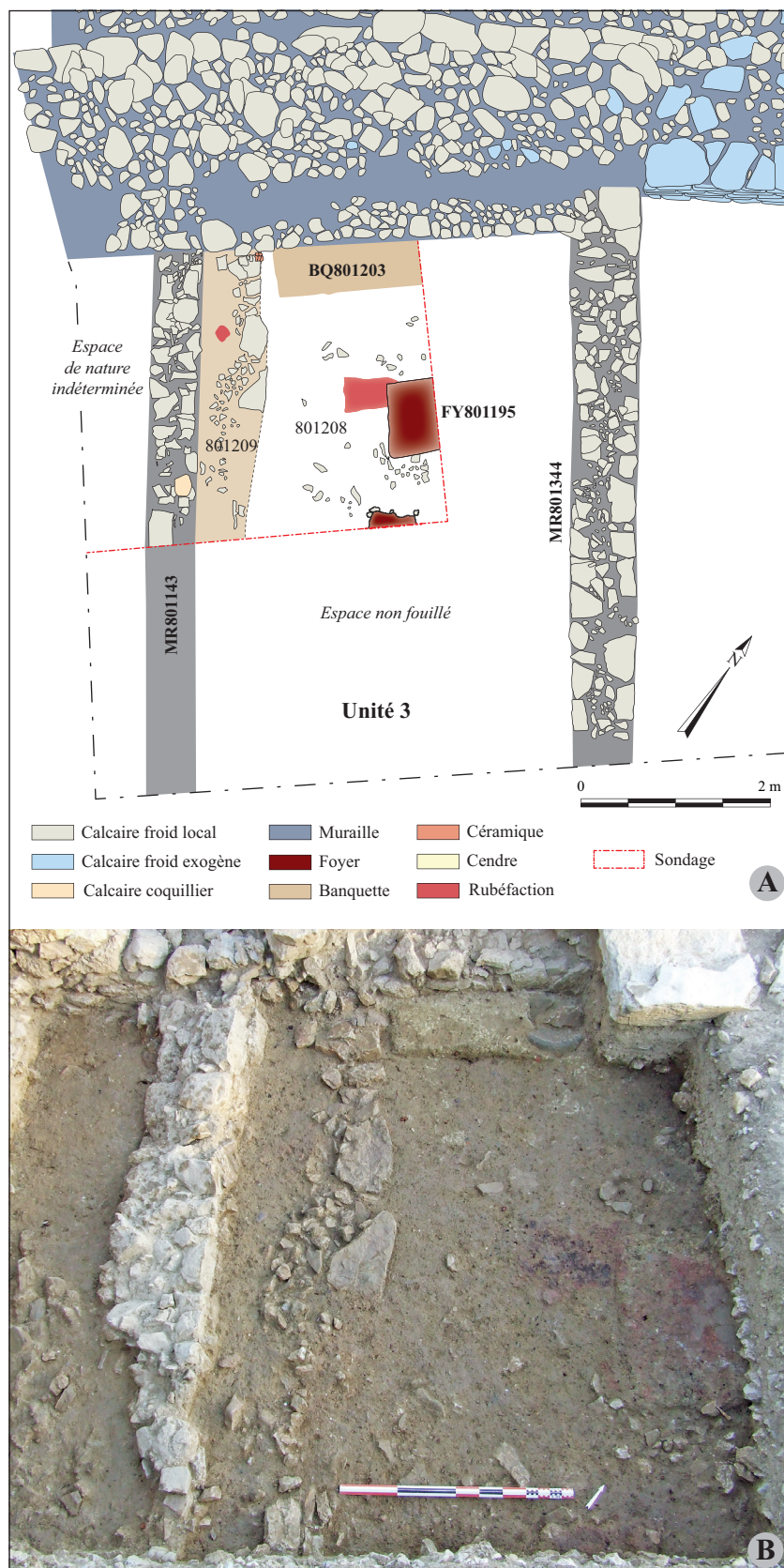
Au pied du mur sud-ouest prend place un autre creusement, aux contours mal définis mais de dimensions plus modestes, qui tient lieu de sépulture pour un très jeune individu mort en période périnatale (SP801308) (*infra* – étude anthropologique). Le long de la muraille est par ailleurs disposée une banquette de 42 cm de large en moyenne (BQ801293) (fig. 123). Conservée sur environ 10 cm de hauteur, elle se compose de deux lits de grandes dalles de calcaire liées à la terre, que recouvre une fine couche d'argile (fig. 12).

### 8.3.2. L'état 2 (phase 2 ?)

L'état suivant se distingue du précédent, auquel il succède sans hiatus chronologique, par l'installation d'un nouveau sol en terre battue (Us 801252) (fig. 121). Il est associé, aux abords du mur MR801216, à un petit amas informe de cailloux de 10 à 20 cm pris dans un sédiment graveleux (Us 801257), tandis que dans sa partie centrale s'observe une lentille de cendres et de charbons (Us 801258) (fig. 12 et fig. 26).

La présence de ces rejets de combustion a probablement un lien avec le foyer situé à proximité immédiate (FY801250). Positionné sur l'axe médian de la pièce, cette structure rectangulaire, assez dégradée, a été observée sur une longueur de 74 cm et une largeur de 38 cm (fig. 124). Elle est constituée d'un radier de cailloutis et de petites dalles peu épaisses, reposant directement sur le niveau de sol. Sur cette semelle subsistent des lambeaux de plaques d'argile rubéfiée correspondant à la sole. L'ensemble s'organise sur une épaisseur totale de 6 cm (fig. 26).

À la banquette aménagée initialement s'en superpose une nouvelle (BQ801233), un peu plus large (55 cm). Construite avec grand soin, elle se compose d'une assise de dalles et de petits cailloux servant de soubassement à une couche de terre compacte, limitée, du côté sud-est, par



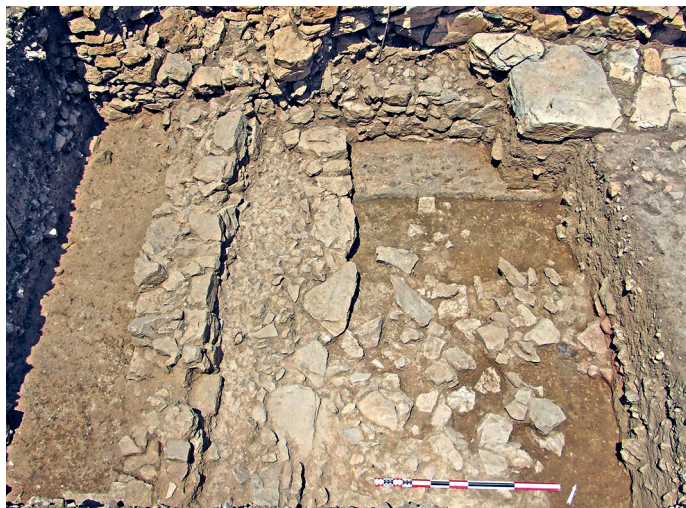
de fines dalles placées de chant (fig. 125). Ce massif, qui empiète en partie sur le sol 801252, est enrobé par une chape d'argile grise indurée, qui porte à 22 cm la hauteur totale de la banquette. Contre cette dernière vient buter une possible recharge de sol, d'une épaisseur maximale de 6 cm (Us 801246) (fig. 12). Sa mise en place n'occulte pas le foyer, qui continue sans doute à être utilisé.

### 8.3.3. L'état 3 (phase 3)

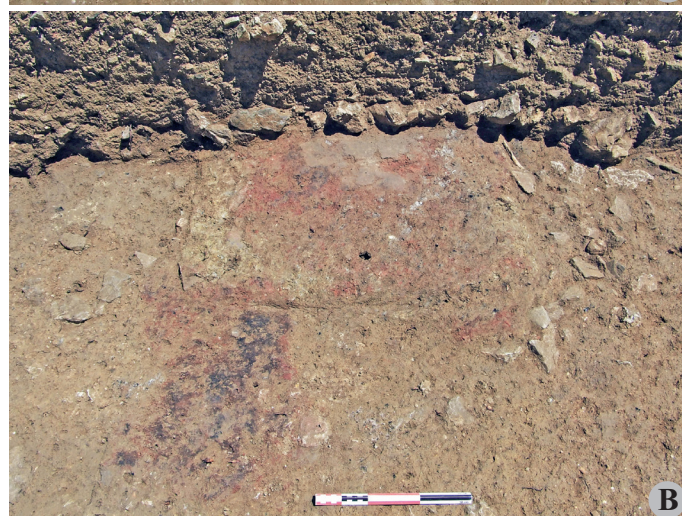
Durant la phase 3, l'Unité 3 fait l'objet d'une réfection importante. À l'issue de celle-ci, elle adopte une organisation très similaire à celle de l'état antérieur, avec un foyer et une banquette aménagés au même endroit et selon des modes de construction comparables à ceux mis en œuvre auparavant (fig. 126). Cette analogie suppose que le laps de temps qui s'est écoulé entre les deux états d'occupation, qu'entrecoupe un épisode de destruction, a été suffisamment bref pour que le souvenir de l'agencement qui précède ait été gardé et pour que celui-ci ait été reproduit à l'identique ou presque. La seule différence notable tient au déplacement vers le sud-ouest du mur de fermeture de la pièce, qui s'en trouve donc légèrement agrandie.

Le réaménagement de l'habitation n'intervient pas directement sur les niveaux d'occupation précédents. Il en est séparé par une séquence de destruction, liée sans doute à la démolition du mur sud-occidental. Cette séquence est formée de l'amoncellement de deux niveaux de moellons d'un calibre moyen d'une trentaine de centimètres et de dalles de dimensions plus modestes, dont la répartition est plus dense au sommet (Us 801217) qu'à la base (Us 801232) (fig. 127). Elle est nivelée par un remblai argilo-sableux (Us 801226) sur lequel est installé le sol en terre de l'habitation (Us 801208), qui est rehaussé de 26 cm par rapport à celui de l'état 2 (fig. 12 et fig. 26). De nature limoneuse, ce sol livre en surface une quantité d'éléments produits ou rapportés lors de l'occupation des lieux (petits cailloux et tessons de céramique épars, cendres, charbons de bois).

■ 126 Les niveaux d'occupation de l'Unité 3 (état 3). A : Plan des vestiges (E. Baudouin, A. Beylier, G. Marchand). B : Vue des vestiges, depuis le sud-est, au sein du sondage (E. Baudouin).



■ 127 La couche de destruction à base de blocs de l'Unité 3, vue du sud-est (E. Baudouin).



■ 129 Le foyer FY801250 de l'Unité 3 (état 3).  
A. : La radier de pierres, vu du sud-ouest (E. Baudouin).  
B. : La sole en argile, vue du sud-ouest (A. Beylier).



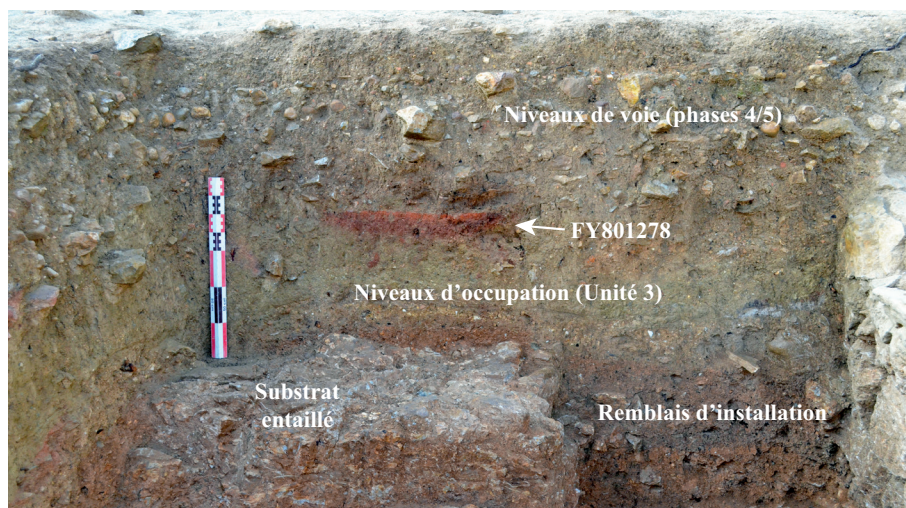
■ 128 La banquette BQ801203 de l'Unité 3 (état 3) (E. Baudouin). A. : Le soubassement en pierre, vu sud sud-est.  
B. : Le revêtement d'argile jaune, vu du sud-est.

Le mur qui assurait jusqu'alors la séparation avec l'Unité 4 est quant à lui démantelé. Ce qui en subsiste dessine une plateforme légèrement surélevée par rapport au niveau de sol, tenant alors peut-être lieu de banquette (Us 801209). Déporté vers le sud-ouest, le mur nouvellement construit (MR801143) s'appuie pour partie sur cet arasement (fig. 26). Il présente une épaisseur nettement inférieure à celle de son prédécesseur (environ 50 cm). Du fait de cette reconfiguration, la pièce est élargie d'environ 0,80 m, ce qui porte sa largeur intra-muros à près de 4 m et sa surface utile minimale à un peu plus de 23 m<sup>2</sup> (fig. 126).

Comme cela a été souligné, cette restructuration ne bouleverse pas l'agencement interne de l'habitation, qui reste en

effet calqué, dans les grandes lignes, sur celui de l'état 2. Une banquette (BQ801203), observable sur une longueur de 1,50 m, est ainsi adossée au parement interne de l'enceinte, depuis l'angle formé avec l'arase subsistante du mur MR801216. D'une largeur d'environ 50 cm, elle est constituée d'un soubassement en dur fait de moellons associés à une grande dalle en calcaire froid et à

deux gros fragments jointifs de meule rotative en basalte (fig. 128, A). Ordonnés à plat sur une seule assise, ces éléments reposent directement sur le remblai d'installation 801226 (fig. 12). Ils sont enveloppés par une couche d'argile jaune, à laquelle est par endroits incorporé un limon argileux brun (fig. 128, B). L'ensemble est conservé sur une hauteur n'excédant pas 10 cm.



■ 130 Le foyer FY801278 dans la coupe sud-est du sondage implanté au sein de l'Unité 3 (état 3) (A. Beylier).



■ 131 Le sol pavé de pierres de l'Unité 3 (état 4), vu du sud-est (E. Baudouin).

Situé un mètre plus au sud-est, le foyer FY801195 occupe l'exact emplacement de celui qui fonctionnait précédemment (FY801250). De forme quadrangulaire (84 x 50 cm), il comporte un radier de petites pierres rougies par le feu, accompagnées de quelques tessons de céramiques disposés à plat (Us 801215) (fig. 26 et fig. 129). Comme la banquette, cette semelle repose sur le remblai sous-jacent au niveau d'occupation. Elle est recouverte par une plaque argileuse lissée et aux contours biseautés (Us 801195), surélevée de 6 cm par rapport au sol (fig. 129). Sur ses pourtours sont disséminées des poches cendreuse résiduelles, auxquelles s'ajoute, côté sud, une concentration de cailloutis dont la présence a vraisemblablement un lien avec l'utilisation du foyer (aire de travail ?), à l'instar des traces de rubéfaction, riches en charbons, visibles au contact de la structure.

Un peu plus au sud, se rencontrent en limite de sondage les restes d'un autre foyer (FY801278), positionné sur l'axe longitudinal de la pièce, au centre – semble-t-il – de l'espace de vie. S'étirant en coupe sur une longueur de 50 cm, cette structure correspond pour sa part à une simple plaque d'argile rubéfiée de 6 cm d'épaisseur (fig. 130).

#### 8.3.4. L'état 4 (phase 3)

À l'exception de la banquette BQ801203, ces aménagements sont par la suite occultés par une couche de limon sableux englobant une quantité

notable de charbons de bois et de cailloux altérés par le feu (Us 801174). Sur ce remblai de faible épaisseur (6 cm en moyenne) est installé un pavage de pierres calibrées entre 10 et 15 cm de longueur (Us 801170), ponctuées de quelques fragments de céramiques (fig. 26). Bien qu'étant conservé sous forme de lambeaux, il s'observe au sein du sondage mais aussi à proximité du mur nord-est, ce qui donne à penser qu'il recouvrait la totalité de la pièce (fig. 131). Ce revêtement, dont la nature tranche avec les niveaux de sol en terre aménagés jusqu'alors, correspond à l'ultime état d'occupation de l'Unité 3, avant l'abandon de celle-ci.

---

#### 8.4. L'Unité 4

---

Accolée au flanc ouest de l'Unité 3, la pièce 4 n'a pu être étudiée que sur 3 m de long et 1,25 m de large, soit sur une surface d'à peine 3,75 m<sup>2</sup>. La taille de cette fenêtre restreint évidemment la portée des observations, tant pour ce qui est de l'interprétation des vestiges que de l'appréhension de l'espace (nature, dimensions, etc.) dans lequel ils prennent place. En dépit de ces limites, ont pu être distingués trois états d'occupation dont l'enchaînement chronologique semble à peu près coïncider avec celui mis en évidence pour l'habitation 3.



■ 132 Vues verticales des vestiges de l'Unité 4 (E. Baudouin).  
A : Premier état d'occupation. B. Second état d'occupation.

##### 8.4.1. L'état 1 (phase 1)

La fouille s'est arrêtée sur un sol en terre battue (Us 801416) (fig. 71), avec lequel fonctionnent des structures en partie engagées dans les bermes : un foyer avec sa semelle argileuse jaunâtre et sa sole rubéfiée (FY801412), ainsi qu'une probable banquette matérialisée par une chape d'argile jaune enrobant une maçonnerie de pierres (BQ801418). Cette dernière est localisée contre le mur de séparation avec la pièce voisine (fig. 121 et fig. 132).

##### 8.4.2. L'état 2 (phase 2 ?)

Après cette première occupation, très vraisemblablement synchrone de l'état primitif de l'Unité 3, le niveau de sol est rehaussé sur près de 14 cm par un remblai argileux truffé de petits charbons, de nodules de terre cuite et d'éclats calcaires (Us 801372) (fig. 71). Des pierres de modestes dimensions sont alors disposées le long du mur MR801216, sur une largeur maximale de 25 cm et sur une longueur observée de 2,20 m (Us 801371) (fig. 121 et fig. 132). À l'extrémité nord de cet alignement, dont la destination n'apparaît pas clairement, une dalle en calcaire gréseux de 55 cm de long pour 7 cm de large est fichée de chant dans le sol dont elle dépasse de 12 cm, parallèlement au mur. Contre cette dalle, qui présente des traces de chauffe, est installé un foyer lenticulaire de 40 x 28 cm (FY801385) constitué d'une simple plaque d'argile et de gravillons, sur laquelle repose un amas de cendres mêlés à du charbon.

##### 8.4.3. L'état 3 (phase 3)

L'extension et le remodelage de la pièce voisine durant la phase 3 (*supra*) s'opèrent au détriment de l'Unité 4 qui est remblayée, préalablement à la construction du mur MR801143, par une couche de limon argileux très charbonneuse dans laquelle est englobée une grande quantité de nodules de terre cuite (Us 801291=801364). Ce remblai, épais d'une vingtaine de centimètres (fig. 26 et fig. 71), comporte en outre des lentilles de terre rubéfiée, mais ces traces ou résidus liés au feu ne sont pas suffisamment probants pour que l'on puisse imputer la destruction des lieux à un incendie, d'autant plus qu'aucun indice évoquant un tel scénario n'a été relevé dans l'habitation attenante. Il sert de support à la fondation du mur MR801143, puis, après avoir été en partie nivelé par un apport sableux (Us 801290),

à la mise en place d'une couche de terre indurée qui semble pouvoir être interprétée comme un niveau d'occupation (Us 801247). La pièce est alors peut-être reconverte en espace ouvert, mais cette interprétation demeure largement sujette à caution du fait de l'étroitesse de notre fenêtre d'étude.

L'abandon de cet espace intervient définitivement avec l'installation d'un remblai (Us 801171=801177) très comparable à celui situé, à peu près au même niveau altimétrique, à l'intérieur de l'Unité 3 (Us 801174). Tout porte à croire que ces deux couches sont contemporaines, mais contrairement à ce qui s'observe dans la pièce 3, aucun pavement n'est ici aménagé.

---

### 8.5. L'Unité 5

---

Située dans la partie sud-est de la zone 801, l'Unité 5 est le seul édifice de ce secteur qui ne soit pas connecté à l'enceinte (fig. 34 et fig. 55). Elle ne s'inscrit pas totalement dans le périmètre de fouille, de sorte que l'on ne dispose pas de plan complet. Seuls trois de ses côtés ont pu être dégagés. Ils dessinent un quadrilatère de 5,20 m de long, dont l'orientation générale est similaire à celle des habitations voisines (fig. 133). Il est à noter que les murs ne s'articulent pas tout à fait perpendiculairement. Il n'en subsiste plus que les soubassements, constitués, sur une largeur proche de 50 cm, de blocs grossiers en calcaire local liés à la terre. Ils reposent, semble-t-il, directement sur les remblais apportés à la phase 1 ainsi que sur le substrat. L'intérieur de l'édifice est quant à lui presque entièrement râpé : les niveaux d'occupation qui lui sont associés ont complètement disparus. Seule est conservée une couche argileuse ocre à base de substrat remanié compacté (Us 801234). Recouvrant le rocher sur une épaisseur maximum d'une dizaine de centimètres, elle a probablement servi de remblai d'installation (fig. 15).

L'entrée se faisait peut-être depuis le nord-est. De ce côté-ci, le mur présente un hiatus, sans que l'on puisse pour autant s'assurer qu'il s'agit bien là d'une ouverture et non pas d'un simple épierrement. L'existence d'une porte semble toutefois confortée par le fait que cette interruption est bordée, sur une longueur observée de 1,50 m, par un alignement de blocs (SB801149) qui pourrait correspondre à un seuil ou bien à la base d'un escalier.

Dater l'aménagement de ce bâtiment mal conservé (tout comme d'ailleurs celui de la plateforme voisine SB801242) relève de la gageure. Stratigraphiquement, son raccord avec les niveaux extérieurs les plus anciens se révèle peu lisible : dans ce secteur, où le rocher affleure rapidement, les apports sédimentaires sont en effet nettement plus ténus qu'ailleurs et ont subi une plus forte érosion. Qui plus est, certains d'entre eux ont pu rester apparents sur une longue période. Le recours aux datations absolues s'avère quant à lui totalement vain puisque le remblai 801234 n'a livré, en tout et pour tout, qu'un seul tesson de céramique non tournée.

La seule certitude à laquelle nous pouvons nous raccrocher est que cette Unité fonctionnait à la phase 3. Cependant, l'impression qui se dégage est celle d'une construction bâtie plus anciennement, vraisemblablement à la phase 2 (*supra*). La mise en place de la structure SB801149, contemporaine de celle du caniveau CN801164, pourrait



■ 133 Vue d'ensemble de l'Unité 5, depuis le sud-ouest (A. Beylier).

quant à elle participer d'un réaménagement intervenant à la phase 3 (fig. 55). Si l'édifice semble être encore habité à la phase 5, il est en revanche arasé au cours de la phase suivante ; il est alors englobé, au même titre que la plateforme SB801242, dans l'espace viaire (rue 1). Sa partie interne est nivelée sur environ 8 cm d'épaisseur par deux couches limoneuses (Us 801223 et 801128). C'est sur ces remblais et sur l'arase conservée des murs que sont installés en dernier lieu les niveaux de rue (Us 801218 et 801173) (fig. 15).

### 8.6. L'Unité 6

L'Unité 6 n'est occupée que durant la phase 2, à l'issue de laquelle elle est arasée. Nichée contre le redan de l'enceinte, elle est fermée au sud par un mur (MR801038) s'étirant dans l'axe du tableau de baie septentrional de la poterne, bordant de la sorte le passage (fig. 34). Ce mur est en partie repris et épierré lors des importants travaux de réaménagements qui interviennent ultérieurement dans ce secteur, si bien qu'il ne subsiste presque plus rien de son état initial. Son soubassement, qui se situe exactement au même niveau que celui du mur de redan de l'enceinte (fig. 134), est constitué d'une assise de blocs de calcaire dur disposés en boutisse et, pour certains, en parpaing, c'est-à-dire sur toute l'épaisseur du mur, qui atteint environ 58 cm. Fait de pierres de plus petit calibre et qui plus est de nature différente (calcaire bleuté non local), le reste de l'élévation n'est peut-être pas d'origine : sa mise en place pourrait dater de la phase suivante (phase 3, Unité 1).

Ce mur n'est plus conservé que sur 3,50 m de long, mais les contours de la tranchée creusée pour l'épierrage de son pan oriental suggèrent qu'il se poursuivait vers l'est sur une distance supplémentaire de près de 2,20 m, soit précisément jusqu'à hauteur d'une structure en pierre perpendiculaire à son axe. Très largement démantelée, cette dernière est formée de gros blocs placés sur une assise d'une hauteur d'une vingtaine de centimètres et d'une largeur totale avoisinant 60 cm (MR801327). Malgré son état lacunaire, il ne fait guère doute qu'elle correspond au mur de fermeture oriental de la pièce 6 (fig. 23). De forme rectangulaire, celle-ci mesure ainsi hors-tout 5,10 m de long et 3,05 à 3,30 m de large, ce qui porte sa surface utile à environ 15,80 m<sup>2</sup>.

Les niveaux d'occupation qui lui sont associés sont dans l'ensemble assez peu lisibles. Après l'édification

des murs, l'espace est remblayé par une couche hétérogène de terre et de cailloutis d'épaisseur assez variable (jusqu'à 24 cm par endroits) (Us 801220), sur laquelle est aménagé un foyer (FY801300) de dimensions réduites (46 x 38 cm), mais qui semble avoir été en partie rogné si l'on considère son aspect informe. Cette structure est le seul vestige observable lié à l'occupation proprement dite de cette unité d'habitation. Localisée dans le quart oriental de la pièce, elle se compose d'un radier de tessons de céramique non tournée, logé dans une cuvette à peine marquée, et d'une sole d'argile épaisse de 2 cm (fig. 135).



■ 134 Le mur MR80138 (à gauche) et son raccord avec le mur de redan de l'enceinte (à droite), vus du nord (A. Beylier).



■ 135 Le radier de tessons du foyer FY801300, vu verticalement (A. Beylier).

Au pied des murs qui forment l'angle sud-ouest de cet espace de vie est inhumé un sujet mort en période périnatale (SP801304) (*infra* – étude anthropologique). La dépouille est disposée dans une fosse aux contours mal définis, implantée dans le sol 801220. Le rattachement chronologique de cette sépulture est cependant incertain. En effet, le sol en question reste à cet endroit précis encore partiellement apparent au cours de la phase d'occupation suivante, de sorte que l'on ne peut exclure que cette tombe soit contemporaine non pas de l'Unité 6, mais de celle qui lui succède (Unité 1).

---

### 8.7. L'Unité 7

---

L'Unité 7 se situe en zone 802, à l'extrémité orientale du mur bordier de la rue 2. Elle est vraisemblablement aménagée durant la phase 2 (fig. 44), mais son fonctionnement au-delà de cette période reste incertain. Il s'agit d'un édifice rectangulaire oblong d'orientation est-ouest, mesurant hors œuvre 5,10 m de long et 3,50 m de large. Il possède des murs inégalement conservés mais particulièrement massifs, d'une épaisseur variant de 60 à 95 cm pour celui bordant au nord l'axe de circulation (fig. 136). Sa particularité réside dans l'emploi d'imposants blocs de calcaire dur exogène pouvant atteindre 1 m de longueur, qui confèrent à l'édifice un caractère assez monumental, ce qui le distingue des autres bâtiments mis au jour dans les zones 801 et 802.



■ 136 Les vestiges architecturaux de l'Unité 7, vus du nord-est (G. Guillerme).

Cette monumentalité détonne avec la surface réservée à l'espace intra-muros qui ne couvre que de 6,65 m<sup>2</sup>. Aucun niveau d'occupation n'est conservé dans la partie intérieure, qui a été assez fortement soumise à l'action de l'érosion et qui a été probablement fouillée anciennement. L'absence d'observations sur l'aménagement interne de cette construction ne permet donc pas de cerner sa destination. Épaisse de 10 à 25 cm, la stratigraphie conservée se limite à un remblai limoneux de coloration rougeâtre (Us 802025 = 802210), comblant les anfractuosités du substrat sur lequel sont directement montés les murs. Sur ce remblai, se rencontre également un lambeau de couche de terre épaisse de 4 cm, installée dans l'angle sud-est de l'édifice (Us 802028). L'ensemble est en partie recouvert par un niveau argileux (Us 802014) qui empiète pour partie sur l'arase des murs et dont l'installation intervient donc après l'abandon du bâtiment. Il est à noter que contre la façade nord de celui-ci est disposé, sur une longueur de 1,60 m et une largeur d'environ 0,60 m, un lit de pierres (Us 802201) qui pourrait correspondre à un aménagement fonctionnant avec l'Unité 7.

---

### 8.8. L'Unité 8

---

L'Unité 8 fait partie de deux seuls édifices repérés en zone 802. Son occupation est uniquement associée à la phase 3 (fig. 64). Elle consiste en une pièce rectangulaire de 9 m<sup>2</sup> intra-muros (3,50 x 2,74 m), très arasée mais très probablement adossée contre la muraille, et ce bien que la liaison architecturale avec celle-ci ne soit pas préservée (fig. 137). Située face au mur bordier de la rue 2, elle semble avoir été isolée. Ses murs présentent une épaisseur variant de 30 à 50 cm. En grande partie épierrés et conservés sur une hauteur maximale de 26 cm, ils sont constitués de moellons de calcaire froid local irrégulièrement appareillés.

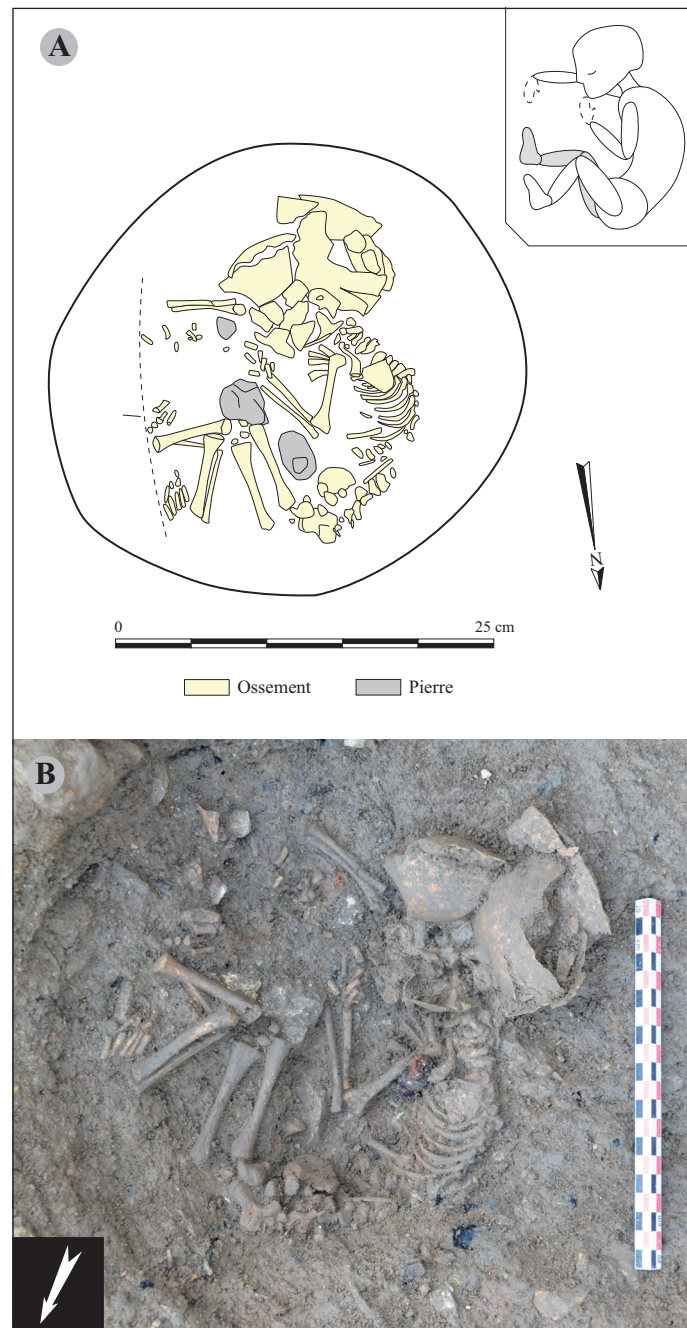
Malgré les incertitudes liées à l'arasement important des vestiges, l'occupation de cette unité semble matérialisée par deux niveaux limoneux successifs légèrement damés (Us 802099 et 802122), ainsi que par une banquette rectangulaire (BQ802070) localisée dans l'angle sud-ouest de la pièce. Large de 28 cm et haute de 15 cm, cette dernière est formée d'une assise de pierres en calcaire dur et coquillier, conservée sur 72 cm de long.



■ 137 Vue depuis l'ouest de l'Unité 8 adossée contre la cortine C (J. Le Bomin).

### 9. Les sépultures de sujets immatures : étude anthropologique (J. Michel)

Une sépulture de périnatal et deux tombes de nourrissons<sup>45</sup>, âgés de moins de 2 mois, ont été mises au jour en zone 801. Elles se rapportent à trois phases distinctes (*supra* pour les contextes archéologiques) : l'une (SP801308) a été découverte dans l'Unité 3 (phase 1), une autre (SP801304) dans l'Unité 6 (phase 2) et la dernière (SP801322) dans l'Unité 1 (phase 3).



■ 138 La sépulture SP801304 (J. Michel).  
A : Relevé en plan. B : Vue verticale du sujet inhumé.

L'estimation de l'âge a été effectuée à partir de la longueur des humérus droit d'après Sellier (1993) : il s'agit d'une révision des équations de Fazekas et Kosa (1978). L'âge menstruel (en mois lunaire) est obtenu pour les sujets de classe infantile par l'équation d'Olivier et Pineau (1958).

## 9.1. La sépulture SP801304

### 9.1.1. Analyse taphonomique

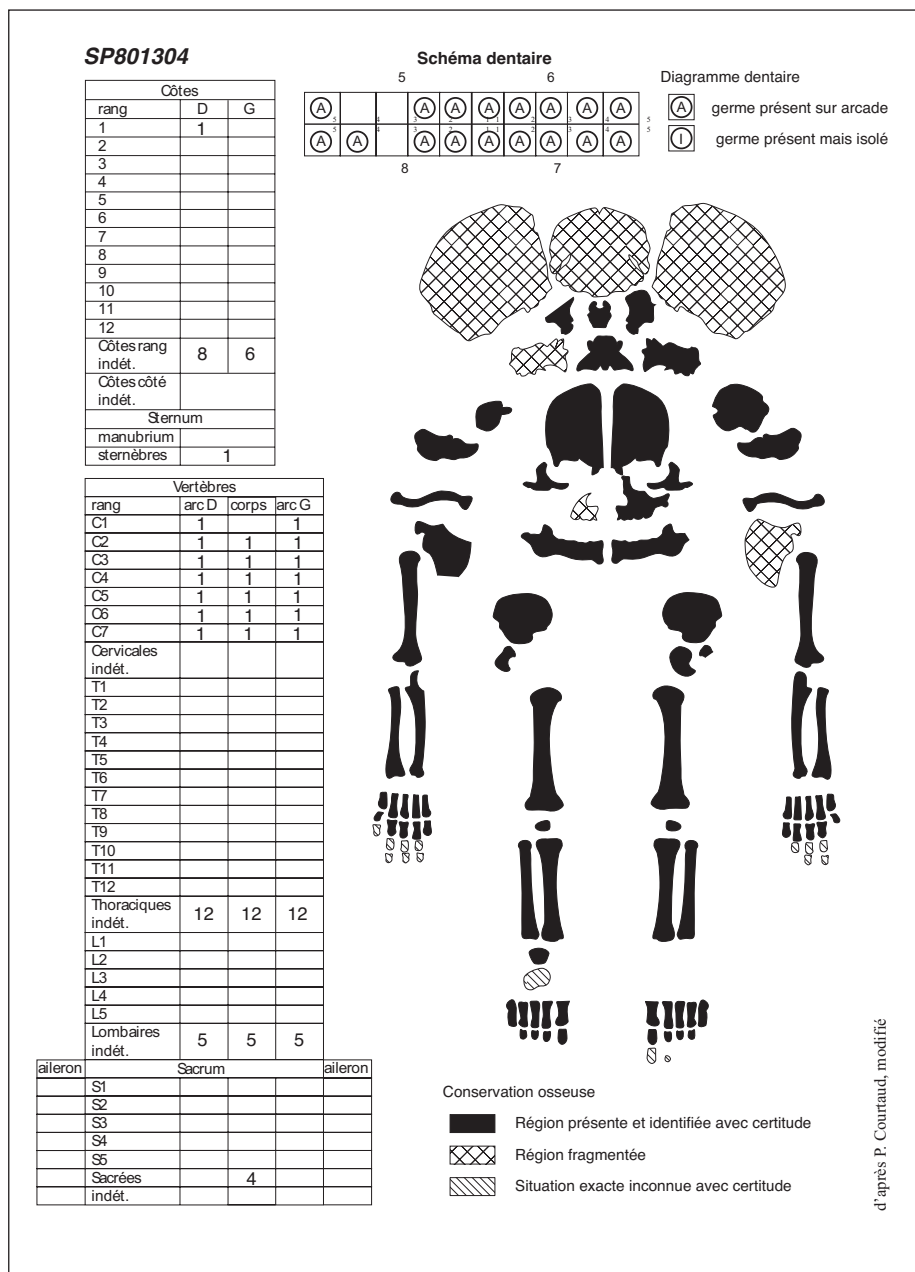
La sépulture est installée dans l'angle sud-ouest de l'Unité 6 (à moins qu'elle ne se rattache à l'Unité 1, soit à la phase 3 : *supra* les remarques sur les incertitudes strati-

tigraphiques). Le sujet a été inhumé dans une petite fosse subcirculaire de 32 cm de diamètre environ, présentant un fond en cuvette conservé sur 12 cm de profondeur. Il repose sur le côté droit, les membres inférieurs fléchis (fig. 138). Sa tête est orientée au sud, son visage tourné vers l'est. Le squelette est quasi complet (fig. 139). Son état de conservation est très bon et la fragmentation faible, à l'exception du crâne qui a souffert des conditions de découverte.

La disposition du squelette épouse la forme en cuvette de la fosse. La tête, en vue supéro-latérale gauche, prend appui contre la paroi du creusement et sur le membre supérieur droit qui est en extension, la main en supination étant à l'origine en avant du corps. Les os des mains sont déconnectés et ont glissé en partie vers le centre de la fosse. Le membre supérieur gauche est fléchi, le coude reposant sur le fond de la fosse est déconnecté, la main en pronation en avant de la tête. L'humérus, qui est en vue postérieure, a pivoté vers le centre de la cuvette, ce qui a entraîné une déconnexion avec les os de l'avant-bras. La scapula a quant à elle glissé vers les côtes.

Le rachis est segmenté mais les mouvements restent minimes alors que les éléments des vertèbres ne sont pas soudés. La cage thoracique est à plat. Au niveau de la ceinture pelvienne, l'ilium gauche a glissé vers le fond de la fosse mais son ischium est resté en place.

Les membres inférieurs sont fléchis ; le genou gauche reposait à l'origine sur le genou droit. Les articulations au niveau des genoux sont déconnectées. Le fémur droit a pivoté sur sa face antérieure occasionnant la déconnexion du genou droit et un déplacement de la partie proximale du tibia droit. Il a également provoqué la déconnexion du genou gauche situé au-dessus du genou droit. La partie distale du fémur



■ 139 Schéma de conservation du sujet inhumé de la sépulture SP801304 (J. Michel).

gauche semble avoir glissé vers le centre de la fosse, tandis que la fibula gauche a basculé en arrière du tibia gauche. Malgré ces mouvements, les métatarsiens sont restés en connexion lâche.

Les mouvements observés sur les petites pièces osseuses sont généralement de faible amplitude. Ils sont le plus souvent liés à la gravité, ces éléments se déplaçant vers le

fond de la fosse. En revanche, la déconnexion au niveau du coude gauche et des genoux a entraîné des mouvements de plus grande ampleur qui évoquent une décomposition en espace vide. Par ailleurs, la position des os des mains et des pieds semble souligner un effet de paroi qui évoque l'utilisation d'un contenant souple (de type tissu épais, vannerie, etc.).

### 9.1.2. Données biologiques

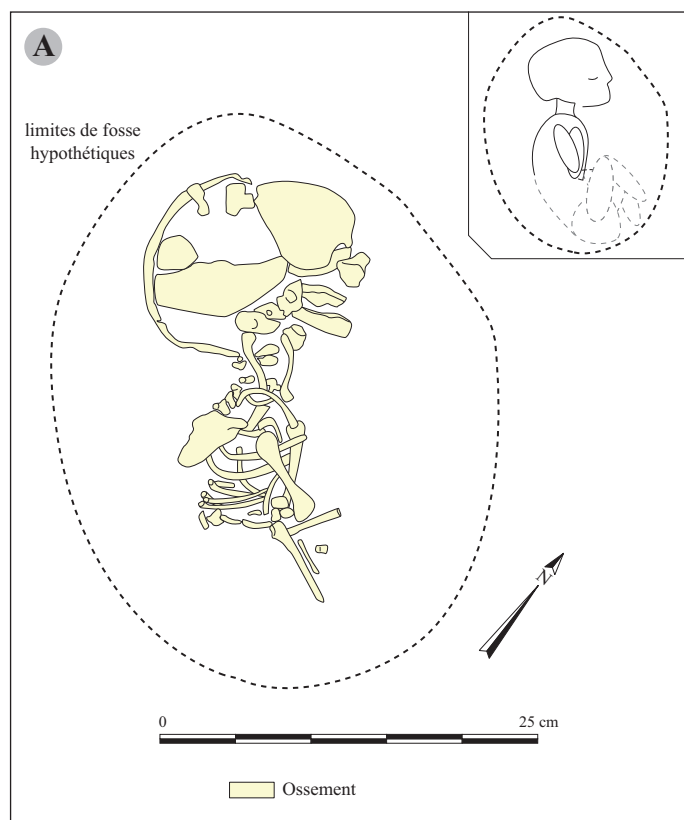
L'individu est un sujet périnatal âgé de 10,2-11 mois lunaires (Sellier 1993), soit entre 1 et 4 semaines de vie extra-utérine. Il est de sexe indéterminé.

## 9.2. La sépulture SP801308

### 9.2.1. Analyse taphonomique

L'inhumation a été mise au jour au niveau de l'angle nord-ouest de l'Unité 3. Il s'agit d'une petite fosse aux contours incertains, n'excédant pas 40 cm de long pour une profondeur conservée de seulement 7 cm. Elle suit l'orientation nord-ouest/sud-est du mur MR801216. Le nourrisson inhumé repose sur le côté gauche (fig. 140). Sa tête est orientée au nord-ouest, le visage tourné vers l'intérieur de la pièce. La partie inférieure du squelette a été entièrement remaniée (fig. 141), peut-être au moment du réaménagement de l'habitation (état 2). L'état de conservation du squelette est plutôt bon et la fragmentation faible, à l'exception du crâne.

Ce dernier, partiellement écrasé, apparaît en vue latérale droite. Le rachis est segmenté et plusieurs éléments vertébraux et de côtes ont migré vers l'avant du corps. Le grill costal est affaissé, ce qui a occasionné une verticalisation des clavicules, une mise à plat des scapulas et une déconnexion de l'humérus droit qui a légèrement glissé vers l'avant. Le membre supérieur gauche était originellement fléchi, l'humérus dans le prolongement du corps, l'avant-bras en avant du corps. Le coude est déconnecté et l'ulna gauche a pivoté sur lui-même, sa partie distale se trouvant écartée du radius gauche à près de 90°. Les os des mains et l'avant-bras droit ont disparu, à l'instar de la partie inférieure du squelette comme nous l'avons évoqué. Les mouvements des restes osseux, en particulier celui de l'ulna droit et d'un fragment de côte situé à proximité immédiate de ce dernier, qui apparaissent tous deux clairement en dehors du volume corporel initial, suggèrent une décomposition en espace vide.



■ 140 La sépulture SP801308 (J. Michel). A : Relevé en plan.  
B : Vue verticale du sujet inhumé.

### 9.2.2. Données biologiques

L'individu est un nourrisson âgé de 11,1-12 mois lunaires (Sellier 1993), soit entre 5 et 8 semaines de vie extra-utérine. Il est de sexe indéterminé.

## 9.3. La sépulture SP801322

### 9.3.1. Analyse taphonomique

La sépulture SP801322 a été mise au jour à l'intérieur de l'Unité 1, à l'angle du mur MR801038 et du seuil d'entrée. Découverte fortuitement, elle a été en partie bouleversée au moment de la fouille (fig. 142 et fig. 143). Il s'agit d'une petite fosse en forme de cuvette conservée sur environ 33 cm de long et 10 cm de profondeur, comblée par un limon argileux contenant quelques cailloux. Elle suit l'orientation nord-ouest/sud-est du seuil d'entrée.

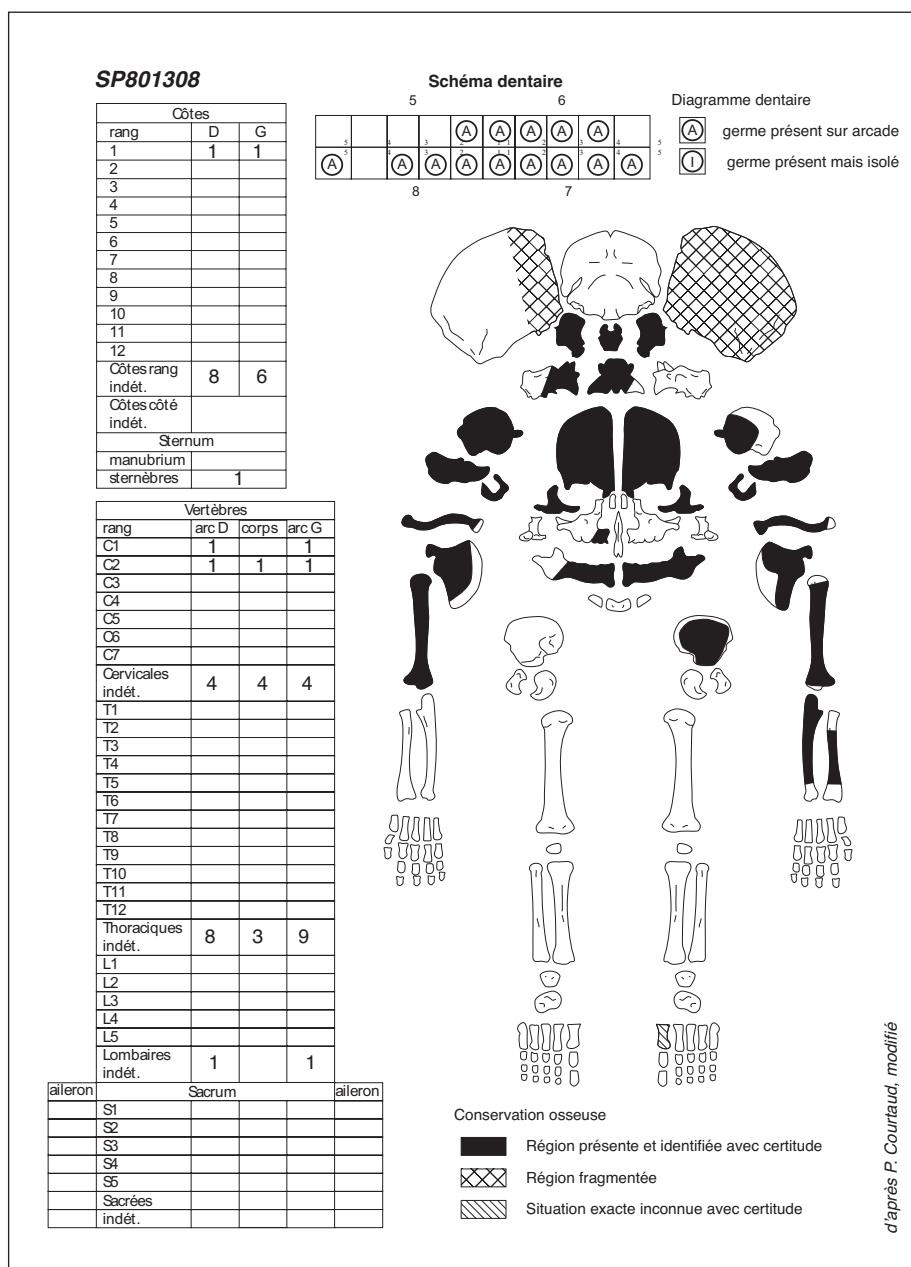
Elle a livré les restes d'un nourrisson inhumé sur le dos et légèrement sur le côté droit comme le souligne la courbure du rachis ainsi que la position des côtes droites qui sont ouvertes sur le membre supérieur droit. Sa tête est orientée au sud-est, le visage tourné vers l'intérieur de la pièce. La tête et les épaules reposent contre le bord évasé de la fosse, ce qui fait apparaître la tête en vue supéro-antérieure et les scapulas inclinées. Le membre supérieur droit est fléchi, l'humérus dans le prolongement du corps et l'avant-bras ouvert en avant du corps. Deux phalanges de main étaient encore présentes en vue palmaire. Le reste du squelette a été fortement remanié au moment de sa découverte.

Le rachis est fragmenté. La première côte droite n'est plus en place et le coude est déconnecté. Toutefois, ces mouvements restent dans le volume corporel initial. En outre, l'os zygo-

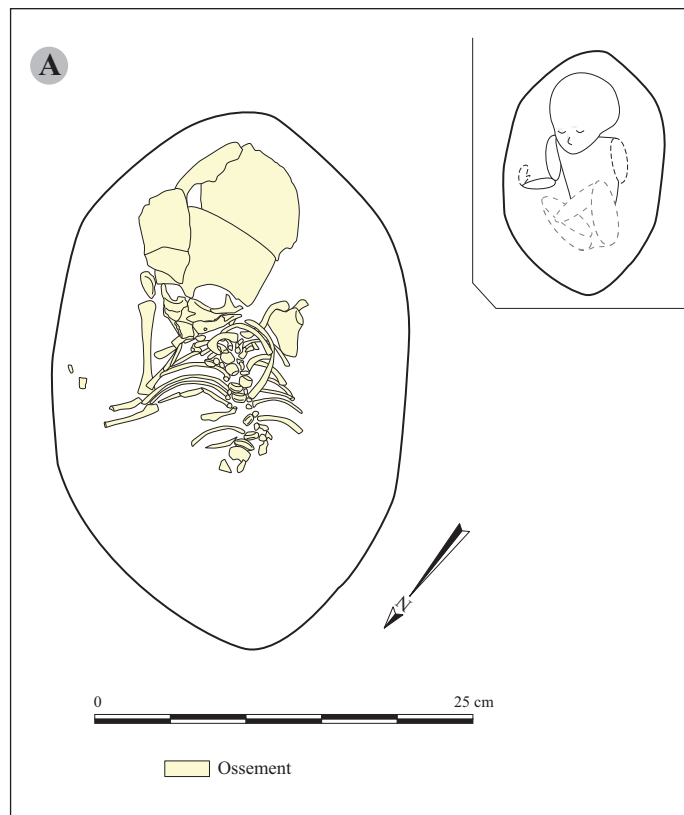
matique droit non synostosé est resté en équilibre instable au lieu de tomber dans le volume thoracique, ce qui indiquerait que la décomposition du sujet s'est opérée en espace colmaté.

### 9.3.2. Données biologiques

L'individu est un nourrisson âgé de 11,1-12 mois lunaires (Sellier 1993), soit entre 5 et 8 semaines de vie extra-utérine. Il est de sexe indéterminé.



■ 141 Schéma de conservation du sujet inhumé de la sépulture SP801308 (J. Michel).



■ 142 La sépulture SP801322 (J. Michel).  
A : Relevé en plan.  
B : Vue verticale du sujet inhumé.

## 10. Synthèse (A. Beylier)

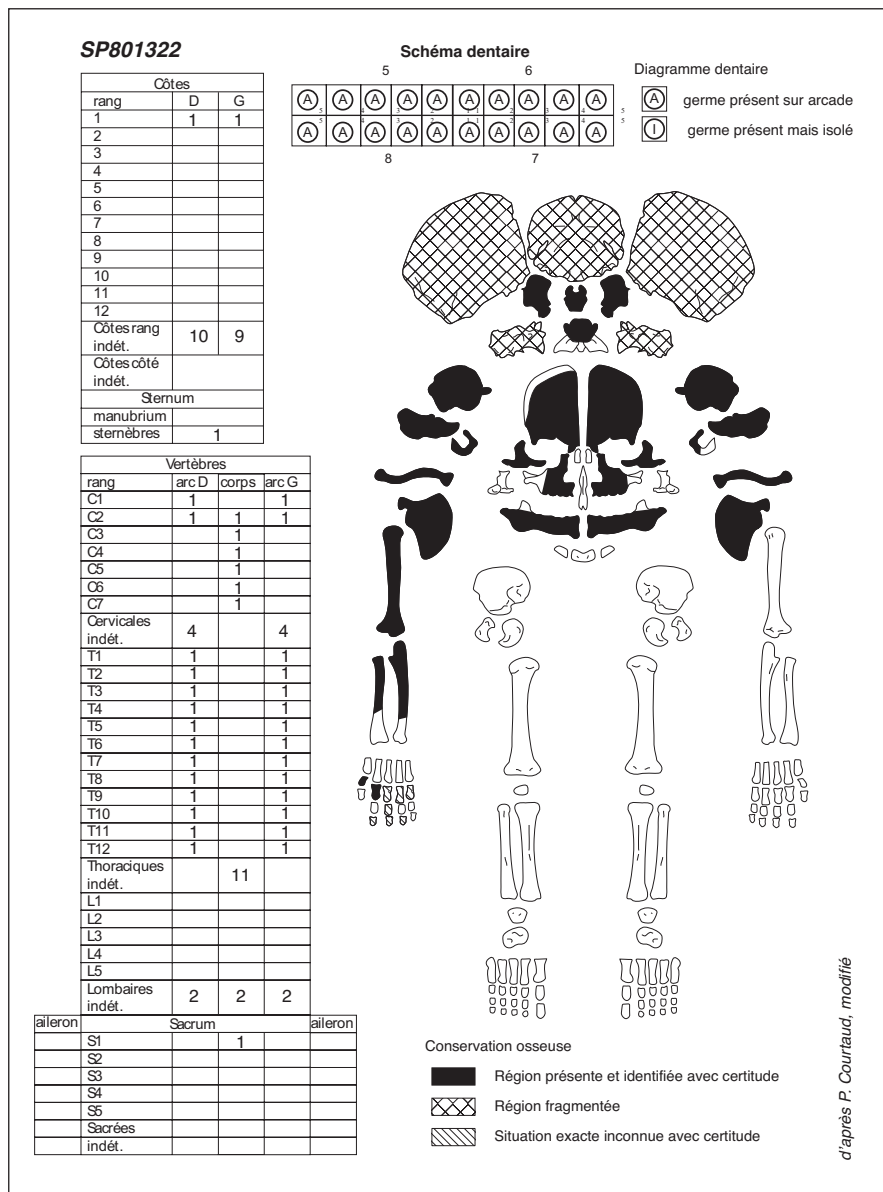
### 10.1. La fortification

#### 10.1.1. Morphologie, techniques de construction et remaniements

Dans chacune des deux zones fouillées, les plus anciens niveaux d'occupation correspondent à la mise en place de la fortification. Son édification, dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. av. n. è., précède et dicte l'aménagement des structures d'habitat.

Dans son état d'origine (phase 1), la muraille présente un aspect et des dimensions disparates. D'une épaisseur comprise entre 1,75 et 2,30 m, la courtine A, qui s'étire au sud-ouest de l'entrée, et la courtine D, qui borde la moitié orientale de la zone 802, comportent toutes deux un double parement enserrant un blocage interne de pierraille. C'est peut-être sur ce schéma, on ne peut plus banal, qu'était construite la plus grande partie de l'enceinte, mais cela demanderait à être vérifié en d'autres points du tracé par des investigations supplémentaires.

La courtine B, qui délimite l'entrée au nord-est, ainsi que son prolongement en zone 802 (courtine C) sont pour leur part d'un type différent. D'une longueur totale restituée d'environ 58 m, ils sont en effet d'emblée bâtis selon la technique des parements multiples, en l'occurrence ici un extérieur et deux intérieurs. Ce tronçon à triple parement est plus massif que les courtines constituées d'un simple mur, en particulier aux abords de la porte d'accès où il atteint un peu plus de 3 m de large, alors qu'il tend à s'amincir au niveau de la courtine C<sup>46</sup>. Ce mode de construction, qui permet de raidir l'ouvrage, s'inscrit dans la tradition des fortifications en pierre du Languedoc oriental, telle qu'elle se généralise à partir du début du III<sup>e</sup> s. av. n. è. dans la région nîmoise sur les sites des Castels à Nages, de Roquecourbe à Marguerittes (Gard), d'*Ambrussum* (Py 1990, 129-133) ou encore de Vié-Cioutat à Mons (Gard) (Dedet, Py 1985, 92-93). Le fait qu'il soit ici non pas généralisé, mais cantonné à un segment de l'enceinte, interroge. Ce procédé pourrait être corrélé à une configuration topographique particulière exigeant, davantage qu'ailleurs, la mise en place d'une structure robuste. Il est à souligner, en effet, que là où nous avons pu l'étudier, le rempart est implanté sur une ligne de rupture de pente, ce qui induit une différence



■ 143 Schéma de conservation du sujet inhumé de la sépulture SP801322 (J. Michel).

altimétrique plus ou moins prononcée selon la dénivelée entre la base du parement intérieur et celle du parement extérieur contre lequel la poussée du blocage est de fait plus importante. Le problème est que ce différentiel ne peut être mesuré précisément : le point bas de l'assiette extérieure de la muraille primitive n'a pu nulle part être observé<sup>47</sup> car il est masqué par le placage adjoint durant la phase 2. Il n'est donc pas possible de déterminer si la déclivité du terrain sur lequel est érigée l'enceinte présente, d'un secteur à un autre, des amplitudes suffisamment marquées pour justifier le recours à différentes techniques de construction.

Quoi qu'il en soit, l'exemple de la fortification de la ville basse montre bien que l'emploi de murs simples ou de murs doubles ne résulte pas nécessairement d'une adaptation à la topographie (De Chazelles *et al.* 2013, 135-136). Dans les zones 801 et 802, le choix de doter une partie de la muraille d'un triple parement pourrait ainsi procéder de considérations purement défensives, liées à la proximité du dispositif d'entrée qui constitue, en tant que tel, un point vulnérable du système fortifié. La mise en œuvre d'un raidisseur interne peut s'expliquer par la nécessité d'épaissir la courtine afin de pouvoir la surélever sans craindre de fragiliser sa structure. Avec cet exhaussement, la protection et la surveillance de l'accès ainsi que de son approche depuis le nord-est se trouveraient sensiblement accrues. Cette interprétation est confortée par l'existence de nombreux autres exemples régionaux de fortifications dont les murs sont plus épais aux abords des ouvertures (Beylier, Gailledrat 2009, 252, fig. 4 et 7). Ce phénomène est surtout visible au second âge du Fer à la Ramasse (Clermont-l'Hérault), au Mourrel-Ferrat (Olonzac, Aude), à Pech Maho (Sigean, Aude), au Cayla de Mailhac (Aude), tant au niveau de la porte nord que de la porte orientale de ce site (inédit, Beylier 2015), ou encore à Roque de Viou à Nages/Saint-Dionisy où les flancs épaissis de l'entrée peuvent être considérés comme de véritables bastions.

Quels que soient les tronçons pris en compte, la muraille du Castellat est entièrement construite en pierre, à l'instar de ce qui prévaut pour les sites fortifiés implantés en zone de garrigues où ce matériau est très largement accessible. Elle est constituée de moellons de calcaire bruts ou sommairement dégrossis, pris sur place et montés à sec. Ces blocs sont de dimensions très inégales, ce qui confère à l'ouvrage un aspect irrégulier. L'accolement des courtines C et D, qui sont architecturalement bien individualisables par une césure verticale, indique que la fortification a été édifiée non pas en un seul tenant, mais par portions juxtaposées, jointes bout à bout,

ainsi que cela semble avoir été le cas lors de la réfection du rempart de Roque de Viou, à la fin du IV<sup>e</sup> s. av. n. è. (Py 1985, 81 ; Py 2015, 96), et ainsi que cela s'observe plus anciennement et de manière plus systématique pour la muraille protohistorique de Malvieu (Saint-Pons-de-Thomières, Hérault) (Gorgues 2009, 517).

Comme le veut l'usage en Gaule méridionale, les murs ne sont pas fondés. Ils sont simplement élevés – du moins pour ce qui concerne les parements intérieurs – à même le sol ou, le plus souvent, sur des remblais de terrassement très compacts destinés à régulariser les lapiaz du rocher et à offrir de la sorte une assiette plus stable à la structure. La semelle est ensuite scellée, sur une hauteur variable, par des remblais apportés après ou au cours de l'érection de la muraille, afin de permettre l'aménagement des espaces intra-muros.

L'enceinte fait l'objet par la suite (phase 2) d'un vaste programme de rénovation avec l'adjonction, sur l'ensemble de son tracé, d'une parure en moyen ou grand appareil. Cet habillage en pierre sèche lui octroie une toute autre allure, à la fois plus monumentale et plus soignée, en raison non seulement de l'épaississement qu'il implique, mais aussi de l'utilisation de blocs imposants. Ces derniers sont par ailleurs de nature différente de celle de la fortification primitive. Outre la mise en œuvre de quelques éléments taillés en calcaire coquillier, pour certains vraisemblablement en remploi, ils consistent en un calcaire dur gris/bleuté originaire non pas de la colline du Castellas mais de ses environs. Ils proviennent de bancs de roche bien lités d'épaisseur variable et sont utilisés bruts d'extraction, en étant posés sur leurs lits de carrière. Le recours à ce type de pierre est très fréquent au sein de l'agglomération murvielloise, en particulier dans le rempart de la ville basse qui est fait exclusivement dans ce matériau (De Chazelles *et al.* 2013, 80). Il existe néanmoins, ainsi que cela a déjà été souligné (De Chazelles *et al.* 2013, 80, 145), des disparités notables entre cette enceinte périphérique plus tardive et le placage adossé à celle enveloppant le sommet de l'oppidum. Elles résident dans les dimensions des pierres qui, en ville basse, sont d'un module moyen supérieur et de plus grande régularité, ainsi que dans leur appareillage, les grandes assises horizontales du mur le plus récent contrastant en effet nettement avec les blocs inclinés du mur le plus ancien<sup>48</sup>.

La raison d'être de ce ravalement de façade de la muraille primitive pose question. Le fait qu'il ait concerné a priori tout le tracé de l'enceinte (en tout cas ses fronts nord et

ouest) et qu'il ait été réalisé avec de gros éléments qu'il a fallu extraire et acheminer jusqu'au sommet du site, suppose la mise en place d'un chantier assez colossal, avec la mobilisation d'une main d'œuvre importante et bien organisée. Au vu du labeur que cela a représenté, on a du mal à concevoir qu'il s'agit d'un simple embellissement à valeur esthétique et symbolique. Rien ne permet également de considérer qu'il procède d'une campagne de restauration. Son caractère généralisé paraît peu compatible avec l'idée d'une remise en état, d'autant plus qu'aux endroits où il est apparent, le parement extérieur d'origine ne semble pas ruiné ou délabré. La mise en place de cette enveloppe extérieure n'est pas liée non plus à une accumulation excessive des terres en amont du mur d'enceinte, dont la poussée en aurait menacé la stabilité.

Quelles qu'en soient les motivations, ce chemisage a eu pour résultat de fournir à l'ouvrage une base plus large (entre 3,10 et 4 m)<sup>49</sup> et de permettre ainsi un gain de hauteur sans doute notable. Il a donc accentué le caractère défensif et ostentatoire de la fortification qui pouvait dès lors facilement monter jusqu'à 6 m du côté extra-muros. Cette estimation, qui tient compte des fruits donnés aux parements, s'accorde parfaitement avec la hauteur de la courtine protohistorique de Nîmes, accolée à la Tour Magne. Conservée sous la forme d'un arrachement pris dans la maçonnerie romaine, celle-ci s'élève en effet à 6 m, là où son épaisseur est de 3,50 m, et à 11 m après que sa base a été presque doublée (Py 1990, 728, doc. 245).

Outre le spectaculaire exemple nîmois, plusieurs autres cas de renforcements externes de muraille sont attestés en Languedoc oriental. Il peut s'agir de travaux de réfection de grande envergure rendus nécessaires par le mauvais état des premiers murs et portant sur toute la longueur de ces derniers, comme à Roque de Viou au IV<sup>e</sup> s. av. n. è. (*supra*) ou, plus tardivement (courant du II<sup>e</sup> s. av. n. è. ?), comme à *Ambrussum* (phase 4) où le ravalement extérieur se fait avec l'emploi systématique de grand appareil (Py 1990, 723-724), à l'image de ce que l'on observe à Murviel. Au Marduel (Saint-Bonnet-du-Gard), dans le deuxième quart du II<sup>e</sup> s. av. n. è., la façade orientale du rempart ancien est doublée en épaisseur, passant de 3 à 6 m environ, probablement à la fois pour permettre sa surélévation et pour augmenter sa résistance latérale mise à l'épreuve par l'exhaussement des niveaux anthropiques accumulés depuis le VI<sup>e</sup> s. contre son parement intérieur (Py 1990, 726 ; Lebeaupin 2019). Une autre illustration de doublage est donnée, vers le milieu du I<sup>er</sup> s. av. n. è., par l'enceinte de Jastres-Nord III (Lussas) dont une partie du

tracé reprend, en l'épaississant (de 2,40 à 6 m), celui de la phase Jastres-Nord II (Lefèbvre 2006).

Sur le site du Castellàs à Murviel-lès-Montpellier, le renforcement de l'enceinte intervient très vraisemblablement au début du II<sup>e</sup> s. av. n. è., sans que l'on soit en mesure d'être plus précis. Il est quoi qu'il en soit antérieur à la construction de la muraille intermédiaire et à celle venant enclore la ville basse. On constatera qu'il intervient à peu près à la même époque que celui du Marduel, qui est rapproché par D. Lebeau-pin de la période de troubles que connaît la Provence vers 175-150 av. n. è., avec des attaques contre Marseille et la destruction violente de plusieurs oppida, notamment autour de l'étang de Berre (Lebeau-pin 2019, 94). Sur les principaux autres sites de la région nîmoise, les travaux conduisant à l'épaississement et à l'exhaussement des remparts sont datés de façon plus approximative : à *Ambrussum*, ils pourraient avoir eu lieu dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. av. n. è., tandis qu'à Nîmes ils sont placés à un moment imprécis du second âge du Fer, entre le IV<sup>e</sup> s. et l'époque augustéenne (Py 1990, 129). Il est extrêmement délicat, à partir de ces seules données, de déterminer si ce phénomène de consolidation des fortifications que l'on perçoit au II<sup>e</sup> s. av. n. è. et auquel est associé l'oppidum du Castellàs, s'inscrit dans un mouvement régional de fond, révélateur d'un contexte d'instabilités incitant les communautés urbaines à se protéger derrière de plus hautes murailles<sup>50</sup>. En tout état de cause, il semble clairement pouvoir être rattaché à cette phase de développement et de croissance que connaissent au II<sup>e</sup> s. av. n. è. les cités gauloises du Languedoc oriental (Garcia 2004, 94 ; Py 2012, 191-192).

Par la suite, l'enceinte supérieure du Castellàs ne fait l'objet d'aucun autre remaniement. Malgré des signes de dégradation, voire d'effondrements partiels, elle semble être restée debout jusqu'à la période augustéenne, soit jusqu'à la désertion du plateau sommital de la colline. On peut s'interroger sur sa fonctionnalité défensive à partir de l'époque impériale et sur son statut qui pourrait n'être dorénavant qu'essentiellement symbolique, même si en contrebas, la fortification qui enserré la ville neuve constitue encore une composante majeure de l'agglomération murvielloise, devenue entre-temps cité de droit latin (De Chazelles *et al.* 2013, 147-149).

### 10.1.2. Les accès

Seuls deux accès ont été reconnus sur le rempart de la ville haute : une poterne (obturée) sur le front nord et une entrée au nord-ouest, en zone 801 (fig. 4). Aucun autre n'a été

repéré, mais on ne peut écarter la possibilité que l'ajout, durant la phase 2, du parement extérieur en grand appareil ait occulté d'autres ouvertures plus anciennes, percées dans la muraille primitive.

La porte ménagée dans la zone étudiée correspond dans son état initial (phase 1) à l'une des entrées maîtresses de l'habitat, si ce n'est à la principale (fig. 11). Au vu du caractère incertain et lacunaire du tracé oriental de l'enceinte (*infra*), on ne peut guère statuer sur l'existence d'un passage charretier supplémentaire dans les premiers temps de l'occupation. Cela étant dit, il est fort probable qu'un tel accès ait été prévu du côté est du site au moins à partir de la phase 2 (courant du II<sup>e</sup> s. av. n. è.), après que la porte nord-ouest fut réduite à une simple trouée pour piétons.

L'emplacement choisi pour l'implantation de cette entrée tire profit des avantages défensifs naturels que procurent les lieux. Situé sur une ligne de rupture de pente au bord du dévers de la colline, il surplombe le vallon de Font Valès, offrant de la sorte un contrôle visuel sur tout le versant occidental de l'oppidum (fig. 1). L'escarpement du terrain interdisant toute approche directe depuis le côté ouest (pente à plus de 38 %), l'accès à la porte ne pouvait se faire qu'en longeant la muraille, probablement depuis le nord-est, ce qui obligeait le visiteur à s'exposer sur une longue distance à la surveillance des défenseurs du site. Le sens de ce cheminement semble accrédité par la configuration même de l'entrée, qui s'ouvre en effet au sud-ouest par une chicane. L'emploi de ce type de dispositif, qui possède notoirement une valeur défensive plus importante que les simples ouvertures frontales, témoigne ici clairement d'un souci d'optimiser la protection de la porte en tenant compte le plus possible de l'environnement topographique.

Les systèmes à recouvrement sont courants en Gaule méditerranéenne. Ils sont adoptés dans l'aire languedocienne à différentes périodes de l'âge du Fer (Beylier, Gailledrat 2009), comme sur les sites de Pech Maho, de Carsac (Carcassonne, Aude), de Malvieu et du Cayla de Mailhac (Beylier 2015). Ils sont également utilisés en Provence, notamment aux VI<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> s. av. n. è. (Isoardi *et al.* 2021, 363), l'un des cas les mieux documentés étant celui de la Tête de l'Ost à Mimet (Bouches-du-Rhône), mis en place au II<sup>e</sup> s. av. n. è. (Roth Congès 1985). Un autre, de datation imprécise, a récemment été identifié sur le rempart avancé de l'oppidum des Caisses de Jean-Jean à Mouriès (Bouches-du-Rhône) (Marcadal, Paillet 2017, 121, fig. 79). Ce type de porte est par ailleurs reproduit

à Murviel même, au I<sup>er</sup> s. av. n. è., au niveau de l'entrée orientale de la ville basse, qui est aujourd'hui incomplètement conservée, mais qui aurait mesuré entre 3,50 et 4 m de large (De Chazelles *et al.* 2013, 137).

Dans la partie haute du Castellas, l'espacement entre les deux tronçons de courtine définissant le passage est de 5 m. Bien qu'équivalent à la largeur estimée de la porte sud du rempart primitif de *Lattara* (V<sup>e</sup> s. av. n. è.) (Py 2009, 34), il est assez nettement supérieur aux standards régionaux protohistoriques, et ce quels que soient les types d'ouverture considérés. L'écart maximal généralement relevé entre les tableaux de baie des fortifications languedociennes semble en effet établi à 4 m, cette valeur se rencontrant surtout – au regard de la documentation disponible – à la fin de la période (I<sup>er</sup> s. av. n. è.)<sup>51</sup>, tandis qu'à plus haute époque la moyenne se situe approximativement autour de 3 m<sup>52</sup>. Ces dimensions sont largement suffisantes pour le passage des véhicules à roue. Dès lors, on peut s'interroger sur la nécessité de prévoir une ouverture aussi ample que celle aménagée en zone 801. Sa largeur apparaît de prime abord excessive et contradictoire avec les précautions défensives déployées par ailleurs, étant entendu que moins un accès est étroit, plus il est difficile à protéger. Sa fonctionnalité défensive est de surcroît atténuée par le faible chevauchement des courtines alors que l'intérêt majeur de ce dispositif est de prendre l'ennemi en tenaille sur une distance la plus longue possible. Ces réserves étant posées, il convient de garder à l'esprit que ce système d'entrée a pu être en grande partie démantelé au moment de sa refonte au II<sup>e</sup> s. av. n. è. (phase 2). Il n'est pas exclu qu'à cette occasion la courtine B ait été raccourcie et que d'éventuelles structures liées au franchissement (porte encadrée par des renforcements latéraux réduisant la largeur du corridor ?) aient été totalement démontées, nous privant ainsi de toute possibilité de restitution précise. En tout état de cause, les vestiges subsistants ne permettent pas de situer l'emplacement des vantaux de la (ou des) porte(s).

La poterne créée après la réduction de cette entrée est contemporaine de celle percée sur le front nord de l'enceinte (fig. 34 et fig. 39). Ses dimensions (0,80 à 0,90 m de large), tout comme celles de l'ouverture septentrionale (1,10 m) (fig. 144), sont conformes à ce que l'on observe habituellement pour ce type de passage. L'aménagement de cet accès piétonnier et l'abandon qui en découle de l'entrée charretière ont évidemment des incidences sur la desserte de l'oppidum ainsi que sur son organisation urbanistique. Les modifications apportées à cette dernière sont particulièrement bien perceptibles en zone 801 où l'on

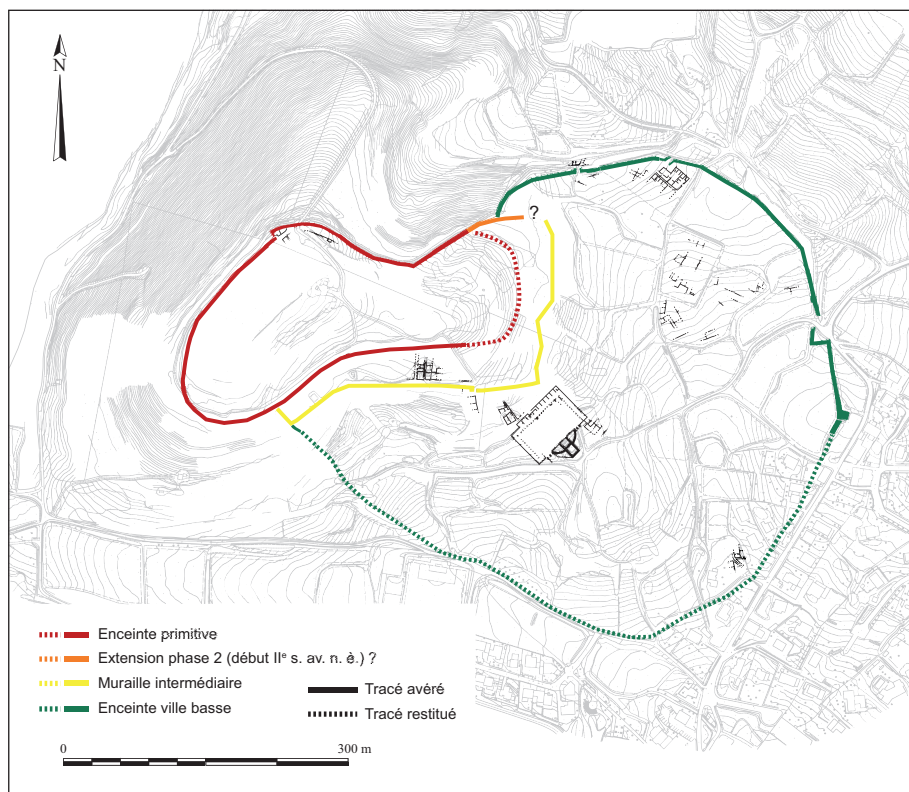


■ 144 La poterne nord (obstruée) de l'enceinte de la ville haute du Castellas (A. Beylier, J. Bertaut).

assiste à la mise en place, à l'endroit auparavant occupé par l'espace viaire, d'habitations adossées à la muraille.

### 10.1.3. Le tracé de l'enceinte

Le tracé primitif de l'enceinte enserrant la partie haute du Castellas n'est pas connu dans son intégralité. Si à l'ouest et, dans une certaine mesure, au nord, il est bien assuré, au sud et à l'est, la situation est beaucoup moins claire, ce qui a donné lieu à plusieurs hypothèses de restitution (Vial 2003, 295 ; Raux, Thollard 2003, 62-63). L'une d'elles semble néanmoins pouvoir être écartée depuis que les fouilles récentes réalisées sur la porte méridionale de l'enceinte dite « intermédiaire » ont suggéré que celle-ci correspondait non pas à la fortification initiale mais à un agrandissement de l'aire enclose (De Chazelles *et al.*



■ 145 Proposition de restitution du tracé des enceintes successives du site du Castellás (A. Beylier ; fond de carte : G. Vacassy, P. Thollard, G. Marchand).

2013, 30 ; fouilles A. Beylier). Le tracé d'origine doit donc être placé plus haut, vers le sommet du site, ainsi que cela avait déjà été proposé (Richard 1973, 75, pl. VIII ; Fiches, Richard 1979, 31, fig. 2). Au sud, il coïncide très



■ 146 La courtine accrochée à la bordure méridionale du plateau du Castellás, en amont de la « muraille intérieure ». Elle appartient vraisemblablement à l'enceinte primitive (A. Beylier).

vraisemblablement avec le mur le plus intérieur accroché au bord du plateau (fig. 145). Ce mur se développe à peu près à la même cote altimétrique que le tronçon occidental (vers +185 m NGF en moyenne), dont il constitue probablement le prolongement direct. Bien qu'en grande partie masqué par le couvert forestier, il se suit relativement bien vers l'est jusqu'à hauteur du chemin actuel qui dessert le sommet de la colline (fig. 146).

À partir de ce point, en revanche, le tracé devient totalement incertain. Le plan établi par A. de Montgravier au XIX<sup>e</sup> s. (fig. 3), puis ceux dressés ultérieurement par J.-C. Richard et F. Favory (Favory 2002, fig. 1), font apparaître un hypothétique tronçon curviligne épousant les courbes de niveaux et se fermant au nord à proximité de la poterne septentrionale. La surface ainsi ceinturée serait de l'ordre de 4 hectares.

À cette couronne se raccrocherait une seconde, plus tardive, correspondant à une extension de l'habitat fortifié, délimité par la muraille « intermédiaire » précédemment évoquée, englobant les terrasses est et sud de la colline (fig. 147). C'est à cette extension et non pas



■ 147 Pan de la muraille intermédiaire conservé sur une grande élévation, au milieu des bois, sur le versant oriental de la colline. On y observe nettement plusieurs reprises (A. Beylier).

à la première enceinte que viendrait dès lors se rabouter le rempart de la ville basse (fig. 145). Mais entre ce raccord et la zone 802, le front nord de la fortification ne présente en façade aucune rupture nette pouvant être associée à un rajout ultérieur. Le parement visible étant celui greffé dans le courant du II<sup>e</sup> s. av. n. è. (phase 2) à la muraille primitive, cela signifie que l'agrandissement de l'oppidum serait intervenu au moment de ce chemisage, ce qui pourrait dès lors amener à remonter à cette période la mise en place du mur « intermédiaire »<sup>53</sup>...

Comme on peut donc le constater, la question du tracé de l'enceinte supérieure et de son évolution chronologique reste entière. Sa complexité tient tout autant à l'état de conservation des vestiges, dont une partie a été épierrée, qu'à l'état de la recherche. Les hypothèses soulevées ici ne pourront être vérifiées que par le biais d'investigations de terrain supplémentaires, portant tout autant sur les tronçons de mur déjà bien identifiés que sur les versants méridionaux et orientaux de la colline dont la difficile accessibilité (densité de la couverture forestière, développement des broussailles, topographie accidentée des lieux) a jusqu'à présent contrarié les tentatives de repérage et de prospection méthodique.

---

## 10.2. Caractères généraux de l'habitat

---

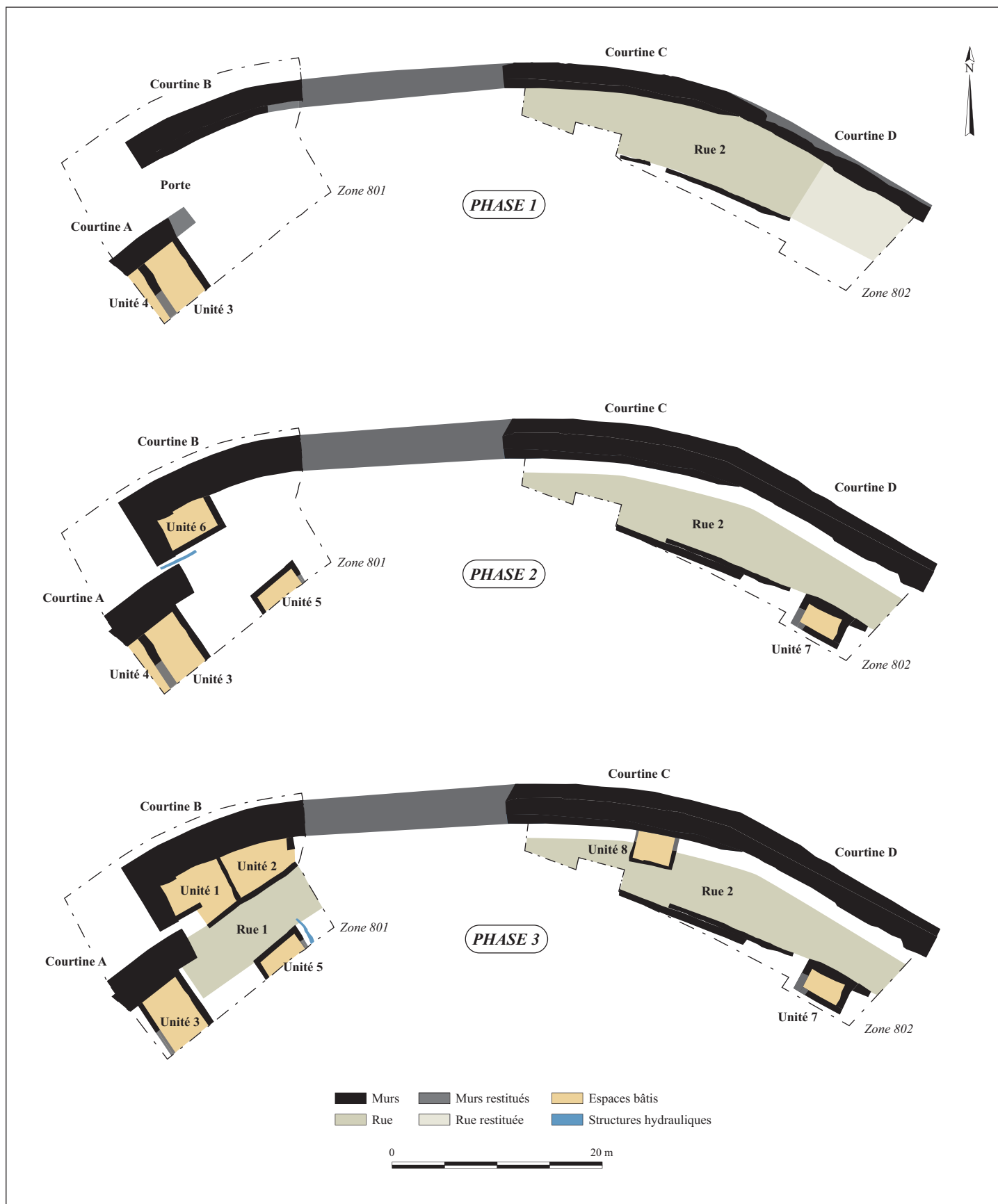
### 10.2.1. Organisation de l'espace intra-muros

L'habitat fortifié du Castellat se structure dès le départ selon un canevas basé sur cette ligne directrice que constitue l'enceinte (fig. 148). Après la fondation de celle-ci, est mis en place en zone 802 un axe de circulation (rue 2) d'environ 6,30 m de large en moyenne, courant tout le long du rempart. Il est délimité par un mur bordier et était très probablement connecté à la porte charretière qui s'ouvre, dans l'angle nord-ouest de la fortification, sur un vaste espace dépourvu d'aménagement significatif, que l'on est tenté d'identifier comme une place. Sur son côté opposé, cette entrée est flanquée par une habitation (Unité 3) partiellement chaînée à l'extrémité de la courtine A. Cette articulation architecturale révèle l'existence d'un plan d'urbanisme préconçu, dont notre fenêtre d'étude n'offre qu'un petit aperçu, mais s'organisant manifestement autour d'espaces lotis composés pour partie de maisons unicellulaires mitoyennes sur leurs longs côtés, adossées à certaines portions de la muraille (courtine A). Ce principe général, reflet d'une véritable planification urbaine, n'est en rien un cas isolé dans le

panorama régional de l'époque. Il fait écho à celui adopté à la fin du III<sup>e</sup> et au II<sup>e</sup> s. av. n. è. au Marduel et à Nages, qui sont en effet structurés par des îlots appuyés sur le rempart ou alignés sur celui-ci, le long des axes de rue (Py, Lebeaupin 1986, 14 ; Py 2015).

À Murviel, la présence d'édifices orientés sur le tracé de la fortification mais détachés de celle-ci est décelable dès la phase 2 avec les Unités 5 et 7. Lors de cette nouvelle séquence d'occupation, la réduction de l'accès en poterne n'entraîne pas de réorganisation substantielle. Au niveau de l'entrée, le secteur qui servait jusqu'alors de passage devient certes le siège d'une habitation, mais en zone 802, le mur parallèle au rempart est repris, tandis que la rue 2 est maintenue tout en faisant l'objet d'un aménagement plus soigné à l'aide de cailloutis calibrés. Au contact de la muraille, la bordure de cette voie est réservée à des activités domestiques (ou artisanales ?) se déroulant visiblement à ciel ouvert. En zone 801, le prolongement – mal conservé – de cet axe de communication ne s'étendait pas plus loin que la poterne, les habitations établies contre la courtine A étant en effet encore occupées. En dehors donc de la réattribution du secteur de l'entrée comme conséquence de la modification du système d'accès, on n'observe pas de rupture urbanistique radicale accompagnant le chemisage en grand appareil de l'enceinte.

À la fin du II<sup>e</sup> s. av. n. è. (phase 3), le schéma préexistant se pérennise tout en prenant plus de corps, avec notamment la construction de nouvelles unités domestiques, dont deux mitoyennes (Unités 1 et 2), aboutées au rempart. Un accent est également mis sur la gestion des eaux usées, qui ne s'était jusqu'alors traduite que par des dispositifs sommaires ou relativement discrets<sup>54</sup>. Cette question devient plus prégnante encore à la phase suivante, qui se signale par l'installation de caniveaux en pierre destinés à évacuer les eaux de ruissellement à l'extérieur des murs (dans la poterne, en travers de la rue 2) et par une attention portée à la préservation des habitations contre les infiltrations, avec la mise en œuvre de dispositifs pour certains inédits régionalement (Vacassy *et al.* 2022a). Cette préoccupation est particulièrement flagrante pour l'Unité 1, dont le seuil est surélevé par rapport au sol extérieur et dont le mur de façade est protégé par un dispositif original de type vide sanitaire. Parallèlement, la voirie semble occuper une place plus importante qu'auparavant du fait de la disparition des maisons adossées aux courtines, hormis celles excentrées contre le redan de la poterne. L'enceinte est dès lors longée par une voie continue de 3 à 5 m de large, véri-



■ 148 Évolution chronologique des zones 801 et 802 cette page-ci et la suivante (A. Beylier).

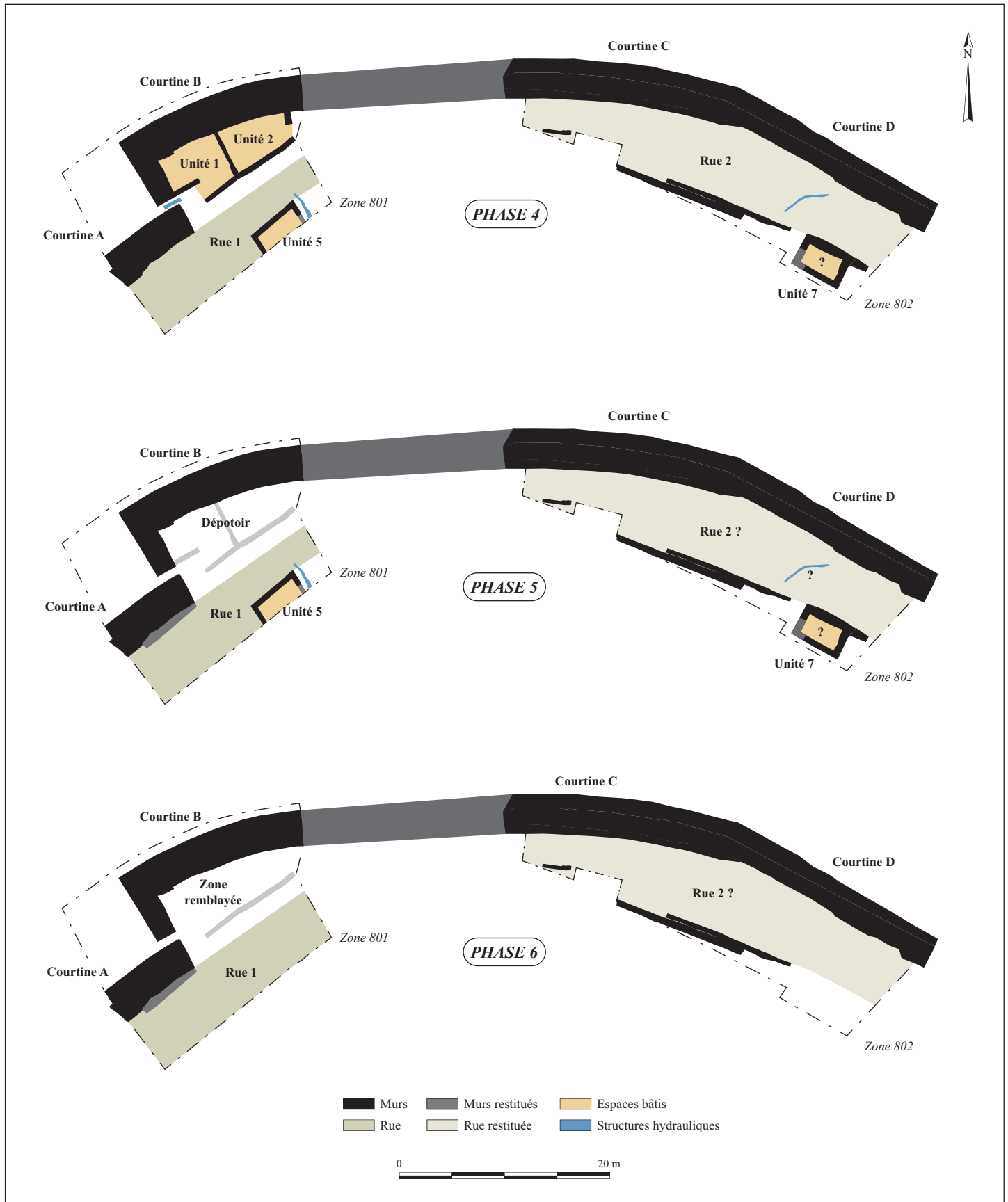


table boulevard ceinturant le périmètre de l'habitat. Cette rue régulièrement entretenue s'impose dans le courant du I<sup>er</sup> s. av. n. è. (phase 5 et 6), une fois les habitations désertées, comme une composante urbaine majeure. Elle devait très certainement permettre de desservir cette partie désormais marginale de l'agglomération dont le cœur est à cette époque localisé en ville basse.

### 10.2.2. Les unités domestiques

Huit unités fonctionnelles monocellulaires ont été plus ou moins complètement dégagées : six en zone 801 et deux en zone 802 (fig. 149). Leur aménagement interne ne laisse a priori guère de doute sur leur fonction domestique. Cette destination reste néanmoins hypothétique pour les plus arasées d'entre elles, à savoir pour les Unités 5 et 7. Elle est même particulièrement discutable pour cette dernière. De plan rectangulaire, l'Unité 7 se singularise en effet non pas tant par ses dimensions générales très modestes, que par sa faible surface utile qui atteint à peine plus de 6,50 m<sup>2</sup> et par l'épaisseur inégale de ses murs (entre 60 et 95 cm), qui apparaissent par comparaison totalement disproportionnés (fig. 44). Les blocs mis en œuvre dans son architecture sont en outre d'une taille très imposante (jusqu'à un mètre de long pour certains), sans commune mesure avec ce que l'on observe dans les autres édifices, mais qui est plutôt comparable aux modules employés dans le revêtement extérieur de la muraille. Ils confèrent un aspect monumental à cet édicule que l'on ne saurait de toute évidence considérer sur le même plan que les autres constructions<sup>55</sup>.

La forme architecturale des habitations à proprement parler est en revanche on ne peut plus traditionnelle. Il s'agit de pièces à plan quadrangulaire (rectangulaire, trapézoïdal), pourvues d'un toit très vraisemblablement à un pan. On ne peut guère aller plus loin que ce simple constat car peu nombreuses sont les unités pour lesquelles on dispose d'un plan à peu près complet (Unités 1, 2, 6 et 8). Les superficies utiles calculables (entre 7,5 et 25 m<sup>2</sup>) s'avèrent néanmoins assez nettement inférieures à celles des maisons contemporaines de *Lattara* (environ 40 m<sup>2</sup> en moyenne) et de l'oppidum des Castels à Nages (autour de 35 m<sup>2</sup> en moyenne) (Py *et al.* 2004, 374, 383), mais aussi aux surfaces moyennes observées plus globalement pour le deuxième âge du Fer languedocien, qui seraient de l'ordre de 30 m<sup>2</sup> et 35 m<sup>2</sup> entre la fin du III<sup>e</sup> s. et le début du I<sup>er</sup> s. av. n. è. (Dedet 1999, 332). Sur ces sites, cependant, les maisons sont pour la plupart composées de pièces multiples. Les comparaisons doivent donc être nuancées, d'autant plus qu'il n'est pas à exclure –

nous y reviendrons un peu plus loin – que les unités mitoyennes du Castellas, même si elles ne possèdent pas de communication directe entre elles, fassent partie d'un même ensemble plus vaste éclaté en plusieurs cellules, à l'instar de ce qui est bien attesté aux mêmes périodes à Nages ou à Lattes (Py 2009 ; Py 2015). Dans le détail et pour être plus précis, lorsqu'on ne prend en compte, dans ces établissements, que les habitations à pièce unique ou supposées comme telles, les écarts sont un peu moindres, notamment avec la phase ancienne de l'oppidum des Castels (250-175 av. n. è.) où les surfaces utiles varient entre 23 et 33 m<sup>2</sup> environ (Dedet 1999, 330-331).

D'un point de vue des techniques constructives, les unités murvielloises sont parfaitement ancrées dans les usages protohistoriques. Les murs ne sont pas fondés mais posés sur un sol en terre battue, leur base pouvant être scellée par un remblai. Ils sont élevés en pierres sèches ou liées à la terre. Dans les premiers temps de l'occupation (phase 1), ces pierres sont exclusivement d'extraction locale. Elles sont par la suite d'origines plus diverses, notamment à partir de la phase 3, avec la présence de calcaires coquilliers et de blocs exogènes en calcaire froid de couleur grise. Cette diversification témoigne de l'existence de nouvelles sources et de nouveaux circuits d'approvisionnement dans le courant du II<sup>e</sup> s. av. n. è.

On ne trouve pas trace d'enduit sur les parois, sauf dans l'Unité 1 dans laquelle est conservé un lambeau de badigeon blanc chaulé appliqué sur une accroche de terre. Les quelques restes de plaques d'enduit disséminées dans les niveaux de destruction donnent à penser que les parois internes de cette pièce étaient couvertes d'un tel revêtement au moins avant son abandon, c'est-à-dire au début du I<sup>er</sup> s. av. n. è., voire dès la fin du siècle précédent.

Les toitures étaient quant à elle très probablement en matériaux périssables (terre et bois). La présence, dans les couches de destruction des Unités 1 et 2, de fragments de tuile plate de type italique (associés à quelques morceaux de mortier) pose toutefois la question, pour ces deux pièces occupées entre 125 et 75 av. n. è., de l'existence d'une couverture faite avec ce type d'élément que l'on trouve également en emploi dans la banquette BQ801279 de l'Unité 2. En Languedoc, les toitures en tuile ne sont attestées au plus tôt qu'au début du I<sup>er</sup> s. av. n. è. sur une poignée de sites, tels que sur les oppida du Marduel (Lebeaupin 2019, 103) et du Serre de Brienne (Brignon, Gard), voire plus exceptionnellement dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. n. è. comme à Montfo (Magalas, Hérault)

(Olmer 2019). Mais dans la plupart des habitats majeurs de la région, elles n'apparaissent et ne se généralisent qu'à partir de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. av. n. è., que ce soit à Nages, à Nîmes, au Camp de César à Laudun (Gard) (Olmer 2019) ou à Lattes (Py 2009, 190). Nous nous garderons pour autant de conclure à une adoption précoce de ce mode de couverture à Murviel. Au vu de la quantité somme toute assez faible de fragments découverts, ces tuiles pourraient avoir eu un autre usage, comme possibles gargouilles par exemple, ainsi que cela a été proposé pour Lattes où la situation est comparable à la nôtre avant -30 (Py *et al.* 2004, 367).

Pour ce qui concerne leur agencement interne, les unités murvielloises regroupent des aménagements qui témoignent d'activités diverses et parfois multiples (préparation des repas, stockage, voire repos dans quelques cas avec certaines banquettes). Nos données ne sont toutefois pas suffisantes pour identifier au sein de chacune d'entre elles des espaces, délimités ou non spatialement, dédiés à des fonctions spécifiques. Les remaniements successifs auxquels elles sont parfois sujettes peuvent par ailleurs donner lieu à de nouvelles configurations, plus ou moins éloignées des précédentes. Ce cas de figure est bien illustré par l'Unité 2, qui est certainement la mieux documentée de notre corpus et pour laquelle nous avons identifié quatre états, dont le premier se prête un peu plus que les autres à l'interprétation. Dans son état d'origine, cette habitation est divisée, de part et d'autre du possible support de pilier central, en deux espaces distincts avec, à l'entrée, une aire vouée aux activités culinaires ainsi peut-être qu'à la consommation des repas et, dans la partie du fond, une resserre matérialisée par une fosse à dolium voire par une seconde disposée près de la banquette (fig. 150). En compa-

raison, l'Unité 1 voisine, avec ses seuls foyers centraux, apparaît au même moment beaucoup plus chichement équipée. Agrémentée de probables enduits muraux, elle pourrait avoir tenu lieu de salle de séjour, précédée d'un vestibule (fig. 150). D'un point de vue fonctionnel, elle complèterait ainsi l'Unité 2, si bien que l'on peut envisager que l'une et l'autre aient initialement appartenu à une seule et même maison, et ce en dépit du fait que leur entrée (qui sont d'une largeur à peu près équivalente) soient diamétralement opposées. Cette hypothèse paraît d'autant plus crédible qu'une ouverture, par la suite murée, a pu au départ exister dans la cloison séparant ces deux pièces. Cet ensemble couvrirait au total une surface intra-muros de 48 m<sup>2</sup>, ce qui entrerait parfaitement dans les fourchettes moyennes observées à Lattes.

### 10.2.3. Les équipements domestiques

Les structures équipant les habitations et les espaces de vie sont parfaitement typiques de ce que l'on rencontre en Gaule méridionale, qu'il s'agisse des foyers, des banquettes ou des fosses à dolium. Ces dernières ne sont attestées que par un probable exemplaire (FS801408) s'ouvrant dans l'angle de l'Unité 2. Cette forme de stockage à l'intérieur de doliums calés dans des dépressions de faible profondeur disposées à proximité des murs est particulièrement fréquente à *Lattara* aux III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. n. è. (Py *et al.* 2004, 379).

#### > Les structures de combustion

Les structures de combustion mises au jour correspondent toutes, en première analyse, à des foyers ouverts plus ou moins complets. Au nombre de 14 (fig. 151), elles se répartissent inégalement entre la zone 801 (11 exemplaires) et 802 (3 exemplaires). Elles sont instal-

UNF	Zone	Plan	Phases	Surface utile (m <sup>2</sup> )	Longueur (m)	Largeur (m)
1	801	sub-quadrangulaire	3-4	25	6	4,8
2	801	trapézoïdal	3-4	23	6,45	2,85-4,30
3	801	rectangulaire	1-3	> 18,80	> 5,70	3,3
4	801	rectangulaire ?	1-3	> 3,75	> 3	> 1,25
5	801	rectangulaire ?	2-5 ?	> 6,7	5,2	> 1,60
6	801	rectangulaire	2	15,8	5,1	3,05-3,30
7	802	rectangulaire	2	6,65	3,5	1,9
8	802	rectangulaire	3	7,5	3,5	2,74

■ 149 Tableau synoptique des caractéristiques principales des unités fonctionnelles (UNF) des zones 801 et 802 (A. Beylier).

lées à l'intérieur des unités domestiques et plus marginalement sur la voirie, à proximité du rempart. Au sein des habitations, elles peuvent être placées en position centrale (état 1 de l'Unité 1), sur l'axe médian de la pièce (Unité 3) ou bien décentrées au voisinage de l'entrée (Unité 2). Elles se rapportent uniquement aux quatre premières séquences d'occupation, ce qui, dans une certaine mesure, fait sens puisqu'à partir de la phase 5 (deuxième quart du I<sup>er</sup> s. av. n. è.) les espaces fouillés sont principalement dévolus à la circulation ou réservés aux rejets de détrit (dépotoirs).

Ces foyers affectent une forme circulaire, ovalaire ou rectangulaire et présentent des dimensions assez variables. On notera toutefois que les trois exemplaires quadrangulaires les mieux conservés (FY801250, FY801253, FY801403) sont de tailles assez comparables, avec une longueur de 75 cm et une largeur comprise entre 38 et 58 cm.

On retrouve ici les deux principales catégories attestées régionalement durant la Protohistoire (Nin 1999, 225-232 ; Roux, Raux 1996 ; De Chazelles 2021), à savoir les foyers à plat ou lenticulaires (au nombre de 4) et les foyers maçonnés (10 individus). Ces derniers sont constitués d'une fine plaque de cuisson façonnée en argile, sans décor visible, reposant sur un radier aménagé à même le sol ou bien à l'intérieur d'une cuvette de fondation peu profonde. À l'instar de ce que l'on observe ailleurs dans le midi de la France (Nin 1999, 232 ; Roux, Raux 1996, 405), les radiers peuvent être de différentes natures. Ils sont le plus souvent en pierres, utilisées seules ou accompagnées de tessons de céramique, plus rarement construits avec des tessons uniquement ou bien composés d'une simple semelle de terre. Ces matériaux sont généralement agencés en structure serrée et enrobés d'une fine chape de sédiment plus ou moins graveleux. Il est à noter que les fragments de céramique sélectionnés sont à chaque fois exclusivement non tournés, à l'ex-



■ 150 Plan de restitution de l'état d'origine des Unités 1 et 2 (phase 3) avec distribution des espaces (A. Beylier).

ception de ceux employés dans le foyer le plus récent (FY801253, phase 4), qui correspondent pour la plupart à de l'amphore italique.

#### ➤ Les banquettes

Ces équipements semi-mobiliers semblent courants au sein de l'oppidum. Malgré les faibles surfaces habitées fouillées, on en dénombre en effet huit (fig. 152), répartis dans

quatre unités fonctionnelles (Unités 2, 3, 4 et 8). Comme pour les foyers, ces structures ne sont plus documentées à compter de la phase 5, période à partir de laquelle la nature de l'occupation des zones étudiées évolue sensiblement, les espaces privés s'effaçant au profit des espaces publics (*supra*). On ne saurait donc, sur la foi de notre seule petite fenêtre d'étude, considérer cette absence comme le reflet d'une tendance générale, extrapolable à l'ensemble de l'habitat du I<sup>er</sup> s. av. n. è.

Foyer	Phase	Localisation	Position	Type	Forme	Dimensions (cm)	sur radier (nature)	sur cuvette
FY801195	3	Unité 3 (état 3)	axe médian	construit	quadrangulaire	84 x 50	pierres, tessons (CNT)	
FY801250	2 ?	Unité 3 (état 2)	axe médian	construit	rectangulaire	74 x 38	pierres	
FY801253	4	Unité 2 (état 4)	angle	construit	rectangulaire	75 x 40	pierres, tessons (CNT, A-ITA)	
FY801254	3	Unité 1 (état 1)	centré	construit	indét.	incomplet	cailloux, terre graveleuse	x
FY801255	3	Unité 1 (état 1)	centré	construit	indét.	90 x 60	cailloux, terre graveleuse	x
FY801264	2	espace extérieur	proche courtine	à plat	indét.	incomplet		
FY801300	2	Unité 6		construit	indét.	46 x 38	tessons (CNT)	x
FY801383	3-4	Unité 2 (état 2)	décentré, face entrée	à plat	circulaire	diam. 45		
FY801385	2 ?	Unité 4		à plat	indét.	40 x 28		
FY801403	3	Unité 2 (état 1)	décentré, face entrée	construit	rectangulaire	75 x 58	cailloux, tessons (CNT)	x
FY801412	1	Unité 4		construit	indét.	indét.	terre argileuse	
FY802077	3	espace extérieur	proche courtine	à plat	ovale ?	71 x 58		
FY802094	2	espace extérieur	proche courtine	construit	ovale	40 x 35	pierres, terre	
FY802199	2	espace extérieur	proche courtine	construit	circulaire	diam. 22	cailloux (couronne), CNT	

■ 151 Tableau synoptique des caractéristiques principales des foyers des zones 801 et 802 (A. Beylier).

Banquette	Phase	Localisation	Structure
BQ801355	3	Unité 2 (état 1)	arase d'un mur antérieur
BQ801279	3 ou 4	Unité 2 (état 3)	pierres et gros morceaux de tuile
BQ801293	1	Unité 3 (état 1)	dalles liées à la terre, revêtement d'argile
BQ801233	2 ?	Unité 3 (état 2)	dalles et pierres surmontées d'une couche de terre compacte plaquée de fines dalles, enveloppe d'argile
BQ801203	3	Unité 3 (état 3)	pierres et fg. de meules, enveloppe de terre
(BQ)801209	3	Unité 3 (état 3)	arase d'un mur antérieur
BQ801418	1	Unité 4 (état 1)	maçonnerie de pierres, enveloppe de terre
BQ802070	3	Unité 8	pierres

■ 152 Tableau synoptique des caractéristiques principales des banquettes des zones 801 et 802 (A. Beylier).

Ces banquettes courent le long des murs, en étant souvent disposées dans les angles des pièces. De faible hauteur, elles ne s'élèvent pas à plus d'une vingtaine de centimètres du sol. Il peut s'agir de murs arasés réutilisés ou bien d'éléments conçus dès l'origine pour cet usage. Les aménagements spécifiques sont systématiquement fabriqués en pierre. Ils comportent une ou plus exceptionnellement deux assises de dalles, parfois remplacées par des moellons ou bien accompagnées de morceaux de *tegula* ou de meule en basalte. Deux d'entre eux paraissent avoir été bruts : celui, de dimensions très réduites, établi dans l'Unité 8 (BQ802070) et celui, imprécisément défini, logé dans l'angle de l'Unité 2 (BQ801279). Les autres associent l'emploi de la terre à celui de la pierre. Dans ces constructions mixtes, le sédiment rapporté (du limon argileux plus ou moins plastique de couleur gris ou jaune) sert à lisser la surface ou à enduire l'ensemble de la structure, ainsi que cela s'observe fréquemment sur d'autres sites régionaux (De Chazelles 1997, 174 ; Py *et al.* 2004, 375). Certains montages sont particulièrement originaux, comme celui de la banquette meublant l'Unité 3 (BQ801233) qui incorpore dans son parement de petites dalles calcaires plaquées verticalement sur une couche de terre (fig. 125). Ce dispositif évoque celui de l'Apié de Raybaud (Les Arcs-sur-Argens, Var) à la fin de l'âge du Fer (Nin 1999, 245) mais à la différence de celui-ci, les pierres ne sont pas apparentes : elles font partie intégrante du noyau de la structure qui est entièrement enrobée d'une chappe de finition en argile, ce qui pose au passage la question de leur utilité fonctionnelle. Diverses formules constructives sont donc adoptées, dont certaines très singulières, faisant en cela écho à ce qui a pu être mis en évidence en Provence (Nin 1999, 248). En Languedoc, l'éventail des techniques de montage est tout aussi large. Les banquettes en pierre sont surtout attestées dans l'arrière-pays (De Chazelles 1996, 312), ainsi que cela est bien illustré à Gailhan (Gard) et à la Ramasse aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s. av. n. è., ou plus tardivement (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. n. è.) à Nages et au Marduel (Py, Lebeaupin 1986). Sur la frange littorale, à *Lattara/Lattes*, elles sont caractéristiques des deux derniers siècles avant notre ère, période à laquelle elles paraissent éclipser celles en terre crue qui étaient jusqu'alors dominantes au sein de l'établissement (De Chazelles 1996, 312 ; Py *et al.* 2004, 138). Dans ce contexte régional, l'existence, à Murviel-lès-Montpellier, de banquettes mixtes est à souligner, ce d'autant plus que la mise en œuvre de la terre crue en tant que matériau de construction semble très marginale sur le site en regard de celle de la pierre.

#### 10.2.4. Les sépultures de périnatales

Les trois sépultures d'immatures mises au jour en zone 801 (*supra* – étude anthropologique) datent de la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. (phase 1) et du II<sup>e</sup> s. av. n. è. (phases 2 et 3). Ce sont les premières du genre découvertes sur le site du Castellat. Alors qu'il est exceptionnel et très largement sous-représenté en milieu funéraire par rapport aux niveaux de mortalité infantile de l'époque, ce type de dépôt se rencontre fréquemment au cours de l'âge du Fer dans les habitats du midi de la France (Dedet 2008, 76-77 ; Dedet 2018, 199). En Languedoc oriental, sont ainsi recensées, pour les III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s. av. n. è., une dizaine de tombes de périnatales réparties dans les établissements des Castels à Nages, du Marduel et de *Lattara/Lattes* (Dedet 2008, 100-112, 119). La présence, sur l'oppidum murviel-lois, de deux jeunes nourrissons est à souligner car contrairement aux nouveau-nés (âgés de moins d'un mois après le terme) les sujets de cette tranche d'âge (entre un et douze mois) sont extrêmement rares en Gaule méditerranéenne où l'on ne décompte qu'une douzaine d'attestations en habitat, soit à peu près autant qu'en contexte funéraire (Dedet 2008, 73, 149).

À Murviel, ainsi que cela est l'usage sur les autres sites régionaux, les ensevelissements ont lieu uniquement au sein d'espaces domestiques, à savoir à l'intérieur des Unités 1, 3 et 6 (fig. 153). Ils interviennent à chaque fois au pied des murs : deux d'entre eux prennent place dans le fond des habitations, à proximité des angles des édifices (SP801304 et SP801308), tandis que le troisième dépôt (SP801322) est situé à l'entrée de l'Unité 1, immédiatement en avant du seuil.

Les défunts reposent dans des fosses dont les limites, difficilement identifiables, restent pour l'essentiel hypothétiques. Les creusements semblent néanmoins ovalaires et n'avoir guère excédé les dimensions des corps. En Gaule du Sud, ces fosses ne comportent presque jamais de dispositif de signalisation et les cas murviel-lois ne dérogent pas à la règle, exception faite peut-être, dans l'Unité 1, de la sépulture SP801322 qui pourrait être marquée en surface par deux petits moellons de calcaire disposés à plat et par quelques cailloutis pris dans un sédiment plus clair que le sol en terre battue (ce possible aménagement est visible sur la figure 103).

Les corps sont tous orientés différemment. Hormis celui de la tombe SP801304, qui est déposé perpendiculairement au mur voisin (MR801038), leur orientation est calquée sur celle des aménagements architecturaux près

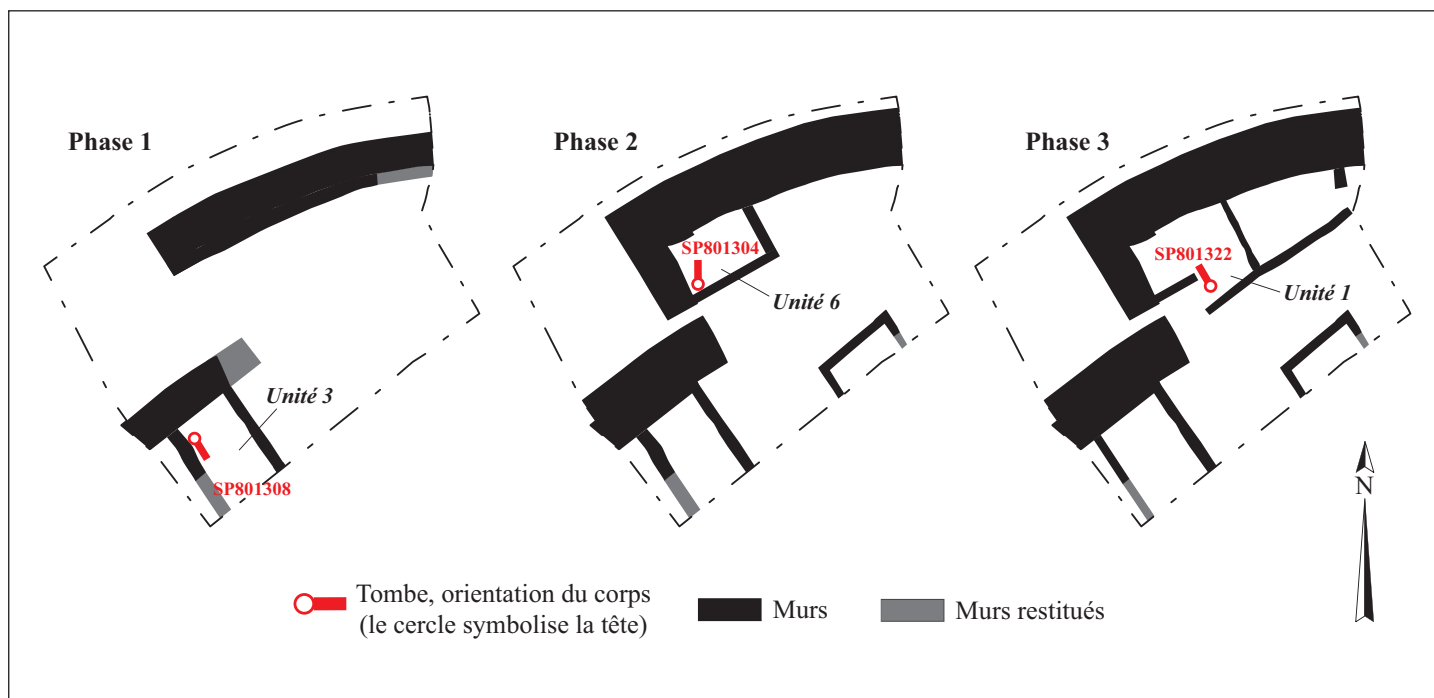
desquels ils sont enterrés. Les nourrissons des dépôts SP801308 et SP801322 sont ainsi parallèles, respectivement, au mur latéral de l'Unité 3 et au seuil de l'Unité 1. À l'instar de ce que l'on observe en Languedoc oriental (Dedet 2008, 125), les positions des corps présentent une grande variabilité : les dépouilles peuvent être placées sur le dos (SP801322), sur le côté gauche (SP801308) ou sur le côté droit (SP801304). Il en est de même pour l'orientation de la tête (fig. 154), qui semble n'obéir à aucune règle. Le seul point commun, notable, est l'orientation des visages, qui sont ici tous tournés vers l'est (ou le nord-est). Il est également partagé avec les rares autres sépultures régionales bien documentées de nourrissons qui, en effet, regardent systématiquement dans cette direction (Dedet 2008, 154).

En dépit du fait que les squelettes soient incomplets<sup>56</sup>, les postures suggèrent que les membres inférieurs étaient repliés et que les membres supérieurs étaient ramenés vers le tronc ou vers la tête. Aucun indice taphonomique ne permet de supposer l'existence d'embaumements, ce qui rejoint le constat général établi pour ce type de dépôt funéraire dans le midi de la France (Dedet 2018, 202 ; Dedet 2008, 124). De la même manière, aucun de ces très jeunes défunts n'était accompagné de mobilier.

### 10.3. Les mobiliers : faciès et chronologie (A. Beylier, G. Guillerme, A. Malignas, L. Métais)

Le mobilier céramique issu des zones 801 et 802 renvoie l'image d'un site participant, depuis le milieu du III<sup>e</sup> s. jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> s. av. n. è., aux circuits d'échanges avec le monde méditerranéen non gaulois. Malgré sa position un peu reculée par rapport au littoral, on retrouve au Castellas les mêmes catégories de vases importés que sur un établissement portuaire comme celui de Lattes, qui a pu jouer un rôle de redistribution vers l'arrière-pays murviel-lois. La relative faiblesse quantitative des différents lots de céramique ne permet guère de s'appuyer sur des statistiques fiables et d'effectuer des comparaisons précises. Néanmoins, l'évolution des échanges semble suivre des tendances comparables à celles identifiées à *Lattara* et de manière plus générale en Languedoc oriental méditerranéen.

Si, sur toute la période considérée, les céramiques modelées restent globalement majoritaires, les importations sont dominées par les produits massaliètes jusqu'aux environs du milieu du II<sup>e</sup> s. av. n. è. Par la suite, les produc-



■ 153 Localisation des tombes des sujets immatures en zone 801, aux phases 1, 2 et 3 (A. Beylier).

Tombe	Phase	Localisation	Âge	"Orientation du corps"	Posture	"Orientation de la tête"	"Orientation du visage"
SP801304	2	Unité 6	périnatal	N/S	côté droit	au sud	vers l'est
SP801308	1	Unité 3	nourrisson	NO/SE	côté gauche	au nord-ouest	vers le nord-est
SP801322	3	Unité 1	nourrisson	NO/SE	sur le dos	au sud-est	vers le nord-est

■ 154 Tableau synoptique des caractéristiques principales des sépultures d'immatures de la zone 801 (A. Beylier).

tions italiennes prennent l'ascendant, en particulier avec la diffusion presque exclusive de vin italien (amphores). La vaisselle fine à vernis noirs se partage, au III<sup>e</sup> s., entre des productions du *Latium* (groupe étrusco-latinal des petites estampilles) et de Campanie. Mais à partir du siècle suivant, les secondes deviennent majoritaires et occupent une place de plus en plus importante, jusqu'à ce qu'elles soient progressivement concurrencées, dès la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. n. è., par des imitations locales ou régionales (dérivées de campanienne C). Toutefois, l'approvisionnement de l'oppidum ne se limitait pas qu'à la sphère orientale de la Méditerranée ainsi qu'en atteste la présence, à partir du II<sup>e</sup> s. av. n. è., d'importations ibériques (céramiques de la côte catalane). Ces dernières demeurent cependant relativement marginales en comparaison des autres productions exogènes. La situation est donc très similaire à celle qui prévaut alors dans l'aire languedocienne, entre l'Hérault et le Rhône, avec des échanges placés jusqu'au II<sup>e</sup> s. av. n. è. sous la coupe de Marseille, puis sous celle de Rome (Py 2012, 189).

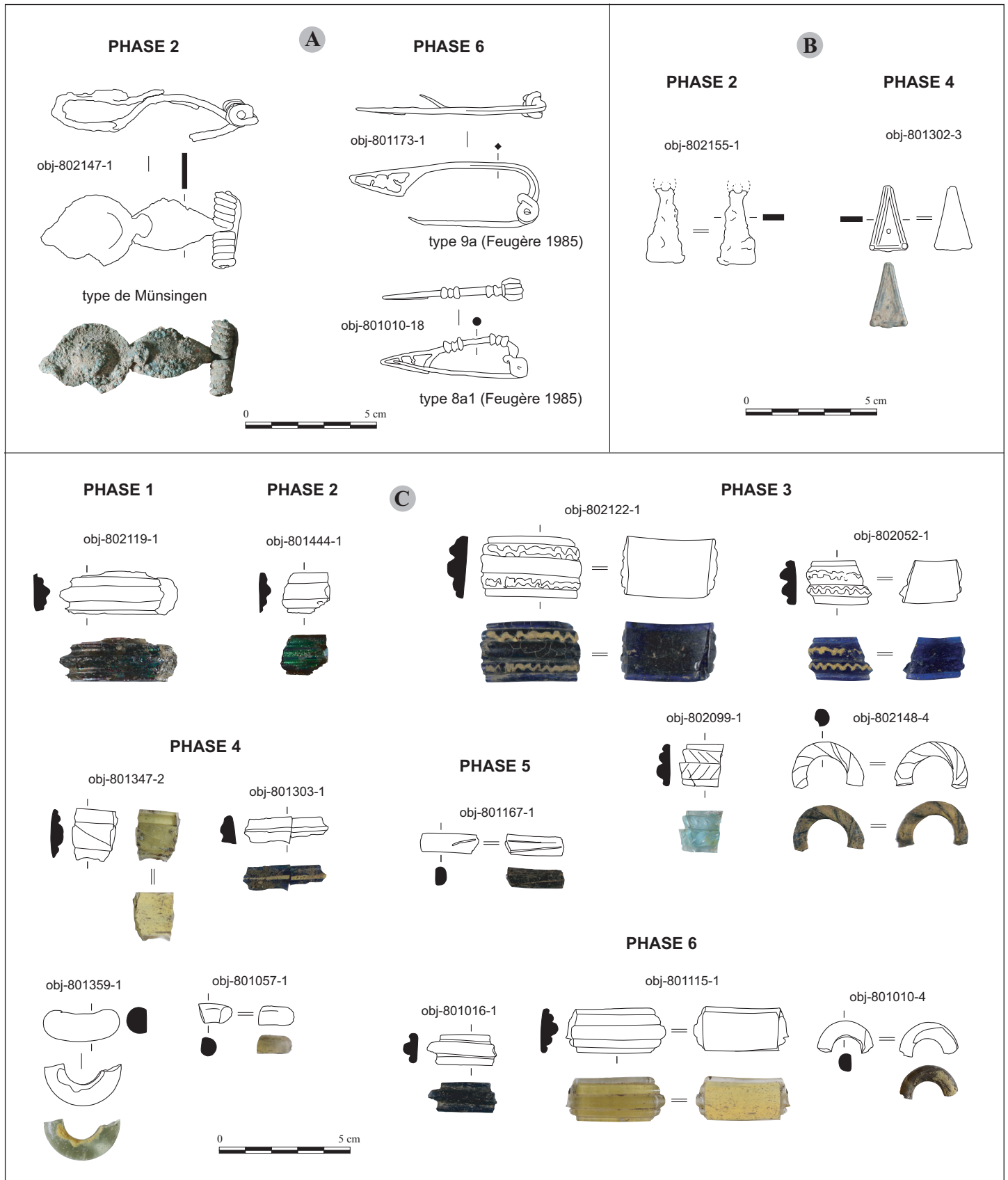
Le site ne semble véritablement s'insérer dans une économie monétaire qu'après la conquête de la Narbonnaise, à l'instar de ce que l'on perçoit ailleurs, comme par exemple au Marduel (Lebeauupin 2019, 113). Jusqu'au début de la période augustéenne, les petits bronzes de Marseille grecque et, dans une moindre mesure, leurs imitations gauloises constituent le monnayage dominant, comme dans la plupart des gisements du second âge du Fer du Languedoc oriental (Py 2006, 177 ; Richard, Gentric 2022). Parmi les séries indigènes d'inspiration massaliète, est à souligner la présence de plusieurs petits bronzes des *Samnagenses*, dont l'aire de répartition concerne le triangle bas-rhodanien, avec des quantités qui restent somme toute assez modestes (Py 2006, 398-405 ; Richard, Gentric 2022).

Le petit mobilier est également typique de la sphère culturelle du Languedoc oriental du deuxième âge du Fer. La meilleure illustration en est sans doute le chenet zoomorphe

en terre cuite qui s'apparente à tout un ensemble d'exemplaires bien documentés (fig. 24) (Py, Crozet 1973 ; Py 1992, 794-799 ; Py 2016a, 487). Les éléments de parure métalliques, en premier lieu les fibules, de même que ceux en pâte de verre (bracelets et perles) s'accordent eux aussi pleinement avec le faciès régional (fig. 155, A et C). Certains types de bracelets en pâte de verre semblent en particulier pouvoir être rapprochés de séries minoritaires voire inconnues en Europe continentale, mais bien représentées en Gaule méridionale, notamment sur l'oppidum des Castels à Nages qui pourrait avoir abrité un atelier de fabrication (Feugère, Py 1989 ; Feugère 1992).

Les niveaux fouillés dans les zones 801 et 802 ont livré également du mobilier résiduel antérieur au milieu du III<sup>e</sup> s. av. n. è., en quantité certes très marginale mais dont la présence pose inévitablement la question, sinon d'une occupation, du moins d'une fréquentation plus ancienne du Castellat. Ce mobilier se compose de deux pendoques triangulaires en alliage cuivreux – dont une portant un décor de triangles concentriques ciselés – datées du premier âge du Fer (fig. 155, B) (Py 2016a, 201), ainsi que de quelques tessons céramiques se rapportant à de l'amphore étrusque du VI<sup>e</sup> s. av. n. è. et à des productions plutôt caractéristiques du IV<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> s. av. n. è. (bol attique, pseudo-attique, amphore massaliète et coupe en grise peinte, correspondant à un total de quatre bords issus de contextes des phases 1 et 2). Il fait écho aux deux fibules du IV<sup>e</sup> s. déjà recensées dans les quartiers bas du site et au lot céramique daté de manière lâche entre le milieu du VI<sup>e</sup> s. et le milieu du II<sup>e</sup> s. av. n. è. qui accompagnait stratigraphiquement l'une d'elles sur le piémont de la colline, dans le secteur de la porte nord (*supra*).

Il convient de rester prudent sur l'interprétation que l'on peut faire de ce maigre corpus d'objets disparates et épars. Les pièces de parure métallique ont pu être conservées et transmises sur plusieurs générations, avant d'être abandonnées bien plus tardivement que leur date de fabrica-



■ 155 Éléments de parure issus des zones 801 et 802 (G. Guillerme). A : Fibules en alliage cuivreux. B : Pendeloques en alliage cuivreux. C. Bracelets et perles en pâte de verre.

tion, ce qui expliquerait leur anachronisme en regard de leur contexte de découverte. Ce phénomène de transmission est en revanche moins évident pour les éléments de céramique qui, de fait, peuvent être plus facilement considérés comme étant en position remaniée dans des couches plus récentes. Leur très faible nombre demeure cependant peu significatif. En l'état, ce mobilier peut tout au mieux être interprété comme le bruit de fond d'une fréquentation irrégulière ou d'une occupation de faible intensité et diffuse du sommet du Castellas, antérieure à la création de l'habitat fortifié et pouvant remonter au IV<sup>e</sup> s. av. n. è., voire avant (dès le VI<sup>e</sup> s. ?).

Aux abords et dans les environs immédiats de l'oppidum, les indices d'occupation relevant de ces périodes sont rares et souvent isolés. Ils proviennent pour l'essentiel des prospections pédestres conduites dans les années 2000 par Gérald Sachot, dans le cadre du programme dirigé par P. Thollard. Ces investigations ont permis de repérer plusieurs gisements de la fin du premier ou du début du second âge du Fer se signalant par la présence de mobilier céramique (amphores étrusques et massaliètes, associées parfois à de la céramique non tournée) : principalement dans les secteurs de la Gachelle, à l'est du Castellas, et surtout des Ifs, au sud (Vial 2003, 290), ce dernier étant relativement proche de l'oppidum des Gardies, sur la commune voisine de Pignan, qui est occupé de la deuxième moitié du VI<sup>e</sup> s. à l'extrême fin du V<sup>e</sup> s. ou au tout début du IV<sup>e</sup> s. av. n. è. (Raynaud *et al.* 1983).

## 11. Conclusion (A. Beylier)

Les fouilles conduites en zone 801 et 802 renouvellent sensiblement nos connaissances sur le site du Castellas de Murviel-lès-Montpellier, en premier lieu sur le plan chronologique. Elles permettent d'établir la date de création de l'habitat fortifié et de retracer à grands traits son évolution générale durant les deux premiers siècles de son occupation.

Il est désormais acquis que la partie sommitale de la colline, qui pourrait avoir été fréquentée au moins dès le IV<sup>e</sup> s. av. n. è., est le siège de l'établissement originel. Se développant sur une superficie estimée à environ 4 ha, l'oppidum naît vers le milieu ou dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. av. n. è. Dès le départ, l'image qui ressort est celle d'un habitat gaulois aggloméré et bien structuré, s'organisant autour de cette ligne directrice que constitue

l'enceinte. Il présente de nombreux traits communs avec les sites perchés et fortifiés contemporains établis sur le territoire que l'on attribue aux Volques Arécomiques. Sa fondation intervient à une période de recomposition des habitats du Languedoc oriental (Py 2012, 190), marquée par un phénomène de polarisation et par une concentration de peuplement (Vial 2011, 83-84). Autour de 250 av. n. è., l'oppidum des Castels à Nages se structure à l'intérieur d'une puissante enceinte et selon un plan dont la régularité dénote un schéma d'urbanisme planifié (Py 2015). Dans le même temps, l'oppidum d'*Ambrussum*, déjà occupé depuis une cinquantaine d'années, bénéficie d'une nouvelle campagne importante d'urbanisation et surtout de fortification (Py 1990, 718-724 ; Fiches 2002, 529). Sur la bande littorale, l'agglomération de Lattes connaît quant à elle un essor urbain remarquable, touchant toutes ses composantes (Garcia 2003).

Face à cette dynamique, à laquelle participe l'émergence du Castellas, s'observe, principalement durant la première moitié du III<sup>e</sup> s. av. n. è., un phénomène inverse de déprise amorcée dès le IV<sup>e</sup> s., dont témoigne une série d'abandons. Dans le secteur du Montpelliérais, il concerne entre autres *Sextantio*, la Roque de Fabrègues et les Gardies à Pignan (Garcia 2003, 58). Ces sites se situent tous dans un proche rayon de l'oppidum murvieltois qui constitue dès lors la principale pour ne pas dire la seule agglomération fortifiée de ce secteur de l'arrière-pays. Son implantation dans cet espace anciennement occupé, à moins de deux kilomètres au nord du lieu où était auparavant installé l'habitat des Gardies, répond de toute évidence à une logique territoriale. Localisé dans une zone stratégique, à l'interface de plusieurs entités paysagères, il s'érige comme la porte d'entrée, depuis le littoral lattois, vers un hinterland dont il pouvait assurer le verrouillage et contrôler l'exploitation<sup>57</sup>.

À tous points de vue, il s'agit certainement dès sa création d'un centre régional majeur, dont l'importance va s'amplifier et s'affermir au fil du temps, ce dont rend compte notamment son agrandissement progressif. Au début du II<sup>e</sup> s. av. n. è., la parure monumentale dont est dotée l'enceinte primitive s'inscrit probablement dans ce mouvement d'intense urbanisation du midi de la Gaule qui doit autant au dynamisme propre des sociétés celtiques méditerranéennes qu'à l'influence grandissante de Rome dans la région. C'est semble-t-il dès la fin de ce siècle, c'est-à-dire un peu après la conquête de la Narbonnaise, que l'agglomération gagne les versants avec le développement de la ville basse et de sa fortification. Parallèlement, dans le courant du I<sup>er</sup> s. av. n. è., l'occupation du sommet de la

colline paraît baisser en intensité. Cette tendance s'affirme dans la seconde moitié du siècle, alors que les quartiers inférieurs de la ville connaissent au même moment un essor important. Le modèle évolutif proposé naguère par J.-C. Richard (antériorité de l'habitat de hauteur, déplacement progressif vers l'adret, sur les bas de pente, étiolement et dépeuplement des quartiers hauts au profit des quartiers bas un peu avant le changement d'ère) est donc, dans ses grandes lignes, parfaitement valide. Si l'on en juge par les zones fouillées, le plateau sommital du Castellat, après plus de deux siècles d'occupation continue, n'est définitivement plus habité à partir du règne d'Auguste.

Le tableau général que nous venons de brosser demanderait évidemment à être précisé et détaillé. Il convient de garder à l'esprit que malgré nos avancées, les fouilles réalisées jusqu'à présent n'ont concerné qu'une infime portion du site. L'ouverture de fenêtres d'étude supplémentaires dans la partie haute du gisement permettra sans doute d'apporter des retouches, voire de nuancer certaines de nos conclusions. Cela est particulièrement vrai pour les structures d'habitat à proprement parler, pour lesquelles nous n'avons qu'une image très partielle, mais également pour la fortification protohistorique d'origine dont le tracé n'a pas été totalement reconnu. L'exploration de cet oppidum est donc loin d'être achevée et réserve encore assurément de nombreuses découvertes importantes.

ALEXANDRE BEYLIER

Sète agglomération méditerranéenne – UMR 5140 ASM,  
Montpellier – a.beylier@agglropole.fr

Emmanuel BAUDOUIN

Université Paris Nanterre – UMR 8068 TEMPS  
MSH Mondes, Bâtiment René Ginouvès,  
21 allée de l'Université, F-92023 Nanterre Cedex  
emmanuel.baudouin@parisnanterre.fr

JOACHIM LE BOMIN

Responsable Pôle archéologie – IFAO  
leboin.joachim@gmail.com

ADRIEN MALIGNAS

Mosaïques Archéologie – UMR 8546 AOROC, Paris  
a.malignas@mosaiquesarcheologie.com

GAËLLE GUILLERME

contractuelle en archéologie  
gaelle.guillierme@laposte.net

JULIETTE MICHEL

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes – UMR 7268 ADES  
juliette.michel@culture.gouv.fr

LAURE MÉTAIS

Inrap – UMR 5140 ASM, Montpellier  
laure.metais@inrap.fr

## Notes

1. Ce programme, coordonné par Patrick Thollard, a été entrepris à l'initiative de l'Université Paul Valéry-Montpellier 3, avec l'appui de l'UMR 5140 du CNRS « Archéologie des sociétés méditerranéennes » (Montpellier) et de la DRAC Occitanie. Il a bénéficié du soutien de la Métropole de Montpellier et de la commune de Murviel-lès-Montpellier. Il a porté autour de quatre axes principaux : les fortifications, l'habitat et l'artisanat, la zone monumentale et l'étude du territoire de l'agglomération antique.
2. Nous remercions chaleureusement P. Thollard pour la confiance et la totale liberté qu'il nous a accordées dans la direction de ces opérations.
3. Ces phases sont toutes bien documentées en zone 801, dont la stratigraphie tient lieu de référence. Les deux dernières ne sont en revanche pas représentées en zone 802, où les niveaux les plus récents ont irrémédiablement disparu à la suite de l'effet combiné de la mise en culture du terrain et des décapages opérés lors des fouilles anciennes.
4. L'ordre de numérotation des unités fonctionnelles ne possède aucune valeur chronologique.
5. Les remaniements successifs dont a fait l'objet ce tronçon de mur n'ont pas permis de dégager en plan toute la largeur de l'ouvrage primitif : la possibilité que celui-ci ait comporté un parement interne supplémentaire, non visible en l'état, ne peut donc être totalement exclue. Il est à signaler que la protection au titre des Monuments Historiques dont fait l'objet l'enceinte n'autorise pas de démontage ou de coupe au travers de celle-ci, ce qui limite par conséquent les possibilités d'observation.
6. Le parement extérieur de la courtine primitive a pu être observé par endroits à la faveur d'éboulements ou de démontages anciens de l'habillage en grand appareil mis en place à la phase 2 sur toute la longueur de l'enceinte.
7. En tenant compte néanmoins de la nuance apportée dans la note 5.
8. US 802033, 802088, 802112, 802121, 802210, 802228, 802229, 802236.
9. US 801377, 801384, 801538 et 801552.
10. Aucune ornière n'a été observée à la surface de ces couches, mais cette absence n'est évidemment pas discriminante. Il faut par ailleurs tenir compte du fait que les restructurations ultérieures, qui ont été particulièrement importantes aux abords de la porte, ont pu en effacer toute trace.
11. H. conservée : 9,2 cm ; l. max. : 7,9 cm ; ép. max. : 6,5 cm ; p. : 273 g.
12. US 801369, 801436, 801461, 801462, 801484, 801513, 801568.
13. US 802043, 802055, 802113, 802119, 802223, 802224.
14. US 802040, 802042, 802079, 802083, 802084, 802085, 802089, 802175, 802184, 802195, 802197, 802204, 802206, 802212, 802213, 802214, 802215, 802217, 802218, 802219, 802221, 802222, 802230, 802232, 802233, 802234.
15. Dans l'ordre chronologique : US 801560, 801543, 801535, 801522, 801531, 801512, 801493, 801492, 801471, 801479, 801440, 801444, 801428, 801333.
16. US 802156, 802177, 802183, 802194, 802196, 802202.
17. US 802092, 802060 (= 802069), 802130, 802049 (= 802059).

18. US 802090, 802109 (= 802209, 802081), 802086, 802075 (= 802189), 802076.
19. US 802028, US 802188, 802179, 802201, 802178 (= 802064), 802174 (= 802063), 802168 (= 802057), 802046, 802167 (= 802045).
20. US 802083 (= 802097), 802035, 802159, 802151, 802157, 802083.
21. US 802171, 802173 (= 802176), 802180, 802170, 802155, 802154.
22. US 801312, 801313, 801337. Les comblements associés à ces creusements sont les suivants : US 801271, 801282, 801283, 801307, 801331, 801373, 801390.
23. US 801348, 801357, 801368, 801375, 801393, 801400, 801401, 801432, 801549, 801566, 801571.
24. Par ordre chronologique : US 801464, 801441, 801431, 801438.
25. À un moment que l'on peut situer stratigraphiquement après l'installation de l'ilot contre la courtine B et avant celle de la rampe SB801231.
26. US 802015, 802016, 802017, 802022, 802023, 802036, 802041, 802044, 802062, 802136, 802137, 802138, 802139, 802142, 802143, 802144, 802146, 802148, 802163.
27. US 802117, 802114, 802067.
28. US 802061, 802066, 802091.
29. US 802029, 802030, 802031, 802037, 802048, 802051, 802052, 802056.
30. Les deux premières phases d'occupation n'ont livré aucune monnaie, contrairement aux séquences suivantes.
31. US 801057=801083, 801084 (attribution possible à la phase 5), 801093, 801102, 801126, 801135, 801137=801303, 801139, 801142, 801153, 801229, 801294, 801302, 801325, 801347, 801349, 801350, 801359, 801387, 801397.
32. US 801397, 801387, 801229.
33. US 801036, 801037, 801045, 801046, 801086=801095, 801094=801360, 801167, 801191, 801213, 801224, 801228, 801251, 801259, 801260, 801295, 801296, 801301, 801358.
34. L'existence d'un portique accolé au mur de façade des Unités 1 et 2, dans l'axe de la courtine A, aurait pu, par exemple, être envisagée mais on ne relève nulle trace de trou de poteau ou de socle de pilier susceptible de donner corps à cette hypothèse.
35. Cet ensemble sera publié prochainement en détail. En attendant, le lecteur peut se reporter aux études préliminaires présentées dans le rapport de fouille de 2016 (Malignas 2016 ; Guillaume 2016).
36. US 801010=801026, 801018, 801032, 801033, 801034=801042, 801035, 801053=801172, 801063, 801064, 801072, 801075, 801115, 801124, 801173, 801218, 801225.
37. Couche dont la mise en place pourrait remonter à la phase 2.
38. Voir le cas de la sépulture de périnatal SP801304 que nous avons rattachée, sans certitude aucune, à l'Unité 6, soit à la phase 2.
39. 72 x 40 cm pour FY801254 ; 78 x 51 cm pour FY801255.
40. Cette fosse a été repérée tardivement à la fouille et n'a donc pu être étudiée dans les règles de l'art.
41. Par ordre chronologique : US 801200, 801150=801192, 801140=801159.
42. US 801097 et US 801104=801119.
43. US 801235, 801245, 801249, 801263, 801274, 801275, 801277, 801289, 801314.
44. US 801214 et US 801049=801176.
45. Le terme de « nourrissons » renvoie à des sujets âgés de plus d'un mois.
46. L'existence d'une interruption du parement intérieur entre les courtines B et C ne peut être totalement exclue compte tenu de l'emprise des fouilles. Dès lors, la possibilité que ce placage, large d'environ 1 m au niveau de l'entrée, ait servi de rampe soutenant un escalier permettant d'accéder au sommet de la muraille mérite d'être évoquée. Ce type de dispositif reste néanmoins très peu illustré en Gaule méridionale en dehors du cas des Castels à Nages au II<sup>e</sup> s. av. n. è. et de celui, plus ancien (V<sup>e</sup> s. av. n. è.), de *Lattara* (Py 2016b, 231) ou encore, à Murviel même, de celui plus récent de la ville basse avec l'escalier jouxtant la porte est (De Chazelles *et al.* 2013, 69).
47. L'arrachement partiel de l'habillage monumental de la courtine B permet cependant d'établir, sur la portion concernée, un écart d'au moins 0,70 m entre le point haut et le point bas de l'assiette du mur.
48. En façade, les pierres de l'enceinte supérieure sont disposées, rappelons-le, non pas de manière à rectifier la pente du terrain, mais parallèlement à celle-ci.
49. À la phase 2, le parement intérieur préexistant semble avoir été démonté le long de la courtine B, aux abords de la poterne, ce qui n'est apparemment pas le cas au niveau de la courtine C, qui correspond au tronçon le plus épais que nous avons pu étudier.
50. Dans ce contexte, l'absence de tours sur l'enceinte de la ville haute du Castellans doit être soulignée, alors que ces éléments défensifs sont largement adoptés sur les sites régionaux contemporains (III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s. av. n. è.), comme à *Ambrussum* ou sur l'enceinte 2 de Nages (Py 2016b, 233). Cette singularité murviellose perdure avec la fortification de la ville basse, qui n'est protégée que par un ouvrage de flanquement, le seul connu étant celui du Mas de Garenc adossé au front oriental de la muraille (De Chazelles *et al.* 2013, 142).
51. À titre d'exemple, la porte sud de Vié-Cioutat (Dedet, Py 1985, 92-93) et la porte nord de la ville basse du Castellans de Murviel-lès-Montpellier (De Chazelles *et al.* 2013, 138) atteignent chacune 4 m de large. À Lussas, les entrées des places fortifiées de Jastres-Nord II et de Jastres-Sud mesurent entre 3,65 et 3,90 m (Lefèbvre 2006).
52. Il s'agit là d'une moyenne purement indicative. Parmi les sites fortifiés pour lesquels nous disposons de données chiffrées, les largeurs de porte sont de 3,20 m à Pech Maho (III<sup>e</sup> s. av. n. è.), 3,30 m pour l'entrée nord du Cayla de Mailhac et 3,70 m pour la porte à cour de ce même oppidum (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. av. n. è.) (Beylier, Gailledrat 2009), 3,12 m à *Ambrussum* (III<sup>e</sup> s. av. n. è.), 2,5 à 3 m à Roque de Viou (IV<sup>e</sup> s. av. n. è.) (Py 1990, 696, 722), ou encore d'environ 3 m pour la porte à recouvrement de Malvieu (Gorgues 2009).
53. Pour rappel, la construction de cette muraille intermédiaire a été fixée au I<sup>er</sup> s. av. n. è., mais cette datation reste sujette à caution : en effet, les niveaux d'installation fouillés au niveau de la porte méridionale ont subi d'importantes perturbations, tandis que leur base n'a pas été complètement atteinte du côté intra-muros lors des fouilles – inédites – conduites en zone 3 (De Chazelles *et al.* 2013, 17-30).
54. On tiendra compte, cependant, du caractère lacunaire des vestiges attribuables aux deux premières phases d'occupation. Ce qui en subsiste, comme dans le cas de la possible structure hydraulique SB801465, rend leur interprétation incertaine.
55. On restera prudent sur les conclusions que l'on peut en tirer : nous sommes peut-être ici en présence d'une partie seulement d'un bâtiment plus vaste. Le mur sud pourrait n'être ainsi qu'une division interne de l'édifice. De même, il n'est pas impossible qu'il se prolonge vers l'est.
56. Ces lacunes sont principalement le fait des conditions de découverte.
57. Parmi les ressources exploitables sur lesquelles les occupants du Castellans ont pu avoir la mainmise se trouve le minerai de fer, ainsi que l'atteste l'atelier de réduction récemment découvert à Combaillaux, à moins de 8 km au nord de Murviel-lès-Montpellier (Sanchez 2016). D'après les résultats préliminaires, dont on attendra la confirmation, cet atelier semble avoir été en activité au second âge du Fer (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. av. n. è.) et pourrait donc avoir été contemporain de l'occupation du Castellans.

## Références bibliographiques

- Barberan 2013** : BARBERAN S. – Contribution à l'étude du faciès céramique de la période tardo-républicaine et du début du règne d'Auguste à Nîmes (Gard). La fouille préventive de la place de la Maison Carrée (1990-1991). In : MAUNÉ St., DUPERRON G. – *Du Rhône aux Pyrénées. Aspects de la vie matérielle en Gaule Narbonnaise*, II. Montagnac, Monique Mergoïl, 2013, p. 11-62 (*Archéologie et Histoire Romaine*, 25).
- Barberan, Pomarèdes 2008** : BARBERAN S., POMARÈDES H. – Un ensemble de céramiques daté du début de la période augustéenne sur le site du Mas de Vignoles à Nîmes (Gard). *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 2008, 41, p. 181-209.
- Barberan et al. 2009** : BARBERAN S., MALIGNAS A., MARTÍNEZ FERRERAS V., RENAUD A., SILVÉREANO S., VINCENT Gh. – Un ensemble augustéen mis au jour au pied du monument corinthien de l'agglomération du Castellas (Murviel-lès-Montpellier, Hérault). In : SFECAG, *Actes du Congrès de Colmar*, Marseille, SFECAG, 2009, p. 289-318.
- Baron 2011** : BARON A. – Provenance et circulation des objets de parure en roches noires : l'exemple du site Hallstattien d'Eckbolsheim (Bas-Rhin, Alsace). *Bulletin de la Société préhistorique française*, 108/2, 2011, p. 345-358.
- Beylier 2015** : BEYLIER A. – *Le Cayla (Mailhac, Aude)*. Rapport final de fouille programmée (2012-2015). Montpellier, DRAC Occitanie, 2015, 170 p.
- Beylier, Gailledrat 2009** : BEYLIER A., GAILLED RAT É. – Traditions indigènes et innovations dans les fortifications de l'aire languedocienne à l'âge du Fer : l'exemple de Pech Maho (Sigeac, Aude) et du Cayla de Mailhac (Aude). *Revista d'Arqueologia de Ponent*, 19, 2009, p. 251-270.
- Brecciaroli 2019** : BRECCIAROLI L. – Ceramica a vernice nera : metodi e risultati di recenti ricerche in Italia. In : GANDOLFI D. (dir.) – *La ceramica e i materiali di età romana. Classi, produzioni, commerci e consumi*. Bordighera, Istituto Internazionale di Studi Liguri, 2019, p. 17-32 (*Quaderni Scuola Interdisciplinare delle Metodologie Archeologiche*, 2/2).
- De Chazelles 1996** : DE CHAZELLES C.-A. – Les techniques de construction de l'habitat antique de Lattes. In : PY M. (dir.) – *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*. Lattes, ARALO, 1996, p. 259-328 (*Lattara*, 9).
- De Chazelles 1997** : DE CHAZELLES C.-A. – *Les maisons en terre de la Gaule méridionale*. Montagnac, Monique Mergoïl, 1997, 231 p. (*Monographies instrumentum*, 2).
- De Chazelles 2021** : DE CHAZELLES C.-A. – Les foyers domestiques de l'âge du Fer dans le Sud de la France (VII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Objets utilitaires ou symboliques ? In : LAMAZE J., BASTIDE M. (dir.) – *Around the Hearth. Ritual and commensal practices in the Mediterranean Iron Age from Aegean World to the Iberian Peninsula*. Berlin/Boston, De Gruyter, 2021, p. 186-219.
- De Chazelles et al. 2010** : DE CHAZELLES C.-A., RAUX S., BEYLIER A., SACHOT G., VACASSY G., VINCENT G., THOLLARD P. (dir.) – *Murviel-lès-Montpellier (Hérault). Agglomération antique du Castellas*. Rapport final d'opération 2008-2010, DRAC Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2010.
- De Chazelles et al. 2013** : DE CHAZELLES C.-A., LANDOLT M., BEYLIER A. (dir.) – Les fortifications de la ville basse du Castellas à Murviel-lès-Montpellier (Hérault). *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 46, 2013, p. 11-156.
- Dedet 1999** : DEDET B. – La maison de l'oppidum languedocien durant la Protohistoire. *Gallia*, 56, 1999, p. 313-355.
- Dedet 2008** : DEDET B. – *Les enfants dans la société protohistorique. L'exemple du Sud de la France*. École Française de Rome, 2008 (*Collection de l'École Française de Rome*, 396).
- Dedet 2018** : DEDET B. – *Coutumes funéraires en Gaule du Sud durant la Protohistoire (IX<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)*. Arles, Errance, 2018, 255 p.
- Dedet, Py 1985** : DEDET B., PY M. (dir.) – *Les enceintes protohistoriques de Gaule méridionale*. Caveirac, ARALO, 1985, 144 p. (*Cahier n° 14 de l'Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc oriental*).
- Dedet et al. 1968** : DEDET B., DUDAY H., FICHES J.-L., PY M., RICHARD J.-C. – Les « autels-foyers » en Languedoc. *Revue des Études Ligures*, 34, 1968, p. 35-56 (*Hommages à F. Benoît*, II).
- Favory 2002** : FAVORY F. avec la collaboration de CHARTRAIN A., CHRISTOL M., ESCALLON G., RICHARD J.-C., SOYRIS P., TOUZARD J.-M. – Le Castellas, Murviel-lès-Montpellier (Hérault). In : FICHES J.-L. (dir.) – *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*. Lattes, ARALO, 2002, p. 419-468 (*Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, 14).
- Fazekas, Kósa 1978** : FAZEKAS I. G., KÓSA F. – *Forensic fetal osteology*. Budapest, Akadémiai Kiadó, 1978, 413 p.
- Félix 1959** : FÉLIX C. – *État présent des recherches sur le site de Murviel-lès-Montpellier*. Diplôme d'Études supérieures d'Histoire, Université de Montpellier, Mémoire dactylographié, 1959, 130 p.
- Feugère 1985** : FEUGÈRE M. – *Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.* Paris, CNRS, 1985, 509 p. (*Revue Archéologique de Narbonnaise*, suppl. 12).
- Feugère 1992** : FEUGÈRE M. – Le verre préromain en Gaule méridionale : acquis récents et questions ouvertes. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 25, 1992, p. 151-176.
- Feugère, Py 1989** : FEUGÈRE M., PY M. – Les bracelets en verre de Nages, Gard (Les Castels, fouilles 1958-1981). In : FEUGÈRE M. (dir.) – *Le verre préromain en Europe occidentale*. Montagnac, Monique Mergoïl, 1989, p. 153-168.
- Feugère, Py 2011** : FEUGÈRE M., PY M. – *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 av. notre ère)*. Paris, Monique Mergoïl/Bibliothèque nationale de France, 2011, 720 p.
- Fiches 2002** : FICHES J.-L. (dir.) – *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*. Lattes, Édition de l'Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2002, 994 p. (*Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, 14).
- Gallet de Santerre 1966** : GALLET DE SANTERRE H. – Informations archéologiques, circonscription de Languedoc-Roussillon. *Gallia*, 24/2, 1966, p. 449-484.
- Garcia 2003** : GARCIA D. – La dynamique de peuplement protohistorique dans le Montpelliérais. In : VIAL J. – *Le Montpelliérais. Carte archéologique de la Gaule*, 34/3. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2003, p. 55-59.
- Garcia 2004** : GARCIA D. – *La Celtique méditerranéenne. Habitats et sociétés en Languedoc et en Provence du VIII<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.* Paris, Errance, 2004, 206 p.

- Gorgues 2009** : GORGUES A. – De l'âge du Bronze à l'âge du Fer en Languedoc occidental : le cas du site de hauteur fortifié de Malvieu (Saint-Pons-de-Thomières, Hérault). In : ROULIÈRE-LAMBERT M.-J., DAUBIGNEY A., MILCENT P.-Y., TALON M., VITAL J. (dir.) – *De l'âge du Bronze à l'âge du Fer en France et en Europe occidentale (X<sup>e</sup> – VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). La moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer*. Actes du XXX<sup>e</sup> colloque international de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer (Saint-Romain-en-Gal, mai 2006), 2009, p. 513-525 (*Revue Archéologique de l'Est*, suppl. 27).
- Guillaume 2016** : GUILLERME G. – Le petit mobilier du dépotoir de la zone 801 : étude préliminaire. In : THOLLARD P., BEYLIER A., BAUDOIN E., LE BOMIN J., VACASSY G., VINCENT G., SACHOT G. (dir.) – *Murviel-lès-Montpellier (Hérault). Agglomération antique du Castellus*. Rapport final d'opération 2014-2016, DRAC Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2016, p. 11-46.
- Isoardi et al. 2021** : ISOARDI D., BERNARD L., BERTONCELLO F., CHAUSSERIE-LAPRÉE J., LAUTIER L., MARROU P., MARTINAUX L., MOCCI F., SERIEYS M. – Les fortifications protohistoriques de Provence. In : DELRIEU F., FÉLIU C., GRUAT P., KURZAJ M.-C., NECTOUX É. (dir.) – *Les espaces fortifiés à l'âge du Fer en Europe*. Actes du 43<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Le Puy-en-Velay, 30 mai-1<sup>er</sup> juin 2019. Paris, Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer, 2021, p. 353-373 (*Association française pour l'Étude de l'Âge du Fer*, 3).
- Kaenel 1990** : KAENEL G. – *Recherche sur la période de La Tène en Suisse occidentale : analyse des sépultures*. Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1990, 457 p. (*Cahiers d'archéologie romande*, 50).
- Kruta 1979** : KRUTA V. – Duchcov-Münsingen : nature et diffusion d'une phase laténienne. In : DUVAL P. M., KRUTA V. (dir.) – *Les mouvements celtiques du I<sup>er</sup> au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère*. Actes du 38<sup>e</sup> colloque organisé à l'occasion du IX<sup>e</sup> congrès international des Sciences Préhistoriques et Protohistoriques, Nice, 19 sept. 1976. Paris, CNRS, 1979, p. 81-115.
- Landreau 2015** : LANDREAU G. – Aux origines de *Mediolanum Santonum*. Les contextes du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. des fouilles de « Ma Maison » à Saintes (Charente-Maritime). In : SFECAG, *Actes du congrès de Nyon*, Marseille, SFECAG, 2015, p. 253-410.
- Lebeaupin 2019** : LEBEAUPIN D. – L'oppidum du Marduel (Saint-Bonnet-du-Gard) du Bronze final IIIb à l'époque romaine : synthèse des recherches sur un habitat occupé dans la longue durée. *Gallia*, 76-2, 2019, p. 83-120.
- Lefèbvre 2006** : LEFÈBVRE C. *Oppida Helvica. Les sites fortifiés de hauteur du plateau de Jastres (Ardèche)*. Paris, De Boccard, 2006, 487 p. (*Gallia romana*, VII).
- Le Roy et al. 2019** : LE ROY L., MALIGNAS A., GALLY J., avec la collab. de CARRATO C., GAILLARD A., BÉNÉZET J., SABRIÉ R. – Le site de la Grangette à Vinassan (Aude). Évolution d'un établissement rural précoce près de Narbonne. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 52, 2019, p. 231-292.
- Malignas 2016** : MALIGNAS A. – La céramique du dépotoir de la zone 8. In : THOLLARD P., BEYLIER A., BAUDOIN E., LE BOMIN J., VACASSY G., VINCENT G., SACHOT G. (dir.) – *Murviel-lès-Montpellier (Hérault). Agglomération antique du Castellus*. Rapport final d'opération 2014-2016, DRAC Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2016, p. 47-65.
- Malignas 2020** : MALIGNAS A. – *Céramiques et cuisine en Gaule méridionale à l'époque romaine. L'exemple du Languedoc de la fin du II<sup>e</sup> s. av. au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.* Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2020, 371 p. (*Mondes anciens*).
- Marcadal, Paillet 2017** : MARCADAL Y., PAILLET J.-L. – *Défendre un oppidum en Provence. Les Caisnes de Jean-Jean à Mouris (VI<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.)*. Arles/Aix-en-Provence, Errance-Centre Camille Jullian, 2017, 298 p. (*Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine*, 22).
- Métais 2012** : MÉTAIS L. – *Les monnaies du Castellus à Murviel-lès-Montpellier (Hérault). L'apport des recherches récentes (2001-2011)*. Mémoire de Master 2, Université Paul Valéry Montpellier 3, 2012.
- Montgravier, Ricard 1863** : MONTGRAVIER A. de, RICARD A. – Murviel, ruines d'un oppidum des Volques Arécomiques. *Revue Archéologique*, 2<sup>e</sup> série, tome 7, 1863, p. 145-165.
- Nin 1999** : NIN N. – Les espaces domestiques en Provence durant la Protohistoire. Aménagements et pratiques rituelles du VI<sup>e</sup> s. av. n. è. à l'époque augustéenne. *Documents d'Archéologie Méridionale*, 22, 1999, p. 221-278.
- Olivier, Pineau 1958** : OLIVIER G., PINEAU H. – Détermination de l'âge d'un fœtus et de l'embryon. *Archives d'anatomie pathologique*, 1978, p. 21-28 (*La semaine des hôpitaux de Paris*, suppl. 6).
- Olmer 2019** : OLMER F. – Les modèles italiens dans l'architecture des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant notre ère en Languedoc oriental et dans son arrière-pays. In : VAGINAY M., GUICHARD V. (dir.) – *Les modèles italiens dans l'architecture des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant notre ère en Gaule et dans les régions voisines*. Actes coll. Toulouse, octobre 2013. Glux-en-Glenne, Bibracte Centre archéologique européen, 2019, p. 253-273 (*Bibracte*, 30).
- Principal, Ribera 2013** : PRINCIPAL J., RIBERA i LACOMBA A. – El material mas apreciado por los arqueólogos. La cerámica fina. La cerámica de barniz negro. In : RIBERA i LACOMBA A. (dir.) – *Manual de cerámica romana. Del mundo helenístico al Imperio Romano*. Comunidad de Madrid, Alcalá de Henares, Museo Arqueológico Regional, 2013, p. 41-146 (*Arqueólogos*, 3).
- Py 1985** : PY M. – Roque de Viou. Saint-Dionisy, Gard. In : DEDET B., PY M. (dir.) – *Les enceintes protohistoriques de Gaule méridionale*. Caveirac, ARALO, 1985, p. 78-81 (*Cahier n° 14 de l'Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc oriental*).
- Py 1990** : PY M. – *Culture, économie et société protohistoriques dans la région nimoise*. Rome/Paris, de Boccard, 2 volumes, 1990, 957 p. (*Collection de l'École Française de Rome*, 131).
- Py 1993** : PY M. (dir.) – *Dictionnaire des Céramiques Antiques (VII<sup>e</sup> s. av. n. è. – VII<sup>e</sup> s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*. Lattes, ARALO, 1993, 624 p. (*Lattara*, 6).
- Py 2006** : PY M. – *Les monnaies préaugustéennes de Lattes et la circulation monétaire protohistorique en Gaule méridionale*. Lattes, ADAL, 2006, 1270 p. (*Lattara*, 19).
- Py 2009** : PY M. – *Lattara. Lattes, Hérault. Comptoir gaulois méditerranéen entre Étrusques, Grecs et Romains*. Paris, Errance, 2009, 343 p.
- Py 2012** : PY M. – *Les Gaulois du Midi. De la fin de l'Âge du Bronze à la conquête romaine*. Paris, Errance, 2012, 399 p.
- Py 2015** : PY M. – *Anagia. Les oppida de la Vaunage et la cité gauloise des Castels à Nages (Gard)*. Montpellier, Presse Universitaires de la Méditerranée, 2015, 351 p.
- Py 2016a** : PY M. – *Dictionnaire des objets protohistoriques de Gaule méditerranéenne (IX<sup>e</sup> - I<sup>er</sup> siècles avant notre ère)*. Lattes, ARALO, 2016, 576 p. (*Lattara*, 23).
- Py 2016b** : PY M. – Observations et conjectures sur les fortifications de Lattara (Lattes, Hérault). In : DE CHAZELLES C.-A., SCHWALLER M. (éd.) – *Vie quotidienne, tombes et symboles des sociétés protohistoriques de Méditerranée nord-occidentale. Mélanges offerts à Bernard Dedet*. Lattes, ADAL, 2016, p. 223-238 (*Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, hors-série n°7).
- Py, Crozet 1973** : PY M., CROZET F. – Chenets du deuxième âge du Fer en Vaunage et à Villevieille, Gard, *Cahiers Ligures de Préhistoire et d'Archéologie*, 22-23, 1973-1994, p. 167-208.

- Py, Lebeauin 1986** : PY M., LEBEAUPIN D. – Stratigraphie du Marduel (Saint-Bonnet-du-Gard). III : Les niveaux des II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> s. av. n. è. sur le Chantier Central. *Documents d'Archéologie Méridionale*, 9, 1986, p. 9-80.
- Py et al. 2001** : PY M., ADROHER A.-M., SANCHEZ C. – *Corpus des céramiques de l'âge du fer de Lattara*. Lattes, ARALO, 2001, 2 volumes, 1350 p. (Lattara, 14).
- Py et al. 2004** : PY M. (dir.) – *Le quartier 30-35 de la ville de Lattara (fin III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. n. è.). Regards sur la vie urbaine à la fin de la Protohistoire*. Lattes, ARALO, 2004, 412 p. (Lattara, 17).
- Ramsl 2007** : RAMSL P. C. – L'Autriche aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. avant notre ère : état de la recherche, structure et nouveaux aspects. In : MENNESIER-JOUANNET C., ADAM A.-M., MILCENT P.-Y. (dir.) – *La Gaule dans son contexte européen aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. av. n. è.* Actes du 27<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, Clermont-Ferrand, 2003. Lattes, ADAL, 2007, p. 319-332 (*Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, hors-série, vol. 2).
- Raux, Thollard 2003** : RAUX S., THOLLARD P. – L'agglomération antique du Castellat (Murviel-lès-Montpellier, Hérault). Nouveau programme de recherches, premiers résultats. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 26, 2003, p. 51-92.
- Raynaud et al. 1983** : RAYNAUD C., ROUX J.-C., COLUMEAU P., TENDILLE C. – L'oppidum des Gardies à Pignan (Hérault). *Documents d'Archéologie Méridionale*, 6, 1983, p. 23-65.
- Richard 1973** : RICHARD J.-C. – *La région montpelliéraine à l'époque préromaine, 750-121 av. J.-C.* Bruxelles, Latomus, 130, 1973, 163 p.
- Richard, Fiches 1979** : RICHARD J.-C., FICHES J.-L. – Deux sites fortifiés de la Gaule méridionale : les oppida d'*Ambrussum*, Villetelle (Hérault), et du Castellat, Murviel-lès-Montpellier (Hérault). *Revue Historique des Armées*, n° 3 spécial, 1979, p. 27-38.
- Richard, Gentric 2022** : RICHARD J.-C., GENTRIC G. – Monnaies préaugustéennes et romaines de l'oppidum des Samnagètes/*Samnagenses* (Murviel-lès-Montpellier), 1950-1995. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 54-55, 2021-2022, p. 171-179.
- Richard, Soyris 1976** : RICHARD J.-C., SOYRIS P. – Notes de numismatique narbonnaise. III. Les monnaies de l'oppidum du Castellat à Murviel-lès-Montpellier (Hérault) (1950-1975). *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 9, 1976, p. 219-245.
- Richard, Soyris 1985** : RICHARD J.-C., SOYRIS P. – Le Castellat. Murviel-lès-Montpellier, Hérault. In : DEDET B., PY M. (dir.) – *Les enceintes protohistoriques de Gaule méridionale*. Caveirac, ARALO, 1985, p. 69-71 (*Cahier n° 14 de l'Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc oriental*).
- Richard et al. 1980** : RICHARD J.-C., FEUGÈRE M., SOYRIS P. – Les fibules de Murviel-lès-Montpellier (Hérault). *Archéologie en Languedoc*, 3, 1980, p. 123-134.
- Roux, Raux 1996** : ROUX J.-C., RAUX S. – Les foyers domestiques dans l'habitat lattois du II<sup>e</sup> Age du Fer (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. n. è.). In : PY M. (dir.) – *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*. Lattes, ARALO, 1996, p. 401-432 (Lattara, 9).
- Roth Congès 1985** : ROTH CONGÈS A. – La Tête de l'Ost. Mimet, Bouches-du-Rhône. In : DEDET B., PY M. (dir.) – *Les enceintes protohistoriques de Gaule méridionale*. Caveirac, ARALO, 1985, p. 125-128 (*Cahier n° 14 de l'Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc oriental*).
- Sanchez 2009** : SANCHEZ C. – *Narbonne à l'époque tardo-républicaine. Chronologies, commerce et artisanat céramique*. Montpellier, Revue Archéologique de Narbonnaise, 2009, 492 p. (*Revue Archéologique de Narbonnaise*, suppl. 38).
- Sanchez 2016** : SANCHEZ G. – Combaillaux. Route des Combes. *Bilan Scientifique de la Région Occitanie 2016*. Ministère de la Culture, 2019, p. 288.
- Sellier 1993** : SELLIER P. – L'estimation de l'âge des fœtus et des enfants morts en période périnatale : une révision de Fazekas et Kosa (1978). Communication au colloque : *Croissance et vieillissement* (21<sup>e</sup> Colloque du Groupement des Anthropologistes de Langue Française, Bordeaux, 13-15 mai 1993).
- Tendille 1978** : TENDILLE C. – Fibules protohistoriques de la région nîmoise. *Documents d'Archéologie Méridionale*, 1, 1978, p. 77-112.
- Thollard 2017** : THOLLARD P. – De l'oppidum des Arécomiques à la cité des *Samnagenses*. Nouveau regard sur le site du Castellat à Murviel-lès-Montpellier (Hérault). *Revue Archéologique*, 63, 2017, p. 120-129.
- Thollard, Christol 2010** : THOLLARD P., CHRISTOL M. – L'inscription de la table de mesures de Murviel-lès-Montpellier (Hérault) : les activités d'un magistrat au cœur d'une cité de droit latin. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 43, 2010, p. 291-312.
- Thollard, Malignas 2019** : THOLLARD P., MALIGNAS A. (dir.) – *Murviel-lès-Montpellier et son territoire durant la Protohistoire et l'Antiquité*. Projet collectif de recherche 2017-2019. Rapport final, DRAC Occitanie, Montpellier, 2019, 438 p.
- Thollard et al. 2013** : THOLLARD P., BEYLIER A., SACHOT G., VACASSY G., VINCENT G. (dir.) – *Murviel-lès-Montpellier (Hérault). Agglomération antique du Castellat*. Rapport final d'opération 2011-2013, DRAC Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2013.
- Thollard et al. 2016** : THOLLARD P., BEYLIER A., BAUDOUIN E., LE BOMIN J., VACASSY G., VINCENT G., SACHOT G. (dir.) – *Murviel-lès-Montpellier (Hérault). Agglomération antique du Castellat*. Rapport final d'opération 2014-2016, DRAC Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2016.
- Vacassy, Vincent 2019** : VACASSY G., VINCENT G. – L'habitat de la ville basse : bilan de neuf campagnes de fouille. In : THOLLARD P., MALIGNAS A. (dir.) – *Murviel-lès-Montpellier et son territoire durant la Protohistoire et l'Antiquité*. Projet collectif de recherche 2017-2019, Rapport final 2019, dactylographié, SRA Occitanie, Montpellier, 2019, p. 307-323.
- Vacassy et al. 2022** : VACASSY G., VINCENT G., BOISSON A., MALIGNAS A., VAUXION O. – L'habitat de la ville basse du Castellat à Murviel-lès-Montpellier (Hérault). *Revue archéologique de Narbonnaise*, 54-55, 2021-2022, p. 559-670.
- Vacassy et al. 2022a** : VACASSY G., VINCENT G., BEYLIER A., avec la coll. de RAUX S. – Évacuation des eaux usées et pluviales dans les quartiers d'habitation et d'artisanat du Castellat (Murviel-lès-Montpellier, Hérault). In : Actes du colloque international « *Eaux sales, eaux troubles, eaux de ruissellement : la gestion des eaux indésirables dans le monde romain* », Montpellier, 15-16 octobre 2020. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 54-55, 2021-2022, p. 105-125.
- Vial 2003** : VIAL J. – *Le Montpelliérain. Carte archéologique de la Gaule*, 34/3. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2003, 479 p.
- Vial 2011** : VIAL J. – *Les Volques Arécomiques et le Languedoc oriental protohistorique. Étude d'une entité ethno-politique préromaine (IX<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)*. Lattes, ADAL, 2011, 282 p. (*Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, 30).